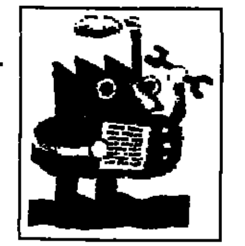
Le Monde

STRATÉGIES ASSOCIATIVES

■ Les limites de la loi de 1901 ■ Pages 15 à 18



CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16555 – 7,50 F — SAMEDI 18 AVRIL 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Enquête judiciaire sur l'attribution d'un marché par la mairie FN de Toulon

LE PROCUREUR DE TOULON a ouvert, le 12 mars, une information judiciaire contre X... pour *« délit d'avantage »*, visant l'attribution, en 1997, du marché des cantines scolaires de la ville à la Société générale de restauration (SGR). Selon le témoignage de l'ancien président du club de football toulonnais, cette société aurait versé un « pot-de-vin » de 8,5 millions de francs *« à certains pontes du Front national »*. Le maire (FN) de Toulon a qualifié ces accusations de *« mensonges à caractère diffamatoire »*, après la publication, par *VSD*, de ce témoignage. Plusieurs documents – dont *Le Monde* dévoile la teneur – attestent que l'offre de la SGR n'était pas la moins-disante. Le préfet du Var avait contesté la légalité de ce marché.

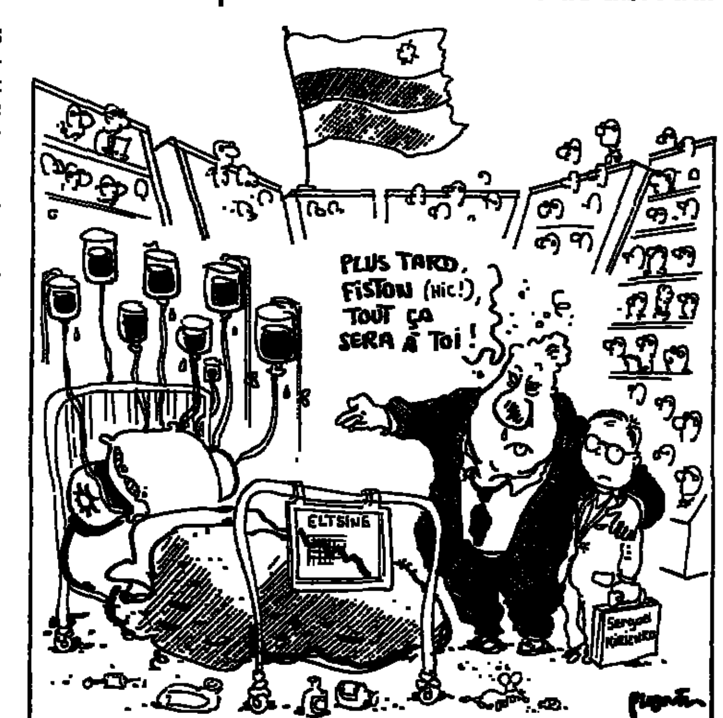
Lire page 11

Russie : le pouvoir ébranlé d'un homme malade

● Boris Eltsine est le jouet des clans qui, dans son entourage, défendent leurs intérêts politiques et financiers ● Trois semaines après le renvoi de Viktor Tchernomyrdine, le pays n'a toujours pas de gouvernement ● Le président russe menace de dissoudre la Douma

SUR FOND D'INCERTITUDES et d'interrogations quant aux diverses influences qui s'exercent sur un président Boris Eltsine vieilli et malade, la crise politique se poursuit en Russie. Trois semaines après que le chef de l'Etat eut, pour des raisons encore mystérieuses, renvoyé le gouvernement Tchernomyrdine, le pays n'avait toujours pas de premier ministre. Pour la deuxième fois, la Douma, l'assemblée que dominent les communistes, s'apprêtait, vendredi 17 avril, à repousser le candidat de M. Eltsine, le jeune Sergueï Kirienko.

Avant de s'embarquer pour une visite officielle au Japon, M. Eltsine a fait savoir qu'il entendait soumettre une troisième fois la candidature de son poulain si cela devait être nécessaire. La Constitution oblige le président à dissoudre la Douma si celle-ci rejette trois fois de suite ses propositions pour le poste de premier ministre. Nombre d'observateurs estimaient que cette perspective devrait amener au compromis des députés qui n'auraient guère envie de retourner devant les électeurs, même si certains d'entre eux, dans un geste de défi, ont commencé, jeudi, à collecter des signatures pour ouvrir une procédure de destitution du président.



Cette bataille n'est que la partie visible d'une crise de régime plus profonde. Dans l'ombre du président, s'agitent oligarques, groupes de pression, clans divers et opposés pour influencer Boris Eltsine dans le sens de leurs intérêts politiques et économiques. Ces batailles souterraines tiennent lieu de lutte politique dans un pays où le système des partis ne s'est pas encore implanté et où toute la vie publique tourne autour du président. Mais celui-ci, loin d'être seul maître à bord, comme il le prétend, paraît affaibli et, plus que jamais, sous l'influence des diverses « cours » installées au Kremlin.

Lire page 2

L'Europe de M. Chirac

■ L'Union « doit devenir la première puissance du monde multipolaire »

■ Le chef de l'Etat conteste le projet de nouvelle politique agricole commune

■ Il juge inutiles des référendums sur l'euro et le traité d'Amsterdam

Lire pages 6, 7 et 32 et notre éditorial page 19

■ La crise du chou-fleur

Les légumiers du Léon expliquent le pourquoi de leur colère. p. 8

■ Musique : pluie de styles à Bourges

Sous la pluie, comme souvent, le Printemps de Bourges brasse toutes les tendances, comme avant. p. 28

■ La fête au SPD

Alors que la coalition d'Helmut Kohl étale ses divisions, Gerhard Schröder, son adversaire social-démocrate, a été fêté par les militants réunis en Congrès à Leipzig. p. 3

■ Les gangs métis du Cap

La communauté métisse d'Afrique du Sud est passée sous la coupe de gangs, à la fois groupes criminels et puissances économiques. p. 13 et le procès Botha p. 5

■ Gaucho contre les abeilles

Les apiculteurs accusent un pesticide, le Gaucho, d'entraîner une chute de la production de miel. p. 24

■ Rendez-vous dans le ciel

Chaque vendredi, *Le Monde* propose une rubrique « astronomie ». Première chronique à l'occasion de la conjonction de la Lune, de Vénus et de Jupiter, qui, observés depuis la Terre, paraîtront alignés jeudi 23 avril. p. 27

La branche anglaise de Peugeot invente la crèche pour mamies

LONDRES
de notre correspondant à la City

« La crèche de mamie » : tel est l'affectueuse appellation donnée par la presse britannique à l'initiative de Peugeot UK, qui a créé, dans ses usines de Coventry, le premier centre d'accueil en Europe, voire au monde, destiné aux parents âgés du personnel. *« Tout le monde tire profit de notre centre. Les employés, en particulier les femmes, ne doivent plus abandonner leur emploi pour s'occuper de leurs proches à charge qui ont soixante-dix ou quatre-vingts ans. Ils sont moins stressés, puisqu'ils ne doivent plus se soucier de ce qu'il advient pendant la journée des parents dépendants, qui sont aujourd'hui confiés à une équipe spécialisée. La compagnie tire bénéfice de l'accroissement substantiel de la productivité de la main-d'œuvre concernée »*, indique Colin Lewis, porte-parole de la filiale anglaise du constructeur français, qui emploie 5 000 personnes dans ses chaînes de montage des Midlands.

Les salariés des autres constructeurs installés dans cette région du cœur du pays, comme Jaguar et Rover, peuvent également utiliser la Arthur-Wilson House, qui compte quatre gériatres à plein temps et de nombreux bénévoles, la plupart retraités de l'automobile. Moyennant 150 francs la journée, les clients se voient offrir toute une gamme d'activité, des soins de beauté aux parties de bingo en passant par la peinture, le jardinage ou le yoga.

Peugeot UK a offert le terrain et le Motor Industry and Allied Trade Benevolent Fund (BEN) – association d'entraide soutenue par le patronat de l'automobile – a construit ce dispensaire de jour de cinquante places. En association avec le groupe d'entraide au troisième âge, Help the Aged, et avec le patron de la F1, Bernie Ecclestone, la firme prend en charge les frais de fonctionnement – 2,5 millions de francs par an – du petit pavillon situé face à l'usine de fabrication d'équipements destinés aux modèles 306.

« Cette opération offre une solution originale au problème posé aux employeurs par le vieillissement de la population. Notre formule convient particulièrement à l'industrie manufacturière, milieu plus solidaire, plus convivial, que celui des services, régi par l'initiative individuelle, où chacun doit se débrouiller. La maladie d'Alzheimer ne fait pas de différence entre un dirigeant et un col bleu », insiste Jeffrey Atkinson, secrétaire général de BEN. Les promoteurs du *home* de Coventry, ouvert cinq jours sur sept, espèrent être rapidement opérationnels vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour pouvoir mieux coller aux horaires en 3 × 8 en vigueur dans l'industrie automobile.

D'autres sociétés commerciales, comme le groupe de loisirs Littlewoods, la compagnie de chemins de fer Nexus ou l'hôpital John-Radcliffe de Cambridge, envisagent de suivre l'exemple de Peugeot. Selon Ray Westwood, cadre de l'usine de Coventry qui dépose sa belle-mère Emily, âgée de quatre-vingt-quatre, ans à la « pouponnière pour vieux » tous les matins et la reprend quand il quitte son bureau, *« il s'agit d'un énorme fardeau enlevé de mes épaules, car je sais qu'elle est en de bonnes mains. Cela lui permet de conserver une activité physique et mentale régulière »*. En d'autres termes, d'ajouter la vie aux années.

Marc Roche

Jeunes délinquants

LA MISSION interministérielle sur la prévention et le traitement de la délinquance des mineurs, qui a remis son rapport, jeudi 16 avril, à Lionel Jospin, stigmatise *« une chaîne de dysfonctionnements »* des services de l'Etat. Elle l'impute aux manques de coordination des politiques et à la faiblesse des moyens alloués. Ne jugeant pas nécessaire une réécriture de l'ordonnance de 1945 sur la prise en charge des jeunes délinquants, les députés socialistes Christine Lazerges et Jean-Pierre Balduyck proposent notamment de créer 400 classes-relais, de relancer les internats et de doubler les effectifs d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse dans les six années à venir.

Lire page 10

Les crimes de guerre et la stratégie du silence

EN FRANCE, un militaire ne parle pas. Un responsable politique pas trop non plus, dès lors qu'il est question d'une intervention armée extérieure : une fois prise et annoncée la décision grave d'envoyer des soldats français risquer leur vie à l'étranger, sous casque bleu ou pas, le devoir de silence pour les uns, le droit au silence pour les autres, prévalent, non seulement pendant les opérations mais aussi après.

Or, voilà que cette règle du jeu est aujourd'hui attaquée de toutes parts. Deux tribunaux internationaux – celui de La Haye sur les crimes commis dans l'ex-Yougoslavie et celui d'Arusha, en Tanzanie, sur le Rwanda – sollicitent la Grande Muette : des officiers qui ont servi sur ces terrains sont appelés à coopérer aux enquêtes et à l'instruction des procès, voire à délivrer publiquement leur témoignage devant la Cour au moment du jugement des criminels de guerre ; bref à trahir leur culture du silence. L'armée peut craindre, en outre, de n'être plus jamais à l'abri de ce type de sollicitations, même une fois achevés les procès de La Haye et d'Arusha : un projet de création d'une cour pénale internationale permanente, et à vocation universelle, est en effet en train d'être concocté aux Nations unies.

Pour aggraver encore la paranoïa que tout cela engendre chez les militaires, voici que resurgissent, en France cette fois, des interrogations sur le rôle joué par Paris au Rwanda, où un régime « ami » s'est livré en 1994 à l'un des plus grands génocides de ce siècle (environ un million de morts). Les soupçons sont devenus tellement lourds qu'une mission parlementaire dirigée par Paul Quilès (PS) s'est chargée de faire la lumière. Elle n'a certes ni fonction pénale ni les moyens inquisitoriaux de la justice, mais elle demandera, elle aussi, à entendre les acteurs de l'époque, y compris dans l'armée. Tout concourt au sentiment qu'« on ne parle plus que des militaires », qu'ils font tout à coup l'objet d'une suspicion générale et qu'ils sont désignés dans le rôle de bouc émissaire.

Claire Tréan

Lire la suite page 19

L'argent pour refaire les villes



DANIEL LEBÈGUE

DIRECTEUR GÉNÉRAL de la Caisse des dépôts et consignations, Daniel Lebègue explique au *Monde* le rôle que doit jouer cette institution dans l'économie française. Dans le privé, elle peut aider à la création et au financement d'entreprises. Dans le public, la Caisse peut contribuer à *« refaire les villes »* en finançant logements, transports et équipements.

Lire page 20

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Dm ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 418 - 7,50 F

DÉSTABILISATION La crise politique continue en Russie. Le président Boris Eltsine a prévenu qu'il présenterait la candidature de Sergueï Kirienko au poste de premier ministre une troisième fois en cas de deuxième rejet, vendredi 17 avril, de sa proposition par la Douma. ● **LA PLUPART DES DÉPUTÉS** pronostiquaient un nouveau rejet, même si aucun observateur n'excluait qu'un compromis puisse être trouvé à la troisième tentative. La Constitution stipule que le président dissout la Douma si celle-ci repousse trois fois de suite le candidat au poste de premier ministre. La Douma, où communistes et nationalistes sont majoritaires, reprochent à M. Kirienko d'être sans expérience des affaires publiques et trop jeune. ● **CETTE BATAILLE** se déroule sur fond d'incertitudes quant à l'état de santé de M. Eltsine et au gré des diverses influences qui s'exercent sur le président.

Après trois semaines de crise, la Russie est toujours sans gouvernement

La Douma devait, vendredi 17 avril, se prononcer, pour la deuxième fois, sur la candidature de Sergueï Kirienko au poste de premier ministre. Au bout de trois tentatives infructueuses, le chef de l'Etat est autorisé à dissoudre l'Assemblée

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

A quelques heures de son départ pour le Japon, où il devait s'entretenir, lors d'un sommet *« informel »* (*« sans cravates »*, disent les agences de presse russes) de deux jours, avec le premier ministre nippon, Ryutaro Hashimoto, le président russe, Boris Eltsine, ne savait toujours pas, vendredi 17 avril au matin, s'il laisserait derrière lui un pays doté d'un gouvernement ou non. La Douma, la Chambre basse du Parlement, dominée par l'opposition communiste, devait se prononcer, pour la deuxième fois en huit jours, sur la candidature au poste de premier ministre du jeune Sergueï Kirienko, trente-cinq ans, récemment propulsé sur le devant de la scène politique par Boris Eltsine.



Le suspense semblait entier sur l'issue du vote, les analystes penchant, cependant, pour un scénario de *« concession »*, *in extremis*, des députés. Ces derniers, craignant trop de perdre leurs postes ou leurs privilèges, ou bien éventuellement rassurés par les propositions de postes ministériels qui leur auraient été faites, finiraient, selon cette version, par céder aux injonctions du chef de l'Etat, qui a répété qu'il ne démordrait pas de son choix. Mais la question demeurait : le « oui » de la Douma interviendrait-il vendredi, ou, par un refus de toute *« capitulation »* évidente (selon le quotidien *Izvestias*), les élus attendraient-ils le dernier délai possible, c'est-à-dire un troisième vote, la semaine prochaine ? D'après la Constitution, si l'investiture de M. Kirienko est refusée à trois reprises par les députés, le chef de l'Etat dissout l'Assemblé et des élections législatives anticipées doivent être tenues. Ancien banquier à Nijni Novgorod, Sergueï Kirienko est critiqué par les communistes et leurs alliés pour son manque d'expérience dans la conduite des affaires publiques et pour la difficulté qu'ils verraient à lui confier la valise nucléaire, si d'aventure les pouvoirs présidentiels devaient lui être transférés.

Ajoutant à la tension, une pétition a commencé cette semaine à circuler parmi les députés, en vue de lancer une procédure de destitution du président Eltsine. L'un de ses organisateurs, le général Lev Rokhline, président de la commission parlementaire chargée des questions de défense, entré en croisade, en 1997, contre les réductions d'effectifs prévus par la réforme militaire, a affirmé, jeudi, avoir réuni cinquante signatures – encore loin, toutefois, des cent cinquante nécessaires pour que la procédure soit initiée.

Dans une allocution diffusée par la radio Ekho de Moscou, Boris Eltsine a lancé, vendredi matin, avant le vote des députés, un appel au calme. Il a estimé qu'il n'y avait aucune raison de *« dramatiser »* la nouvelle incertitude politique en Russie, déclenchée le 23 mars par le renvoi surprise du cabinet dirigé, depuis cinq ans, par Viktor Tchernomyrdine. *« On appelle crise gouvernementale cette situation, dans laquelle un gouvernement a démissionné et un autre n'a pas encore été formé,* (mais) *nous n'avons aucune raison de faire peur aux gens »*, a affirmé M. Eltsine. *« Dans de nombreux pays on aborde ces situations avec calme (...) parce qu'on comprend que cette crise n'est pas une catastrophe »*, a-t-il ajouté, soulignant que la démission du gouvernement Tchernomyrdine s'était déroulée *« dans le cadre de la loi, comme prévu par la Constitution »*. D'après son porte-parole, Sergueï Iastrjemski, Boris Eltsine s'est montré optimiste sur l'issue de son bras de fer avec la Douma. Le président *« espère et attend un geste de rapprochement vendredi »*, a-t-il déclaré.

Filmé par la télévision d'Etat ORT, Boris Eltsine, les mains tantôt tapotant son bureau, tantôt jetées en l'air avec une vigueur feinte, a annoncé qu'il était *« en pleine santé comme jamais »* et que sa brève visite, mercredi, à l'hôpital central du Kremlin avait comme seul but de *« changer une couronne »* (sur ce, le président russe montra ses dents).

UN CANDIDAT SURPRISE ?

Perçu comme le nouveau « poulain » réformateur du chef de l'Etat, Sergueï Kirienko a tenté, jeudi, de neutraliser les critiques formulées à son encontre en menant une série de consultations, à la Douma, avec des fractions parlementaires. En apparence, ces efforts se semblaient pas, en soirée, avoir porté leurs fruits, les communistes ayant, par la voix de leur chef, Guennadi Ziouganov, réitéré leur refus de voter en sa faveur. Mais M. Kirienko n'a montré aucun signe de découragement. Les manœuvres politiques en cours, a-t-il noté, *« ressemblent à un iceberg : elles comportent une partie émergée, faite d'émotions, et une partie submergée, où les entretiens sont sérieux et constructifs »*. Il s'est, par ailleurs, félicité de l'adoption, jeudi, par la Douma, en première lecture, du nouveau code fiscal, élément crucial de la poursuite de réformes en Russie – mais dont l'adoption définitive reste incertaine puisqu'elle nécessite trois lectures.

L'issue du vote de vendredi allait aussi dépendre du mode de scrutin, encore non décidé jeudi : que celui-ci se déroule à bulletin secret, et les « débauchages » de députés par le pouvoir s'annonçaient faciles ; qu'il se déroule, au contraire, de façon publique, et la discipline de parti (que Guennadi Ziouganov appelle de ses vœux) entrait en ligne de compte, au détriment de Sergueï Kirienko.

Apparu à la télévision, jeudi soir, dans l'émission « Héro du jour », le financier Boris Berezovski, auquel des commentateurs prêtent une influence occulte dans l'entourage présidentiel, s'est montré modérément pessimiste sur les chances de M. Kirienko d'être approuvé rapidement : son *« pressentiment »*, a-t-il dit, était que le premier ministre par intérim ne serait pas, vendredi, confirmé dans ses fonctions. *« Et à la troisième tentative, que ce passera-t-il ?*, demanda la journaliste. – *Cela dépendra de la position qu'adoptera le président »*, répondit, plein de mystère, l'homme d'affaires, en allusion aux rumeurs qui circulent sur une éventuelle proposition, par Boris Eltsine, d'un autre candidat, un candidat surprise, pour diriger à ses côtés le pays.

Natalie Nougayrède

Nouvelle tension dans le nord du Caucase

Six militaires russes, dont un général et deux colonels, ont trouvé la mort, jeudi 16 avril, lors d'une attaque par un groupe non identifié, armé de lance-grenades et de kalachnikovs, contre un convoi de hauts responsables de l'armée russe qui circulait près de la frontière entre l'Ingouchie et l'Ossétie du Nord, deux Républiques dans le nord du Caucase (Russie), proches de la Tchétchénie. Il s'agit d'un des affrontements les plus violents depuis la fin, en 1996, de la guerre qui opposa les troupes de Moscou aux indépendantistes tchétchènes.

Le ministre russe de l'intérieur par intérim, Viktor Stepachine, a accusé des forces tchétchènes *« incontrôlées »* d'être à l'origine de cette embuscade, que les autorités tchétchènes ont aussitôt condamnée. L'incident s'est produit au moment où des pourparlers de paix se déroulaient, à Moscou, entre des responsables tchétchènes et russes. – *(Corresp.)*

Mme Albright veut désamorcer le conflit Moscou-Riga

DANS UNE LETTRE adressée au ministre russe des affaires étrangères, Evgueni Primakov, la secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, a prié Moscou de tenter de résoudre par le dialogue son conflit avec la Lettonie au sujet de la minorité russophone dans ce pays, a indiqué, jeudi 16 avril, le département d'Etat à Washington.

Le vice-premier ministre russe, Boris Nemtsov, avait annoncé, la semaine dernière, une réduction de 10 % des exportations de pétrole vers la Lettonie afin de protester contre le traitement de la minorité russophone de Lettonie, jugé par Moscou discriminatoire. Il a estimé que les problèmes entre les deux pays devaient être traités *« par le dialogue plutôt que par des menaces ou des sanctions »*.

Mercredi, le gouvernement letton s'était déclaré prêt à assouplir une loi controversée, qui conditionne sévèrement l'accession à la citoyenneté de la minorité russe, en affirmant accepter les recommandations de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à ce propos. Ce geste permettrait notamment à tous les membres de la minorité russophone de pouvoir, sans délai, solliciter la citoyenneté lettone. Cependant, la plupart d'entre eux devront toujours, pour obtenir cette citoyenneté, satisfaire à des tests de langue lettone.

RÉACTIONS DE LA LETTONIE

« Afin de faciliter le processus d'intégration sociale, le gouvernement soutient les recommandations de l'OSCE sur l'abolition du système des "fenêtres" *mentionné dans la loi sur la citoyenneté »*, indiquait un communiqué de presse du gouvernement. Aux termes de ce système, seuls 148 000 des 661 000 personnes concernées peuvent obtenir un passeport letton. La quasi-totalité des autres *« non-citoyens »* sont des russophones.

Le gouvernement propose également *« d'accorder la citoyenneté aux enfants issus de parents sans citoyenneté, nés en Lettonie après le 21 août 1991 »*, date de l'indépendance retrouvée de la Lettonie. – *(AFP.)*

Un homme malade et faible à la tête d'un pays en apesanteur

ANALYSE

Les institutions semblent incapables d'assurer une transition démocratique

MOSCOU
de notre correspondante

Trois semaines après le nouveau coup d'éclat de Boris Eltsine, les Russes ne savent toujours pas grand-chose des circonstances qui ont poussé leur président à les priver, *nul ne sait trop pourquoi*, de gouvernement. Les analystes, eux, se diviseraient en deux camps, les « matérialistes » et les « eltsinologues ».

Les premiers insistent sur le rôle de la chute des cours du pétrole qui, réduisant les bénéfices des « oligarques » russes, exacerbent la guerre qui les oppose. Boris Eltsine, qui se veut seul maître à bord, n'aurait été, dans ce cas, qu'un simple jouet entre les mains de ces nouveaux acteurs, ayant le vent en poupe, de la politique russe. Plus particulièrement, entre les mains de Boris Berezovski, classé capitaliste numéro un en Russie à cause du *« paquet de contrôle de la famille présidentielle »* qu'il détiendrait. Que Boris Eltsine ait fini par s'emporter contre lui, comme l'ont révélé les médias non contrôlés par M. Berezovski ou le Kremlin, donne du poids à cette thèse.

Mais les « eltsinologues », qui scrutent les méandres de la psychologie du président, soutiennent que celui-ci aurait pu très bien arriver seul à la conclusion qu'il devait impérativement *« faire quelque chose »* pour éviter d'être marginalisé, sa passion du pouvoir n'étant plus à démontrer. Plusieurs signaux inquiétants lui sont, en effet, parvenus. Début mars, M. Eltsine a entendu les rires qui se sont élevés du palais du Kremlin quand il y menaça de renvoyer trois membres du gouvernement, convoqués pour une séance de critique solennelle en présence des députés et de gouverneurs. Il s'éclipsa alors piteusement, pour des raisons peut-être médicales, et les trois renvois qui suivirent, avec retard, firent l'effet d'un pétard mouillé. Plus grave encore fut le voyage aux Etats-Unis, à la mi-mars, de son premier ministre Viktor Tchernomyrdine, qui y peaufina son image de successeur très attendu, car garantissant la stabilité, d'un « tsar » malade, vieillissant et imprévisible.

VISITE, COURROUX ET VIDÉO

M. Tchernomyrdine aurait eu une rencontre confidentielle (en présence d'un seul interprète américain) avec son vieil ami Albert Gore, vice-président des Etats-Unis et possible héritier de la présidence. Le prudent apparatchik russe se serait ensuite conduit avec une assurance surprenante. C'est du moins ce qu'aurait constaté la fille et conseillère favorite de Boris Eltsine, Tatiana Diatchenko, au vu de cassettes vidéo qui lui furent rapidement transmises, selon la presse russe. Celle-ci rapporta d'autres épisodes ayant pu entraîner le courroux du président, montrant que son premier ministre a *commencé à faire ce qu'il évitait* jusqu'à présent : mener sa propre politique. Avec le handicap, cependant, de s'appuyer sur les analyses produites au sein du dinosaure géant Gazprom, sa maison gazière d'origine, d'où il continue à tirer force et richesse. Toujours dirigé par de vieux nomenklaturistes, Gazprom a des réactions plus lentes et maladroites que celles de ses concurrents, moins puissants mais plus inventifs : les empires des nouveaux oligarques.

Ces derniers, et avant tout M. Berezovski, ont-il profité des mauvaises dispositions, dont ils ont eu vent, de Boris Eltsine envers M. Tchernomyrdine pour précipiter sa chute ? Diverses rumeurs courent à ce propos, notamment celle d'informations envoyées au Kremlin sur des plans secrets montés, en prévision d'une crise de succession, par le premier ministre et son vieil allié, le puissant ministre de l'intérieur Anatoli Koulikov. Aucun début d'explication n'a été donné à ce jour sur le renvoi de ce dernier, confirmé dès le 23 mars, comme ceux de Viktor Tchernomyrdine et d'Anatoli Tchoubaïs (dont le cas est particulier : le départ du privatiseur en chef de la Russie était voulu par tant de monde qu'il était devenu une condition nécessaire de tout remaniement). Mais son limogeage fut suivi dans la foulée par celui du chef du centre antiterroriste du ministère de l'intérieur, par un oukase réduisant de 65 000 hommes les pléthoriques forces de l'intérieur du général Koulikov, ainsi que par de nombreuses réunions au Kremlin de responsables des forces de police et des services secrets. Comme si Boris Eltsine avait ressenti un brusque et vif besoin de nettoyer ses structures d'élite.

Tout cela ne plaide guère en faveur de la thèse officielle du Kremlin, à savoir que Boris Eltsine aurait mis à exécution, le 23 mars, un plan mûrement réfléchi pour relancer des réformes définies un an auparavant, mais qui se sont vite essoufflées dans les rivalités entre clans. Dans cette optique, le choix du jeune Sergueï Kirienko, qui ne serait lié à aucun clan d'oligarque (à la différence de MM. Tchernomyrdine et Tchoubaïs), est pourtant judicieux. Mais il masque le problème politique fondamental du pays : celui d'un déficit dramatique d'institutions pouvant assurer une transition démocratique du pouvoir.

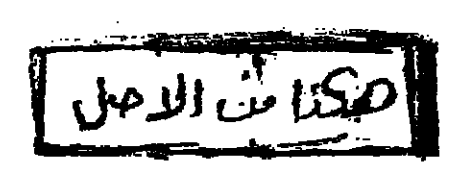
FRAGILITÉ EXTRÊME

En nommant un jeune chef de cabinet, sans autre appui que le bon vouloir, peut-être occasionnel, du président, celui-ci renforce, certes, son emprise sur le gouvernement. Mais il prolonge l'instabilité due à l'absence d'héritiers visibles, capables d'inspirer les bonnes volontés du pays. L'effroi qui saisit toutes les composantes du pouvoir russe, Douma au premier chef, à l'idée d'élections anticipées est apparu, avec cette crise, comme le seul ciment d'un pays en apesanteur, dépourvu d'un vrai système de partis politiques. Cet élément, irremplaçable à ce jour, dit-on, dans le concept occidental de démocratie, est remplacé en Russie par les fameux oligarques et leurs médias, achetés pour faire ce que M. Berezovski appelle du lobbyisme. Il ne s'agit pas, comme aux Etats-Unis, d'une activité réglementée dans les couloirs du Congrès – et par la loi – au profit de telle ou telle branche d'industrie ou de segment de la population. En Russie, elle consiste à promouvoir les intérêts d'un nombre réduit de personnes, parvenues à la tête d'empires gloutons cherchant à s'élargir aux dépens des concurrents. Certes, certains d'entre eux, comme Onexim, adoptent un langage moderne, sur la nécessité de développer une classe moyenne, d'investir dans les industries rachetées au lieu d'en spéculer, d'accepter l'arbitrage de l'Etat. Mais la réalité ne suit pas.

Le pouvoir en Russie, concentré plus que jamais entre les mains d'un homme malade, est un pouvoir d'une faiblesse extrême. Il n'arrive pas à faire payer leurs impôts ni aux particuliers, ni aux oligarques, ni aux autres nouveaux centres de pouvoir : les féodalités régionales, dont le prototype est moins tel ou tel gouverneur aux vieilles méthodes communistes que le très populaire maire de Moscou, symbole de la *« Russie qui marche »*. Or le pouvoir marche droit vers une situation semblable à celle qui a provoqué la crise financière en Asie, avec sa symbiose spéculative entre Etat et intérêts privés. En Russie, cette confusion des genres, issue de l'ancien régime, est encore plus poussée. A la différence que les *chaebols* coréens ont l'avantage d'avoir construit une réelle industrie concurrentielle. Ce qui est loin d'être le cas des oligarchies financières russes.

Le nouveau gouvernement, qui devrait être, à peu de choses près, semblable à l'ancien, n'y changera sans doute rien, et le « coup d'éclat » de Boris Eltsine risque d'être, avant tout, un coup d'épée dans l'eau.

Sophie Shihab



Helmut Kohl ne parvient pas à apaiser les querelles au sein de sa coalition

Les sociaux-démocrates sont optimistes avant les législatives de septembre

Les sondages sont largement favorables au Parti social-démocrate à cinq mois des élections législatives en Allemagne. Réuni en congrès, le 17 avril à Leipzig, le SPD devait confirmer la candidature de Gerhard Schröder à la chancellerie. Dans le camp de la majorité, en revanche, les tiraillements s'accentuent.

LEIPZIG
de nos envoyés spéciaux

C'était la journée de Gerhard Schröder. Alors que la coalition du chancelier Helmut Kohl étale ses divisions, le champion du Parti social-démocrate allemand (SPD) pour les élections du 27 septembre a été fêté par les militants du parti réunis en congrès, vendredi 17 avril, à Leipzig, pour élire leur candidat à la chancellerie. La présence à la tribune du dernier chancelier social-démocrate, Helmut Schmidt, aux côtés de M. Schröder et du président du parti, Oskar Lafontaine, témoignait de l'unité retrouvée d'un SPD de plus en plus persuadé que sa cure de seize ans d'opposition touche à sa fin.

Avec 35 % des intentions de vote, les chrétiens-démocrates (CDU) ont, selon le baromètre politique du quotidien *Bild* du 11 avril, dix points de retard sur les sociaux-démocrates. L'électorat du centre, qui avait voté en 1994 pour Helmut Kohl, est en passe de basculer, cette fois, pour Gerhard Schröder. Il y a quatre ans, M. Kohl avait encore bénéficié de son aura de *« réunificateur »* du pays et de l'espoir d'une reprise rapide de l'économie. Pour la première fois lors d'une élection fédérale, l'ouest du pays connaît aujourd'hui un chômage élevé. Et à l'Est, où une personne sur cinq est sans emploi, la population tient le chancelier pour responsable de la situation. Les élections régionales du 26 avril en Saxe-Anhalt devraient confirmer l'effondrement de la popularité de M. Kohl dans les nouveaux Länder de l'Est : les sondages créditent la CDU de 25 % des voix, soit un recul de dix points par rapport à 1994, alors que le SPD peut espérer plus de 40 % des suffrages et viser une majorité absolue au Parlement local.

Depuis le triomphe électoral de Gerhard Schröder dans son fief de Basse-Saxe, le 1er mars, la coalition au pouvoir est tétanisée et n'a pas su lancer de contre-offensive. La publication du programme électoral de la CDU, influencé par le courant social du parti, a provoqué une violente querelle avec les Bavarois de la CSU et les Libéraux (FDP). Une partie des chrétiens-démocrates estime que le chancelier n'est plus le meilleur candidat, et mise sur son dauphin, Wolfgang Schäuble, président du groupe parlementaire et l'homme de droite le plus populaire d'Allemagne.

L'irritation est d'autant plus grande qu'Helmut Kohl n'a pas écouté les conseils de ses proches. Il s'est opposé au remaniement ministériel demandé, durant l'été 1997, par le ministre des finances Theo Waigel, président de la CSU, qui aurait permis d'aborder les élections avec des troupes fraîches. M. Kohl n'a pas, non plus, voulu trouver de compromis avec l'opposition pour faire adopter un semblant de réforme fiscale, comme le suggérait Wolfgang Schäuble.

Le chancelier ne parvient pas à capitaliser sur les acquis européens, la population restant dubitative sur la monnaie unique. Il va devoir faire campagne sur la politique intérieure. Mais le bilan de la législature est maigre, M. Kohl ayant à son actif des réformes peu populaires comme l'assouplissement des procédures de licenciements, la réduction des remboursements des congés-maladie ou la baisse programmée du niveau des retraites.

La CDU a essayé de profiter des *« erreurs »* des Verts, qui pourraient former une coalition avec le SPD, et ont proposé lors de leur dernier congrès début mars, que le prix de l'essence soit porté à cinq marks (16,70 francs). Les stratèges de la CDU ont immédiatement fait placarder dans les stations-service du pays des affiches-épouvantail dénonçant cette atteinte à l'automobiliste. Mais l'affaire est revenue en boomerang après que M. Schäuble eut lui-même préconisé, début avril, une hausse des prix de l'énergie, concertée entre pays européens, pour limiter la pollution et renflouer les finances publiques. Ce qui a déclenché une violente polémique au sein de la majorité.

PRESSION DE L'EXTRÊME DROITE

Les dirigeants bavarois contestent la légitimité de M. Schäuble. Les ambitions des uns et des autres sont incompatibles. M. Schäuble se prépare à succéder à M. Kohl à la chancellerie si la CDU est contrainte à faire une grande coalition avec les sociaux-démocrates après les élections. Il se pose depuis des mois en homme de compromis avec l'opposition, ce qui déclenche la fureur des conservateurs. Le Parti bavarois, qui dispose d'un pouvoir disproportionné à Bonn, y perdrait l'essentiel de son influence car il ne serait pas indispensable pour constituer des majorités.

Les Bavarois sont d'autant plus véhéments qu'ils doivent affronter des élections régionales difficiles deux semaines avant les élections fédérales. Ils risquent de perdre leur majorité absolue à Munich. Le très à droite ministre-président de Bavière Edmund Stoiber, qui fait face à une forte pression d'extrême droite, tient des propos populistes et mène la vie dure au chancelier. Ressuscitant les vieilles querelles avec les Libéraux – leurs partenaires au sein de la coalition à Bonn – M. Stoiber a accusé le ministre des affaires étrangères, Klaus Kinkel, de mal défendre les intérêts allemands à Bruxelles. Il a demandé que les affaires européennes soient dissociées du ministère des affaires étrangères pour être confiées à un ministre dépendant directement du chancelier. Ces attaques contre le FDP sont d'autant plus malvenues que le Parti libéral est aujourd'hui fragilisé. S'il ne franchit pas le seuil des 5 % des suffrages nécessaire pour entrer au Parlement, la droite est certaine de ne pas pouvoir former seule un gouvernement.

Helmut Kohl et Theo Waigel ont tout fait pour faire cesser ces querelles intestines. Celles-ci n'en témoignent pas moins d'une atmosphère de fin de règne qui va peser sur la campagne du chancelier, même si le congrès de la CDU, en mai à Brême, devrait permettre aux dirigeants chrétiens-démocrates d'afficher un minimum d'unité.

Henri de Bresson et Arnaud Leparmentier

Le programme des « cent premiers jours » de Gerhard Schröder

Le candidat social-démocrate à la chancellerie, Gerhard Schröder, prépare *« un programme pour les cent premiers jours de gouvernement »* après les élections législatives du 27 septembre qui, a-t-il affirmé jeudi 16 avril, doivent *« mettre un terme »* aux seize années de *« l'ère Kohl »*. Pour M. Schröder, ce programme comprendra *« cinq à sept points forts »* qui *« marqueront la campagne électorale »*. Il devrait reprendre les grands axes du manifeste électoral du parti, placé sous le leitmotiv de la conquête du *« nouveau centre »*, c'est-à-dire les cadres supérieurs, les chercheurs dans les technologies de pointe, les jeunes, etc. Gerhard Schröder a souligné qu'il se *« réservait le droit »* de mesurer certaines décisions de congrès du parti *« à l'aune de leur faisabilité économique »*. Il souhaite procéder à *« une mise à plat »* des finances du pays pour vérifier ce qu'il sera possible ou non de faire. – *(AFP.)*

La formation de Silvio Berlusconi, Forza Italia, tient son premier congrès

Le « Cavaliere » veut transformer ce rassemblement de clubs de soutien en une véritable force politique structurée. Des poursuites judiciaires continuent d'obscurcir son avenir personnel

ROME
de notre correspondant

Il aura fallu quatre années à Silvio Berlusconi pour tenter de transformer son mouvement, Forza Italia, en un véritable parti politique. Tel est l'objectif du premier congrès de cette nébuleuse constituée au printemps de 1994 pour porter au pouvoir le magnat de la communication et qui, depuis, a continué de se confondre avec celui qui est désormais devenu le chef de l'opposition. Quelque trois mille délégués ont commencé, à Milan, jeudi après-midi 16 avril, leurs travaux afin de doter Forza Italia d'une structure et d'un programme dignes d'une formation politique organisée et non plus d'un rassemblement de clubs de soutien à Silvio Berlusconi, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Le congrès a commencé par un gigantesque show au laser et s'achèvera, samedi 18 avril, par une vaste manifestation dans les rues de la capitale lombarde. La date choisie n'est pas du tout fortuite. Ce 18 avril marquera, en effet, le cinquantième anniversaire de la victoire de la Démocratie chrétienne sur le Front de la gauche lors des premières élections libres de l'après-fascisme.

UN PARI AMBITIEUX

C'est donc à dessein que Silvio Berlusconi – dont le programme a longtemps tenu en un slogan : *« Sauver le pays du communisme »* – a fixé cette date pour donner du corps à sa force politique ; pour rassembler autour de sa personne quelques-unes des forces éparses de l'ancienne Démocratie chrétienne qui a sombré lors de l'opération « nettoyage » de la corruption menée par les magistrats de Milan.

Le pari est ambitieux. Silvio Berlusconi n'a pas su, jusqu'à présent, imposer une image de fédérateur d'un courant libéral-centriste. Il est contesté par l'ancien président de la République Francesco Cossiga, qui, lui aussi, tente de rassembler les débris de la défunte Démocratie chrétienne, mais surtout par Gianfranco Fini, président d'Alliance nationale, qui apparaît de plus en plus comme un rival susceptible de lui ravir le rôle de leader de la droite. Depuis quelques semaines, le « Cavaliere » courtise son ancien allié Umberto Bossi, patron de la Ligue du Nord, afin de pouvoir opposer une alternative crédible au régime de centre-gauche, bien que M. Bossi soit responsable de la chute de son gouvernement, en décembre 1994, et donc considéré comme un traître. Pour le moment, les travaux d'approche n'ont pas abouti. D'autant plus que le leader sécessionniste demande que Silvio Berlusconi torpille la réforme des institutions préparée au sein de la bicamérale (commission parlementaire), qui ne le satisfait guère.

Un premier pas dans cette direction a été effectué par le président de Forza Italia. A la veille du congrès, il a annoncé, dans une interview à *Panorama*, qu'il ne soutenait plus les propositions adoptées – grâce à lui ! – par la bicamérale. Ce retournement a provoqué un certain émoi. Romano Prodi, président du conseil, s'est inquiété du *« changement continuel »* d'un homme qui privilégie *« les objectifs à court terme plutôt que le projet à long terme pour le pays »*. Le « Cavaliere » a donc fait... marche arrière, expliquant que les nouvelles thèses avancées (adoption du système constitutionnel allemand) n'étaient que le fruit *« d'un raisonnement »*.

« PROCÈS POLITIQUES »

Ce nouveau faux pas d'un homme souvent accusé de manquer de ligne politique cohérente n'a pas terni la fête de Forza Italia. Silvio Berlusconi a été ovationné, mais il sait que son avenir politique risque d'être largement compromis par les nuages judiciaires qui pèsent sur ses épaules.

Dans son discours inaugural, il a d'ailleurs consacré une partie de son intervention aux *« procès politiques »* qui lui sont faits, insistant sur *« l'acharnement, la fausseté des accusations, la certitude de son innocence qui le conduisent à persister dans son engagement politique »*.

Cet homme d'affaires, qui se voit reprocher de confondre business et politique, est loin de s'avouer battu, même si son étoile a beaucoup pâli. Réussira-t-il néanmoins à transformer sa formation *« paillette »*, ainsi qu'a souvent été qualifiée Forza Italia, en une véritable force ? Tel est le véritable enjeu de ce premier congrès. Pour Silvio Berlusconi, Forza Italia ne peut pas être un parti comme un autre. Ainsi qu'il l'écrit dans *La Stampa*, *« Forza Italia est un phénomène qui n'a pas de précédent dans l'histoire italienne (...). Nous ne sommes pas et nous ne serons pas un parti traditionnel qui obéit aux règles de la politique classique et qui en adopte le langage »*.

Michel Bôle-Richard

Gertraud Knoll à l'assaut de la présidence autrichienne

VIENNE
de notre correspondante

Sa candidature a créé la surprise, voire la stupéfaction : Gertraud Knoll, évêque protestante et sans étiquette politique, a osé défier le chef de l'Etat sortant, Thomas Klestil, donné grand favori de l'élection présidentielle du dimanche 19 avril. Pour imposer au moins un ballottage. D'apparence plutôt fragile, mariée à un pasteur et mère de trois enfants – son dernier-né n'a que cinq mois –, cette femme de trente-neuf ans est persuadée qu'elle a ses chances. Sa devise ? *« C'est possible ! »* La vague de sympathie qui l'a accompagnée au début de la campagne électorale, d'emblée 14 % des intentions de vote, alors qu'elle était inconnue, a certes un peu faibli. Mais, avec 12 %, elle défend très honorablement une deuxième position, derrière Thomas Klestil, qui en recueille, lui, 54 %.

Gertraud Knoll fut la première femme élue, en 1994, « superintendante » de la petite Eglise protestante autrichienne (5 % des croyants). Responsable des trente-cinq mille protestants du Burgenland, elle voudrait être *« présidente des cœurs »*, rendre la politique plus *« humaine »*. Le message passe très bien dans une société hantée par les méfaits d'un capitalisme sauvage qui dévalorise le facteur humain au profit des intérêts des actionnaires, qui rend les riches toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres. Pour Gertraud Knoll, l'homme doit passer avant tout. Elle conçoit sa fonction de présidente comme la *« conscience sociale »* de la nation. Il est temps, à ses yeux, de réviser la conception du rôle du chef de l'Etat, qui devrait être plus à l'écoute de la population, se pencher davantage sur ses soucis, ses craintes, au lieu de « résider » à la Hofburg, siège de la présidence, et y recevoir des visiteurs en « audience ».

Après ses premiers pas trébuchants en politique, qui lui ont valu immédiatement l'étiquette de *« naïve »*, Gertraud Knoll a précisé ses opinions : oui à l'Union européenne et à son élargissement à l'Est avec une dimension sociale et écologique plus nette ; non à l'adhésion de l'Autriche à l'OTAN ; la neutralité traditionnelle doit être préservée.

INTRANSIGEANCE AVEC L'EXTRÊME DROITE

Prête à combattre l'intolérance et la xénophobie sous toutes leurs formes, Gertraud Knoll exclut catégoriquement, si elle devenait présidente, de confier la chancellerie au chef de la droite nationaliste, Jörg Haider, même si son parti obtenait la majorité des voix aux législatives. Face à une telle situation, elle préférerait démissionner de son poste, a-t-elle dit, plutôt que de cautionner l'arrivée au pouvoir de M. Haider. Son entourage est formel : *« Cette femme dit ce qu'elle vit, et elle vit ce qu'elle dit. »* La preuve : en juillet 1995, Gertraud Knoll avait accueilli à son domicile, pendant deux ans, six jeunes demandeurs d'asile afghans déboutés en attendant le règlement de leur cas.

Les sympathies que suscite cette jeune femme, qui prend volontiers l'ancienne présidente d'Irlande Mary Robinson comme modèle, s'expliquent surtout par sa sincérité et la fraîcheur de son langage, qui contrastent avec la langue de bois de la classe politique. Ses partisans – des artistes et des intellectuels, des socialistes désorientés, des écologistes et, paradoxalement dans une moindre mesure, des femmes – voient dans la candidature de Gertraud Knoll un signal. Un moyen de rajeunir une fonction présidentielle figée dans les traditions et de féminiser la vie politique.

Waltraud Barvli

Les Khmers rouges exhibent la dépouille mortelle de Pol Pot pour convaincre de son décès

Washington souhaite que les autres ex-dirigeants soient traduits en justice

Les rebelles du dernier réduit khmer rouge, à la frontière khméro-thaïlandaise, ont amené des journalistes devant le corps du défunt chef du *mouvement afin de faire confirmer sa mort effective*, également annoncée par leur radio clandestine. Les Etats-Unis, qui avaient demandé *qu'une autopsie soit pratiquée*, ont réitéré le souhait que les autres hauts responsables khmers rouges soient traduits en justice.

BANGKOK
de notre correspondant

A trois cents mètres de la frontière thaïlandaise, en territoire cambodgien, dans une butte au sol de terre battue, la dépouille de Pol Pot *gît sur un matelas sans* drap, la tête reposant sur un oreiller rose derrière lequel a été placé un bouquet de fleurs de bougainvillier. Les pieds sont recouverts d'un *édredon* vert et le corps simplement vêtu d'une blouse de coton blanc et d'un pantalon de paysan. *Le visage semble reposé* et les paupières n'ont été qu'à moitié rabattues. Quelques jeunes soldats khmers rouges, impassibles et armés, veillent.

Des guides khmers rouges ont donc conduit sur place, jeudi 16 avril, cinq journalistes étrangers *venus de Thaïlande, pour qu'ils té*moignent de la mort de l'ancien leader, officiellement déposé l'an dernier. Non Nou, le geôlier de Pol Pot, leur a raconté que, mercredi, peu avant minuit, la veuve du vieux leader l'avait trouvé inanimé lorsqu'elle était venue déployer *une moustiquaire au-dessus de son* lit. L'incinération, a ajouté Non Nou, a été reportée de quarante-huit heures afin de prouver que Pol Pot est bel et bien mort à proximité de Chong K'sam, lieu-dit sur la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge.

Vendredi matin, la radio des Khmers rouges, aux mains de ses anciens compagnons d'armes, a annoncé, en utilisant un terme volontairement injurieux, que le *dictateur déchu avait « crevé »*. Non Nou a affirmé que Pol Pot est bien décédé de mort naturelle. « *Il est impossible qu'une femme fasse subir à son mari une injection jusqu'à ce que mort s'ensuive* », a-t-il dit, ajoutant, sans autre précision, que des photographies témoignaient de cette « *évidence* ». Une autopsie pratiquée par les militaire thaïlandais, selon les déclarations d'un officier des renseignements à l'AFP, confirmerait la thèse de la crise cardiaque. Washington avait demandé pareille mesure d'identification du cadavre.

*Il est probable que les cir*constances exactes de la mort de l'homme qui avait réduit en esclavage le peuple cambodgien ne seront jamais connues. L'essentiel était, pour ses anciens compagnons, de prouver que Pol Pot, très affaibli par la maladie et âgé de *soixante-treize ans, est bel et bien* disparu. L'incinération devrait avoir lieu samedi ou dimanche.

Les journalistes présents ont perçu le bruit de tirs d'artillerie et même d'armes automatiques, ce qui laisse penser que la poche encore tenue par les Khmers rouges *sur la frontière thaïlandaise* ne s'étend que sur quelques kilomètres. Anlong Veng, l'ancien quartier général des Khmers rouges où dissidents et gouvernementaux sont désormais solidement installés, se trouve à vingt kilomètres seulement au sud de Chong K'sam. Cependant, l'un des commandants thaïlandais sur la frontière a estimé que la guerre était « *loin d'être finie* » car « *les Khmers rouges ont encore plusieurs petites unités qui poursuivent, loin à l'intérieur du Cambodge, une guérilla contre les troupes gouvernementales* ». Mais cette évaluation de la situation est démentie à Phnom Penh, où l'on ne donne pas cher de la peau des derniers rebelles khmers rouges.

Quoi qu'il en soit, Bangkok a poussé un soupir de soulagement en apprenant la disparition de Pol Pot avant l'effondrement total de la rébellion. Accusée pendant des décennies d'avoir été la première à aider Pol Pot, au lendemain de son éviction du pouvoir par les *Vietnamiens, la Thaïlande, comme* la Chine et, à un moindre degré, les Etats-Unis, n'a plus à craindre de subir le reproche d'avoir parrainé celui qui restera le symbole du génocide cambodgien. En cas, peu probable, de procès international, il sera désormais beaucoup plus *difficile de faire la part des respon*sabilités dans la mort de près de deux millions de Cambodgiens de 1975 à 1978.

RÉTABLIR LA PAIX DES ARMES

Bill Clinton a néanmoins tenu à affirmer que le dossier des « *crimes monstrueux* » commis par les Khmers rouges ne s'était pas refermé avec la mort de Pol Pot. « *Les Khmers rouges de rang élevé qui ont été au pouvoir de 1975 à 1979 sont toujours présents et partagent la responsabilité des abus monstrueux des droits de l'homme commis pendant cette période* », a déclaré la Maison Blanche. Il faut, ajoute ce communiqué publié jeudi, « *traduire en justice* » les complices de Pol Pot, ce qui semble plus vite dit que fait.

De *toute façon*, capturer les derniers proches collaborateurs de Pol Pot ou les traduire en justice dépend désormais du gouvernement khmer. Une fois confirmée, la mort du vieux tyran n'a pas fait couler la moindre larme au Cambodge, provoquant plutôt l'amertume de le voir ainsi échapper à la justice. Mais les dirigeants cambodgiens semblent avant tout soucieux de rétablir la paix des armes, même au prix de compromissions avec ce qu'il reste de la vieille garde khmère rouge. En témoigne l'autonomie dont Ieng Sary, ancien nu*méro trois du mouvement, bénéfi*cie depuis 1996 à Païlin, dans l'extrême ouest. Phnom Penh s'est engagé à offrir un statut analogue aux Khmers rouges d'Anlong Veng qui se sont retournés, le 25 mars, contre leurs chefs. La paix, dit le gouvernement, est à ce prix.

Peu de gens, cependant, croient à la possibilité d'un compromis entre Hun Sen, au pouvoir à Phnom Penh, et Ta Mok, le successeur de Pol Pot. Tout d'abord, le rapport de forces est très favorable à l'armée royale depuis les dernières défections de Khmers rouges. *Ensuite, l'opposition* semble irréductible entre Hun Sen et le noyau de Khmers rouges comme Khieu Samphan et Noun Chea, qui sont aux côtés de Ta Mok. En 1997, la perspective d'un accord entre cette poignée de Khmers rouges et le prince Norodom *Ranariddh avait contribué à* provoquer, en juillet, le coup de force au cours duquel Hun Sen avait limogé, en son absence, le prince aujourd'hui exilé à Bangkok.

Jean-Claude Pomonti

Un rapport accablant de l'ONU sur les droits de l'homme en Irak

GENÈVE
de notre correspondante

Depuis la condamnation de l'Irak, le 12 décembre 1997, par l'Assemblée générale des Nations unies pour « *les violations massives et extrêmement graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par le gouvernement irakien* », la « *répression* (...), *l'oppression* (...), *la discrimination et une terreur généralisée* », les informations fournies par Max Van der Stoel (Pays-Bas), le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, qui siège du 16 mars au 24 avril au Palais des nations, montrent que la situation a encore empiré.

Selon son rapport, présenté le 14 avril, il y a eu, au cours de la seule année 1997, plus de 1 500 exécutions sommaires, arbitraires ou extrajudiciaires, commises dans le cadre d'une campagne irakienne de « nettoyage » des prisons. Le massacre semble avoir débuté dans la prison d'Abou Ghraïb, où le nombre des exécutions a augmenté depuis l'inspection effectuée, le 18 novembre 1997, par Qoussay, l'un des deux fils du président irakien, chef de l'organisme spécial de sécurité. Les victimes étaient généralement des détenus contre qui avaient été requises des peines d'au moins quinze ans d'emprisonnement.

Non seulement l'adhésion à certains partis politiques est passible de la peine de mort en Irak, mais le rapport fait état de cas d'exécutions arbitraires ou sommaires de personnes soupçonnées d'être hostiles au gouvernement. Les membres des minorités ethniques sont particulièrement exposés. Kurdes et Turkomans demeurent toujours menacés. Les mises à mort ont eu lieu par électrocution, pendaison ou arme à feu ; les proches de fusillés, pour pouvoir récupérer les corps, ont été contraints de payer le prix de la balle meurtrière.

Outre les exécutions de prisonniers, un nombre croissant d'assassinats politiques a été constaté. Les disparitions de personnes se chiffrent par dizaines de milliers, et la pratique de la torture est systématique, y compris la mutilation pour sanctionner certains délits. Il n'existe pas de liberté d'opinion, d'expression et d'association.

DÉPLACEMENTS FORCÉS DE POPULATIONS

D'après des témoignages recueillis par le rapporteur spécial, les autorités continuent de déplacer de force des populations des régions de Kirkouk, Khanaqin et Douz, dans le Kurdistan. Les principales victimes de cette politique sont les Kurdes et les Turkomans.

Les « candidats » au départ forcé doivent affirmer par écrit que ce déménagement est volontaire et laisser derrière eux tout ce qu'ils possèdent, ou vendre à bas prix. Les lieux vacants sont automatiquement occupés par des Arabes, que l'Etat aide financièrement et matériellement. Les victimes ne reçoivent aucune compensation.

Se disant parfaitement conscient des difficultés que connaît l'Irak, le rapporteur de l'ONU n'en estime pas moins que Bagdad est au moins en partie responsable de la dégradation des conditions sanitaires et alimentaires dans le pays. Si le gouvernement irakien, dit-il, n'avait pas attendu cinq ans pour accepter l'accord « pétrole contre nourriture » proposé dès 1991 par les résolutions 706 et 712 du Conseil de sécurité de l'ONU, il aurait évité à des millions d'innocents « *de graves et longues souffrances* ». Il déplore qu'il n'y ait pas eu de répartition de vivres équitable. Le rapporteur spécial est préoccupé par la discrimination entre les villes et les campagnes, ainsi que dans le sud du pays à l'encontre de la population.

Au cours d'une conférence de presse, il a reproché au gouvernement irakien d'exporter illégalement du pétrole pour s'acheter de nouvelles armes. Evoquant le problème des mines terrestres antipersonnel, M. Van der Stoel regrette que Bagdad n'ait fait aucun cas de l'offre de l'ONU l'invitant à participer à la lutte mondiale contre ce fléau.

La délégation irakienne à la Commission, conduite par Barzan El Takriti, demi-frère du président irakien, a jugé ce rapport « *partial, offensant* » et comportant « *des allégations et des accusations fausses, dans la droite ligne de la campagne anti-irakienne menée par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne* ».

Isabelle Vichniac

La famine s'aggrave dans le sud du Soudan selon les organisations non gouvernementales

LA VIE de milliers de personnes est en danger dans le sud du Soudan, où la famine s'aggrave faute de secours alimentaires suffisants, ont averti les organisations non gouvernementales (ONG) opérant dans ce pays. « *Nous sommes confrontés à une catastrophe potentielle et nous nous attendons à voir la situation empirer* », a déclaré, mardi 14 avril à Nairobi (Kenya), un responsable de terrain du Programme alimentaire mondial (PAM), Claude Jibidar.

Selon des responsables humanitaires, la guerre civile et la sécheresse se traduisent par l'une des plus graves famines qu'ait connues le sud du Soudan, notamment la province de Bahr El Ghazal. L'acheminement des secours aux populations sinistrées est, notamment, gêné par l'obligation faite aux ONG de déposer à Khartoum un plan de vol un mois à l'avance pour tous les vols humanitaires à *destination du Sud, y compris dans* les zones qui sont contrôlées par les rebelles depuis des années.

En outre, l'opération Lifeline Sudan, dont l'ONU est le maître d'œuvre et qui réunit des agences des Nations unies et des ONG, souffre cruellement d'une pénurie de moyens, *et notamment d'avions* pour acheminer ces secours alimentaires. Selon son porte-parole à Nairobi, Brenda Berton, le PAM ne pourra livrer que 2 000 tonnes de secours par mois faute d'un appareil supplémentaire, alors qu'il en faudrait 6 000 tonnes.

Toujours selon le PAM, la malnutrition infantile est en augmentation dans les centres alimentaires. Dans l'Etat du Bahr El Ghazal, où le gouvernement soudanais a récemment levé l'interdiction imposée aux avions de l'aide humanitaire – en vigueur depuis février –, le centre Thiek Thou *soigne actuellement* 1 400 enfants mal nourris, dont 500 dans un état grave. Dans un autre centre, Pan Thou, 670 enfants ont été soignés. La reprise des vols humanitaires n'en survient pas moins à un moment crucial pour la fourniture de semences, destinées à assurer la *culture avant la saison des pluies*, faute de quoi, indique le PAM, la population restera dépendante de l'aide alimentaire.

Mercredi, le gouverneur de l'Etat de Buhayrat, Nicanora Mager, cité par la presse de Khartoum, a affirmé que la famine menaçait aussi la *région d'Aliab, à 900 kilomètres au* sud de Khartoum. Une partie de l'Etat de Buhayrat, notamment la capitale, Rumbek, est aux mains de la guérilla sudiste de l'Armée de libération des peuples du Soudan, dirigée par John Garang. – *(AFP, Reuters.)*

Six Tibétains poursuivent une grève de la faim « illimitée » à New Delhi

NEW DELHI. Six Tibétains en grève de la faim depuis un mois à New Delhi viennent de rejeter un appel du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, les exhortant à mettre fin à leur action. Les grévistes veulent que les Nations unies interviennent de façon décisive dans le problème tibétain, notamment en nommant un envoyé spécial au Tibet. Installés dans le centre de la capitale indienne, ils ne se nourrissent que d'eau citronnée et de morceaux de fruits depuis le 10 mars. L'association France-Tibet affirme que le plus âgé des grévistes, qui ont entre vingt-cinq et soixante-dix ans, « *va bientôt mourir* » si l'ONU n'accepte pas de reconsidérer leurs exigences. – *(AFP.)*

Les deux Corées vont discuter sur la réunification des familles

PÉKIN. Les délégations gouvernementales des deux Corées, *qui dialoguent depuis plusieurs jours à Pékin*, sont tombées d'accord, vendredi 17 avril, pour *que les Croix-Rouges* nord et sud-coréennes ouvrent prochainement des discussions afin de réunir les familles séparées par la partition du pays en deux Etats, a annoncé le chef de la délégation sud-coréenne, Jeong Se-Hyun. Cette proposition avait été *introduite jeudi* par la délégation nord-coréenne, dirigée par Jon Kum-Chol. Les discussions sur les *familles séparées* étaient bloquées depuis quatre ans. La Corée du Sud demande, en échange d'une aide alimentaire, que le Nord s'engage concrètement à aider la réunion des quelque 400 000 personnes séparées depuis quatre décennies. – *(AFP.)*

Bill Clinton en visite au Chili avant le sommet des Amériques

SANTIAGO. Le président Bill Clinton est arrivé, le 16 avril, à Santiago du Chili pour une visite officielle de deux jours, avant de participer, les 18 et 19 avril, au deuxième sommet des Amériques. Trente-quatre présidents et chefs d'Etat « *démocratiquement élus* » participeront à la réunion, formule qui écarte de fait Cuba. Le sommet doit notamment discuter de la création, prévue en l'an 2005, d'une zone de libre-échange « *de l'Alaska à la Terre de Feu* ». Cette perspective, tracée dans l'enthousiasme en 1994 à Miami, lors du premier sommet des Amériques, s'est heurté depuis aux réticences de plusieurs pays latino-américains, qui reprochent *aux Etats-Unis une politique* trop protectionniste dans leurs rapports commerciaux avec le Sud.

AFRIQUE

■ **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : la mission d'enquête *sur les massacres de réfugiés rwandais « continuera de l'extérieur »*,** a affirmé, jeudi 16 avril, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, après la décision de retirer de l'ex-Zaïre les enquêteurs occidentaux victimes du harcèlement de Kinshasa. – *(AFP.)*

■ **Deux des trois opposants évadés de la prison de Buluwo**, Arthur Z'ahidi Ngoma et le commandant Masasu, ancien conseiller du président Laurent-Désiré Kabila, ont été de nouveau arrêtés, a annoncé, jeudi 16 avril, le ministre de l'intérieur à Kinshasa. Le troisième évadé, Joseph Olenghankoy, vétéran de l'opposition congolaise, est poursuivi par les forces de sécurité. – *(AFP.)*

■ **RWANDA-FRANCE : la Mission d'information de l'Assemblée nationale *« devrait aller plus loin »***, a déclaré, jeudi 16 avril, le vice-président rwandais, Paul Kagamé. « *Les Français ne doivent pas empêcher la vérité sur leur engagement au Rwanda d'être dévoilée* », a-t-il affirmé. Le travail d'investigation « *doit être accompli sans tabou, mais avec rigueur et objectivité* », avait déclaré, mercredi, le chef de la diplomatie française, Hubert Védrine. – *(AFP.)*

■ **SIERRA-LEONE : le commandant de la Force ouest-africaine de *paix (Ecomog), le colonel nigérian Maxwell Khobe***, a été « *prêté* » à Freetown par le Nigeria pour devenir le chef des services de sécurité du pays, a annoncé, mercredi 15 avril, le président Ahmad Tejan Kabbah. Le retour au pouvoir de M. Kabbah en Sierra-Leone, le 10 mars, avait été organisé par l'armée nigériane. – *(AFP.)*

■ ***SOMALIE : les hommes armés qui ont enlevé dix membres d'organisations humanitaires ont exigé***, jeudi 16 avril, 1 million de dollars pour leur libération. Les otages, capturés mercredi à l'aéroport de Mogadiscio-nord, sont détenus par Ahmed Adley, commandant de la milice du sous-clan des Daouds du clan Abgal. Le Comité international de la Croix-Rouge, *duquel dépendent six des dix otages, a déclaré que sa politique était de ne* jamais payer de rançon. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : Paula Jones a annoncé**, jeudi 16 avril, qu'elle allait faire appel de la décision du *juge ayant récemment classé sa plainte pour harcèlement* sexuel contre le président Bill Clinton. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **SLOVAQUIE : la cinquième tentative du Parlement d'élire un nouveau président s'est soldée** par un nouvel échec, *jeudi 16 avril*, à Bratislava, aucun candidat en lice n'ayant pu recueillir la majorité requise de 90 voix. Selon les analystes, la vacance présidentielle ouverte le 2 mars pourrait se poursuivre jusqu'en septembre. – *(AFP.)*

■ **SUÈDE : le Parlement a ratifié**, jeudi 16 avril, par une écrasante majorité les accords de Schengen sur la libre circulation des personnes en Europe. Les mesures de l'accord pourraient entrer en vigueur en 2000. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE : l'Assemblée nationale a décidé**, jeudi 16 avril, d'ouvrir une *enquête parlementaire sur la* fortune personnelle de l'ancien premier ministre, Tansu Ciller. La carrière politique de Mme Ciller risque de dépendre de ses conclusions. – *(AFP.)*

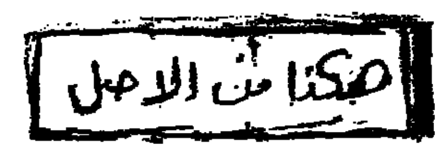
PROCHE-ORIENT

■ **LIBAN : les élections municipales, les *premières depuis* trente-cinq ans, vont se tenir** à partir du 24 mai, a annoncé, jeudi 16 avril, le ministre de l'intérieur, Michel Murr. – *(AFP.)*

■ ***SYRIE :* une quarantaine d'intellectuels et d'hommes politiques syriens ont lancé**, jeudi 16 avril, un appel en faveur de la libération immédiate de leur compatriote, le poète et journaliste Daraj Bayrakdar, prisonnier d'opinion depuis onze ans. – *(AFP.)*

M. Annan rappelle que l'accord avec l'Irak n'a pas de « durée limitée »

NEW YORK. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a affirmé, jeudi 16 avril, que l'accord conclu avec l'Irak le 23 février sur les inspections des sites présidentiels n'a « *pas de durée limitée* ». Selon le numéro deux de la Commission spéciale sur le désarmement de l'Irak (Unscom), Charles Duelfer, Bagdad a informé l'Unscom que « *l'Irak avait seulement accepté des visites pour une durée limitée* ». Par ailleurs, un groupe d'experts a estimé, jeudi, que l'Irak ne peut actuellement exporter que 3 milliards de dollars de pétrole par semestre et non 5,2, comme le prône le Conseil de sécurité de l'ONU. La baisse du prix du pétrole implique une production importante alors que l'état des infrastructures nécessite l'importation de 300 millions de dollars de pièces détachées, selon ces experts indépendants sollicités par l'ONU. – *(AFP.)*



هكذا من الاصل

L'ex-président sud-africain, M. Botha, jugé pour son refus de témoigner sur l'apartheid

Le « crocodile » s'estime victime d'une chasse aux sorcières du pouvoir noir

Le procès de Pieter Botha a été ajourné au 1er juin après deux jours d'audience. L'ancien premier ministre et président, qui a dirigé l'Afrique du Sud de 1978 à 1989, est poursuivi pour refus de coopérer avec la commission Vérité et Réconciliation (TRC), chargée de faire la lumière sur les crimes de l'apartheid.

GEORGE
de notre envoyé spécial

L'ancien président sud-africain Pieter Willem Botha a quitté le tribunal de George en colère, jeudi 16 avril, après l'ajournement de son procès pour des raisons de procédure, dès le deuxième jour des audiences. Le renvoi a coupé court aux intentions d'affrontement de M. Botha, prêt à en découdre et toujours combatif malgré ses quatre-vingt-deux ans. *« Ils veulent s'en prendre à mon image et, à travers moi, humilier mon peuple »*, a-t-il affirmé, serré dans un costume sombre et contrôlant difficilement le tremblement de ses mains. *« Même s'ils me détruisent, ils ne peuvent pas détruire mon âme et mes convictions »*, avait déclaré, la veille, celui que la presse surnomme le *« grand crocodile »* et qui s'estime victime d'une chasse aux sorcières menée par le pouvoir noir.

En tant que premier ministre puis chef de l'Etat, M. Botha a dirigé l'Afrique du Sud de 1978 à 1989, aux pires heures de l'apartheid. Aujourd'hui, il répond devant la justice de son refus de coopérer avec la commission Vérité et Réconciliation (TRC), chargée sous la présidence de Mgr Desmond Tutu de faire la lumière sur les crimes du régime de ségrégation raciale. Victime de son arrogance, « P. W. » Botha doit subir l'impensable humiliation de s'expliquer devant un magistrat noir, qui plus est dans son propre fief, la petite station balnéaire de George, là où il pensait pouvoir goûter une retraite paisible. M. Botha encourt une peine pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement. L'application d'une sanction aussi sévère est peu probable. Mais l'ex-chef de l'Etat, de toute façon, a décidé de plaider non coupable en accusant la TRC de partialité et de mauvaise foi à son égard.

M. Botha se montre fidèle jusqu'au bout au comportement arrogant et provocateur dont il fait preuve depuis plusieurs mois à l'encontre de la TRC. Malgré l'attitude prévenante de Mgr Tutu à son égard, l'ancien président a ignoré toutes les convocations de la commission, désireuse de l'entendre sur son rôle dans le système d'apartheid. Pendant les deux jours d'audiences, le responsable de la TRC appelé à la barre des témoins a évoqué de nombreux documents ou dépositions mettant en cause la responsabilité de l'ex-chef de l'Etat dans l'élimination d'opposants. M. Botha, lui, a toujours affirmé qu'il n'avait rien à se reprocher et il a qualifié la commission de *« cirque »*.

BAROUD D'HONNEUR

C'est d'ailleurs lui qui a fait échouer par son entêtement les négociations de dernière minute menées avec la commission pour lui éviter le procès. Prévues pour mardi, les audiences n'ont commencé que le lendemain après de longues discussions entre les avocats des deux parties. Jusqu'au dernier moment, Mgr Tutu s'est montré conciliant envers l'ancien président et a cherché à trouver un compromis avec lui. Les poursuites judiciaires n'ont été décidées qu'en dernier recours afin d'apaiser une partie de l'opinion publique noire, exaspérée par la mauvaise volonté des anciens dirigeants de l'apartheid. *« Nous n'avons jamais cherché à humilier M. Botha. Nous avons tout fait pour faciliter sa coopération, qui est dans l'intérêt de la réconciliation nationale »*, a affirmé Mgr Tutu. Soucieux de ne pas réveiller les tensions raciales, l'ancien Prix Nobel de la paix a toujours évité de faire apparaître les travaux de la TRC comme un instrument de vengeance dirigé contre la minorité blanche.

Cette démarche est d'autant plus d'actualité que le procès de M. Botha intervient au moment où la vie politique de la nouvelle Afrique du Sud connaît un durcissement autour de la question raciale. Le meurtre d'un enfant noir en bas âge par un fermier blanc lors du week-end de Pâques constitue le dernier d'une longue série d'incidents raciaux qui ont occupé la « une » des journaux ces dernières semaines. Malgré ce contexte et la volonté affichée par M. Botha de se poser en victime du pouvoir noir, la comparution de l'ancien président n'a pas encore suscité la polémique redoutée par la TRC.

Dans la salle d'audience du tribunal de George, de nombreuses places ont d'ailleurs été laissées vacantes par les partisans de M. Botha. Nul ne s'aventure à prédire la durée du procès, ajourné jusqu'au 1er juin. Mais pour l'instant, beaucoup – y compris dans son propre camp – semblent considérer la défiance de M. Botha à l'égard de la TRC comme le baroud d'honneur d'un vieillard enfermé dans des certitudes d'un autre temps.

Frédéric Chambon

La campagne présidentielle débute au Gabon dans une conjoncture difficile

Omar Bongo, à la tête de l'Etat gabonais depuis trente et un ans, devrait briguer un nouveau mandat en décembre. Il affronte de graves revers économiques et sociaux, notamment dus à la crise pétrolière

LIBREVILLE
de notre envoyé spécial

« Ce n'est pas la première fois que j'affronterai une situation difficile. » Le président Omar Bongo est toujours sûr de lui après trente et un ans à la tête du Gabon. Il ne s'est pas déclaré candidat à l'élection présidentielle de décembre prochain mais a entrepris une tournée en province avec le vice-président, Didjob Divungui, et nul ne doute que M. Bongo briguera la présidence.

Après un début de décennie délicat qui l'a conduit à engager le pays sur la voie de la démocratisation, le chef de l'Etat a repris la main après les municipales de 1996 et les législatives de 1997. Il est parvenu à ressouder autour de lui d'anciens amis devenus opposants, dont M. Divungui, qui affirme que *« Omar Bongo est l'élément le plus fort de la stabilité parce qu'il fédère »*.

Le père Paul Mba Abessole, président du Rassemblement national des bûcherons (RNB), est resté dans l'opposition. Battu de justesse à la présidentielle de 1993, le *« curé »*, comme l'appelle M. Bongo, a conquis la mairie de Libreville et son parti quatre villes du pays. *« Nous sommes majoritaires dans le pays, mais comment pouvons-nous gagner alors que les élections sont truquées ? »*, affirme le chef du RNB. Il veut que le scrutin de décembre soit organisé par l'ONU. Il avertit : *« S'il n'y a pas de transparence, il va y avoir de la bagarre. »*

M. Bongo a beau jeu de répondre que le RNB a des députés à l'Assemblée nationale et des sénateurs à la Chambre haute, et que M. Mba Abessole est maire de la plus grande ville du pays. *« Il voulait des élections et il consteste les résultats à chaque fois qu'il perd »*, dit le président, apparemment peu inquiet tant les divisions sont fortes au sein du RNB. M. Mba Abessole est contesté par le numéro deux du parti, Pierre-André Kombila, favorable à un relâchement des liens avec la France. Le chef du RNB dit au contraire que *« mettre la France de côté, ce n'est pas possible pour les Gabonais »*.

Les difficultés économiques et sociales paraissent un obstacle plus sérieux pour M. Bongo que l'opposition politique. Après une excellente année 1997, la baisse du prix du pétrole et la crise financière asiatique ont assombri l'horizon. La rente prétrolière, qui représente 60 % des recettes et 40 % de la richesse nationale, est en chute libre.

PRIVATISATIONS RETARDÉES

Marcel Doupamby, ministre des finances, estime que le manque à gagner pourrait être de 250 milliards de francs CFA (2,5 milliards de francs français) fin 1998. Les financements publics du budget (calculé sur un baril à 17 dollars contre 14 dollars actuellement) vont être revus à la baisse. L'opération va laisser encore moins de marge au gouvernement, confronté à un chômage endémique et à une dette autour de 70 % du PIB.

Les difficultés des pays asiatiques ont conduit l'Indonésie à casser les prix des bois tropicaux et à tailler des croupières au Gabon sur le marché chinois, qui a représenté l'an dernier 60 % des exportations gabonaises de grumes. Malgré sa place modeste (4 % du PIB) dans l'économie, le secteur forestier est le premier employeur privé du pays (plus de 10 000 postes contre 2 000 dans celui du pétrole). Les conséquences sont graves : les abattages ont été réduits de 20 % à 30 % et les licenciements atteignent 20 % des effectifs.

L'aggravation de la crise sociale retarde les privatisations prévues par le plan d'ajustement structurel du FMI. Seule la Société d'énergie et d'eau du Gabon a été vendue à la Générale des eaux. Pour le reste, l'urgence est d'attendre. Le chemin de fer transgabonais, dont la réalisation a été imposée par M. Bongo pour 20 milliards de francs français contre l'avis de la Banque mondiale, est aussi sur la liste des entreprises qui doivent passer dans le secteur privé. Deux acquéreurs sont en compétition : la société qui exploite le manganèse et les forestiers, c'est-à-dire les principaux utilisateurs.

De l'avis de M. Doupamby, les privatisations ne peuvent pas rapporter beaucoup d'argent à l'Etat, et elles doivent aboutir sans crise sociale. Il sera encore plus difficile au président gabonais de réduire le nombre pléthorique des agents des entreprises nationales en une année électorale. D'autant que le ministère de l'économie craint une croissance de 1 % contre les 3 % prévus. *« Il est difficile de conduire une économie aussi volatile, reposant sur la rente pétrolière et les exportations de bois et de manganèse »*, commente un expert français. Malgré les incertitudes, M. Bongo est catégorique : *« Tous ceux qui travaillent sont payés et seront payés. »* Et il rappelle d'un air entendu : *« Il y a un électorat par élection. »*

Marcel Scotto

EUROPE *Le président de la République* a tenu, jeudi 16 avril, une conférence de presse au Palais de l'Elysée, consacrée aux dossiers européens. Affirmant comprendre les *« hésitations »* et les *« peurs »* des Français devant la construction européenne, il a assuré qu'elles étaient *« infondées si nous sommes sérieux dans la gestion de nos affaires nationales »*. ● UN RÉFÉRENDUM sur l'euro lui paraît inutile, celui sur Maastricht ayant déjà approuvé la monnaie unique. Le traité d'Amsterdam ne lui semble pas justifier un référendum, mais, a-t-il précisé, c'est une *« réponse d'attente »*. Il souhaite une réforme rapide du mode d'élection des députés français au Parlement européen. ● L'ÉLARGISSEMENT de l'Europe est pour M. Chirac indispensable, mais la France refusera qu'il commence avant la réforme des institutions européennes. Il a expliqué qu'Helmut Kohl souhaitait une *« Europe des nations »* *(Lire aussi notre éditorial page 19)*.

Jacques Chirac plaide pour une Europe des nations

Le président de la République assure que le moment n'est pas venu de renforcer l'union politique. Il explique que la France doit se réformer et critique les choix du gouvernement. Il refuse un référendum sur l'euro et pense que la ratification du traité d'Amsterdan ne le justifie pas

LA COHABITATION au sommet de l'Etat imposée par les électeurs, c'est comme un couple usé qui se déteste mais reste ensemble à cause des enfants. Il ne cesse de se chamailler sur leur éducation, la manière de dépenser l'argent du ménage, s'accuse de dilapider l'héritage et se renvoie régulièrement à la figure les termes de son contrat de mariage. Le 7 juin 1997, à Lille, Jacques Chirac avait rendu public celui qui l'unissait au premier ministre que les électeurs venaient de lui envoyer. *« Aujourd'hui, mon devoir, c'est de préserver les acquis européens obtenus après quarante ans de patience et d'efforts et de continuer d'avancer, malgré les obstacles, vers une Europe unie, forte et juste »*, avait-il notamment déclaré.

C'est au nom de ce *« devoir »* qu'il s'est exprimé, jeudi 16 avril, lors d'une conférence de presse dans la salle des Fêtes de l'Elysée, une pratique à laquelle il n'avait eu recours qu'à deux reprises précédemment depuis le début de son septennat. Le calendrier européen justifiait cette solennité, puisqu'on est à deux semaines du sommet *« historique »* de Bruxelles où les Quinze établiront la liste de ceux d'entre eux qui adopteront la monnaie unique. Mais on était également à quelques jours du débat qui doit avoir lieu à l'assemblée nationale sur les questions européennes, en ouverture duquel Lionel Jospin fera une déclaration le 21 avril.

L'Europe, certes, relève de la communauté de biens au sein du couple exécutif, mais Jacques Chirac revendique la plus grosse part des acquêts. Le choix des mots et la conjugaison à la première personne en témoignent. Le premier ministre l'*« accompagne »* aux différentes négociations, et, a précisé M. Chirac, *« je n'ai jamais observé qu'il y ait eu la moindre réserve de sa part à l'égard des positions que je prenais »*. On ne peut être plus clair : c'est d'abord à l'Elysée que se définit la politique européenne.

C'est aussi grâce à l'Elysée, et à l'héritage laissé par le premier premier ministre, Alain Juppé, que la corbeille de la France à l'heure de sa qualification pour l'euro est si bien remplie, a rappelé M. Chirac. Evoquant les réformes *« nécessaires »* et *« inévitables »*, il a rendu hommage à celles lancées par le gouvernement précédent : la Sécurité sociale, la professionnalisation de l'armée et la restructuration des industries de défense, la réforme de l'Etat ou celle de la justice.

Une fois dressé l'inventaire de l'argenterie, le chef de l'Etat s'est autorisé des remontrances sur l'usage dépensier que le gouvernement en faisait. *« Il y a des règles de bon sens que le gouvernement serait bien inspiré d'appliquer : que les dépenses publiques n'augmentent pas plus vite que l'inflation, sinon, on s'endette »*, a-t-il observé. Le plan emploi-jeunes et la loi sur la réduction du temps de travail ont essuyé les critiques présidentielles. En soulignant qu'il convenait de *« ramener progressivement la part de l'emploi public dans la moyenne européenne »*, M. Chirac a signifié, une fois de plus, son désaccord avec le choix de Martine Aubry. Il a également tancé le gouvernement sur les 35 heures, en lui dispensant *« un conseil : il faut faire très attention à être cohérent avec les autres »*. *« Nous ne pouvons faire cavalier seul*, a-t-il poursuivi. *La France doit s'inspirer de ce que font les pays qui réussissent le mieux dans la lutte pour l'emploi »*.

MESSAGE AUX EUROSCEPTIQUES

M. Chirac a ainsi multiplié les mises en garde au gouvernement et développé avec insistance l'idée que la France s'isolera en Europe si elle ne s'attaque pas à bras-le-corps à ses handicaps, *« trop d'impôts, trop de bureaucratie, trop de dépenses publiques »*, si elle ne s'oriente pas en substance, même si le mot n'est pas utilisé, vers une modernité plus libérale. Les propos du chef de l'Etat ont aussi fait apparaître une autre dissension avec un membre au moins du gouvernement, Louis Le Pensec. *« Les agriculteurs ne sont pas des jardiniers au service des citadins en quête de rêve. Ce sont des producteurs »*, a-t-il dit, prenant le contrepied du ministre de l'agriculture, qui avait mis en doute récemment la vocation exportatrice de l'agriculture européenne.

L'Europe, c'est aussi une échéance électorale et, pour le couple exécutif, une nouvelle mesure de leurs rapports de forces. Jacques Chirac le sait qui s'inquiète des ravages que le front antieuropéen pourrait faire dans ses troupes. Sa conférence de presse lui a donné l'occasion de clarifier quelques points. Il a ainsi opposé une fin de non-recevoir à ceux des élus RPR, dont Charles Pasqua, qui plaident en faveur de l'organisation d'un référendum sur la modification de la Constitution nécessaire avant la ratification, par la France, du traité d'Amsterdam. Il a également confirmé son souhait de voir modifier *« le plus vite possible »* le mode de scrutin pour les élections européennes afin de rendre les parlementaires européens *« véritablement représentatifs »*.

Le chef de l'Etat a, surtout, voulu adresser un message aux *« eurosceptiques »*. L'Europe est une chance, a-t-il martelé, même s'il comprend les *« peurs »* qu'elle suscite dans le pays. Son principal message était celui-là : rassurer, désamorcer ces peurs que suscite le projet européen, et couper l'herbe sous le pied de ceux qui, à l'extrême droite notamment, les exploitent.

A l'inverse de son prédécesseur, Jacques Chirac plaide moins pour un grand dessein historique que pour une Europe pragmatique, *« quotidienne »* dit-il, et qui n'avance que sous contrôle des Etats souverains. C'est son aspect le plus rassurant. L'idée européenne de François Mitterrand donnait à beaucoup le sentiment d'une avancée à l'aveugle, d'un engrenage inéluctable vers un objectif non avoué dont ils ne voulaient pas : celui du fédéralisme.

VOYOU « RÉCIDIVISTE »

Jacques Chirac, à qui l'on demandait, jeudi, si l'euro n'allait pas entraîner d'autres transferts de souveraineté, une marche plus affirmée vers l'Union politique, a répondu que non. La monnaie unique, pour le chef de l'Etat, est un objectif en soi, toute autre avancée vers une autre forme d'intégration requérant, a-t-il souligné, non seulement une réflexion commune mais une décision souveraine de chacun des Etats. Il n'y a pas de projet non dit, pas d'engrenage sournois.

L'Europe que Jacques Chirac affirme vouloir, en prenant soin d'associer le chancelier allemand à cette démarche, c'est l'Europe des nations, celle des Etats souverains. La *« sortie »* du président de la République contre un commissaire européen qui prend trop de liberté à ses yeux avec les positions de la France était là pour rappeler que lui n'entend pas se laisser dicter n'importe quelle loi par Bruxelles. Leon Brittan n'est, pour le président français, qu'une sorte de voyou *« récidiviste »* devant lequel il n'est pas question de se plier.

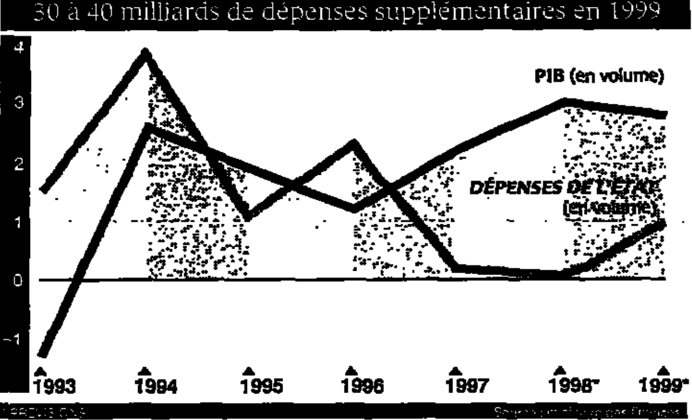
Sur la monnaie unique au moins, Jacques Chirac prêche comme un converti : il avait exprimé, quand ce projet prit corps, son hostilité envers lui. C'est peut-être ce qui lui donne cette sensibilité aux peurs que peut encore faire naître l'Europe.

Pascale Robert-Diard et Claire Tréan

La rigueur budgétaire d'Alain Juppé opposée aux choix de Lionel Jospin

LE PRÉSIDENT de la République est devenu un adepte de la rigueur budgétaire et il donne volontiers des leçons sur ce point. Il a mis à profit sa conférence de presse, jeudi 16 avril, pour inviter le gouvernement à prendre exemple sur certains pays de l'Union européenne et à se montrer plus ambitieux dans la réduction du train de vie de l'Etat. Jugeant *« préoccupant »* le niveau des déficits publics (Etat, Sécurité sociale, collectivités locales), qui s'élèvent encore à 3 % du produit intérieur brut (PIB) en 1998, Jacques Chirac a souhaité que la progression des dépenses ne dépasse pas celle de l'inflation, soit une baisse en volume. C'est le choix qu'avait fait Alain Juppé, en rupture avec les pratiques antérieures.

Le chef de l'Etat a déclaré que les déficits publics français sont parmi *« les plus élevés d'Europe »*, et il ne s'est pas privé de rappeler que c'était là un dossier relevant de la responsabilité gouvernementale. *« Il y a des règles de bon sens que tout gouvernement serait bien inspiré d'appliquer : que les dépenses publiques n'augmentent pas plus vite que l'inflation »*, a-t-il lancé. Faute de quoi, a ajouté M. Chirac, on est entraîné dans la spirale de l'endettement, *« une évolution extrêmement dangereuse et perverse »*. La réduction des dépenses doit, selon lui, s'accompagner d'une *« baisse des impôts »* afin d'encourager l'initiative. M. Chirac a implicitement regretté que ce ne soit pas la voie choisie par le gouvernement dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 1999, même si Lionel Jospin a décidé de poursuivre la baisse des déficits et de stabiliser – et, si possible, de baisser – les prélèvements obligatoires.



En 1998 et 1999, la croissance de l'économie française sera pour la première fois depuis 1993 supérieure à celle des dépenses de l'Etat.

Le ministre de l'économie et des finances, comme il l'a rappelé le 9 avril, lors d'un point de presse, ne se veut *« ni laxiste, ni orthodoxe »* et assure avoir opté pour un partage *« juste »* et *« équilibré »* des 50 à 60 milliards de francs de surplus de recettes fiscales générés par la croissance (2,8 % prévus en 1999 contre 3 % en 1998).

INTÉRÊTS DE LA DETTE EN HAUSSE

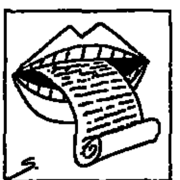
Alors que les dépenses ont été gelées au niveau de l'inflation cette année, Dominique Strauss-Kahn a annoncé qu'elles progresseront de 1 % en volume l'an prochain (2,2 % en valeur). Ainsi, le gouvernement consacrera entre 30 et 40 milliards de francs au financement de la revalorisation des salaires des fonctionnaires, à la politique de l'emploi, à la lutte contre l'exclusion et à quelques priorités, comme la justice et la sécurité. Près de 20 milliards permettront de ramener les déficits publics à 2,3 % du PIB, à condition que le régime général de la Sécurité sociale soit équilibré.

Le gouvernement n'en affirme pas moins sa volonté de réduire la dette publique, qui se nourrit des déficits budgétaires accumulés au fil des ans. Or, pour commencer à la réduire, il faut tendre vers un déficit public de l'ordre de 2 % du PIB. M. Strauss-Kahn juge, en effet, que la progression de la dette est *« inacceptable »* puisqu'une partie de plus en plus importante des impôts finit dans la poche de ceux qui prêtent à l'Etat, au lieu de financer des dépenses utiles. En 1980, ces intérêts représentaient 5 % des recettes fiscales. Ce chiffre est passé à 12 % en 1990 et à 20 % en 1998, soit plus de 300 milliards de francs. Le président de la République n'est donc pas loin de la vérité lorsqu'il affirme, comme il l'a fait lors de sa conférence de presse, que les seuls intérêts de la dette coûtent chaque jour 1 milliard de francs. Leur paiement représente désormais 5 000 francs par Français et par an, et ce poste de dépenses est devenu, au gré des gouvernements de droite et de gauche, le deuxième budget civil de l'Etat, derrière celui de l'éducation nationale.

Jean-Michel Bezat

« C'est l'Europe organisée qui donnera à la France la force

LE PRÉSIDENT de la République a tenu, jeudi 16 avril, une conférence de presse au Palais de l'Elysée. Voici l'intégralité du propos liminaire prononcé par Jacques Chirac :



VERBATIM

« L'Europe, ce sera une France plus forte et plus moderne. 1998 sera une grande année pour l'Europe. Une Europe à laquelle les Français ont pris toute leur part. Bien sûr, des personnalités éminentes ont rêvé, voulu, construit l'Europe, notamment le général de Gaulle, qui a imposé la mise en œuvre du traité de Rome, mais aussi tous ses successeurs dans une remarquable continuité. Mais rien n'aurait pu se faire sans l'adhésion et la volonté de nos compatriotes. L'engagement européen de la France a transcendé les querelles partisanes et les clivages politiques.

» La dernière étape en date, l'application des critères de Maastricht, a été accomplie, pour ce qui nous concerne, grâce aux efforts des Français. Cette année verra le lancement de l'euro, qui sera la monnaie des Européens. Le 2 mai, à Bruxelles, j'engagerai la France aux côtés de la plupart de nos partenaires. Elle a vu le début de l'élargissement. C'est l'accomplissement d'un dessein historique : réaliser enfin l'unité de l'Europe, de tous les Européens, dans l'espace qu'ont défini la géographie, l'histoire et la civilisation européenne. C'est un devoir moral en faveur des peuples que la dictature communiste avait interdits d'Europe. C'est aussi une nécessité si l'on veut enraciner sur notre continent la paix et la démocratie. Cette année verra également la ratification du traité d'Amsterdam, qui, entre autres dispositions et à l'initiative de la France, affirme les exigences d'un modèle social européen et définit les conditions d'une lutte concertée contre le chômage.

» Beaucoup de gens s'inquiètent de ces évolutions. C'est vrai, je le sais. On a peur du changement de monnaie. On craint l'effacement des frontières, l'ouverture des économies, la concurrence, le rôle des marchés financiers, la libre circulation des hommes, plus encore peut-être la libre circulation des capitaux. On craint qu'à la bureaucratie française s'ajoute une bureaucratie bruxelloise lointaine et tatillonne s'occupant de choses qui, à l'évidence, ne relèvent pas de sa compétence. On craint au fond la disparition de notre identité nationale, la mise en cause de notre culture, de nos traditions, certains disent même de notre langue.

» Je comprends ces hésitations et ces peurs. Mais je les crois infondées ou excessives si nous sommes vigilants et actifs à Bruxelles et à Strasbourg et si nous sommes sérieux dans la gestion de nos affaires nationales. De plus, la vie nous apprend que rien n'est plus dangereux que de rester immobile dans un monde qui change. Aujourd'hui, de grands ensembles régionaux émergent dans le monde. On le voit en Amérique du Nord et au Mexique avec l'ALENA, en Amérique du Sud avec le Mercosur, qui va s'élargir probablement petit à petit à la totalité du continent ; on le voit avec la Chine, bien entendu, on le voit avec l'Inde, avec l'Asean ; même l'Afrique commence à s'engager dans un processus d'intégration régionale. Tous ces nouveaux grands ensembles ne seront pas tendres avec nos intérêts. L'Europe doit relever ce défi. Elle a pris de l'avance. Seule son union lui donnera la force nécessaire dans la compétition qui l'attend. Elle peut et doit devenir la première puissance du monde multipolaire de demain.

» Bien des choses dépassent aujourd'hui le cadre des Etats. Unis, nous pourrons lutter plus efficacement contre la corruption, la drogue, la criminalité. Unis, nous pourrons mieux maîtriser l'immigration. Unis, nous pourrons assumer les charges de plus en plus coûteuses qu'exige la recherche scientifique ou médicale. Unis, nous protégerons mieux notre environnement. Nous défendrons mieux nos cultures, nos langues, nos valeurs.

» L'Europe est une grande aventure collective. C'est une aventure sans précédent. Chacun sait aujourd'hui que notre objectif commun est l'Europe des nations. Il n'y a sur ce point aucun doute. La même conviction dans ce domaine anime l'Allemagne et la France, les autres aussi, bien sûr. C'est ce qui explique la priorité donnée, notamment par le chancelier Kohl et moi-même, à la mise en œuvre du principe de subsidiarité : aux Etats de faire ce qu'ils font bien. A l'Europe d'agir lorsqu'elle peut le faire avec plus d'efficacité. Si aujourd'hui nous unissons nos forces pour créer et gérer une monnaie, c'est pour ne pas subir la loi des autres. Si aujourd'hui nous unissons nos forces pour créer et gérer une monnaie, c'est pour ne pas subir la loi des autres. Loin de disparaître dans l'Europe, la France, comme les autres Etats membres, s'accomplira pleinement en étant européenne. C'est l'Europe organisée qui lui donnera la force et les moyens de faire valoir ses intérêts et de réaliser ses ambitions.

» Pour dissiper les peurs, pour gagner, une forte ambition européenne doit aller de pair avec une grande ambition nationale. Nous avons des atouts, les Français le savent : notre situation géographique, nos infrastructures, la qualité de notre appareil de formation, pour n'en citer que quelques-uns. Mais nous avons aussi des handicaps, les Français le ressentent : trop d'impôts, trop de bureaucratie, trop de dépenses publiques. C'est pourquoi nous ne réussirons dans l'Europe qu'à condition de nous adapter.

» Des réformes sont nécessaires. Elles sont inévitables. Elles doivent être lancées ou poursuivies quand elles sont engagées. La réforme de la Sécurité sociale, lancée par le gouvernement d'Alain Juppé et qui porte aujourd'hui ses fruits. Elle était indispensable. La professionnalisation de nos armées avec la restructuration de nos industries de défense, avec la création d'une industrie européenne de l'aéronautique et de l'espace, était inévitable. La réforme de l'Etat qui doit se recentrer sur ses vraies missions et, notamment, sur la sécurité et le respect de l'ordre public. Un Etat, aussi, qui doit se moderniser et se rapprocher du citoyen, en remettant de l'ordre dans des structures administratives devenues trop complexes et en simplifiant les procédures. L'adaptation de nos services publics à un monde de plus en plus concurrentiel. L'évolution de France Télécom en est un exemple réussi. La réforme de la justice pour la rendre plus rapide, plus proche des Français, plus indépendante et plus respectueuse des droits du justiciable. La baisse des impôts pour favoriser l'initiative et récompenser l'effort de tous ceux qui veulent agir, qui veulent créer pour réaliser leurs rêves et leurs ambitions. La modernisation de notre vie démocratique, notamment pour faciliter la participation de tous, et surtout des jeunes et des femmes, de tous ceux dont le métier n'est pas la politique et qui doivent aider à construire le destin de la France.

» Voilà, pour l'essentiel, les réformes qui rendront la France plus tonique. L'Europe nous y incite. Elle nous incite à être allants et éveillés. C'est ainsi que nous tirerons tout le parti de la croissance qui revient et que nous pourrons réellement lutter contre le chômage. Nous ne pouvons pas faire, dans le domaine économique et social, cavalier seul. La France doit s'inspirer de ce que font les pays qui réussissent le mieux dans la lutte pour l'emploi. C'est pourquoi nous devons placer l'esprit d'entreprise au premier rang de nos préoccupations, réduire résolument les charges pesant sur l'emploi peu qualifié, promouvoir des formes nouvelles d'organisation du travail librement négociées, ramener progressivement la part de l'emploi public dans la moyenne européenne.

» Tout cela est nécessaire. Les Françaises et les Français en ont conscience.



SERGUEÏ

L'urgence d'une réforme de la proportionnelle nationale

EN SE PRONONÇANT en faveur d'une modification du mode de scrutin pour les élections européennes, avant le prochain scrutin prévu en juin 1999, Jacques Chirac a ajouté sa voix à celles de nombreux responsables politiques, de droite comme de gauche, qui ont récemment souligné l'urgence d'une telle réforme. Depuis que le Parlement européen est élu au suffrage universel, c'est-à-dire depuis 1979, les quatre-vingt-sept représentants français le sont à la proportionnelle sur des listes nationales. Ce sytème a été l'objet de plusieurs projets de réforme (*Le Monde* du 7 avril). L'idée est de pallier les inconvénients de la liste nationale qui, couplée au scrutin à la proportionnelle, éloigne les députés européens de leurs électeurs et permet aux partis de faire élire leurs permanents ou des personnalités battues à d'autres élections. Alors que, à l'Elysée, on réfléchit à une réforme des différents modes de scrutin susceptible de permettre un rapprochement des multiples systèmes en vigueur, le président de la République s'en est tenu à la nécessité d'instaurer, pour les élections européennes, un système de listes régionales. Encore le chef de l'Etat s'est-il gardé de donner son sentiment sur la taille de ces nouvelles circonscriptions électorales.

Doit-on s'acheminer vers un découpage du territoire en quatre-vingt-sept circonscriptions – autant que de députés français à Strasbourg –, comme l'avait suggéré, en 1993, Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur du gouvernement d'Edouard Balladur, et comme le souhaite aujourd'hui le président du PPDF (Parti populaire pour la démocratie française), Hervé de Charette ? Faut-il maintenir la proportionnelle, mais dans le cadre de huit grandes circonscriptions régionales, comme l'avait également envisagé M. Pasqua, puis, en 1997, Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes dans le gouvernement d'Alain Juppé ? Doit-on s'en tenir au contraire aux vingt-deux régions métropolitaines actuelles, comme le recommandait, dans un rapport de juin 1996, le Mouvement européen-France ? Balayant d'un revers de main ce qu'il a qualifié de « *problème technique* », Jacques Chirac a fait mine de se désintéresser de cette question. Nul doute pourtant que, sur ce sujet sensible, le président de la République observera attentivement le détail de tout projet de réforme.

Jean-Baptiste de Montvalon

Pas d'élargissement sans changement institutionnel

C'EST dans l'autobus qui les ramenait, fin mars, de Bor à Moscou, après leur sommet à trois avec Boris Eltsine, que Jacques Chirac et Helmut Kohl ont constaté leur accord : l'Europe de l'avenir sera « *l'Europe des nations* ». « *La même conviction anime sur ce point l'Allemagne et la France* », a ajouté le président de la République. Pour la France, le général de Gaulle l'avait dit depuis longtemps. Pour l'Allemagne, si ce n'est pas une nouveauté, c'est à tout le moins une évolution récente. Il n'y a pas si longtemps que l'Union chrétienne démocrate, le parti du chancelier, avait encore à son programme l'objectif des Etats-Unis d'Europe. Helmut Kohl lui-même reconnaît qu'après avoir défendu cette grande idée pendant de longues années, il en est revenu. Le mot magique est maintenant celui de « *subsidiarité* ». Jacques Chirac l'a définie ainsi : « *Aux Etats de faire bien ce qu'ils font. A l'Europe d'agir lorsqu'elle peut le faire avec plus d'efficacité* ». Il est d'accord avec Helmut Kohl, a-t-il dit, sur « *ce concept indiscutable* ».

Les termes n'ont pas été choisis au hasard. Ils avaient fait auparavant l'objet d'un échange entre l'Elysée et la chancellerie. La référence répétée à cette « *même conviction* » est précieuse pour Helmut Kohl, engagé dans un combat électoral difficile face à un adversaire social-démocrate qui ne brille pas par son euro-enthousiasme, alors qu'il doit lui-même ménager les eurosceptiques de son propre camp. Comme Jacques Chirac, il lui faut dissiper « *les hésitations et les peurs* » de ses compatriotes face à l'euro, les convaincre qu'il est le meilleur garant de leur sécurité, s'il veut préserver ses chances d'accomplir un cinquième mandat.

Dans les affaires européennes, l'accord franco-allemand pèche au moins sur un point : l'élargissement. Sans faire allusion à l'attitude différente de Bonn, le président de la République a insisté sur le préalable que constitue, à ses yeux, la réforme des institutions européennes. Aucun des six candidats sélectionnés ne saurait entrer dans l'Union avant que celle-ci n'ait modifié au moins « *les modalités de l'élaboration des décisions* ». Jacques Chirac a ainsi réitéré une position traditionnelle également partagée par le gouvernement. A Amsterdam, une majorité des Quinze avait donné l'impression de suivre la Commission de Bruxelles, selon laquelle les institutions actuelles peuvent encore fonctionner jusqu'à vingt Etats-membres. Au lendemain du Conseil européen d'Amsterdam, la France, la Belgique et l'Italie ont signé une lettre commune demandant une réforme des institutions avant tout prochain élargissement. Le gouvernement de Bonn a refusé de se joindre à cette initiative.

Daniel Vernet

Désaccord avec Louis Le Pensec sur la politique agricole commune

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Les propositions présentées par la Commission européenne afin de réformer la politique agricole commune (PAC) et de mieux l'intégrer à l'agriculture mondiale ont été vivement critiquées par Jacques Chirac. A y regarder de près, les mises en garde du chef de l'Etat pourraient viser davantage Louis Le Pensec, le ministre français de l'agriculture, que l'institution bruxelloise. Comment Lionel Jospin va-t-il réagir pour trouver avec le président de la République un terrain d'entente ?

« *Cette réforme ne tient pas compte de ce qui est pour moi un élément essentiel : c'est l'affirmation de la vocation exportatrice, en matière agricole, de l'Europe* », a clairement indiqué le président de la République. Or le 31 mars, à Bruxelles, lors d'un débat public sur la réforme de la PAC, M. Le Pensec, à la stupéfaction générale, avait expliqué le contraire : « *Je ne considère pas, quant à moi, que la compétitivité de l'agriculture européenne réside dans sa capacité à vendre des matières premières à bas prix sur le marché mondial.* »

Le ministre, insistant sur la « *préservation du modèle agricole européen* », avait exposé ensuite un projet très politique, favorable à une agriculture traditionnelle, familiale, plus proche des vœux de la Confédération paysanne que du syndicalisme agricole majoritaire, tournant le dos à toute forme de productivisme. L'équipe de M. Le Pensec, qui mettait beaucoup de fougue à défendre un projet comportant des aspects séduisants (coup d'arrêt au processus de concentration des exploitations, rééquilibrage des aides au profit des catégories jusqu'ici négligées par l'Europe verte, souci de ménager le revenu paysan, ainsi que l'emploi), reconnaissait qu'il s'agissait là d'une vraie rupture par rapport à la position traditionnelle de la France.

« VOCATION EXPORTATRICE »

Le conseil de Bruxelles avait été précédé par un comité restreint rassemblant M. Chirac, M. Jospin et M. Le Pensec. Apparemment, à l'Elysée comme à Matignon, personne n'avait compris qu'il était dans les intentions du ministre de l'agriculture d'innover avec tant d'audace. Lors du congrès de la FNSEA, le 9 avril à Clermont-Ferrand, on a pu constater que le syndicalisme traditionnel n'appréciait guère cette offensive inattendue contre les exportations. Guy Legras, le directeur général de l'agriculture de la Commission européenne, expliqua alors que, compte tenu du niveau de la demande en Europe, freiner les exportations obligerait à limiter la production : il faudrait imposer des quotas aux producteurs de viande bovine, réduire ceux appliqués aux produits laitiers, élargir les surfaces mises en jachère.

C'est précisément afin de pouvoir continuer à être présent sur le marché mondial malgré les contraintes internationales actuelles et à venir (limitation des exportations subventionnées) que la Commission a proposé des baisses de prix de 20 % pour les céréales, 15 % pour le lait, 30 % pour la viande bovine. La Commission défend donc, comme Jacques Chirac, la « *vocation exportatrice de l'Europe* ». Le président de la République trouve les baisses de prix trop fortes et juge les propositions de la Commission « *inacceptables en l'état* ». Des ajustements sont possibles concernant notamment le lait (compensation plus élevée) et les oléagineux, de nature à apaiser les craintes paysannes. La négociation ne fait que commencer et elle durera au moins un an. Il reste que, pour les Français, la première chose à faire est d'accorder leurs violons. Est-ce possible en douceur ou faut-il s'attendre à des prises de bec plus violentes au sommet de l'Etat ?

Philippe Lemaître

La bataille pour la présidence de la BCE s'intensifie

LE FEUILLETON de la nomination du président de la future Banque centrale européenne (BCE) continue. Interrogé à deux reprises sur ce dossier, jeudi 16 avril, le président de la République, Jacques Chirac, a réaffirmé avec force le soutien de Paris à la candidature du gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet. « *La France défendra son candidat* », a assuré M. Chirac. « *Je suis persuadé que la qualité de notre candidat sera prise en compte et qu'une solution convenable interviendra* », a-t-il ajouté. Le chef de l'Etat souhaite « *qu'elle intervienne pour le 2 mai* », date du sommet européen extraordinaire de Bruxelles. « *Ce n'est pas une obligation* », a-t-il précisé, « *même si, psychologiquement, c'est préférable* ». Selon le traité de Maastricht, la BCE doit être mise en place au plus tard le 1er juillet. Les déclarations de M. Chirac contredisent les informations parues au cours des derniers jours dans la presse allemande et britannique, selon lesquelles un compromis avait été trouvé entre Paris et La Haye : dans cet accord, la France acceptait la nomination du candidat néerlandais, Wim Duisenberg, actuel président de l'Institut monétaire européen, pour un mandat de huit ans, renonçait à présenter M. Trichet et se contentait de la désignation de Français à d'autres mandats européens.

Réagissant aux propos très fermes de M. Chirac, le premier ministre néerlandais, Wim Kok, a rétorqué, dès jeudi soir, que La Haye était décidé à mettre son veto à la candidature de M. Trichet si Paris empêchait la nomination de M. Duisenberg. « *On peut imaginer une situation où la France dirait que, même si le reste de l'Europe est pour M. Duisenberg, il ne passera pas. Alors on peut leur rendre la monnaie de la pièce et dire : M. Trichet ne passera pas non plus* », a déclaré M. Kok. Le premier ministre était interrogé à l'issue d'un débat houleux, au Parlement, à propos d'une motion de soutien à la candidature de M. Duisenberg, accompagnée d'une sévère mise en garde à la France. Présenté par Frits Bolkestein, président du parti libéral de droite (VVD), membre de la coalition au pouvoir, le texte avait été rejeté à la demande de M. Kok lui-même, qui avait craint que son adoption ne « *gêne* » la candidature de M. Duisenberg.

Pierre-Antoine Delhommais

Réactions

Les réactions les plus vives aux propos de M. Chirac sont venues de tous ceux qui continuent de contester la construction européenne.

● **Philippe de Villiers** (MPF) affirme que Jacques Chirac « *renie son engagement solennel de référendum* » et se « *propose de trafiquer le mode de scrutin des européennes* ».

● **Le secrétaire national du PCF** Robert Hue, soulignant ses divergences avec Lionel Jospin, a expliqué sur RTL, que « *le gouvernement peut s'appuyer sur le peuple français et doit infléchir l'Europe.* (...) *La meilleure façon d'avoir l'appui du peuple, c'est de le consulter* », a-t-il souligné en demandant à nouveau « *un grand débat national* ».

● **Si l'UDF** de François Léotard se félicite du « *message positif* » de M. Chirac sur l'Europe, au **RPR**, seul Jacques Baumel souligne : « *Je ne suis pas sûr que cela suffira à convaincre non pas les opposants à Maastricht mais surtout les nombreux Français qui manifestent encore hésitation et peur.* » Pour le reste, le mouvement présidé par Philippe Séguin a salué la « *constance* » de l'engagement européen de son ancien président.

et les moyens de faire valoir ses intérêts et de réaliser ses ambitions »

Ils voient souvent les choses avec plus de clairvoyance que bien des responsables. Il y a une aspiration profonde qui monte dans notre pays. Nous devons y répondre en prenant mieux en compte les préoccupations quotidiennes des Français. Nous le voyons bien, l'impératif aujourd'hui c'est : avancer, s'ouvrir, s'adapter, se réformer pour mieux saisir les chances de la France, mieux saisir les chances de l'Europe. Pour nous Français, la France, demain comme hier, est notre patrie, un pays vivant et fort qui veut trouver toute sa place, jouer tout son rôle, qui veut gagner.

» Pour nous, comme pour tous les peuples de notre continent, il faut regarder l'avenir en face. L'Europe, qui a été longtemps notre horizon, est désormais notre vie quotidienne. Grâce à elle, nous serons plus forts, chez nous comme sur la scène internationale. Nous serons d'autant plus forts que nous saurons nous affirmer comme une nation volontaire et moderne. Voilà mon ambition.

Après cette déclaration, M. Chirac a répondu aux questions des journalistes.

● **Présidence de la Banque centrale européenne :** « La France a un candidat. Il s'agit de M. Trichet, et la France défendra son candidat (...). Je suis persuadé que la qualité de notre candidat sera prise en compte et qu'une solution très convenable interviendra.

» A l'initiative de la France a été décidé un conseil de l'euro qui donne dans les domaines qui sont les leurs, c'est-à-dire naturellement en dehors des taux d'intérêt, des pouvoirs de gestion au gouvernement (...). Donc, il n'y a pas de changement de nature, dans le système européen par rapport aux systèmes nationaux (...). »

● **Référendum :** « L'euro, c'est le traité de Maastricht, et vous aurez le souvenir du référendum qui a adopté le traité de Maastricht. Alors, je ne vois pas très bien, au nom de quoi, on pourrait, par un nouveau référendum, remettre en cause la légitimité de ce qui a été acquis par le premier (...). Le traité d'Amsterdam exige une réforme constitutionnelle (...). C'est une adaptation technique qui ne me semble pas justifier un référendum (...). Je prendrai ma décision le moment venu. Mais je ne suis pas convaincu qu'il y ait là véritablement motif à référendum ; mais enfin, c'est une réponse d'attente.

» Nous sommes convenus *[avec le premier ministre]* que la ratification devait intervenir avant la fin de l'année, donc la réforme constitutionnelle également. »

● **Déficits publics :** « Il y a quelques règles de bon sens que tout gouvernement serait bien inspiré d'appliquer en France comme ailleurs, et parmi elles le fait que la dépense publique ne doit, en tout hypothèse, pas augmenter plus que l'inflation. L'endettement est une évolution extrêmement dangereuse. En France, nous payons chaque jour 1 milliard de francs pour régler les seuls intérêts de notre dette. C'est vous dire le poids que font peser sur notre pays les décisions un peu légères qui ont été prises dans le passé. »

● **Lionel Jospin et l'Europe :** « Il y a des sujets qui font l'objet entre le gouvernement et moi d'appréciations divergentes. Il en est d'autres sur lesquels il y a une appréciation commune, tel est le cas de l'Europe (...). Aux différentes négociations à l'occasion desquelles le premier ministre m'accompagne, je n'ai jamais observé qu'il y ait eu la moindre réserve de sa part à l'égard des positions que je prenais. »

● **Mode de scrutin européen :** « Il faut changer de mode de scrutin. Il faut le faire, bien entendu, le plus vite possible, de façon à ce que le nouveau mode puisse s'appliquer aux prochaines élections européennes. Tout simplement parce qu'aujourd'hui le Parlement européen a des véritables pouvoirs (...). Il a acquis, notamment, des pouvoirs législatifs. Donc il est indispensable que les élus européens soient véritablement représentatifs de la population, ce qui suppose qu'ils lui soient connus (...). Je pense qu'il faut maintenir un système proportionnel. J'observe que, d'ailleurs, pratiquement tout le monde est de cet avis et que tous les pays européens ont retenu ce principe (...). Il y a un problème de circonscription (...). Est-ce qu'il faut faire des grandes régions, des régions moyennes ou de petites régions ? Cela est un problème technique qu'il appartiendra au gouvernement d'étudier. »

● **Union politique :** « Un pas important a été fait pour la monnaie (...). Est-ce que cela doit entraîner une union politique plus affirmée ? Je ne le crois pas (...). Cela pourra être la réflexion commune des partenaires qui pourra conduire à une union politique plus forte. Pour le moment, je ne le vois pas (...). Si vous me dites que l'euro conduira à l'obligation d'avoir une gestion plus sérieuse et plus commune, notamment de nos finances publiques, oui, fort heureusement. »

● **L'élargissement de l'Europe :** « On ne peut pas imaginer que l'Europe s'élargisse complètement sans que les institutions aient été modifiées. Je crois que tout le monde est d'accord sur ce point. S'agissant, ensuite, des modalités de la réforme alors, il y a naturellement des points de vue différents notamment, et. on peut le comprendre, entre les pays les plus grands, sur le plan de leur population, les plus importants et les pays les plus petits sur le plan de leur population (...). Ce qui est sûr, c'est que nous n'accepterons pas l'entrée *[d'un des pays candidats]* sans que préalablement la réforme institutionnelle ait été faite, notamment les modalités d'élaboration de la décision. »

● **Euroscepticisme :** « Certains prennent des positions très fortes dans ce domaine et se donnent un peu volontiers des allures de statue du commandeur. Il faudrait leur dire de faire attention à ne pas devenir des statues de sel. »

● **Réforme de la politique agricole commune :** « Les propositions *[de la Commission européenne]* ne sont pas acceptables en l'état et j'aurai l'occasion de le dire très clairement au Conseil européen. Ces propositions de baisse des prix (...) sont beaucoup trop importantes, et c'est particulièrement inadapté en ce qui concerne la France dans le domaine bovin, dans le domaine laitier et aussi dans le domaine des oléagineux (...). Cette réforme ne tient pas compte de (...) l'affirmation de la vocation exportatrice en matière agricole de l'Europe (...). Les agriculteurs ne sont pas des jardiniers au profit des intérêts de citadins en quête de rêves. Ce sont des producteurs et donc il faut en avoir conscience. »

● **Délocalisations :** « Il y a un risque de voir le capital français, qui est si insuffisant, passer entre des mains étrangères (...). Il y a un vrai problème de renforcement du capitalisme français, il va y avoir une faiblesse importante qui est dangereuse pour nos activités et pour nos travailleurs. »

● **Zone de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Europe :** « Le NTM est une initiative personnelle de Sir Leon Brittan qui, tout seul comme un grand, est allé négocier avec les Etats-Unis, sans aucun mandat, notamment du Conseil européen (...). Il est tout à fait contradictoire d'affirmer que nous entrons dans un monde multilatéral (...) dont les règles seront élaborées au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Et puis que néanmoins l'Europe et les Etats-Unis (...) font chacun dans leur coin leurs petites affaires (...). C'est absurde ! Et je veux dire que c'est indécent. »

● **Europe des nations :** « Il faut que dorénavant la règle *[de la subsidiarité]* soit claire : c'est une Europe des nations où les nations prennent les décisions qu'elles sont en mesure d'assumer le mieux, et où l'Europe prend les décisions qui concernent l'ensemble de façon à ce que celui-ci reste cohérent (...). Le général de Gaulle a toujours dit, lui le premier, que cette Europe ne pouvait être qu'une Europe des nations. Chacune conservant son identité, mais toutes mettant ensemble une énergie cohérente pour progresser et s'affirmer dans le monde. »

Les légumiers du nord de la Bretagne maintiennent la pression

Le ministre de l'agriculture, Louis Le Pensec, rencontre les producteurs de choux-fleurs

Les responsables agricoles du nord de la Bretagne représentant les producteurs de légumes, notamment de choux-fleurs, devaient rencontrer, vendredi 17 avril au matin, Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture. Depuis trois jours, les agriculteurs maintiennent la pression et occupent le pont de Morlaix. Avec la chute des cours et la baisse des exportations, de nombreuses familles s'estiment *« dans l'impasse »*.

MORLAIX (Finistère)
de notre envoyée spéciale

Gérard et Céline ont tous deux trente-trois ans et quatre adorables petites filles. *« C'est notre petite folie, la seule »*, avoue-t-il, un rien ému. Avec ses murs blancs, épais comme des remparts, ses carrelages luisants, ses vieux meubles bien cirés, la maison respire la tendresse et le bonheur conjugal. Minces et graves, le visage délicatement hâlé par le plein air, ils sourient bravement, en ouvrant leurs livres de comptes, tenus comme ceux d'une PME. 42 000 francs de revenus déclarés en 1997. Cette année, l'angoisse. De janvier à avril, la récolte de choux-fleurs – un gros quart de leur chiffre d'affaires – n'a rapporté que 50 000 francs, soit exactement la moitié de l'an dernier. *« 50 000 francs de moins, c'est mon bénéfice de l'année qui est parti »*, dit calmement Gérard. Céline s'inquiète : *« Maintenant, on attend la récolte des artichauts. Depuis deux ans, ce n'est pas bon. Si cette campagne est encore loupée, ce sera la catastrophe. »*

REPORTAGE

« On attend la récolte des artichauts. Si elle est encore loupée, ce sera la catastrophe »

Ils s'estiment pourtant privilégiés. Mariés depuis dix ans, ils ont repris, en juillet 1996, l'exploitation des parents de Céline : dix-sept hectares plantés de choux-fleurs, d'artichauts et d'échalotes, à cinq cents mètres de la mer, cédés en contrepartie d'un loyer modeste, en même temps que la maison centenaire, joliment rénovée. Ils n'ont pas eu à investir beaucoup, une Golf, un peu de matériel, c'est tout. Le plus gros avait été fait par les parents. *« Heureusement ! Nous n'aurions pas les moyens de moderniser »*, soupire-t-elle.

« LA FIN D'UNE ÉPOQUE »

Dans les années 80, la riche bande légumière qui ourle le Nord-Finistère autour de Saint-Pol-de-Léon était surnommée la ceinture dorée. *« Il y a eu de l'argent. Les gens vivaient très bien. Ceux qui partent en retraite ont bénéficié de vingt-cinq années de croissance. La Bretagne s'est organisée, modernisée, diversifiée, spécialisée. Nos parents ont investi dans le dur et le foncier. La relève s'est bien faite. Dans le canton, plus de 40 % des exploitants ont moins de quarante ans »*, explique Gérard. Diplômé d'un bac agricole plus deux années de spécialisation, il a travaillé huit ans avec son beau-père, comme aide familial. Aujourd'hui, c'est ce dernier qui l'aide aux champs. Pas moyen de faire autrement.

« C'est la fin d'une époque », dit-il. Car, malgré leurs atouts, Gérard et Céline sont coincés. *« On ne passera pas deux ans comme ça. On débute, on n'a pas de réserves. Et il faut bien épargner un peu pour le foncier, les enfants, la vie. Ce serait triste de refuser des études à un enfant qui veut en faire. »* Tout a commencé à se dégrader en 1992 avec les dévaluations de la lire, de la peseta et de la livre. En quelques mois, les agriculteurs italiens, espagnols et même britanniques ont hérité d'un avantage compétitif de 30 à 40 %. *« Même aux prix planchers fixés par Bruxelles, ils faisaient des bénéfices*, explique Gérard. *Ils ont augmenté les surfaces. Ce que, nous, on a fait en moins, eux ils l'ont fait en plus. »* Les Italiens, et surtout les Espagnols, ont d'abord capté une part des exportations vers l'Allemagne, le Benelux, la Grande-Bretagne. Puis ils ont commencé à grignoter des parts dans le sud de la France. Sur un marché globalement stagnant, cette concurrence à la marge a suffi à déstabiliser complètement les cours. Depuis cinq ans, les prix planchers, jadis rarement appliqués, sont devenus la règle, les invendus ont gonflé, ruinant les associations de mise en marché, qui interviennent pour maintenir les cours.

Dans ce contexte, la réforme de l'organisation commune, décidée il y a un an, tombe on ne peut plus mal. Elle revient grosso modo à supprimer aujourd'hui la bouée dans le but de construire à terme un bateau de sauvetage. Concrètement, Bruxelles diminue tous les ans les aides au retrait (donc les prix planchers et les quantités d'invendus admis à l'intervention), et augmente les fonds dits « structurels » (aides à la recherche, à l'organisation des filières, etc.), dont les agriculteurs ne touchent pas un sou directement. *« C'est ingérable ce qu'ils proposent*, grogne Gérard. *Pour réduire les invendus, il faudrait un produit qu'on arrache régulièrement, mais le chou-fleur est par nature soumis aux aléas climatiques. »* Un redoux trop précoce, comme cette année, et un cinquième de la récolte se retrouve sur le marché en deux semaines !

Non qu'il s'en prenne au ciel. *« Quand on a un problème climatique, on ne se plaint pas. C'est normal, c'est la loi de la nature. Mais cette année, c'est différent. Tout se mêle, c'est la catastrophe. »* Et le début de la fin. Bien sûr, vu de loin, la solution paraît simple : arrêter le chou-fleur. Mais pour faire quoi ? Sur sa petite exploitation, il n'a pas les moyens d'employer des ouvriers agricoles. Il doit donc étaler les récoltes toute l'année. L'hiver, rien ne peut remplacer le chou-fleur. A part l'endive, dont le marché va encore plus mal. Embaucher ? Ce serait aggraver encore le handicap vis-à-vis des Italiens et des Espagnols, imbattables question salaires et charges sociales.

Quant à la reconversion, elle est hors de question. *« Nous n'avons pas la surface pour les céréales, et tout le reste est contingenté. On ne peut même pas faire de l'élevage hors sol, dans une région aussi touristique. »* Et le tourisme justement, les chambres d'hôtes, les gîtes ? C'est encore du travail – *« On fait déjà 70 heures par semaine, on a pris un mois de vacances en dix ans »* –, et surtout de l'investissement. Trop de risques. Les parents l'ont fait pour améliorer leur retraite. Eux devront attendre.

En clair, c'est l'impasse. *« Financièrement, on ne tiendra pas. Soit on nous donne des perspectives, soit on devra réfléchir. On replantera l'an prochain, pour voir. Après ? Il faudra changer de métier. On n'a pas d'alternative avec quatre enfants »*, soupire Gérard. Ce n'est pas encore le drame. Si l'artichaut marche bien... Il y a des cas plus dramatiques. *« Ceux-là ne disent rien. Ils ont honte. »* Alors ils cassent. Pour eux, les manifestations sont un baroud d'honneur.

« TIRER LA SONNETTE D'ALARME »

Gérard en est aussi, *« pas par gaieté de cœur »*. Mais le cœur serré. *« C'est triste d'en arriver là, mais il fallait tirer la sonnette d'alarme. On ne demande pas grand-chose. Seulement de quoi gérer nos exploitations. »* A court terme, 20 à 30 millions pour renflouer les caisses d'intervention. A moyen terme, *« une grande réflexion sur la filière »*. Un mot pudique pour couvrir des solutions inavouables dans le cadre européen : réduire les charges sociales, augmenter le prix de vente final au profit des producteurs, rendre obligatoire le cahier des charges appliqué en France mais non respecté par les Espagnols ou les Italiens, ce qui revient à des mesures protectionnistes larvées. Sur ces détails, Gérard, en bon syndicaliste, n'est pas bavard. *« La vraie solution »*, lâche-t-il, serait *« de loger tout le monde à la même enseigne »*. Comprend qui veut.

Céline soutient son mari, mais n'approuve guère les dérapages commis pendant le week-end pascal, ça se voit. *« On n'était pas partis pour casser »*, proteste Gérard, *« on voulait rester à Saint-Thégonnec. Si on était restés là, il n'y aurait pas eu de dégâts »*. Mais les forces de l'ordre ont chassé les manifestants, et tout a dégénéré. Gérard était déjà reparti, mais il reste solidaire. *« Tout le monde était prévenu. Personne n'a rien fait pour désamorcer la crise jusqu'à la casse... »* Céline sourit tristement. *« Il faut quelque chose, sinon on ne pourra pas lutter. Ça fait peur. »*

Véronique Maurus

Le moteur de l'exportation en panne

Le chou-fleur est le légume le plus exporté, en tonnage, par la France. 1997 avait été une année satisfaisante ; on avait enregistré une progression significative par rapport aux années précédentes : 208 102 tonnes contre 197 600 en 1996 et 149 023 en 1995, selon l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture (Oniflhor). En revanche, en valeur, les exportations ont beaucoup moins rapporté (607 millions de francs contre 657 millions en 1996), le prix moyen tombant de 3,32 francs le kilo, en 1996, à 2,92 francs l'an dernier. Les produits concurrents italiens, qui avaient été évincés d'Allemagne, en raison de leur qualité médiocre, reviennent sur les marché d'outre-Rhin et la production britannique se développe, note l'Oniflhor qui ajoute : *« L'offre qui est actuellement de l'ordre de 10 millions de têtes par semaine ne trouve pas preneur et les invendus représentent certains jours 60 % des apports. »*

M. Jospin insiste sur le « devoir de cohérence » de la majorité

Les dissonances de la gauche sur l'euro sont relativisées

LA DURÉE. Lionel Jospin a insisté, lors de la réunion bimensuelle de ministres, jeudi 16 avril, sur sa volonté d'inscrire son action sur la législature. Au lendemain des élections régionales et cantonales, le premier ministre a écarté toute *« nouvelle phase »* de sa politique. Lors du déjeuner qui a suivi la réunion de travail, les ministres ont discuté de la situation politique, en évoquant les dissensions de la droite et le Front national. Répondant par avance au chef de l'Etat, M. Jospin a souligné, selon des participants, que la mise en œuvre de l'euro ne doit pas empêcher la France de mener *« sa propre politique »*, celle-ci s'articulant, à son avis, avec *« les exigences européennes »*.

Avant le débat sur l'euro, le 21 avril à l'Assemblée nationale, le premier ministre a expliqué qu'il comprenait les positions du PCF et du MDC qui ne mettent pas en péril la cohésion de la majorité. *« On clôt un acte »*, a-t-il indiqué, en soulignant, selon un ministre, que la majorité a *« un devoir de cohérence pour défendre les valeurs républicaines »* face à l'extrême droite. Jean-Pierre Chevènement n'est pas intervenu sur l'euro. *« Soyons clair. Je fais confiance au bon sens et à l'intégrité de Lionel Jospin »*, a expliqué le ministre de l'intérieur, vendredi 17 avril sur Europe 1, en excluant de démissionner et en jugeant *« préférable »* de *« peser de l'intérieur »*.

Jean-Claude Gayssot a rappelé les positions du PCF en faveur d'une Europe où *« le social soit plus marqué »*. Pour le ministre des transports, l'important est que l'Europe et l'euro n'empêchent pas le gouvernement de mener sa politique. Dominique Voynet a souhaité que le gouvernement *« remette en perspective ce qu'il a sur le métier »*. M. Jospin a répondu en évoquant le calendrier parlementaire chargé jusqu'au 30 juin. Mais il n'y a pas eu de nouvelle passe d'armes entre Mme Voynet et M. Chevènement sur l'immigration, ce dernier soulignant que sur ces sujets, la gauche devait être *« républicaine, raisonnable, équilibrée et solidaire »*.

Avant le déjeuner, Martine Aubry a, graphiques à l'appui, présenté un bilan d'étape du plan pour l'emploi des jeunes (34 000 recrutements dans l'éducation) et a fait part d'*« incertitudes »* sur les comptes de la Sécurité sociale, avec le coût de la récente épidémie de grippe. La ministre de l'emploi et de la solidarité a souhaité un *« vrai plan »* de maîtrise des dépenses pour la médecine de ville.

Michel Noblecourt

La cassure de la droite s'accentue au conseil régional Rhône-Alpes

SAINT-ÉTIENNE
de notre correspondant

Le conseil régional Rhône-Alpes a vécu depuis la reprise de ses travaux, mardi 14 avril, au rythme des rappels au règlement, des invectives, des quolibets et des suspensions de séance. Jeudi 16 avril, le président, Charles Millon, exclu de l'UDF, a même été contraint, faute de quorum, de reporter au lundi 20 avril l'examen du projet de budget pour 1998.

Auparavant, le chef de file de la gauche « plurielle », Jean-Jack Queyranne (PS), secrétaire d'Etat à l'outre-mer, avait plaidé en vain, dans une question préalable, pour l'achèvement de la désignation de l'exécutif régional, qui avait été interrompue la semaine précédente. Le rejet de cette requête a été rendu possible par l'attitude bienveillante du Front national, qui a joint ses voix à celles des élus de droite favorables à M. Millon, malgré l'abstention de seize conseillers régionaux UDF et RPR.

RESPECTER LES VALEURS DU RPR

La cassure de la droite a été confirmée, mercredi, par la création de deux groupes opposés à toute alliance avec le FN, l'un intitulé Rassemblement pour la région (RPR), l'autre UDF-Oui à Rhône-Alpes, en référence au slogan de la campagne de M. Millon. Le premier est composé, selon son président, l'ancien député (RPR) Philippe Langenieux-Villard, de *« gaullistes convaincus »* déterminés à *« respecter les valeurs du RPR »*. Le second comprend neuf conseillers centristes et radicaux, réunis autour de Thierry Cornillet, maire de Montélimar, président du Parti radical. De ce fait, le carré de fidèles de M. Millon se réduit désormais à trente-huit conseillers RPR, UDF et divers droite.

Marie-Thérèse Geffroy, secrétaire nationale du RPR, a dénoncé une nouvelle fois la stratégie de M. Millon, *« en train d'organiser la majorité réelle avec le FN »*, ce que les propos des élus encadrés par le secrétaire général du FN, Bruno Gollnisch, n'ont pas démenti. En leur nom, Olivier Wyssa a affirmé que son groupe saurait *« faire preuve de souplesse »* pour le vote du budget, à la condition que soient pris en compte un certain nombre d'amendements *« symboliques »* et de *« respecter le pluralisme dans la répartition des présidences de commission »*.

Les représentants de la gauche ont critiqué, à maintes reprises, la *« complète incohérence de M. Millon »*. *« Nous ne sommes pas favorables à un front, mais à une barrière républicaine qui isole le FN et permette aux débats droite-gauche de fonctionner »*, a précisé Gérard Lindeperg (PS), dans une perspective de recomposition de l'exécutif régional.

Dans la soirée de mercredi, plusieurs centaines de personnes ont manifesté devant le siège du conseil régional à Charbonnières-les-Bains, à l'appel de la coordination lyonnaise de vigilance face à l'extrême droite, qui regroupe une quarantaine d'organisations associatives, syndicales et politiques. Tout en protestant contre les collusions entre la droite et l'extrême droite, certains des manifestants ont condamné également de récents propos de membres du gouvernement par rapport aux mouvements des sans-papiers et des enseignants de Seine-Saint-Denis, attitude qui favorise, selon eux, le *« jeu du Front national »*.

Vincent Charbonnier

Un sursis pour Alain Mérieux

La direction nationale du RPR a décidé, jeudi 16 avril, d'*« engager une procédure d'exclusion »* à l'encontre de Nicole Peycelon, Jean Merle et Marc Fraysse, tous trois élus vice-présidents du conseil régional Rhône-Alpes grâce aux voix du Front national. A l'appui de sa décision, le RPR affirme qu'*« il est aujourd'hui démontré que les exécutifs régionaux n'ayant pas respecté la règle commune à toute l'opposition républicaine sont devenus en pratique les otages du Front national »*.

Le cas d'Alain Mérieux, premier vice-président et proche de Jacques Chirac, élu dans les mêmes conditions, a, en revanche, été réservé, l'intéressé se trouvant actuellement à l'étranger pour des raisons professionnelles. *« Il a été décidé d'attendre de connaître la position qu'il exprimera à son retour »*, précise le communiqué. La direction du RPR espère, en fait, que celui-ci présentera sa démission au terme de la session budgétaire.

DÉPÊCHES

■ **PARIS : Bernard Pons, vice-président du nouveau groupe municipal présidé par Jacques Toubon, a déclaré,** jeudi 16 avril sur LCI, n'exclure aucun candidat à la mairie, sauf lui-même. Le député RPR de Paris a énoncé les *« très grandes qualités de Jacques Toubon »*, tout en soulignant qu'*« il a besoin de se renforcer au niveau de l'organisation et de la structure »*.

■ **LÉGION D'HONNEUR : le *Journal officiel* du jeudi 16 avril publie un décret** nommant Olivier Echappé secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, en remplacement de Patrick Ouart. Magistrat, M. Echappé était précédemment conseiller technique à la présidence de la République.

Le gouvernement met en garde les artisans contre des délocalisations fictives

« LES PAUVRES, ils s'engouffrent dans ce qui n'existe pas (...). Prévenez votre coiffeur ou votre boulanger qu'il vaut mieux rester en France », a lancé Martine Aubry, mercredi 15 avril, lors d'une conférence de presse. L'avertissement s'adressait à une coiffeuse de la Drôme et à un boulanger de l'Ardèche. Pour ne pas acquitter leurs charges sociales, qu'ils jugent trop lourdes, ces deux commerçants se sont inscrits sur des registres de commerce en Grande-Bretagne et l'ont fait savoir devant micros et caméras.

« N'écoutez pas les fausses sirènes », a poursuivi la ministre de l'emploi et de la solidarité, visant ainsi la Confédération de défense des commerçants et artisans-Européenne (CDCA-E), qui incite commerçants et artisans à délocaliser leur siège social. Selon le responsable régional de la CDCA-E, ils seraient trois cents, en Rhône-Alpes, à avoir suivi cette démarche.

« Il y a des règles qui existent et fonctionnent dans tous les pays européens », a insisté la ministre. Elle a rappelé qu'une entreprise ne peut pas échapper aux impôts et aux charges sociales en se délocalisant (article 13 d'un règlement européen de 1971 et article 4 B du code général des impôts) ; qu'elle ne peut faire travailler de façon permanente des salariés en France en échappant aux règles sociales françaises (article L.341-5 du code du travail). Le ministère des finances a, de son côté, mis en garde contre les *« domiciliations fictives à l'étranger »* qui constituent *« une fraude »* passible de poursuites.

FAIBLE FISCALITÉ DIRECTE

Autant de législations dont se moque la CDCA-E. Son ancien président, Christian Poucet, condamné, en février 1997, à deux ans de prison ferme pour *« menaces de mort contre un magistrat dans l'exercice de ses fonctions »* et *« acquisition et détention d'armes de tir de première et deuxième catégorie »*, vient d'être libéré. Auparavant, M. Poucet présidait aux destinées de la Confédération de défense des commerçants et artisans (CDCA) qui prônait la grève des cotisations sociales.

Quand ses adhérents étaient poursuivis en justice, la CDCA organisait des opérations commandos pour intimider ou *« punir »* les huissiers ou les caisses à l'origine des plaintes.

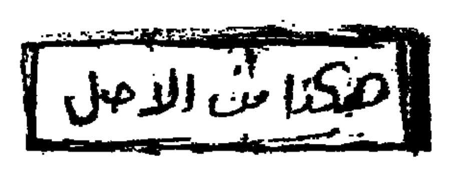
Ces actions violentes et l'utilisation de fonds provenant des adhérents dans des sociétés off shore ont provoqué une cassure au sein de la CDCA : en septembre 1996, M. Poucet créait la CDCA-E, dont quelques-uns des responsables, issus des rangs de l'extrême droite, sont familiers du Front national. La CDCA en dépôt de bilan, des militants se regroupaient au sein d'une nouvelle confédération nationale de défense des artisans (CNDCA).

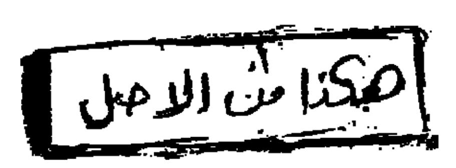
Sa secrétaire nationale, Christine Buvat, s'étonne aujourd'hui de *« la finalité de la publicité »* faite autour des commerçants qui ont rendu publique leur inscription sur des registres de commerce anglais : *« C'est la technique Poucet*, assure-t-elle. *Ces commerçants vont devenir des otages. »*

La CNDCA *« conseille rarement »* à ses adhérents de délocaliser leur siège social, explique Mme Buvat, *« mais il s'agit de situations très particulières qui ne peuvent être généralisées »*.

L'objectif de la CNDCA est d'imposer *« une réforme de la protection sociale des travailleurs indépendants »*. *« Il n'est pas nécessaire d'appeler à la grève des cotisations sociales, ils ne peuvent plus les payer*, soutient Mme Buvat. *Ils sont surendettés parce que surtaxés. »* Le ministère des finances réfute cet argument, assurant que le poids relativement élevé des charges sociales est compensé par la faiblesse de la fiscalité directe.

Bruno Caussé





M. Jospin insiste
devoir de cohérence
de la majorité

MINEURS La mission interministérielle sur la prévention et le traitement de la délinquance des mineurs a remis, jeudi 16 avril, son rapport à Lionel Jospin. ● LES DÉPUTÉS Christine Lazerges (PS, Hérault) et Jean-Pierre Balduyck (PS, Nord) ne jugent pas nécessaire une réécriture de l'ordonnance de 1945 mais souhaitent voir renforcer les moyens des acteurs sociaux, de l'école, de la police et de la justice. ● DÉNONÇANT un *« relâchement préoccupant du lien social »*, ils proposent notamment de créer 400 classes relais, de relancer les internats pour les jeunes les plus difficiles et de doubler les 3 600 postes d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse dans les six années à venir. ● AU SERVICE d'hébergement spécialisé de La Garennes-Colombes, les jeunes en difficulté se réapproprient leur vie, *chacun* dans un studio individuel.

La prise en charge des jeunes délinquants souffre d'un grave manque de moyens

Le rapport de la mission interministérielle dénonce « une chaîne de dysfonctionnements » qui va de la justice aux parents en passant par la police et l'éducation nationale. Il ne juge pas nécessaire de réviser les textes en vigueur

CINQ MOIS de réflexion, des dizaines d'auditions, des déplacements en France et à l'étranger pour arriver à un constat : loin de souffrir de l'inadéquation de ses textes législatifs sur la délinquance des mineurs, la France pèche par l'insuffisance des moyens et des structures qu'elle consacre à ce nouvel enjeu de société. Dressant un vaste panorama des réponses actuellement apportées à la violence des jeunes, la mission interministérielle sur la prévention et le traitement de la déliquance des mineurs, qui a remis son rapport, jeudi 16 avril, à Lionel Jospin, stigmatise les dysfonctionnements de l'Etat, qu'elle impute aux manques de coordination des politiques et à la faiblesse des moyens qui leur sont alloués. Ce faisant, elle écarte les réponses radicales à la délinquance juvénile, au premier rang desquelles figure l'idée d'une remise en cause de l'ordonnance de 1945.

Conduite par les députés Christine Lazerges (PS, Hérault) et Jean-Pierre Balduyck (PS, Nord) (*Le Monde* du 16 avril), la mission interministérielle affirme *« très clairement que la réécriture de la loi, d'une part, n'est pas nécessaire, d'autre part,* [qu'elle] *aurait cet effet pervers de laisser croire que les solutions aux problèmes lourds que pose la délinquance des mineurs pourraient se réduire à l'appel au législateur »*. Pour la mission en effet, si *« l'ordonnance de 1945 offre un panel particulièrement étendu de réponses »* à la délinquance des mineurs, *« de nombreuses dispositions de ce texte fondateur sont peu ou mal appliquées, souvent faute de moyens »*. L'ensemble constitue une *« chaîne de dysfonctionnements »* qui, de la justice aux parents, en passant par la police et l'éducation nationale, révèle un *« relâchement préoccupant du lien social »*.

DÉFAUT D'AUTORITÉ

Au-delà des 135 mesures qu'elle propose, le constat que dresse la mission rejoint les analyses des nombreux travaux, rapports et missions déjà effectués sur la question. Ainsi en est-il de la déresponsabilisation des parents, dont la mission souhaite sanctionner les défaillances en laissant la possibilité aux juges de mettre sous tutelle les allocations familiales, d'engager des poursuites pour recel ou incitation à l'infraction ou de prononcer des condamnations pour défaut d'autorité parentale. Une centaine de condamnations sont déjà prononcées chaque année en France au titre de l'article 227-17 du code pénal, sans que rien ne prouve, pour l'heure, leur efficacité sur la prise en charge des jeunes.

Alors que l'école constitue *« l'institution centrale de socialisation et d'intégration »*, la mission constate, là encore sans surprise, qu'elle est *« pour certains jeunes, la première étape d'un processus pervers de relégation »*. Ainsi, les réponses développées depuis les années 80 (zones d'éducation prioritaires, classes adaptées, opérations « école ouverte »), *« ne paraissent pas adaptées à la situation spécifique des mineurs délinquants, pour lesquels seul un encadrement fort et structurant permet d'obtenir des résultats probants »*. Au-delà du renforcement des moyens dans les établissements difficiles, la mission propose de créer 400 classes-relais, qui associent enseignants et éducateurs, et de relancer les internats pour les jeunes les plus difficiles.

Les parlementaires pointent également la grande disparité dans les dispositifs de protection de l'enfance qui sont de la responsabilité des départements depuis la décentralisation. Les services de protection maternelle et infantile (PMI), par exemple, qui jouent un rôle-clé dans le repérage des problèmes dès le plus jeune âge, ne sont *« plus la priorité des conseils généraux »*. De manière générale, *« les initiatives en direction des mineurs tendent à diminuer »* au profit notamment des actions en faveur… des personnes âgées. C'est pourquoi la mission souhaite voir instituer par l'Etat une obligation de moyens à la charge des départements, comme c'est déjà le cas pour le RMI. Enfin, la mission plaide pour la création d'une prise en charge psychiatrique spécifique des adolescents, quasi inexistante aujourd'hui. En matière de répression, les rapporteurs insistent sur la nécessité de renouveler l'approche policière de la délinquance des mineurs.

Pour la mission, les forces de l'ordre subissent *« un sentiment croissant d'impuissance qui* [les] *conduit au découragement »*. *« Au premier rang vient l'impression d'une absence de réaction des autres institutions de l'Etat, et notamment de la justice, face à la délinquance des mineurs*, note le rapport. *La police et la gendarmerie se voient comme des ultimes recours face à la dégradation du climat social, tâches qu'elles ne peuvent évidemment assumer seules. »*

« DIMENSION PSYCHOLOGIQUE »

Face à l'incompréhension entre jeunes et policiers, la mission préconise la mise en œuvre d'une politique spécialisée de traitement des mineurs délinquants, dans le cadre notamment des brigades des mineurs, qui ne traitent que des mineurs victimes. Le rapport note en effet que *« la dimension psychologique des actes de délinquance et la fragilité structurelle de l'adolescent, qu'accroît dans bien des cas la fragilité sociale des familles, sont trop souvent négligées, tant au stade de la présence policière sur le terrain qu'à celui de la garde à vue et des auditions. Les familles sont insuffisamment connues et entendues des services. Les enquêtes sur l'environnement social du mineur, censées accompagner les déferrements* [au parquet] *sont devenues rarissimes. »*

Les critiques de la mission s'adressent également aux réponses judiciaires apportées aux jeunes délinquants. Elle constate ainsi une grande disparité des politiques des parquets en la matière : les procédures de « traitement en temps réel », qui permettent de convoquer systématiquement au tribunal les mineurs auteurs d'incivilités, ne sont encore que peu appliquées ; les médiations-réparations sont très inégalement utilisées, la majorité des parquets n'y ayant pas encore recours. Par ailleurs, les parquets qui se sont fortement impliqués dans la gestion de la petite délinquance, ont été amenés, faute de moyens, à se désengager du suivi des procédures.

C'est que la justice des mineurs souffre, de manière générale, d'un manque de moyens patent, qui accroît d'autant les délais de traitement des affaires. Seuls 314 magistrats sur 6 000 exercent les fonctions de juges des enfants, et ce pour deux ans et demi en moyenne. Débordés par l'augmentation des affaires, tant civiles que pénales, les juges des enfants n'utilisent pas pleinement, selon la mission, les ressources que leur offre l'ordonnance de 1945 tels la liberté surveillée préjudicielle, le contrôle judiciaire, la réparation ou le travail d'intérêt général. Cette situation s'explique en partie, une fois encore, par le manque de moyens : environ 4 000 mesures de justice concernant des mineurs sont actuellement en attente d'exécution. La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) est la première frappée par cette pénurie. La mission estime qu'il faudrait doubler les 3 600 postes d'éducateurs de la PJJ dans les six années à venir.

« PALETTE DE RÉPONSES »

Estimant enfin que *« le modèle unique des foyers n'est plus de mise »*, les parlementaires soulignent la nécessité *« de constituer une palette de réponses variées, adaptées à l'évolution des problèmes posés par les mineurs »*, que ce soit par des accueils d'urgence, des placements en familles d'accueil ou en unités à encadrement éducatif renforcé (UEER). Alors que d'aucuns appellent à la réouverture des centres fermés, la mission estime que *« l'enfermement des mineurs délinquants doit se réaliser par la prison »*, pour autant que l'Etat s'engage dans *« une révision radicale des conditions de détention des mineurs »*. Une révision qui a *« évidemment un coût »*, mais qui, comme pour l'ensemble de la prise en charge des mineurs délinquants, s'avère *« un investissement indispensable pour la société »*.

C. Pr.

Chacun dans leur studio, les jeunes du SHI font l'apprentissage de l'autonomie

REPORTAGE

Aliénor, 19 ans : « Ici, on nous prend pour des adultes, des êtres normaux »

« LE SHI, c'est un apprentissage de la vie. C'est comme un chemin que tu dois passer entre ton enfance et ta vie d'adulte. Tu t'y retrouves face à toi-même et ou tu t'enfonces, ou tu t'en sors. » Aliénor, elle, s'en est sortie. Depuis qu'elle est prise en charge au service d'hébergement individualisé (SHI) de La Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine), elle s'est réappropriée la vie qu'avait failli lui voler une famille destructurée et un beau-père violent. A presque dix-neuf ans aujourd'hui, elle occupe seule un studio, s'apprête à passer son bac et envisage d'entamer des études littéraires. Une indépendance acquise de haute lutte, avec le patient soutien de Nadia Faure et d'Alain Moïse, deux éducateurs chevronnés qui expérimentent jour après jour un mode nouveau de prise en charge des jeunes en grande difficulté.

Créé en 1983 mais véritablement développé en 1990, le service d'hébergement individualisé, qui appartient à la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), a été fondé sur un constat : les jeunes en difficulté, qu'ils soient délinquants ou en danger, ne supportent plus les hébergements collectifs où ils mettent en échec les méthodes éducatives. *« Puisqu'ils ne tenaient plus dans les foyers, on a pensé qu'il fallait délocaliser l'hébergement*, raconte Nadia Faure, responsable du SHI. *On a donc décidé de leur offrir chacun des petits studios. Et une bonne fois pour toutes, alors que ces jeunes sont sans cesse expulsés des structures, on a arrêté de les virer. On voulait casser cette spirale de l'échec et leur laisser enfin le temps de progresser, de grandir. »*

Les jeunes accueillis au SHI, qui sont placés sur ordonnance du juge des enfants à partir de seize ans, ont tous écumé les foyers. Au SHI, ils sont hébergés dans une vingtaine de studios disséminés dans Paris ou en proche banlieue. Ils y vivent seuls avec l'interdiction d'héberger quelqu'un pour la nuit, ni parent ni ami. Le loyer est totalement pris en charge par le SHI, qui leur octroie 400 francs par semaine pour vivre. L'unique contrepartie est l'obligation d'être en activité (école, travail ou formation professionnelle) ou en recherche d'activité, le fruit de ce travail étant systématiquement épargné. A l'heure où d'autres font l'apologie des centres fermés, le SHI fait donc le pari d'offrir la liberté à des jeunes pourtant en pleine crise. Le résultat est surprenant.

« POINT DE DÉPART »

« Au début, on avait conçu le dispositif comme une phase de transition vers l'autonomie. Or on s'est aperçu que ça marchait aussi avec des jeunes complètement destructurés », explique Nadia Faure. Certes, les premiers temps sont difficiles. Généralement, même s'ils en rêvent, les jeunes s'installent dans leur studio la peur au ventre, submergés par l'angoisse de la solitude. *« Pour la contrecarrer, ils font venir leur bande de copains,* raconte l'éducatrice. *Evidemment, c'est très vite le foutoir. Puis tout d'un coup, ils se rendent compte que ce n'est plus supportable. Alors qu'ils avaient toujours fait partie des envahisseurs, ils se sentent à leur tour envahis. C'est à ce moment qu'ils cherchent l'appui de l'adulte et qu'on peut commencer à travailler avec eux : c'est le point de départ d'un changement. »*

Au moins une fois par semaine, les jeunes passent à la permanence du SHI, où ils retrouvent Nadia Faure et Alain Moïse, qui les aident, avec écoute et attention, à se structurer. L'objectif est de donner du temps au temps, de laisser à ces adolescents, qui ont subi la violence et l'ont parfois fait subir aux autres, le loisir de se découvrir et d'apprendre à exister par eux-mêmes. *« On les reçoit individuellement ou autour d'un bon repas que je fais trois fois par semaine*, explique Alain Moïse. *Il faut les apprivoiser, avec des exigences mais aussi de l'attention, de l'affection. » « Ces rencontres respectent le rythme de chacun*, précise Nadia Faure. *Ils nous parlent de tout, de petites choses, de ce qu'ils font, mangent, fument, de ceux qu'ils aiment. Et tout à coup, au détour d'une phrase, ils s'exposent sans réticence, font le récit d'eux-mêmes, même du plus intime, eux qu'on dit pourtant si fermés. »*

Ce travail sur *« les mots qui remplacent les coups de poing »*, selon l'expression de Nadia Faure, se révèle payant. Cléribert se souvient qu'il n'a jamais été aussi heureux que quand il a reçu sa clé d'appartement. *« Cela m'a permis de vivre enfin mon truc à moi,* se souvient-il. *Ce studio est devenu un véritable nid. Lentement, j'ai appris à savoir ce que je désirais vraiment faire, une liberté qu'on ne m'avait jamais permise auparavant. Avant j'avais cette angoisse de savoir pourquoi je vis. Maintenant, je crois que je sais. »*

« LA BARRIÈRE ET LA CLÉ »

« Ici, on nous prend pour des adultes, des êtres normaux, renchérit Aliénor. *Pendant toute notre enfance, on a été jugés, étiquetés, mais quand on arrive devant eux, on n'est pas des jeunes en difficulté, on est des jeunes comme les autres. Ici, on t'apprend que tu as les ressources en toi pour t'en sortir. »*

De l'avis des premiers intéressés, la réussite du SHI tient autant de la structure que de la personnalité des deux éducateurs qui l'animent. *« Nadia et Alain »* ou *« Mme Faure et M. Moïse »*, c'est un peu comme *« le yin et le yang »*, *« le négatif et le positif »*, *« la barrière et la clé qui permet de l'ouvrir »*. Chacun a son rôle, clairement identifié : Nadia Faure incarne la figure de l'autorité, le rappel à la loi, la règle qui contraint et structure à la fois ; Alain Moïse est l'ami, le confident, celui *qui prodigue la parole*, qui aide, soutient et soulage. Ce clivage tout en complémentarité aide les jeunes à se repérer dans leur demande d'affection et les met en confiance.

C'est dans cette relation éducative, qui tient de l'alchimie, que les jeunes acquièrent leur autonomie. Placés au SHI jusqu'à vingt et un ans, ils en sortent le plus souvent transformés, disposant des ressources financières et morales pour affronter l'avenir. Entre-temps, ils ont souvent renoué avec leurs familles, sans que ce contact ait été initié par les éducateurs. Ils sont alors prêts à sortir du dispositif pour s'assumer seuls.

« Il faut qu'enfin la société comprenne qu'elle doit prendre le temps de faire grandir ses enfants, estime Nadia Faure. *Ici, nous ne faisons rien d'autre que permettre à ces gosses de découvrir ce qu'ils portent en eux-mêmes, comme n'importe quel enfant d'aujourd'hui. »*

C. Pr.

COMMENTAIRE

AU-DELÀ DES SOLUTIONS SIMPLISTES

A quand un véritable débat sur les enjeux sociaux que pose la délinquance croissante des mineurs ? Dans un pays qui semble découvrir l'extrême exclusion dans laquelle il laisse plusieurs milliers de jeunes, le débat sur les réponses à apporter à la délinquance des mineurs se cantonne toujours plus dans le simplisme. Hier, ce fut l'apologie des centres fermés, qui ont pourtant fait la preuve, dans le passé, de leur inefficacité. Aujourd'hui, c'est la mise en accusation des parents, solution lapidaire s'il en est. Sans compter les multiples declarations à l'emporte-pièces, comme la stigmatisation des *« petits sauvageons »* par Jean-Pierre Chevènement, qui n'ont que pour seul mérite de masquer l'absence de réflexion des pouvoirs publics sur les causes profondes de la délinquance.

Les réponses à apporter à la détresse des jeunes sont pourtant connues des spécialistes de l'enfance. Simplement, ils n'ont pas les moyens de les appliquer. Dans leur rapport, les parlementaires de la mission interministérielle, qui notent que l'ordonnance de 1945 a fait l'objet, depuis 1992, d'un remaniement législatif par an, se demandent d'ailleurs *« si la multiplication des réformes n'a pas eu pour effet d'éviter de se poser la question des moyens mis en œuvre concrètement par les pouvoirs publics pour lutter contre la délinquance des mineurs en termes de prise en charge effective »*.

L'indigence dans laquelle se retrouve aujourd'hui l'ensemble du système est à la hauteur du désintérêt qu'il a longtemps suscité. Malgré tous les discours, les politiques d'insertion par l'emploi ne visent toujours pas les jeunes les plus en difficulté ; les éducateurs et les juges des enfants sont toujours en nombre insuffisant et les structures d'hébergement sont toujours sous-équipées. Seule une politique ambitieuse assortie de crédits importants – de l'ordre de plusieurs centaines de millions de francs – pourrait permettre de compenser le retard accumulé depuis des années. L'avenir de la jeunesse a un coût. Reste à savoir si les pouvoirs publics – et, à travers eux, la société tout entière – sont décidés à le payer.

Cécile Prieur

« J'étais une sauvage, je voulais toujours faire la loi »

PORTRAIT

Depuis toujours, Inès a été ballottée entre nourrices et familles d'accueil

IL Y A trois ans, quand Inès est arrivée au service d'hébergement individualisé, elle n'était encore que violence et chahut, perdue dans son angoisse et son impossibilité à communiquer. Aujourd'hui, c'est une belle jeune fille, vive et ouverte, qui semble sourire à la vie.

« Toute petite j'ai été ballottée de nourrices en familles d'accueil. Mes parents étaient séparés et à quinze ans, vu que je ne supportais plus mon père, je suis partie de chez moi. J'ai squatté de copain en copain avant d'être récupérée par la brigade des mineurs, qui me connaissait déjà, vu que mon père me frappait. C'est à partir de là qu'on m'a placée en foyer. Mais à l'époque j'étais une sauvage, je ne supportais pas les ordres, je voulais toujours faire la loi, être la plus forte pour qu'on s'intéresse à moi. J'avais l'impression d'avoir grandi trop vite, d'avoir tout fait tout de suite.

» Dans les foyers, je supportais pas les autres jeunes, les éducateurs, leurs chichis, leurs questions. Et dès que je me retrouvais dans un endroit calme, où les gens m'écoutaient, ça me bloquait complètement. Un regard, une phrase déplacée, un rien, ça me mettait tout de suite sur les nerfs. Alors je me battais ou je me mettais à tout casser, les bureaux, les tables. C'est là qu'on m'a dit d'aller voir un psychologue, mais j'en voulais pas, je l'ai jeté. Le soir, dans ma chambre, je me disais seulement : *tu vas te sortir d'ici, il faut que tu t'en sortes.*

« PAR MOI-MÊME »

» Et puis je suis arrivée au SHI, et ça a été la chance de ma vie. La première fois que j'ai rencontré Alain Moïse, il m'a dit : *« Fais-moi confiance »*, et j'ai su que c'était vrai, que je pouvais lui faire confiance. Je me suis installée dans mon studio, mais au début j'arrivais pas à me détacher des gens de l'extérieur, des copains d'avant. Et puis je me suis rendu compte qu'ils profitaient de moi et j'ai tout plaqué. Au SHI, ils me l'avaient dit : *« Tant que tu ne pourras pas dire non, tu n'y arriveras pas. »* Petit à petit, j'ai compris qu'ici on ne me demandait pas des comptes. Juste de m'en sortir par moi-même.

» Aujourd'hui, j'ai un boulot, un appart' et je vais passer mon permis. Ce que je suis devenue, je le dois à moi-même et aussi au SHI. Ils ont su m'écouter, m'apporter le réconfort et l'affection dont je manquais. Je me rends compte que je reviens de loin, j'ai vraiment rencontré de gros problèmes. Avant, j'avais toujours cette peur de devoir toujours me bagarrer, de ne jamais savoir parler, de ne pas pouvoir m'en sortir. Depuis j'ai appris la vie, le respect des gens, j'ai appris à communiquer. Aujourd'hui, je sais que n'importe qui peut s'en sortir. »

C. Pr.

Une information judiciaire est ouverte à Toulon sur l'attribution suspecte d'un marché public

Un témoin parle de « pots-de-vin ». « Mensonges », répond M. Le Chevallier

Le parquet de Toulon a ouvert, le 12 mars, une information judiciaire contre x... pour *« délit d'avantage »* à la suite d'un témoignage de l'ancien président du club de football de Toulon, Serge Catalano. Ce dernier affirme que la passation du marché des cantines scolaires de la ville aurait donné lieu au versement de 8,5 millions de francs à *« certains pontes du Front national »*.

LA RÉACTION du maire (FN) de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, a été prompte et sèche : *« Il n'y a pas de pots-de-vin chez nous »*, a-t-il déclaré au *Monde*, jeudi soir 16 avril, après la publication, par l'hebdomadaire *VSD*, d'un témoignage recueilli par le parquet de Toulon et mettant en cause la régularité d'un marché public municipal. Sous le titre – *« Le bavard qui fait trembler Le Pen »* –, l'hebdomadaire dévoilait la teneur des déclarations de Serge Catalano, ancien président du club de football de Toulon, qui avait évoqué, le 9 mars, le versement, par une entreprise, de 8,5 millions de francs *« à certains pontes du Front national »*. Dénonçant, dans un communiqué, les *« mensonges à caractère diffamatoire visant à déconsidérer la ville de Toulon et le Front national »*, M. Le Chevallier a menacé *« de poursuivre tout organe de presse qui reprendrait* [ces] *allégations »*.

Il est toutefois un fait incontestable : les affirmations de M. Catalano ont été prises en considération par le parquet de Toulon, qui, sur cette base, a ouvert, le 12 mars, une information judiciaire contre x..., des chefs d'*« infraction aux règles de la concurrence »* et *« délit d'avantage »*, confiée juge d'instruction toulonnais Jean-Luc Tournier. Le témoin a précisé ses propos, le 31 mars, devant les enquêteurs de la brigade financière de Marseille. Le marché en question, celui des cantines scolaires de la ville, attribué, en juin 1997, à la Société générale de restauration (SGR), avait, en outre, déjà suscité les doutes du préfet du Var : ce dernier a saisi le tribunal administratif de Nice – qui ne s'est pas encore prononcé à ce jour. *« Le préfet conteste systématiquement tous nos marchés publics »*, a déclaré, à ce propos, M. Le Chevallier.

« L'HOMME DE PAILLE »

Le témoignage initial de M. Catalano avait été recueilli, le 9 mars, par un substitut du procureur... au parloir de la maison d'arrêt de la ville. L'ancien président du Sporting club de Toulon (SCT), âgé de cinquante-deux ans, se trouvait alors en détention provisoire. Remis en liberté le 3 avril, il reste mis en examen pour *« établissement de faux bilans, abus de biens sociaux, faux et usage de faux »*, à la suite de la mise en évidence de malversations dans les comptes du club. Se décrivant comme *« l'homme de paille »* de la Générale de restauration – qui était encore, à l'époque, une filiale de la Générale des eaux – M. Catalano a assuré que son accession à la présidence avait coïncidé avec le renflouement du club par la SGR, auquel s'ajoutait un contrat de *sponsoring* d'un million de francs par mois. Selon lui, ces contributions financières devaient compléter ses propres démarches en faveur de la SGR, candidate au marché des cantines scolaires, jusqu'alors détenu par une société concurrente, Eurest. Cette activité de *lobbying* était rémunérée à hauteur de 25 000 francs mensuels, sans compter les remboursements de frais, par la SGR.

Disposant de relations privilégiées avec l'un des dirigeants de la SGR, M. Catalano affirme, dans sa première déposition, citée par *VSD*, avoir appris par celui-ci, au mois d'août 1997, *« qu'il venait d'obtenir le marché de la restauration scolaire de la ville de Toulon, moyennant le versement d'un pot-de-vin de 8,5 millions de francs au profit de la mairie de Toulon et du Front national »*. A l'en croire, le même responsable de la SGR lui aurait confié avoir obtenu l'intervention de personnes qu'il ne nomme pas, mais dont il déduit qu'elles appartiennent aux instances dirigeantes du Front national.

Aucun élément de preuve n'est venu, jusqu'ici, confirmer le récit de M. Catalano, qualifié de *« déclarations sulfureuses »* par le maire de Toulon. Mais il apparaît que le président du Sporting disposait en tout cas d'informations précises sur le dossier des cantines toulonnaises. Ainsi, il indique avoir lui-même prévenu le dirigeant de la SGR, peu avant le vote de la commission d'appels d'offres de la mairie de Toulon, de l'attribution probable du marché à Eurest. C'est alors que la SGR aurait sollicité certaines *« interventions »*... Or les deux rapports de présentation des offres, établis par les fonctionnaires municipaux, attestent que l'examen des candidatures penchait nettement en faveur d'Eurest *(lire ci-dessous)*

M. Catalano a, par ailleurs, expliqué aux policiers l'importance du *« pot-de-vin »*, *a priori* disproportionnée en regard du montant du marché, proche de 14 millions de francs : au marché de la restauration scolaire, attribué pour cinq ans, devait s'ajouter la concession, pour quinze ans, d'une cuisine centrale, soit un contrat de 15 millions de francs. Le récit de l'ex-président du Sporting donne à croire que le versement d'une somme aussi importante aurait provoqué l'interruption des aides de la SGR au club de football, précipitant ainsi sa déconfiture.

Interrogés par les policiers, les dirigeants d'Eurest ont fait part de leurs propres soupçons sur l'attribution du marché. Un document – dont *Le Monde* détient une copie – paraît révélateur de relations privilégiées entre la municipalité de Toulon et la SGR, alors même que l'appel d'offres était encore ouvert. Il s'agit d'un projet de lettre, raturé et annoté, adressé en télécopie par la SGR, le 21 mai 1997, au cabinet du maire. Or, cette lettre consiste curieusement en une demande d'informations adressée par un adjoint au maire à la société Eurest, c'est-à-dire au rival de la SGR. Les informations réclamées sont justement relatives au reclassement éventuel du personnel d'Eurest, au cas où sa concession ne lui serait pas renouvelée...

Les enquêteurs pourraient s'interroger, enfin, sur le rôle de l'ancien gendre de Jean-Marie Le Pen, Jean-Pierre Gendron. Ancien membre du comité central du FN, M. Gendron, qui exerce une activité de consultant en relations publiques, est intervenu sur ce dossier, sans que le maire de Toulon puisse préciser dans quelles conditions. *« Il travaille surtout dans le Nord, pour différentes entreprises*, nous a déclaré M. Le Chevallier. *Je sais qu'il cherche à aider les sociétés pour lesquelles il travaille en recueillant des informations. Je crois qu'il s'est intéressé à ce marché, comme à d'autres, mais j'ignore de quelle façon. »*

Hervé Gattegno

« L'offre la plus élevée »

« *La commission d'appels d'offres est souveraine*, a déclaré au *Monde* M. Le Chevallier. *En général, nous prenons les meilleures et les moins chères.* » Daté du 16 juin 1997, le rapport de présentation des offres, signé par l'adjoint (FN) Jean Moura, mais rédigé par les services municipaux, concluait pourtant qu'il convenait *« de retenir la proposition de la société Eurest »*. Pour égaler la prestation proposée par Eurest, la Générale de restauration (SGR) avait proposé de compléter son projet par la création d'une *« plate-forme »* de contrôle des livraisons de denrées. Cette *« variante »* entraînait *« un surcoût de 1 003 200 francs »*, relevait le rapport, *« ce qui place l'offre de cette société comme la plus élevée »*. Un second rapport, préalable à la décision, privilégiait, lui aussi, l'offre d'Eurest, qui ne fut pourtant pas retenue. En commission, deux élus du FN votèrent pour Eurest, les deux représentants de l'opposition municipale (un PS et un RPR) votèrent, eux, pour la SGR. *« C'est l'opposition qui a fait gagner la SGR »*, en conclut M. Le Chevallier.

Ecoutes de l'Elysée : M. Jospin répond aux avocats du « Monde »

DANS une lettre adressée, jeudi 9 avril, à M[e] Christine Courrégé et Michel Laval, avocats du *Monde*, de notre collaborateur Edwy Plenel et de sa compagne Nicole Lapierre, parties civiles dans l'affaire des écoutes de l'Elysée, le premier ministre, Lionel Jospin, estime *« nécessaire d'obtenir les indications indispensables pour exercer »* ses *« attributions en matière de levée du secret-défense »*.

M. Jospin ajoute qu'il a *« donné toutes instructions pour que l'examen des indications qui seront données par le juge soit réalisé dans les délais les plus rapides »*. Dans un précédent courrier, M[es] Courrégé et Laval lui avaient fait remarquer que cette exigence d'*« indications »* de la part du juge Jean-Paul Valat se heurtait au principe du secret de l'instruction (*Le Monde* du 4 avril).

Pour expliquer sa position, le premier ministre se retranche derrière l'avis que lui a adressé Dieudonné Mandelkern, le président de la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS). Il indique que, *« s'agissant des interceptions téléphoniques, il ne m'est évidemment pas possible de procéder à une levée globale du secret-défense, car il m'appartient de vérifier au cas par cas si la protection du secret-défense est ou non justifiée »*.

C'est précisément ce point que conteste M[e] Christine Courrégé, s'étonnant qu'il y ait besoin d'indications supplémentaires concernant les écoutes qui ont visé Edwy Plenel. Selon elle, si Lionel Jospin maintient le secret-défense, *« c'est la preuve qu'il n'existe pas de volonté politique de l'actuel gouvernement de tirer un trait sur l'utilisation arbitraire et dévoyée d'un secret qui n'a d'autre but que de protéger les intérêts de la nation, et non les intérêts politiciens de ses gouvernants »*.

Création d'une unité pour la protection des personnalités en Corse

UNE *« UNITÉ de protection de la police nationale »*, chargée de la protection des personnalités menacées, va être créée prochainement à titre temporaire en Corse. Composée de fonctionnaires *« spécialement formés »*, l'UPPN a été conçue *« dans un souci d'unité »* pour, *« en fonction des nécessités, mettre du personnel spécialisé à la dispositions des personnalités concernées »*, a-t-on indiqué, jeudi 16 avril, au ministère de l'intérieur. Jusqu'alors, des policiers, prélevés dans différents services de façon ponctuelle, étaient chargés de la protection de telle ou telle personne, en fonction des besoins.

L'Unité de protection de la police nationale sera *« directement rattachée à la direction générale de la police nationale »*, comme le Service de protection des hautes personnalités (SPHP) chargé d'assurer la protection des membres du gouvernement ou des personnalités étrangères en visite officielle en France.

DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION : l'opération de régularisation des quelque** 150 000 sans-papiers qui en ont fait la demande sera prolongée jusqu'à la fin du mois de mai, a indiqué, vendredi 17 avril, sur *Europe 1*, Jean-Pierre Chevènement. Le ministre de l'intérieur a expliqué cette décision par *« les retards pris dans des préfectures »*. Début avril, plus de 50 000 dossiers étaient encore en attente d'une décision.

■ **POLICE : le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, s'est déclaré favorable,** jeudi 16 avril, à la constitution d'une base de données d'empreintes génétiques relatives aux affaires de mœurs *alors qu'il recevait, place Beauvau, les policiers de la police judiciaire* de la préfecture de Paris pour les féliciter de leur enquête sur le tueur en série de l'Est parisien *(Le Monde* du 28 mars). Il a rappelé que, dans cette affaire, le *« relevé d'empreintes génétiques a été déterminant »* et que les réticences *« n'avaient pas lieu d'être »*.

■ **JUSTICE : deux jeunes hommes de 18 et 19 ans ont été condamnés à dix-huit mois de prison, dont respectivement six et quatre mois ferme, par le tribunal correctionnel de Strasbourg, mercredi 15 avril, pour avoir incendié plusieurs véhicules à Strasbourg lors du nouvel an. La condamnation a été assortie d'une mise à l'épreuve pendant deux ans et de l'obligation d'indemniser les victimes.**

■ **MEURTRE : un jeune homme de 17 ans, meurtrier présumé d'une adolescente de 18 ans** tuée de seize coups de couteau puis de masse au Cannet-Rocheville (Alpes-Maritimes), a été mis en examen pour homicide volontaire et actes de barbarie, jeudi 16 avril, et écroué.

DISPARITIONS

Robert Courtine

Deux noms, deux vies

ANCIEN CHRONIQUEUR gastronomique du *Monde*, Robert Courtine est mort, mardi 14 avril, à Colombes (Hauts-de-Seine), à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il avait eu deux noms et deux vies. Sous le pseudonyme de La Reynière et sous un patronyme rendu célèbre, il était devenu un « pape » révéré et craint par les chefs les plus illustres. Il avait ainsi fait oublier une jeunesse exaltée qui avait conduit ce fils d'une famille parisienne modeste, né le 16 mai 1910, à écrire dans la presse d'extrême droite d'avant-guerre. Et à suivre ses amis dans la pire des aventures : celle de la presse de la collaboration.

En août 1944, s'estimant, à juste titre, gravement compromis par ses écrits, il fuit Paris et se retrouve à Sigmaringen, où s'entre-déchire le petit monde éperdu de la collaboration. A l'arrivée des Alliés, il passe en Suisse, puis rentre en France après les premières rigueurs de l'épuration, est jugé et purge sa peine.

Il entame en 1952 une nouvelle carrière. Il écrit de courts billets de variété dans *Le Parisien libéré*. Dans *Le Monde*, où il signe La Reynière, ses chroniques gastronomiques obtiennent un succès croissant. Jusqu'en octobre 1993, nombre de lecteurs, qui n'ont pas les moyens de fréquenter les temples de la grande cuisine, le suivent avec délectation. Il écrit aussi, à partir de 1961, sous son nom, des chroniques dans *La Dépêche du Midi* et, plus tard, dans *Paris-Match*, publie de nombreux ouvrages sur cet art de la table dont il ne cessera de défendre avec énergie l'authenticité. Il compose en même temps des chansons et produit des émissions radiophoniques. C'est cependant la gastronomie qui le porte à une célébrité qui dépasse les frontières françaises.

De la plus exécrable des politiques à la lointaine succession de Brillat-Savarin, l'itinéraire n'étonnera que ceux qui n'ont pas connu les tempêtes d'hier.

Jean Planchais

Ses livres

Un ouvrage de recettes ménagères entrelardées de brèves histoires et de traits d'esprit, publié sous le pseudonyme de Savarin (Marabout, 1952), assure d'emblée à Robert Courtine un renom qui marque sa seconde carrière. Il persévère sur ce chemin et trace peu à peu, sous la signature de La Reynière, une histoire de la table de notre temps. En 1969, il publie *L'assassin est à votre table*. Il révise la nouvelle édition du *Larousse gastronomique* de Prosper Montagné, avant d'en diriger la refonte. Pendant les années 80, sa trilogie – *La Vie parisienne*, *Le Ventre de Paris* et *La Rive gauche* (Librairie académique Perrin) – est couronnée par l'Académie française. Sa passion pour Simenon le conduit sur les traces de la cuisine de Mme Maigret. Une quinzaine d'ouvrages figurent toujours au catalogue des éditeurs, jusqu'à l'ultime compilation de recettes des anciennes provinces de France, assorties de souvenirs de jeunesse et de propos de table : *La Cuisine des terroirs* (La Manufacture, 1989).

NOMINATIONS

AGRICULTURE

Rémi Toussain a été nommé directeur de la production et des échanges au ministère de l'agriculture et de la pêche et **Jean-Marie Aurand**, directeur des pêches maritimes et des cultures marines à ce même ministère, lors du conseil des ministres de mercredi 15 avril. M. Toussain remplace Pierre-Olivier Drège, nommé directeur général de l'Office national interprofessionnel des céréales (*Le Monde* du 17 avril), et M. Aurand succède à M. Toussain.

[Né le 27 septembre 1952 à Thionville (Moselle), Rémi Toussain est ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts. Il commence sa carrière en 1976 comme adjoint de l'attaché agricole de l'ambassade de France à Madrid. Puis, de 1977 à 1981, il travaille à la direction départementale de l'agriculture de la Côte-d'Or. Il est ensuite, jusqu'en 1985, en poste à la représentation permanente de la France auprès des Communautés à Bruxelles. De 1986 à 1987, il est chargé de mission au cabinet de François Guillaume, ministre de l'agriculture, et devient par la suite sous-directeur des pêches au ministère de la mer. Entre novembre 1989 et février 1994, il a successivement en charge les secteurs des productions végétales et de l'organisation des marchés au ministère de l'agriculture. Rémi Toussain était directeur des pêches maritimes et des cultures marines depuis avril 1994.]

[Né le 1er février 1953 à Langogne (Lozère), Jean-Marie Aurand est ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts. Il commence sa carrière en 1978 comme adjoint de l'attaché agricole de l'ambassade de France à Madrid. Après un séjour de dix ans à la direction départementale de l'agriculture de l'Aveyron, il est nommé en 1989 attaché agricole à Madrid. Il sera ensuite, de 1992 à avril 1994, chef du service des relations internationales à la direction de la production et des échanges (DPE) du ministère de l'agriculture. Depuis mars 1994, Jean-Marie Aurand était chef du service de la production et des marchés à la DPE.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

M. Philippe SAMBUSSY
et Mlle Carole SOURIGUES,
ses parents,
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit

Antonin,

le 22 mars 1998.

Hanitra RABEFITSEHENO,
Michel PIERSON
et leurs enfants,
Nathalie et Vincent,
ont le bonheur d'annoncer la naissance de

Cécile,

le 7 avril 1998, à Nantes.

Marie-Jeanne MANUELLAN,
***Véronique* et Guy FAILLOUX,**
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit-fils,

Matthieu, Etienne MANUELLAN,

le 11 avril 1998, à Paris,
chez
Anna-Bella, Pierre-Etienne et Laura.

Véronique LETZKUS
et Jean LEMESLE-CORNEILLE
sont heureux de faire part de la naissance de

Victor,

le vendredi 10 avril 1998, à Paris.

Anniversaires de naissance

KARELLE,

le 18 avril 1980, tu es venue au monde.

Aujourd'hui, nous associons *Le monde* à ton *dix-huitième anniversaire*. Continue à faire fructifier tes talents.

Nous sommes très heureux d'être ta mère, ta sœur, ton père.

Danielle, Jessica, Alain.

Décès

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Mme Georges-Dominique BARBÉ,
née Charlotte **MARÇAIS,**

le 15 avril 1998, à Versailles, munie des sacrements de l'Eglise.

La messe sera célébrée le mardi 21 avril, à 9 h 45, en l'église Saint-Symphorien à Versailles, et l'inhumation aura lieu le même jour dans le caveau de famille à Mesquer (Loire-Atlantique), à 17 h 30.

De la part de
Ses enfants et leurs conjoints,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et des familles Barbé et Marçais.

M. et Mme Bernard Barbé,
35, rue Henri-Simon,
78000 Versailles.

– Le conseil d'administration,
Et la direction de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale,
ont appris avec tristesse le décès de

M. Jean-Baptiste BIGÉ,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre national du Mérite,
directeur de l'ACOSS de 1968 à 1977,

survenu le 10 avril 1998.

Ils présentent à la famille l'expression de leurs condoléances les plus sincères.

– Mlle Jacqueline Dévé,
Alain et Sylvie Brochard,
Bernard et Colette Gagey,
Gilles et Brigitte Brochard,
Ainsi que leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Louis BROCHARD,
née Hélène DÉVÉ,

survenu à Garches, au soir du Vendredi Saint, dans la paix du Seigneur.

– Le docteur et Mme Pierre Cochet,
Le docteur et Mme Claude Cochet,
M. et Mme Bernard Roux,
Leurs enfants et petits-enfants,
Parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Anne COCHET,
née BOGE,

survenu le 16 avril 1998, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques religieuses auront lieu à Torcieu (Ain), le samedi 18 avril, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président et les membres du conseil d'administration,
Le président et les membres du directoire,
Et le personnel de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (S.A.C.E.M.),

ont le regret de faire part du décès de

M. Henri CONTET,
chevalier de la Légion d'honneur,
auteur,
président d'honneur
de la S.A.C.E.M.,
président d'honneur
du Comité du cœur,

survenu à Paris-7e, le 14 avril 1998, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 21 avril, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e.

225, avenue Charles-de-Gaulle,
92521 Neuilly-sur-Seine Cedex.
(*Le Monde* du 17 avril.)

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Robert COURTINE,

survenu le 14 avril 1998, à Colombes (Hauts-de-Seine).

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 21 avril, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-du-Bon-Secours de Bois-Colombes (Hauts-de-Seine).
(*Lire ci-contre*)

– Le directeur de l'Ecole nationale *supérieure des industries chimiques* (ENSIC-Nancy),
Et l'Association amicale des anciens élèves ENSIC,
ont la douleur de faire part du décès tragique, survenu le 12 avril 1998, de

Mlle Florence CUNY,
ingénieur ENSIC.

Originaire de Noyon, dans l'Oise, Florence Cuny, après des classes préparatoires à Amiens, avait intégré l'ENSIC en 1994. Pendant sa scolarité, elle avait su concilier de brillantes études et une vie associative riche, acceptant notamment la présidence du bureau des élèves et mettant son talent au service de la troupe de théâtre de l'école comme metteur en scène.

Ingénieur diplômé des industries chimiques depuis 1997, elle s'était consacrée avec la même énergie à la recherche d'un emploi. Son esprit d'entreprise et son dynamisme l'avaient menée jusqu'à Singapour, où elle venait d'entamer une brillante carrière internationale au sein de la société Elf Atochem. Ses compétences, son enthousiasme mais aussi son élégance *naturelle avaient sans aucun doute fait* leur effet à l'autre bout du monde.

Un tragique accident sur les routes de Malaisie a mis un terme prématuré à une vie qui s'annonçait prometteuse.

Florence avait vingt-cinq ans.

Toutes nos pensées vont à sa maman.

Les obsèques auront lieu en l'église de Salency près Noyon (Oise), samedi 18 avril, à 14 h 30.

– Après une courageuse et douloureuse lutte contre la maladie,

Claude DOUBINSKY

nous a quittés, le 11 avril 1998.

De la part de
Mme Reizea Doubinsky,
sa mère,
Laurence,
sa femme,
Sébastien et Rikke, Emmanuel, *Mathilde et Christian, Lucile et Cyriaque,*
ses enfants,
Toute la famille et ses amis.

Les obsèques ont lieu dans la plus *stricte intimité familiale, le vendredi* 17 avril.

22, rue Marceau,
37000 Tours.

– Tous les membres du Club *Témoin*,
Jacques Delors, François Hollande et Jean *Pierre Mignard, ses présidents,*
Et le comité de rédaction de la revue *Témoin,*
ont l'immense tristesse de faire part du décès brutal de leur ami,

Marc DUPONT,
administrateur du club
et gérant de la revue *Témoin,*

et s'associent à la peine de son épouse, de ses enfants et de ses proches.

– *Mme Marie Pandolfo,*
sa mère,
M. Claude Errera,
son époux,
Flavien, Jean-Claude
et Marie-Laure Errera,
ses enfants,
M. Antoine Pandolfo,
son frère,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Edia ERRERA,
née PANDOLFO,

survenu le 10 avril 1998, à l'âge de soixante et onze ans.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière du Vraudan, à Marseille, le 14 avril.

159, boulevard Michelet,
13009 Marseille.

– Sainte-Mère-Eglise.

Pierre-Jean Gallin,
son fils,
Et sa famille,
ont la tristesse de faire part du retour à Dieu de

Mme veuve Léon GALLIN,
née Jeanne HAMEL,

décédée le 15 avril 1998, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Les obsèques auront lieu en l'église de Sainte-Mère-Eglise, le samedi 18 avril, à 15 heures. Réunion et remerciements à l'église.

Priez Dieu pour elle.

Ni fleurs ni couronnes.
Des prières et des messes.

Cet avis tient lieu de faire-part.
« Richedoux »,
50480 Sainte-Mère-Eglise.

– La famille,
Les proches,
Et les amis du monde entier de

Klaus von HELLDORFF,

ont la tristesse de faire part de son décès, survenu le 10 avril 1998, à Bruxelles.

29, avenue Charbo,
1030 Bruxelles.

– Mme Génia Kaganski,
son épouse,
Sylvia, Lydia, Inna,
ses *nièces,*
Et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Isaac KAGANSKI,

survenu le 15 avril 1998.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 17 avril, *dans la plus stricte intimité.*

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue de la Pompe,
75116 Paris.

Anne-Marie
LA BONNARDIÈRE,
docteur ès lettres,
ingénieur au CNRS,
membre des fraternités
laïques dominicaines,

est entrée dans la paix de Dieu, le 24 mars 1998.

M. Guy Lapraz et Mme, née La Bonnardière,
son beau-frère et sa sœur,
Leurs enfants et petits-enfants,
Famille et amis,
Les Pères dominicains,
Les études augustiniennes,
Mme Fr. Paoli,
vous convient à la messe célébrée au couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries, Paris-13e, jeudi 23 avril, à 18 h 30.

– *Mme Jacques Mérimée,*
son épouse,
M. et Mme Thierry Cathala,
M. et Mme Jean-Bernard Mérimée,
M. et Mme Michel Mérimée,
Le Père Jean-Pierre Mérimée, O.P.,
M. et Mme Jean-Marie Baudouin,
ses enfants,
Ses neuf petits-enfants,
Ses douze arrière-petits-enfants,
Toute sa famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Jacques MÉRIMÉE,
conseiller honoraire
à la Cour de cassation,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Vannes (Morbihan), le 15 avril 1998, dans sa *quatre-vingt-onzième* année.

Les obsèques auront lieu en l'église de Varilhes (Ariège), le samedi 18 avril, à 11 heures.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

35, avenue Ferdinand-Buisson,
75016 Paris.

– Mme Jean-Luc Mayer,
Ses enfants,
Et petits-enfants,
font part du décès de

M. Jean-Luc MAYER,

survenu le 10 avril 1998.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

32, rue Chauveau,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Joinville-le-Pont (Val-de-Marne).

Mme Danièle Rabreau,
son épouse,
Elodie et Diane,
ses filles,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Paul RABREAU,
psychiatre-psychanalyste,

survenu accidentellement le 13 avril 1998, *à l'âge de cinquante-trois ans.*

Ses obsèques religieuses seront célébrées à l'île-d'Aix (Charente-Maritime), dans l'intimité familiale.

– Raoul Toubiana,
son époux,
Martine et Thomas Müller,
Serge Toubiana et Emmanuèle Bernheim,
Danielle et Denys Comte Bellot,
Stéphane et Sophie Toubiana,
ses enfants,
Caroline, Claudia, Katia, Pauline, Antoine, Jenny, David, Adrien et Simon,
ses petits-enfants,

Sa famille, ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Georgette Maïa TOUBIANA,
née NACCACHE,
officier des Palmes académiques,

survenu à Grenoble, le 10 avril 1998.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue Yves-Farges,
38400 Saint-Martin-d'Hères.

Anniversaires de décès

– Un an déjà que, ce 18 avril 1997,

Eric MARCHAUD

a cessé de lutter et de vivre, brisé par la fatalité du cancer et des maladies nosocomiales. *Il manque à tous ceux qui* l'aiment et gardent le souvenir de son attachante personnalité.

– Le 18 avril 1989,

Charles SOUSSAN

nous quittait.

Une pensée émue est demandée à ceux *qui l'ont connu et aimé.*

– Le 19 avril 1993,

Roger VISSUZAINE,
architecte DPLG,

nous quittait et rejoignait sa femme,

Ania,

décédée le 2 novembre 1971.

Ils reposent désormais ensemble.

Que ceux qui les ont connus et aimés se souviennent.

Remerciements

– La famille et les proches de

René ANDRIEU

ont été très touchés par l'ampleur et la sincérité des témoignages d'amitié et de *fidélité lors de son décès et adressent* à tous leurs sincères remerciements.

Avis de messe

– Le président,
Le bureau,
Et le conseil de la Confédération *française des travailleurs chrétiens,*
vous invitent à vous unir à la messe qui sera célébrée, le vendredi 24 avril 1998, à 18 heures, en l'église Saint-Joseph-Artisan, 214, rue Lafayette, Paris-10e, à la mémoire de son président honoraire,

Jacques TESSIER,

décédé le 29 décembre 1997.

La cérémonie sera présidée par Mgr André Vingt-Trois, évêque auxiliaire de Paris.

Conférences

« Réalités et défis
de la mondialisation »
par Son Excellence
M. Juan Archibaldo Lanus,
ambassadeur
de la République d'Argentine
en France,
auteur d'*Un monde sans rivage* (Editions Economica, 1997), à l'Unesco, salle IX, le lundi 20 avril, à 17 h 30.
Le public est cordialement invité.

CARNET DU MONDE
Fax : 01-42-17-21-36
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96

HORIZONS

REPORTAGE

Délaissée par le pouvoir noir après avoir servi d'alibi au régime de l'apartheid, la communauté métisse, abandonnée politiquement, est passée sous l'influence des gangs. Au Cap, une centaine d'entre eux, qui regroupent quelque 80 000 membres, se livrent à une guerre sans merci pour contrôler tous les secteurs de l'activité socio-économique



La loi des gangs métis du Cap

YUSHRAI a peur. Depuis plus d'un mois, elle vit prisonnière chez elle, terrée dans son deux pièces décrépi du quartier de Manenberg, dans les Cape Flats, les townships métis du Cap déchirés par la guerre des gangs. Cette mère de famille, célibataire au caractère emporté, n'a pourtant pas l'air de se laisser facilement intimider. Elle continue d'ailleurs de tenir sa petite épicerie à domicile, vendant cigarettes, barres en chocolat et aspirines aux voisins. Mais c'est désormais un gamin de l'immeuble qui sert les clients à travers la grille d'entrée.

Yushrai, elle, évite de se tenir près de la porte ou des fenêtres. Elle a reçu des menaces de mort, car sa fille est l'épouse d'un des chefs du gang des Clever Kids entrés en rébellion contre les Hard Livings, la bande qui contrôle Manenberg. Le conflit a déjà fait trois morts et paralysé la vie du quartier pendant plusieurs jours. Aujourd'hui, Yushrai n'ose plus sortir de chez elle et, la nuit, elle se rend aux toilettes dans le noir. *« Je n'ose pas allumer la lumière. On ne sait jamais ce qui peut se passer. Ils peuvent venir n'importe quand pour me tuer. »*

A l'intérieur de l'appartement, les reproductions du Coran côtoient les innombrables photos et trophées de Zakies, le fils cadet, la fierté et l'espoir de sa mère. Pour le protéger, elle a envoyé l'adolescent chez un de ses professeurs, qui a accepté de l'accueillir jusqu'à la fin de l'année scolaire. *« Il veut devenir ingénieur en informatique et partir en Angleterre. Ici, il n'y a pas de rêve, pas d'avenir,* explique Yushrai. *Quand mon fils sort du quartier, il n'ose même pas dire qu'il est de Manenberg, sinon, tout de suite, on l'accuse d'être un gangster. Notre vie est faite de peur et de honte. »*

Mais le discours n'est pas sans ambiguïté. Même si elle refuse de l'admettre, c'est grâce à l'argent de sa fille – donc des activités du gang des Clever Kids – que Yushrai est capable de subvenir à ses besoins. C'est sa fille qui alimente le fonds de commerce de la petite épicerie et qui paie les frais de scolarité du frère cadet. Victime de la loi des gangs, Yushrai en est aussi la bénéficiaire.

Le cas n'a rien d'unique. Comme Yushrai, beaucoup de familles des Cape Flats dépendent, pour le meilleur et pour le pire, du bon vouloir des gangs. Une centaine de bandes, comprenant environ 80 000 membres, sévissent dans ces quartiers de la deuxième agglomération du pays, nés du déplacement forcé des populations dans le cadre de la politique d'habitat séparé du régime d'apartheid. Aujourd'hui, les gangs tiennent sous leur coupe une bonne partie du million de métis qui vivent dans les plaines miséreuses de la péninsule, derrière la très touristique montagne de la Table. Loin d'être un simple phénomène criminel, le système des gangs dans les Cape Flats constitue une véritable structure socio-économique qui régit toutes les facettes de la vie communautaire.

« Les gangs paient l'école aux enfants, ils achètent les médicaments pour la grand-mère malade. Ils subviennent aux besoins quotidiens de familles entières, et constituent un service social », constate, désabusé, Keith Benjamin, lui-même métis et secrétaire général du conseil des églises de la province du Cap. Pasteur méthodiste de Mitchells Plain, dans les Cape Flats, ce militant de la réhabilitation des townships métis souligne que, dans certains quartiers, les gangs contrôlent tout : l'attribution des logements, la distribution des retraites ou des allocations familiales, les transports en commun. Le directeur du logement de la province l'a d'ailleurs récemment appris à ses dépens. Après s'être intéressé de trop près au système en vigueur dans les Cape Flats, il a reçu des menaces de mort et a préféré quitter le pays pour l'Angleterre. Il a fini par revenir, mais *« temporairement »*, a-t-il précisé. Dans le quartier d'Elsies River, les taxis doivent s'acquitter d'un droit de passage auprès des gangs. Ils traversent la zone en cinq tronçons, soumis chacun à un péage de 150 francs.

L'OMNIPRÉSENCE des gangs dans la vie quotidienne a profondément enraciné leur influence auprès des habitants des Cape Flats. Elle a développé une culture de tolérance et de dépendance à leur égard. *« Les gangs ont tout simplement acheté la communauté en lui rendant des services. Il y a maintenant une très forte allégeance envers eux »*, explique Keith Benjamin. Leur emprise s'exerce sur les plus jeunes, dès les premières années du collège. Elle constitue un engrenage auquel il est très difficile d'échapper. *« Si vous refusez de devenir un membre du gang, vous êtes persécutés jusqu'à ce que vous craquiez »*, affirme le révérend Benjamin, qui cite l'exemple d'un jeune dont le frère a été enlevé par les gangsters pour l'obliger à rejoindre leur rang. *« Une fois que vous êtes dans le système, il est très difficile d'en sortir. Les chances de réhabilitation sont très minces »*, estime Norman Jantjes, conseiller municipal à Mitchells Plain et responsable de Nicro, une association de réinsertion des délinquants dont les locaux sont protégés par des barbelés et des barreaux à toutes les fenêtres. L'influence des gangs sur les jeunes s'appuie non seulement sur la force, mais aussi sur le statut valorisant dont bénéficient leurs membres dans la communauté. *« Etre un gangster, cela signifie de l'argent facile, une voiture de luxe et des vêtements à la mode. C'est malheureusement devenu le modèle à suivre dans les Cape Flats »*, regrette M. Jantjes. Le phénomène est encore accentué par la quasi-impunité dont bénéficient les chefs de gangs. Connus et respectés dans leur communauté, ils défient régulièrement les autorités en passant à la télévision ou en réclamant des négociations directes avec le gouvernement. L'inefficacité et la corruption de la police, conjuguées à l'absence de législation condamnant l'appartenance à une association de malfaiteurs, créent l'image de personnages tout-puissants, au-dessus de la loi.

La mainmise des gangs sur les Cape Flats s'explique également par les particularismes de la communauté métis. Le phénomène n'existe d'ailleurs que dans cette catégorie de la population sud-africaine, regroupée pour l'essentiel dans la région du Cap. Née du mélange – jugé honteux – entre les premiers colons blancs et la population noire ou les esclaves indiens et malais, les métis sont dépourvus de traditions culturelles et de structures sociales susceptibles de cimenter l'esprit communautaire. Les jeunes, par exemple, ne sont pas soumis aux rites d'initiation ou à l'autorité des chefs comme dans la société africaine.

De plus, les métis ont servi de faire-valoir au régime d'apartheid, bénéficiant d'avantages par rapport aux Noirs. Pour la plupart, ils n'ont pas bénéficié de l'encadrement des organisations militantes nées de la lutte contre la ségrégation raciale et encore très présentes dans la communauté noire.

Aucun leader politique d'importance n'a jamais réussi à émerger au sein de la population métis, qui, encore aujourd'hui, n'a toujours pas trouvé sa place dans la nouvelle Afrique du Sud. Plongés dans une crise d'identité permanente, les métis se sentent délaissés par le pouvoir noir après avoir été utilisés comme alibis de couleur par le régime blanc. *« Avant, on n'était pas assez blancs. Aujourd'hui, on n'est pas assez noirs. Mandela avait promis de s'occuper de nous, mais il nous a complètement oubliés »*, affirme Yushrai.

> « Ils ont tout simplement acheté la communauté en lui rendant des services. Il y a maintenant une très forte allégeance envers eux »

« Les métis ne croient pas au nouveau système politique. Ils sont persuadés que les Noirs en sont les seuls bénéficiaires », affirme Norman Jantjes. *« Les gangs jouent aussi là-dessus. Non seulement ils se substituent aux structures sociales, mais ils bénéficient aussi du sentiment d'abandon politique »*, constate M. Jantjes, qui a préféré se faire élire au conseil municipal en tant que candidat indépendant, malgré son appartenance au Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela. *« Si je m'étais présenté avec l'étiquette de l'ANC, je n'aurais jamais été élu à Mitchells Plain »*, avoue-t-il.

La défiance de la communauté métis à l'égard du pouvoir noir est d'autant plus forte que rien n'a vraiment changé dans les conditions de vie des plus pauvres. Malgré son statut « privilégié » sous l'apartheid, cette communauté n'a jamais fait l'objet d'aucun réel effort de développement. Aujourd'hui, près de la moitié des habitants des townships métis du Cap sont sans emploi. Ceux qui en ont un, dans leur majorité, gagnent à peine 1 500 francs par mois. Les gangs ont gangréné un tissu communautaire déjà ravagé par le chômage et la misère.

La perte de confiance dans le système social et politique a été aggravé par la faillite des institutions représentant ce système dans les Cape Flats. La police en est le meilleur exemple. *« L'appareil policier et judiciaire est complètement discrédité. Il faut restaurer un système accepté et soutenu par les gens en s'appuyant sur des leaders dans la communauté »*, estime Chris Ferndale, du forum anticrime. Ce rassemblement d'organisations de lutte contre la délinquance s'efforce de mettre en place, dans les Cape Flats, un réseau de *« peace keepers »*, individus chargés de dialoguer avec les gangsters et de collaborer avec la police.

« C'est vrai que bien souvent, la police ne fait que jouer les pompiers. On fait une opération coup de poing et dès qu'on a tourné le dos, cela recommence », reconnaît Jeremy Veary, chef des services de renseignements de la police dans la province du Cap. *« Pour être vraiment efficace, il faudrait donner beaucoup plus de moyens aux commissariats de quartier afin d'assurer une présence policière quotidienne et continue »*, explique ce haut responsable de la police, qui a grandi dans les Cape Flats.

En attendant, une partie de la population métis exprime son ras-le-bol face à l'inefficacité de la police en soutenant des organisations comme Pagad (Peuple contre le gangstérisme et la drogue). Cette milice d'autodéfense à dominante musulmane propose des solutions particulièrement radicales pour résoudre le problème des gangs. *« On doit parler aux criminels le seul langage qu'ils comprennent, celui de la force. Si l'Etat n'est pas capable d'assumer cette responsabilité, c'est à la communauté de le faire »*, affirme Cassiem Parker, un des responsables de Pagad.

PAGAD peut tuer tous les gangsters qu'il veut, cela ne résoudra pas la question. Il y en aura toujours d'autres pour prendre leur place », estime Chris Ferndale. Jeremy Veary, lui aussi, estime que la répression ne constitue pas en soi une solution appropriée. *« La situation dans les Cape Flats n'est pas seulement un problème de police et de criminalité. C'est avant tout une crise sociale et économique qui doit être traitée en tant que telle »*, affirme le policier.

C'est ce que s'efforce de faire le conseil des églises en proposant, sous la houlette de Keith Benjamin, un plan d'action globale pour réhabiliter les Cape Flats. La tâche semble difficile pour une institution elle aussi discréditée. *« Les jeunes nous perçoivent comme un instrument d'oppression. Les autres nous reprochent de ne pas avoir fait grand-chose jusqu'à présent »*, reconnaît le révérend Benjamin. Le projet des églises cherche néanmoins à briser la culture des gangs et à favoriser la création de revenus alternatifs à ceux de la criminalité.

« Auprès des jeunes, il faut construire un nouveau système de valeurs, rétablir la notion de moralité qui a complètement disparu », explique le pasteur méthodiste. Dans ce domaine, le plan consiste notamment à sortir les enfants de la rue en leur proposant des cours de soutien, dispensés par des enseignants à la retraite. Pour les adultes, l'objectif est d'améliorer la formation et de créer des emplois. Les différentes églises présentes dans les Cape Flats se déclarent prêtes à mettre à disposition certains de leurs bâtiments pour les reconvertir en centres de formation ou en zones industrielles.

Les moyens sont modestes et les investisseurs toujours réticents à placer leur argent dans des zones considérées comme à risques. *« Mais c'est la seule solution. Sans le développement économique des Cape Flats, il n'y aura jamais aucun véritable progrès, et les gangs pourront continuer à prospérer »*, affirme Keith Benjamin. Ce discours semble avoir été entendu par les autorités politiques. Le gouvernement s'apprête à mettre en place un dispositif prévoyant un renforcement policier accompagné d'une action coordonnée des services sociaux et des incitations à la création d'emplois. Mais le chemin est encore long avant de pouvoir rattacher à la nouvelle Afrique du Sud une communauté complètement à la dérive.

Frédéric Chambon

Dessin : Nicolas d'Olce

La poudre américaine aux yeux des Africains

par Sylvie Brunel

LE voyage du président américain en Afrique a *mobilisé les médias :* « Clinton l'Africain » titrait *Le Monde* daté 5-6 avril. Pourtant, l'aide des Etats-Unis à l'Afrique est dérisoire. Ce voyage, qui, par le nombre de ses participants et leurs exigences de confort et de sécurité, a coûté une fortune, une fortune sans rapport avec les sommes dépensées par les Etats-Unis pour lutter contre la pauvreté en Afrique, n'aura débouché que sur un effet d'annonce : proclamer aux Africains que l'Amérique s'intéresse enfin à eux… *via* leur pouvoir d'achat.

Une loi visant à faciliter l'entrée des produits africains sur le sol américain va être adoptée. Elle ne concernera bien sûr que les pays jugés *« politiquement corrects »*, *c'est-à-dire économiquement libéraux*, quelle que soit par ailleurs leur conception de la démocratie et des droits de l'homme.

« Trade not aid » (« le commerce, pas l'aide ») : le slogan a fait les beaux jours du tiers-mondisme triomphant des années 70, qui appelait à des relations internationales plus justes en termes de rémunération des matières premières issues des pays pauvres, plutôt qu'à la charité, jugée humiliante. L'époque, celle du quadruplement du prix du pétrole sur les marchés mondiaux et de l'euphorie des matières premières, autorisait alors toutes les revendications du Sud.

Deux décennies de dette ont laminé le triomphalisme militant. Les accords de l'OMC, conclus en 1994, consacrent aujourd'hui la suprématie de la Triade – les USA, l'Europe, le Japon – dans les relations commerciales internationales. Non seulement l'Afrique est la grande perdante de ces accords – qui ne prennent pas en compte les intérêts des pays pauvres – mais la coopération solide qu'elle avait établie avec l'Europe se trouve compromise par la libéralisation du commerce international, défendue avec âpreté par les Américains : l'OMC remet en question les accords préférentiels conclus dans le cadre des conventions de Lomé.

Qui sait que les Européens accordent aujourd'hui deux tiers de l'aide publique mondiale en majorité à des pays très pauvres, pour lesquels elle est une question de survie ? Qui, mis à part les spécialistes, connaît les conventions de Lomé ? Qui sait que, depuis près d'un quart de siècle, l'Europe a ouvert avec les pays sous-développés, particulièrement en Afrique, un partenariat généreux, aux dimensions multiples puisqu'il va du financement de projets de développement à l'entrée en franchise de douane de la presque totalité des produits africains sur le sol européen, ou à des compensations financières pour toute baisse importante de leurs recettes d'exportation ?

Alors, faut-il applaudir Bill Clinton de s'intéresser enfin à l'Afrique, de lui accorder une aumône non seulement dérisoire mais intéressée, alors que la coopération exemplaire de l'Europe, France en tête, avec le continent noir se trouve aujourd'hui menacée par le libéralisme à l'américaine, dans le plus parfait cynisme ?

La « guerre de la banane » menée par les multinationales américaines contre les accords préférentiels permettant à l'Europe d'acheter à des prix garantis les productions en provenance d'Afrique et des Antilles a déjà été perdue. Demain, c'est la reconduction tout entière des conventions de Lomé qui se trouve menacée. Parce qu'elle serait contraire aux accords de l'OMC, mais aussi parce qu'une partie de l'Europe se laisse gagner par un discours visant à remettre en question l'aide à l'Afrique, vilipendée pour mieux la dénoncer et l'abattre.

Pourtant, le véritable développement, celui qui est durable, passe par une lutte volontariste contre la pauvreté. Confier aux seules lois du marché la tâche de la résorber est un leurre : les inégalités s'accroissent partout où les Etats n'interviennent pas pour rétablir la justice sociale. Seule une coopération généreuse et désintéressée entre pays riches et pays pauvres peut permettre d'en finir avec le sous-développement et la misère de millions d'êtres humains à travers le monde. Cette coopération, l'Europe est en train de la construire. Il faut se battre pour que l'esprit de Lomé ne meure pas.

***Sylvie Brunel** est maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.*

AU COURRIER DU « MONDE »

LE PAPE ET LA SHOAH

Dans le point de vue de Jean Kahn, « Dits et non-dits du pape », paru dans *Le Monde* du 20 mars, on peut lire : *« Encore évêque de Cracovie, Karol Wojtyla déclare en 1972 que la Shoah était un sacrifice expiatoire des juifs pour se faire pardonner la mort de Jésus, et Auschwitz son Golgotha. »* Je suis en mesure d'affirmer que S. E. Karol Wojtyla, à l'époque évêque de Cracovie, n'a jamais prononcé les mots qui lui sont gratuitement attribués par M. Kahn. Naturellement, il n'existe aucun texte duquel il serait possible de déduire une telle opinion, qui ne reflète en aucune manière la pensée du Souverain Pontife et se révèle contraire à celle-ci.

Dr Joaquin Navarro-Valls
bureau de presse
du Saint-Siège

Zhu Rongji, artisan de la démocratisation de la Chine ?

par Jean-Philippe Béja

POURQUOI la Chine est-elle le miroir de nos rêves ? De Voltaire qui considérait l'empire du Milieu comme un exemple du gouvernement des philosophes aux déçus du stalinisme qui ont prêté d'abord à Mao, puis à Deng Xiaoping et aujourd'hui à Zhu Rongji le pouvoir de résoudre *toutes* les quadratures des cercles de notre siècle, ils sont nombreux, les Occidentaux qui s'imaginent que la Chine montre la voie.

Depuis quelques jours, M. Zhu est la coqueluche de toutes les gauches plurielles qui désirent parvenir à la modernité sans renier leurs vieux idéaux et de toutes les droites singulières qui prônent le néolibéralisme. *« Les états de service réformateurs* [de Zhu Rongji] *font déjà pâlir l'étoile du nouveau président Jiang Zemin »*, lit-on sous la plume d'Alexandre Adler dans *Le Monde* du 19 mars. Aux yeux de qui ? Des hommes d'affaires occidentaux qui, à Shanghaï, adoraient s'entretenir en anglais avec lui ? Des journalistes qui pensent que le régime politique chinois a changé parce que le nouveau premier ministre a fait une plaisanterie lors d'une conférence de presse ?

Au moment où leur enthousiasme délirant risque, une fois de plus, d'égarer les observateurs, il est peut-être temps de rétablir quelques vérités fondamentales. Quelle que soit la rapidité de sa croissance, de son ouverture aux capitaux étrangers, la Chine reste dirigée par un Parti communiste. Cette évidence a un certain nombre de conséquences : d'abord, c'est le parti qui commande au gouvernement. Le numéro un du pays est celui du parti, quels que soient, aux yeux des observateurs étrangers, les mérites de l'un ou de l'autre.

Pour parvenir au faîte du pouvoir dans le Parti communiste chinois, il faut remplir un certain nombre de conditions : si Deng Xiaoping et tous les dirigeants influents de l'appareil ont eu des ennuis de 1966 à 1976, aucun d'eux n'a été étiqueté droitier en 1957 pour avoir prononcé des critiques contre la manière dont le Parti exerçait le pouvoir. M. Zhu, lui, l'a été, et cela lui est périodiquement reproché.

De plus, dans un régime où les réseaux de relations informels jouent un plus grand rôle que l'organigramme, il est très important de cultiver les *« faiseurs de rois »*, en l'occurrence les *« vieux dirigeants à la retraite »*, les chefs de l'armée et les caciques provinciaux.

Or, s'il est vrai que c'est Deng Xiaoping qui a fait nommer Zhu Rongji maire de Shanghaï en 1987 et l'a fait « monter » à Pékin comme vice-premier ministre en 1991, c'était en raison de ses compétences de technocrate. Il ne l'a jamais considéré comme un membre du sérail. La seule clique à laquelle appartient le nouveau premier ministre est celle de l'université Qinghua, qui, pour être puissante, n'est pas centrale dans l'organisation du pouvoir.

En outre, pour mettre en œuvre sa politique de recentralisation à la tête de la Banque de Chine, puis pour imposer la réforme fiscale visant à retirer une partie de leur pouvoir aux provinces (il ne faut pas oublier que notre homme est un partisan acharné du renforcement du pouvoir central), Zhu Rongji n'a pas hésité à se montrer cassant avec les cadres supérieurs des provinces. Parmi eux, il a la réputation d'un « fonceur », ce qui est tout le contraire du *junzi*, cet homme de bien confucéen dont la première qualité consiste justement à ménager les susceptibilités de ses pairs. Il s'est attiré de solides inimitiés parmi les dirigeants provinciaux qui ne voudraient pas de lui comme numéro un.

> Il n'est pas en mesure de menacer la position du secrétaire général du parti, et c'est sans doute l'une des raisons qui ont conduit ce dernier à le nommer premier ministre

Par ailleurs, M. Zhu est un solitaire qui, durant son séjour forcé à la campagne, restait seul dans son coin, sans s'épancher sur ses camarades d'infortune. C'est un défaut, dans un pays où il faut tisser des réseaux de relations pour consolider son pouvoir.

Est-ce pour des raisons de caractère ? En tout cas, il ne s'entendait pas bien avec Jiang Zemin lorsque celui-ci avait présidé aux destinées du comité municipal du parti de Shanghaï et qu'il en était le maire. A tel point qu'on ne le considère pas comme un membre de la *« bande de Shanghaï »* dirigée par M. Jiang.

Affublé de la tare originelle de *« droitier »*, peu aimé des dirigeants provinciaux, M. Zhu ne dispose pas non plus d'une faction désireuse de l'appuyer au sein du parti, condition indispensable pour qui veut devenir numéro un.

Il n'est pas en mesure de menacer la position du secrétaire général, et c'est sans doute l'une des raisons qui ont conduit ce dernier à le nommer premier ministre. A ce poste, il sera confronté à une tâche herculéenne qui risque bien de le rendre impopulaire. S'il réussit (ce qui est loin d'être assuré), Jiang Zemin en tirera les bénéfices, puisqu'il pourra se targuer d'avoir su choisir ses collaborateurs. S'il échoue, M. Jiang pourra le limoger et l'accuser de tous les maux.

Il est donc impropre de parler de *« la Chine de Zhu Rongji »*, ou de le présenter comme le *« Gorbatchev chinois »*. Gorbatchev, lui, était le numéro un du parti. Qui se souvient du nom de son premier ministre ?

Enfin, à ceux qui pensent que M. Zhu est un libéral parce qu'il a su éviter que l'armée intervienne à Shanghaï en juin 1989, rappelons que c'est lui qui, en accord avec Jiang Zemin, a pris la décision de fermer le *World Economic Herald*, l'hebdomadaire chinois le plus libéral de l'histoire de la République populaire, décision qui a choqué tous les libéraux chinois en avril 1989.

***Jean-Philippe Béja** est directeur de recherches au CNRS-CERI (Centre d'études et de recherches internationales).*

Les chinoiseries des concours

par Odon Vallet

DEUX grands Etats au *monde ont généralisé* le système des concours pour le recrutement de leur fonction publique : la Chine impériale et la France républicaine. En substituant le mérite à la naissance, à la fortune ou aux faveurs, ces pays attendaient de leurs fonctionnaires compétence et loyauté à l'égard *d'un régime centralisé*.

Pendant un millénaire, de la dynastie Song (960-1279) à la veille de la révolution de 1911, l'empire chinois organisa des concours locaux, *provinciaux et nationaux* pour le recrutement des mandarins et de leurs auxiliaires. Cette institution, connue en Europe au XVIIe siècle grâce aux missionnaires *jésuites, fut un puissant facteur* d'unification administrative et de promotion sociale permettant à des jeunes gens méritants d'accéder au cœur du pouvoir tout en favorisant *l'unité linguistique et idéologique* du pays : le mandarin était la langue obligatoire, et l'œuvre de Confucius la référence obligée. L'anonymat des copies et la double *ou triple correction étaient censés* assurer l'objectivité du jury.

En France, la monarchie colbertiste et la république jacobine créèrent un réseau de concours et d'écoles inspirés des mêmes principes d'élitisme populaire et de centralisme éclairé. Et quand nos fonctionnaires coloniaux rencontrèrent les concours mandarinaux dans les provinces d'Indochine (Annam et Tonkin), ils leur *reconnurent bien des vertus* pédagogiques, au point de s'attacher les services de leurs lauréats : on peut encore lire dans le temple de la Littérature d'Hanoï les noms de ces fonctionnaires quasi inamovibles, gravés au-dessus de tortues, symboles de la *longévité. La IIIe* République de Jules Ferry maintint, jusqu'en 1918, ce système mandarinal où l'on rendait un « culte du diplôme » en l'honneur des reçus.

Le système français des concours se différenciait cependant de son homologue chinois sur un point essentiel : il favorisait les sciences et les techniques plutôt que les lettres classiques. Les premières grandes écoles : Ponts et Chaussés (1747), Mines (1783), Ecole centrale des travaux publics devenue Ecole polytechnique (1794), devaient former des ingénieurs d'Etat ayant le sens pratique et le goût du concret, qualités qui manquaient aux universitaires, plus portés vers les disciplines théoriques ou les références historiques. Quand les facultés de droit faisaient la part belle au droit romain, l'éphémère Ecole d'administration (1848) créa le premier enseignement de droit administratif, et l'ENA de 1945 inaugura les stages, alors totalement inconnus des étudiants français. Cette modernité explique que les concours français (pédagogiques, scientifiques ou administratifs) aient pu se maintenir jusqu'à aujourd'hui et traverser treize changements de régime en deux siècles alors que les concours chinois, facteurs de sclérose intellectuelle, sombrèrent avec l'empire.

Mais le système français de concours et d'écoles, unique en Europe, se trouve actuellement menacé par la mondialisation des échanges comme par la décentralisation du pouvoir. D'un côté, il lui faut nouer des partenariats avec des instituts de formation étrangers ; de l'autre, il ne doit plus apparaître comme une emprise parisienne sur les décideurs locaux : la crise de l'Etat-nation est aussi celle de l'Etat-formateur.

Les réformes sont d'autant plus complexes à mettre en œuvre que le nombre de concours et d'écoles n'a cessé de croître à des niveaux très voisins : faut-il maintenir un concours de greffiers et un autre de greffiers en chef, une Ecole des ponts et chaussées et une autre de travaux publics, de multiples filières de contrôleurs et d'autres d'inspecteurs ? Alors que l'informatique et la télématique permettent aux entreprises privées de supprimer des échelons hiérarchiques ou géographiques, le système des concours administratifs freine la modernisation de l'Etat car il a été conçu en fonction de l'écrit : un agent conçoit une lettre qu'un second dicte, qu'un troisième rédige et qu'un quatrième expédie. La primauté de l'écrit traditionnel a engendré une pyramide d'écoles et de corps qui ont l'avantage social de créer des emplois et l'inconvénient économique de scléroser l'administration.

Tout changement des « grandes » écoles touche donc les moyennes et les petites, et toute réforme des grands concours influe sur des milliers de voies d'entrée. On s'intéresse plus à l'ENA qu'à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, aux polytechniciens qu'aux techniciens, alors que tout changement au sommet de la pyramide des concours affecte l'ensemble de l'édifice. C'est sans doute ce qui explique, depuis de nombreuses années, la timidité des *propositions en la matière* : quand deux millions de citoyens se présentent chaque année aux concours de la fonction publique, il est politiquement périlleux de réformer ces trop nombreuses voies d'entrée qui rigidifient les profils de carrière et parcellisent l'organisation administrative.

Leur engorgement actuel est pourtant un problème majeur : la proportion de cent candidats pour une place est couramment atteinte et rend très difficile l'organisation matérielle des concours, tandis que la correction des copies devient de plus en plus aléatoire en dépit de la multiplication des épreuves de QCM. Quant aux nombreux candidats surdiplômés, ils risquent d'embouteiller ultérieurement les concours internes, réduisant ainsi les chances de promotion au sein de l'administration. La sécurité de l'emploi est devenue tellement attractive que la fonction publique exerce sur les jeunes le monopole de la séduction. Seule une offre importante d'emplois stables par le secteur privé pourrait y mettre fin.

> Alors que l'informatique et la télématique permettent aux entreprises privées de supprimer des échelons hiérarchiques ou géographiques, le système des concours administratifs freine la modernisation de l'Etat

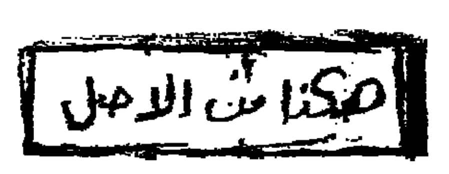
Curieusement, l'afflux des candidats concerne plus les « petits » concours que les prestigieux, ceux-ci étant protégés de cette marée humaine par les digues efficaces que constituent les filières de préparation très sélectives : les grands concours se distinguent des épreuves de masse comme le Tour de France des courses de village, en sélectionnant des équipes avec leurs préparateurs plutôt que de donner leurs chances à tous les compétiteurs.

On juge souvent moins la valeur des candidats que la cote de leurs « écuries ». La place des khâgnes de province ne cesse de se réduire dans les résultats de Normale-Sup au profit des classes préparatoires de Louis-le-Grand et d'Henri-IV. Quant aux instituts d'études politiques de province, il y a longtemps qu'ils ont laissé à leur homologue parisien le quasi-monopole de l'accès à l'ENA. L'élitisme républicain risque d'être pris à son propre piège : restreindre les lieux d'entraînement, n'est-ce pas appauvrir le vivier des champions ?

C'est aussi préférer l'héritage à la promotion, et l'on retrouve ici le défaut du vieux modèle chinois des concours qui, malgré un système de bourses, n'avait pu empêcher les fils de mandarins de confisquer les hauts emplois. Les philosophes des Lumières avaient vu dans l'administration chinoise un modèle de despotisme éclairé : Voltaire voit dans les mandarins lettrés *« les pères des villes et des provinces » (Essai sur les mœurs)*, mais il ne mesure pas le conformisme de ces intellectuels conseilleurs. Deux siècles plus tard, l'administration française fait face au même problème de renouvellement de ses cadres.

Le problème est de savoir si l'université, malgré ses lourdeurs, peut y aider : la distance ne cesse de s'accroître entre l'enseignement de masse et la formation des « élites ». Sur le plan quantitatif, l'écart est impressionnant : depuis la création de Polytechnique et de l'ENA, les effectifs de ces écoles sont restés à peu près stables alors que, dans le même temps, le nombre d'étudiants français a été multiplié depuis 1794 par deux cents et par quinze depuis 1945. Mais l'autonomie universitaire offre déjà d'importantes possibilités d'accord au niveau des établissements lorsque les « filières d'excellence » perdent de leur superbe et l'université traditionnelle ses lourdeurs. Si la routine du mandarinat professoral et de la technocratie administrative encourage le statu quo, la réforme de l'Etat passe par ce dialogue du savoir et du pouvoir que les Chinois nommaient la suprême harmonie.

***Odon Vallet** enseigne aux universités Paris-I et Paris-VII.*

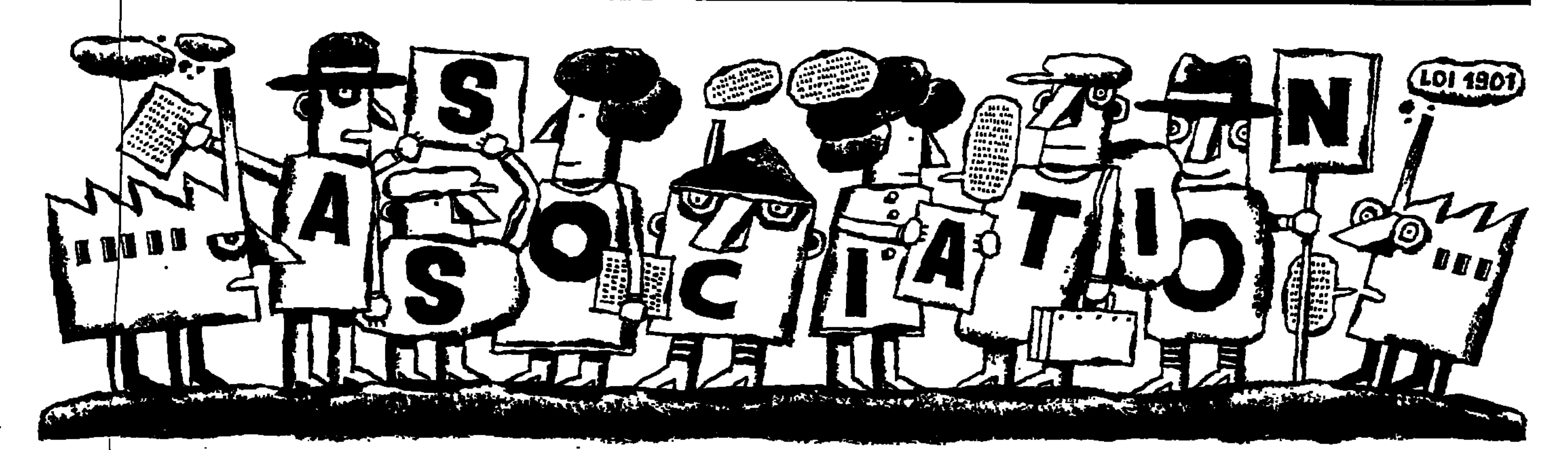


démocratisati

هكذا من الاصل

Le Monde

STRATÉGIES ASSOCIATIVES



La loi de 1901 est confrontée aux mutations des associations

Fiscalité, emploi, lutte contre les sectes, transmission de patrimoine : de nombreuses difficultés ont été posées dans l'application du texte d'origine, ces dernières années, par l'expansion d'organisations qui se rapprochent de plus en plus du secteur marchand

LA loi de 1901 est-elle extensible à l'infini ? Pourra-t-elle continuer à contenir les mondes aussi divers, les nébuleuses aussi variées qui, par leurs apparitions successives, l'ont fait ressembler à un univers en perpétuelle expansion ? La question pourrait sembler sans objet, s'agissant d'un texte conçu pour être le plus souple possible, si les dernières années n'avaient laissé apercevoir quelques limites. Les évolutions récentes des associations ont en effet conduit certaines d'entre elles dans des zones inconnues, aux frontières de leur statut *« à but non lucratif »*.

Les raisons de cette mutation sont connues. *« A partir du début des années 80*, explique Jean Bastide, président du Conseil national de la vie associative (CNVA), *l'essor du chômage, l'impuissance de l'Etat ont conduit les associations à répondre à des besoins que personne ne comblait. A leur manière, elles ont participé aux politiques de l'emploi. elle ont contribué à la création d'activité. »* Aujourd'hui, selon un rapport récent de la Commission européenne, le monde associatif contribuerait ainsi à une création d'emploi sur sept en Europe. Le secteur à but non lucratif emploierait environ 800 000 personnes en équivalent temps plein.

« Beaucoup de personnes se sont également rendu compte, durant cette période. ajoute M. Bastide, *qu'il n'y avait rien de plus simple et de plus rapide que de créer une association pour faire aboutir un projet »*. Ce faisant, le secteur associatif s'est approché d'un monde qui lui était auparavant étranger : celui du marché et de la concurrence. La séparation entre les associations et les entreprises, jusque-là étanche, a semblé parfois poreuse. Et les difficultés ont commencé à apparaître.

La première de ces difficultés est fiscale. Des associations, qui se pensaient protégées par leurs actions en faveur de l'intérêt général, ont été stupéfaites de se voir poursuivies pour non-respect des règles de la concurrence. Et, surtout, de se voir imposer de plus en plus fréquemment, ces dernières années,

> L'Etat ne s'est doté que de moyens très faibles de connaissance et, a fortiori, de contrôle des associations

des redressements fiscaux dont l'ampleur remettait en cause leur existence. Car le fisc a souvent estimé que les associations qui agissaient dans le champ concurrentiel ne pouvaient plus faire jouer l'exonération de la TVA, de l'impôt sur les sociétés, de la taxe professionnelle, telle que la prévoyait la loi de 1901.

Ce contentieux, illustré par la polémique dite de l'« orchestre de Montpellier » – auquel l'administration fiscale réclamait plus de 30 millions de francs d'arriérés d'impôt – est toutefois en passe d'être réglé. Lionel Jospin a fait savoir récemment qu'une partie de ces redressements en cours serait abandonnée. Surtout, sur la base d'un rapport remis au premier ministre par Jérôme Goulard, un conseiller d'Etat, une nouvelle instruction fiscale va prochainement clarifier les conditions dans lesquelles une association doit être assujettie à l'impôt (*Le Monde* du 11 mars).

« Le droit commun est l'absence d'imposition. L'assujettissement est l'exception. réservée aux cas où l'association ne se comporte pas comme telle » : ce principe, réaffirmé par le rapport Goulard, a rassuré le monde associatif. Mais il est loin d'avoir dissipé toutes les ambiguïtés issues du décalage entre la loi de 1901 et la situation actuelle de certaines associations.

A l'occasion de la querelle fiscale, était ainsi ressurgie l'idée de créer une déclaration d'utilité sociale. Ce label devait être accordé aux associations qui répondaient à cinq critères précis : primauté du projet sur l'activité de l'association, apport social, non-lucrativité et gestion désintéressée, fonctionnement démocratique, présence d'agréments ou d'habilitations. Comme si le monde associatif avait, en quelque sorte, ressenti le besoin de s'imposer un cadre plus strict à l'intérieur d'une loi devenue trop élastique.

Les associations qui se sont le plus rapprochées du secteur marchand se retrouvent ainsi face à ce *« sentiment de malaise »*, tel que le décrivait Jacqueline Mengin, présidente de la Fonda, dans « Le Monde Initiatives » du 10 décembre 1997. *« Lors de la récente conférence de Matignon sur l'emploi, l'agriculture, qui représente beaucoup moins d'emplois que nous, a tenu beaucoup de place. Nous aucune*, déplorait-elle. *Nous ne sommes pas encore reconnus comme employeurs. »*

Cette impression de se retrouver sans repères ni soutien, dans un entre-deux qui reste encore à réglementer, peut encore être aggravée par les critiques venues du secteur marchand, et notamment des PME et des artisans qui s'estiment pénalisés par une concurrence déloyale. Sous cette pression permanente, le ministère du commerce et de l'artisanat du gouvernement d'Alain Juppé avait ainsi envisagé une réforme de la loi de 1901 qui aurait obligé les associations à créer des filiales commerciales pour toutes leurs activités économique. *« Mais qu'est-ce qu'une activité économique ?*, demande Jean Bastide. *Quand une maison de retraite au statut associatif reçoit de l'argent pour prendre en charge des personnes âgées, elle se situe évidemment dans le champ concurrentiel. Mais elle rend un service qui n'intéresse pas forcément les entreprises privées et qui ne vise pas à son propre enrichissement. »*

Pour le président du CNVA, une réforme de la loi de 1901 ne peut être envisagée, sauf sur des aménagements très précis. Telle que cette impossiblité pour les associations de transmettre leur patrimoine à une entreprise. *« Cela peut empêcher les associations qui le souhaitent, parce qu'elles ont évolué de telle manière que ce statut leur conviendrait mieux, de se transformer en entreprise. Elle doivent forcément disparaître pour se reconstituer sous une autre forme. Cela empêche des clarifications de statut qui pourraient s'opérer très simplement. »*

Des parlementaires ont également envisagé de modifier la loi de 1901 pour qu'elle ne puisse offrir de refuge à des sectes. Alain Vivien, président du Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales, et ancien député (PS) de Seine-et-Marne, a ainsi rédigé une proposition de loi visant à confirmer dans la législation une vie démocratique minimale que beaucoup d'associations ont déjà inscrite dans leurs statuts. Elle rendrait obligatoire la tenue d'une assemblée générale annuelle, au cours de laquelle les dirigeants devraient rendre compte de leur gestion morale et financière. *« La loi de 1901*, estime l'exposé des motifs de ce texte, *n'est pas un monument législatif immuable. Depuis son adoption* (...) *neuf lois et décrets l'ont sensiblement modifiée pour tenir compte de l'évolution de la société. »*

Mais cette proposition ne convaint pas le milieu associatif. *« Comment, si cette modification était adoptée, l'Etat vérifierait-il que ces conditions sont bien appliquées ? »*, s'interroge M. Bastide. L'Etat ne s'est effectivement doté que de moyens très faibles de connaissance, et a fortiori de contrôle, des associations. Ainsi n'est-il même pas en mesure de donner précisément le nombre de celles qui ont reçu la reconnaissance d'utilité publique – qui leur donne droit de recevoir dons et legs –, qui ne doivent pourtant guère dépasser les 2 000. Ainsi la globalisation, fréquemment avancée, de 700 000 associations en France n'est-elle qu'une estimation impossible à étayer. Sans doute est-ce d'abord dans ce domaine du contrôle et de la connaissance qu'une caution des services de l'Etat devrait être menée prioritairement.

Jérôme Fenoglio

Le secteur du tourisme en équilibre instable entre concurrence et accompagnement social

Les associations de vacances réclament une clarification des règles fiscales

L'UCPA, Léo-Lagrange, Les Glénans... On ignore parfois que ces noms bien connus, associés aux vacances, désignent des associations à but non lucratif. Avec 10 milliards de francs de chiffre d'affaires et plus de 66 000 emplois permanents ou saisonniers, le milieu associatif a pourtant bien toute sa place dans une économie du tourisme pesant 65,4 milliards de francs. Cette place semble aujourd'hui menacée. *« Depuis dix-huit mois, 40 de nos 56 associations nationales ont dû faire face à un redressement fiscal,* s'inquiète Jean-Marc Mignon, délégué général de l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), *pour un montant estimé à 60 millions de francs. Ces redressements pourraient conduire à la disparition pure et simple des structures les moins solides. »*

Cette vague de contrôles découle des transformations subies par ce milieu depuis 1994. *« La crise économique a détourné de notre domaine les gros organismes de subventions comme la Caisse nationale des allocations familiales, nous plaçant dans une situation difficile »*, constate M. Mignon. Pour faire face à cette importante perte de ressources, les associations ont cherché de nouveaux débouchés à l'extérieur. Quitte à se retrouver parfois sur le même terrain que les sociétés de tourisme commerciales.

Exemple le plus visible : la vente de voyages. Sur ce marché concurrentiel, personne ne conteste que la fiscalisation doive être identique à celle des entreprises. *« Ce n'est pas sur ce terrain que nous nous battons,* explique M. Mignon. *Avec 500 millions de chiffre d'affaires, les voyages représentent moins de 10 % de notre activité. Sans originalité technique particulière par rapport aux tour-opérateurs privés, il nous semble normal que les associations qui en proposent aient le même régime que les sociétés marchandes. »*

Cette position est confirmée dans les faits puisque la majorité de ces associations sont d'ores et déjà fiscalisées. C'est le cas d'Arts et vie, créée en 1955 à l'initiative des grandes organisations du monde enseignant. Depuis 1973, l'association s'est spécialisée dans les voyages culturels à l'étranger. Forte de 60 000 adhérents, elle est aujourd'hui la première dans son domaine. *« C'est vrai, nous sommes viables économiquement, sans aucune subvention. Mais ce n'est pas parce qu'elle est imposable qu'Arts et vie trahit l'éthique de son statut,* affirme son directeur, Jean-Pierre Guichard. *Tous nos excédents continuent à être réinvestis dans notre objet social. Nous faisons très peu de publicité et nos voyages ne s'achètent pas dans les agences. Nous entretenons avec nos adhérents un véritable échange avant, pendant et après le voyage, notamment par le biais de conférences gratuites. »*

Mais le régime fiscal traditionnel, adapté à une activité de ce type, ne pourrait être appliqué aux associations dont le but est de promouvoir la cohésion sociale, notamment celles qui assurent les voyages scolaires ou les structures destinées aux jeunes, pris en charge à 95 % par le secteur associatif.

> « Nous ne pouvons dissocier le loisir de la formation, de l'éducation, de la citoyenneté et de la défense du consommateur »

« L'administration fiscale n'arrive pas à comprendre que, pour vivre, nous sommes obligés de nous situer sur le terrain économique sans pour autant rentrer dans le lucratif », explique Edith Arnoult, secrétaire générale de la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ) et parallèlement vice-présidente du CNVA, le Conseil national de la vie associative. La FUAJ relie 6 000 auberges de jeunesse à travers le monde, dont 185 en France accueillant 56 % de jeunes étrangers. Dans ces lieux souvent autogérés, les cuisines collectives et les chambres dépassant les huit lits ne sont pas placées là par hasard. *« Les auberges de jeunesse permettent à des jeunes d'origines et de milieux sociaux très divers, dont certains en grande difficulté, de partager leurs différences et de se prendre en charge,* dit Mme Arnoult. *Pour nous, un redressement fiscal se traduirait par la suppression de 38 emplois et une hausse de nos prix. »*

La limite est plus floue lorsque les associations offrent des prestations empiétant sur celles des entreprises privées, même si les dividendes servent par ailleurs à financer leurs actions sociales. C'est tout le problème des villages de vacances et du tourisme familial. Un secteur d'activité sensible qui draine la plus forte proportion de capitaux au sein du milieu associatif, avec un chiffre d'affaires estimé à 3,7 milliards de francs.

L'industrie hôtelière, contrainte de baisser les prix malgré des marges de plus en plus faibles pour faire face à la concurrence, n'hésite pas à accuser ces associations de para-commercialisme. L'argument indispose les responsables de la Fédération Léo-Lagrange, l'un des pionniers du tourisme familial. *« Il ne faudrait pas oublier que ces villages ont été créés à l'origine par le mouvement associatif, dans des zones rurales où il n'y avait souvent aucune autre structure d'hébergement touristique,* répond Jean-Luc Auger, délégué du secteur tourisme. *Dans notre cas, la finalité de ces villages s'inscrit dans le contexte plus large de l'éducation populaire. Nous ne pouvons dissocier le loisir de la formation, de l'éducation, de la citoyenneté et de la défense du consommateur. »*

Il est vrai qu'avec ses 100 antennes locales d'insertion professionnelle, ses 900 maisons et clubs de quartiers, ses 500 séjours en centres de vacances qui accueillent 25 000 enfants par an et ses centres de formation aux fonctions d'animateur, Léo-Lagrange peut difficilement être accusé de mercantilisme.

Village vacances famille (VVF), le numéro un français du tourisme social avec 1,8 million de francs d'excédent en 1996, a cependant adopté une stratégie opposée. Tout en conservant en partie son statut associatif, VVF s'est doté d'une société anonyme qui gère depuis novembre 1997 l'exploitation de ses célèbres villages. *« Peut-être faut-il, dans ce domaine, envisager une fiscalisation adaptée »*, admet Edith Arnoult. Mais où placer la barre afin de préserver les missions d'accompagnement social tout en tenant compte des réalités économiques ? *« Si les règles fiscales étaient plus claires, VVF ne serait peut-être pas passé dans le privé »*, suggère Jean-Luc Auger. Cette clarification semble une étape indispensable pour que les 6 millions de personnes qui profitent chaque année de ces structures puissent continuer à s'offrir, malgré des moyens souvent modestes, de vraies vacances.

Stéphane Bataillon

Les nouvelles contraintes des services aux particuliers

Les mesures gouvernementales freinent leur croissance

« LE SECTEUR boit la tasse », soupire Jean-Pascal Brisson. L'association qu'il dirige, Pro-sitting, propose à Paris des aides à domicile pour garder des enfants. Or, les nouvelles mesures gouvernementales ont freiné spectaculairement le développement de ces emplois. La réduction de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) et la diminution par deux de la réduction d'impôts pour un employé à domicile, passée de 45 000 francs à 22 500 francs, ont sonné le glas de bilans annuels en perpétuelle expansion. L'activité de Pro-sitting a brusquement chuté. Au lieu de 90 placements mensuels en moyenne, l'association en annonce désormais 50. *« Notre activité a baissé de 30 %,* dit Jean-Pascal Brisson, *la chute est encore plus forte sur les emplois à temps plein : ils ont diminué de 70 % ».*

Qualidom, qui reproupe 125 associations de la région lyonnaise offrant des services aux particuliers allant de la garde d'enfants aux transports des handicapés en passant par les travaux ménagers et le bricolage, a ressenti de manière très nette le risque que représentent les nouvelles décisions gouvernementales pour ses membres. *« Les associations qui traitaient directement avec les particuliers voyaient leur activité augmenter de 10 % par an depuis 1987,* explique Dominique Gaillard, présidente de Qualidom. *Celles qui proposent des gardes d'enfants ont vu leur chiffre d'affaires divisé par deux brutalement ».* Pour les associations qui proposaient d'autres services, la chute est moins brutale car les emplois à temps plein étaient rares. De même les personnes âgées n'ont pas réduit leur investissement.

L'Union parisienne des associations agréées de services aux personnes confirme le choc ressenti sur le terrain. Les 69 associations qu'elle regroupe *« ont pris de plein fouet les mesures gouvernementales »*, indique sa directrice Elisabeth Girard. Aucune n'a déposé le bilan, mais le passage est difficile. *« Seules les meilleures structures survivront »*, estime Noële Andrieux de Paris-Familles-Service, un groupe d'associations maintenant intégré dans l'Union parisienne.

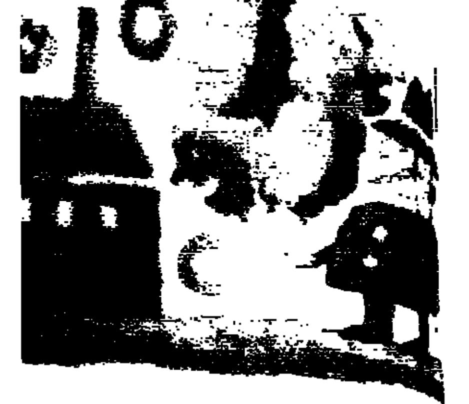
Car ces associations font preuve d'une grande capacité d'adaptation. Elles l'ont déjà prouvé en collant au plus près aux demandes des particuliers. Certaines structures refusaient, il y a cinq ans encore, de faire travailler leurs salariés en dehors des heures ouvrables. Aujourd'hui, plus personne ne refuse de fournir des services à l'heure du déjeuner ou tôt le matin.

STRUCTURES MANDATAIRES

Beaucoup de ces associations sont nées en 1987, au moment où la possibilité a été ouverte pour les personnes âgées de plus de 70 ans d'employer directement du personnel en bénéficiant de l'exonération de charges sociales. Elles ont alors inventé des structures mandataires qui, tout en n'étant pas employeurs, jouent le rôle d'intermédiaires entre l'offre et la demande et prennent en charge les formalités administratives relevant de l'employeur. Cette activité mandataire est celle qui a connu la plus forte augmentation d'activité.

Les activités de service à domicile sont sans aucun doute appelées à se développer encore. Une enquête de l'Insee effectuée en mai 1996 indiquait que 3,5 millions de ménages sur 24 millions avaient recours à une aide régulière payante et déclarée. L'activité de services aux personnes correspond à 700 000 équivalents temps plein et à 45 milliards de francs le chiffre d'affaire annuel. Surtout 4 millions de ménages exprimaient un besoin non satisfait, ce qui laise encore de la marge pour surmoter le fléchissement actuel.

Michèle Aulagnon



هكذا من الاصل

« Le droit de s'associer est une liberté politique et non sociale »

Un entretien avec Pierre-Patrick Kaltenbach, haut fonctionnaire et auteur d'« Associations lucratives sans but »

« Dans votre livre, vous affirmez que la France ne possède pas de culture associative forte. Pourquoi ?

– Les faits le montrent. Les Français n'adoptent un texte sur la liberté de s'associer qu'en 1901, avec plus d'un siècle de retard sur des démocraties plus affirmées telles que la Suisse, les Pays-Bas ou les Etats-Unis. Aujourd'hui, l'Américain moyen consacre à la vie associative dix fois plus de temps et d'argent que le Français moyen. La raison de ce retard français est en grande partie historique : ni le roi, ni la Révolution, ni l'Empereur n'ont supporté l'idée même de liberté associative. C'est une idée inacceptable pour les régimes autoritaires. Et c'est le cœur du débat : le droit de s'associer n'a rien à voir avec la création d'emploi et la lutte contre le chômage, comme le laisse entendre la confusion actuelle. Il s'agit d'une liberté politique et non d'une liberté sociale. Comme la liberté de la presse, elle est le révélateur et le terreau de la santé démocratique de toute société.

– Comment la loi de 1901 établit-elle, en France, cette liberté politique ?

– On peut dire qu'il s'agit de la plus politique de nos lois privées et de la plus privée de nos lois publiques, la plus souple de toute la législation française. La liberté de création et de fonctionnement est totale, sous réserve de quelques conditions. L'objet ne doit ni être contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ni porter atteinte à l'intégrité de la République. Il doit être autre que *« le partage des bénéfices entre les membres »*. Des esprits peu désintéressés ont d'ailleurs conclu que seule la distribution des dividendes était ainsi proscrite. C'est oublier un peu vite qu'un salaire important, un statut stable et socialement gratifiant ou des avantages en nature peuvent constituer d'autres sortes de profit.

» Une association sous statut de 1901 peut tout faire, sauf avoir des activités religieuses. Car elle est adoptée en pleine querelle sur la laïcité. Il s'agit d'un texte de combat anticlérical.

– Pourtant, l'Eglise formera la première des quatre vagues qui expliquent la montée du nombre des associations au cours du siècle.

– La première vague est effectivement celle des bonnes œuvres. L'immense appareil créé par l'Eglise depuis des siècles pour les pauvres, les malades, les vieux, tout ce monde charitable va se précipiter dans le statut si libéral offert par la loi de 1901. Ensuite, la deuxième vague sera celle du Front populaire. Le monde enseignant et sa nébuleuse syndicale va se multiplier en associations Léo-Lagrange, Fédération des œuvres laïques, colonies de vacances et maisons familiales. Puis la troisième vague, à partir de 1945, est issue tout à la fois de l'Etat-providence, du *baby-boom*, de l'urbanisation, de la scolarisation et du développement. C'est alors l'essor des associations sportives et scolaires, de parents d'élèves ou de la jeunesse ouvrière, des mouvements de locataires ou de consommateurs, des maisons de jeunes et de la culture.

– En quoi la quatrième phase, dont vous situez le début en 1975, diffère-t-elle des précédentes ?

– C'est une explosion quantitative et un changement de nature. Jusque-là, les déclarations d'associations oscillaient entre 7 000 et 15 000 par an. A partir de 1975, on passe à 25 000 créations pour atteindre le chiffre de 70 000 en 1992. De 1975 à 1995, 955 000 associations vont être déclarées. Elles expriment les attentes d'une génération nouvelle dans le domaine de l'enfance, de la nature, du patrimoine, mais aussi pour lutter contre les nouveaux fléaux sociaux : toxicomanie, sida, ou également l'exclusion et la xénophobie. La rupture est aussi géographique. Les zones traditionnelles du civisme français – Bretagne catholique, Nord socialo-catholique, Alsace-Moselle concordataire – cèdent la tête, au nombre de déclarations, aux régions du Sud.

– Qu'est-ce qui explique ces évolutions ?

– Les nouveaux secteurs d'expansion, qui ont tous un lien avec l'argent. Il y d'abord le plus visible : l'émergence du *« caritatif médiatique »*, le spectacle de la générosité. La deuxième nouveauté est l'activité marchande. Dans un pays où il est si difficile de créer une entreprise et de recruter un salarié, l'association multiplie expédients et facilités. Beaucoup de création sont des SARL déguisées dans des régions touchées par la crise économique. A ces « gagne-petit » s'ajoutent les « grandes surfaces » : selon la direction générale des impôts, en 1995, 36 000 associations déclaraient 130 milliards de chiffre d'affaires. La troisième nouveauté résulte des retombées de la décentralisation, conjuguée avec une économie mixte portée à l'extrême par le cumul des mandats et la multiplication des niveaux de financement. Tous ces facteurs s'ajoutent à la multiplication des associations para-administratives, créées par les services de l'Etat, pour que le phénomène explose, échappant à toute maîtrise. Car l'autre fait marquant est l'inefficacité des contrôles qui se multiplient. On ne peut contrôler ni a priori réformer ce que l'on se refuse à rendre public.

– En quoi cette mutation est-elle, selon vous, dommageable ?

– En vingt ans, une petite minorité d'associations – de 20 000 à 40 000 – s'est séparée de la grande masse, en s'éloignant de ce qu'envisageaient les républicains du début du siècle. Cette minorité a tenté de se reconstruire une légitimité, émoussée par les aides publiques, en la fondant sur les services rendus, la création d'emplois, la lutte contre l'exclusion, l'intérêt général, la participation au service public et l'utilité sociale. Autant d'éléments habituellement constitutifs de la légitimité de pouvoirs publics issus non d'un contrat privé mais du suffrage universel.

» Désormais, ce qui qualifierait l'authenticité et l'utilité d'une association serait donc moins la liberté et le désintéressement de ses bénévoles que la qualité des intentions et des objectifs fixés par ses dirigeant et ses salariés. La loi de 1901 posait des principes : elle est ainsi devenue un outil. La liberté ouverte aux citoyens est devenue une facilité ou un expédient offerts aux pouvoirs institués. La gratuité fondée sur le désintéressement s'est transformée en levier pour subventions et gisements d'emploi. Pour moi, on ne modernisera pas la politique sans moderniser la vie associative en lui rendant sa dignité et ses principes politiques fondateurs de liberté et de gratuité. »

Propos recueillis par Jérôme Fenoglio

★ Pierre-Patrick Kaltenbach : *Associations lucratives sans but.* Denoël. 235 pages. 128 francs.

L'émergence de l'économie solidaire

VOUS ÊTES jeune et sans emploi, désespéré par un marché du travail qui vous ferme ses portes ? Vous avez un projet créateur d'activité dans le domaine des services ? Engagez-vous ! Le monde associatif, lui, vous est ouvert. Les appels à projets se multiplient. Collectivités locales, fondations, et même administrations apportent leur soutien – souvent de manière croisée – à quiconque met en œuvre des idées porteuses de travail dans le cadre associatif.

Un nouveau secteur économique est en gestation, qui répond à des besoins. Les services publics, confrontés à l'urgence de la situation sociale, n'assurent pas tous les services qu'on attend d'eux, notamment dans le domaine de la garde d'enfants, de l'accompagnement des personnes âgées, de l'animation culturelle, de la « médiation » entre la population et l'administration. Les associations l'ont bien compris : la demande est immense, l'offre réduite. Elles ont donc commencé à s'engouffrer dans ce créneau, en général grâce à des subventions publiques.

Les uns parlent d'économie sociale, les autres – comme le sociologue Jean-Louis Laville – d'économie solidaire, puisqu'elle répond à un *« souci de justice sociale »* (*Le Monde* du 3 février). *« C'est un secteur à part entière de l'économie, nanti de règles précises de fonctionnement, qu'il s'agit de construire et d'instituer »*, estime le sociologue Roger Sue, qui qualifie ce secteur de *« quaternaire »*. Dans *La Richesse des hommes, vers l'économie quaternaire* (éditions Odile Jacob, 1997), le chercheur estime que les associations ont un triple rôle à jouer dans le développement de ce secteur : construire une demande sociale puissante, homogène, et structurée par le jeu des réseaux et des affinités ; produire une offre répondant à cette demande ; et établir des relations étroites avec les entreprises et le marché en partant de la demande sociale produite par le secteur quaternaire. *« Ce sont les associations qui sont aujourd'hui conviées à jouer un rôle équivalent à celui des entreprises au XIXe et XXe siècle*, estime le sociologue. *Le XXIe siècle pourrait bien être le siècle des associations. »*

ESSAIMAGE

Utopie ? Peut-être. Reste que le secteur associatif a d'ores et déjà une réelle capacité à promouvoir des emplois. En France, 800 000 personnes travaillent dans le secteur à but non lucratif. Celui-ci contribue à l'économie avec une création d'emploi sur sept, selon un rapport de la Commission européenne consacré au rôle des associations et fondations en Europe.

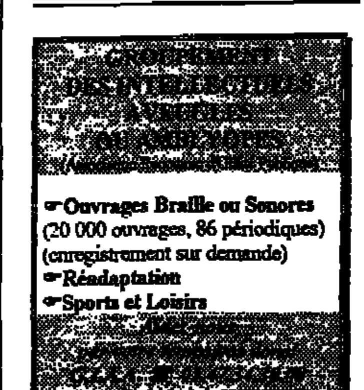
Au-delà de la création d'emplois, les associations jouent, de manière bien solitaire, un rôle dans la reconstitution du lien social, dans une société déstructurée par le chômage et la montée de la précarité. Partant, elles répondent à une demande. Un exemple ? Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs, au travers desquels se mêlent classes d'âge et classes sociales. Né dans les années 70 en région parisienne, ce mouvement ne cesse de s'étendre : entre 450 et 500 réseaux existent aujourd'hui en France.

Les réseaux sont en train de bouleverser le paysage associatif. Ils innovent, en ce sens qu'ils sont faits de ce que chacun de leurs membres y apporte. Par définition, cette structure est plus vivante que celle, classique, du mouvement à hiérarchie pyramidale. Elle n'a lieu d'être que si elle répond aux envies de ses membres à la fois d'y apporter quelque chose et d'en retirer quelque chose. Que ce soit des compétences, comme dans le cas des réseaux d'échanges réciproques de savoirs, ou des biens et des services, comme dans le cas des systèmes d'échanges locaux (SEL), innovation majeure de ces dernières années dans le monde associatif.

Introduits à la fin de l'année 1994 en France, les Local Exchange Trading system (LETS en anglais, SEL en français), inventés au Canada et répandus en Grande-Bretagne, ont rapidement essaimé dans tout l'Hexagone. On en compte aujourd'hui plus de 250, ce qui représente au total près de 30 000 adhérents. Environ la moitié d'entre eux, selon des économistes, sont en situation précaire. Exclus du marché du travail, laissés-pour-compte de la société de consommation, ils se prennent en main en apportant ce qu'ils peuvent dans le réseau. Ils y proposent ou y disposent de cours, d'heures de jardinage, de baby-sitting, d'objets dont les autres adhérents n'ont plus l'utilité, de produits alimentaires, etc.

Moyen à la fois de survivre et de s'insérer dans un groupe social, l'adhésion à un système d'échanges locaux est symptomatique d'un dynamisme. La bonne santé des SEL est la preuve qu'il existe bien une volonté, à la base, de faire par soi-même, à l'échelon associatif, ce que la société, dans son ensemble, n'a plus la capacité d'offrir.

M.-P. S



La place des associations étudiantes est de mieux en mieux reconnue

Depuis le début des années 90, la montée de l'engagement bénévole des jeunes s'est traduite dans les universités par la naissance de nouveaux types d'associations, tournées vers l'insertion professionnelle et des thèmes tels que l'humanitaire ou le développement culturel

EMPLOYÉE à l'université Paul-Sabatier de Toulouse, Catherine Gadon est *« assistant-ingénieur culturel »*. Derrière ce titre obscur, une nouvelle fonction : jouer le rôle de relais entre l'administration et les associations. Depuis trois ans qu'elle occupe ce poste, Mme Gadon voit émerger *« une dynamique »*. *« On est un peu débordés*, dit-elle, *les projets associatifs captivent les étudiants »*. Une semaine d'animation doit avoir lieu du 11 au 15 mai. Une première. Spectacles de théâtre, séances de cinéma en extérieur, « repas de fac »..., cette semaine, organisée à la demande des associations étudiantes, permettra de passer en revue ce qu'elles font toute l'année. L'événement qui répond a un souci partagé : le président de l'université souhaite le développement d'une politique culturelle au sein de l'établissement et les associations étudiantes sont avides de reconnaissance.

Le monde des associations étudiantes bouge. Guillaume Curnier, élève à Supélec, parle de *« constitution de réseaux »*. *« Depuis quelques années, il y a une dynamique derrière un certain nombre de pôles comme Déclic, Anima'Fac, l'AFEV, Fleur de bitume »*, affirme-t-il en tant que président du Forum social, une structure qui fédère une trentaine d'associations de grandes écoles. L'exemple de l'AFEV est probant. Créée en 1991, l'Association de la fondation étudiante pour la ville mobilise les étudiants pour qu'ils sortent de leurs campus, en participant à des actions de solidarité dans des quartiers défavorisés.

Cette année, 4 500 étudiants parrainent 7 000 jeunes d'école primaire, de collèges ou de lycées professionnels en difficulté scolaire. *« On ne manque pas de volontaires ! Ils sont bien les étudiants »*, assure Nathalie Ménard, permanente à l'AFEV. L'association, désormais implantée sur une centaine de sites en France, compte une petite trentaine de salariés.

Le bénévolat est plus répandu chez les étudiants que dans l'ensemble de la population jeune, selon la dernière enquête de la Fondation de France sur les dons et le bénévolat en France. Edith Archambault, chercheuse au Laboratoire d'économie sociale et auteur de cette enquête note, globalement, une *« montée de l'engagement associatif des jeunes »*.

> « La première motivation des étudiants pour le monde associatif demeure l'offre d'une expérience quasi professionnelle qui les prépare à la vie en entreprise », note la secrétaire générale d'Anima'Fac.

Avec quelques réserves, dans la mesure où l'échantillon de l'enquête ne comprenait que 242 jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans, la chercheuse constate que la proportion de membres de cette classe d'âge impliquée dans le bénévolat est passée de 17 % en 1991 à 24 % en 1997. Et alors que le bénévolat des jeunes va prioritairement aux sports et aux loisirs, puis à la culture, l'action sociale arrive en troisième position, avec 20 %, soit 7 points de plus que la moyenne.

Les associations de filières ont de tous temps été présentes dans le monde universitaire. Depuis le début des années 90, deux autres types d'associations se sont développés, explique Valérie Becquet, qui prépare, dans le cadre de son doctorat de sciences de l'éducation, une thèse sur les processus de socialisation induits par l'engagement associatif des étudiants. *« On a vu naître les associations liées à l'insertion professionnelle – suite à la massification de l'université et aux restrictions du marché du travail – et les associations thématiques, autour du développement culturel et des phénomènes de société, comme la lutte contre le sida ou l'aide humanitaire. »*

La nouveauté tient dans la reconnaissance de ce mouvement. Déclic en témoigne. Créée en 1995 par des étudiants de la faculté de Paris-XIII, cette association, qui sut rapidement se forger une certaine audience à l'échelle nationale, informe et oriente les étudiants prêts à s'engager dans des actions de solidarité, et organise des campagnes de communication autour de thèmes humanitaires. L'université de Villetaneuse (Seine-Saint-Denis) lui prête des locaux, paie ses factures de téléphone et d'affranchissement. Stéphane Leneutre, responsable du partenariat au sein de l'association, qualifie d'*« excellents »* les contacts avec l'université.

« La situation est très différente d'une université à l'autre. Certaines ne travaillent pas avec leurs associations étudiantes, constate Valérie Becquet, *mais globalement, il y a une vraie reconnaissance des associations ; elles se voient attribuer des moyens, des espaces de travail, des boîtes à lettres ; de plus en plus d'universités organisent un forum des associations à la rentrée »*. Claude Patriat, professeur à l'université de Bourgogne et coprésident d'Art-Université-Culture constate qu'*« à la différence des années 60 les associations sont plus intégrées au fonctionnement institutionnel des universités, dont elles constituent l'un des éléments novateurs »*.

La vie associative *« permet d'ouvrir les portes d'une véritable logique éducative, en même temps qu'elle contribue à dessiner les termes d'une insertion sociale et professionnelle des étudiants »*, poursuit l'universitaire dans une contribution à *Factuel : La Revue*, cette publication semestrielle réalisée par Anima'Fac, un réseau, lié à la Ligue de l'enseignement, qui sert de pont entre le mouvement étudiant et le mouvement associatif extra-universitaire.

« Les seuls interlocuteurs qu'avaient les universités jusqu'à présent, c'était les syndicats : les associations en sont venues à se présenter aux élections uniquement pour exister », remarque Sandrine Péchoux, secrétaire générale d'Anima'Fac. Outre l'édition de *La Revue*, Anima'Fac édite un annuaire des associations étudiantes (celui de 1997-98 compte plus de 5 000 adresses), offre des services aux associations qui lui sont affiliées et organise chaque année Campus en été, un rassemblement qui se veut le *« carrefour des jeunes qui innovent »*.

Si les étudiants revendiquent une reconnaissance de leurs activités bénévoles, ils trouvent leur compte dans une simple participation à la vie associative. *« La première motivation des étudiants pour le monde associatif demeure l'offre d'une expérience quasi professionnelle qui les prépare à la vie en entreprise »*, note Sandrine Péchoux. Les élèves des grandes écoles et des écoles d'ingénieurs l'ont bien compris. Les associations s'y multiplient, avec la bénédiction des directions, qui encouragent les activités extra-scolaires en mettant en place des systèmes de bonification. L'Institut supérieur de commerce de Paris, par exemple, a instauré un système de « jokers » qui permet d'accroître la moyenne de ceux qui sont actifs dans les associations.

Un système de ce type existe depuis cinq ans à l'université de Metz. Pour encourager les étudiants à s'investir dans la communauté universitaire, un bonus est accordé à ceux qui s'engagent. Les étudiants candidats font un dossier qu'ils adressent au Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU). Le vice-président du CEVU émet un avis qu'il transmet au jury, lequel accepte ou non d'attribuer le bonus. Celui-ci ne peut pas dépasser 5 % des points nécessaires à l'obtention du diplôme. *« Un étudiant qui a 9,5 peut être racheté »*, note Gilbert Ginter, vice-président du CEVU. Cette gratification reste cependant mal connue. L'an dernier, le CEVU n'a reçu que cinquante-trois lettres de candidats au bonus, alors que l'université compte dix-sept mille étudiants.

Faut-il généraliser la reconnaissance pédagogique de l'engagement associatif ? La réforme de l'université prévue par le précédent gouvernement avait répondu à cette question par l'affirmative. Les étudiants, eux, sont divisés. *« C'est un vrai débat au sein des associations*, remarque Valérie Becquet, *tout le monde n'est pas d'accord. »*

Marie-Pierre Subtil

Des hommes en majorité, aisés pour la plupart

Les étudiants engagés dans le milieu associatif sont les plus privilégiés financièrement. Pour la plupart à la charge de leurs parents, ils ont le temps de se consacrer aux loisirs et à leurs engagements, contrairement aux boursiers qui craignent de perdre leurs prestations en cas de redoublement, ou qui doivent travailler. C'est l'un des enseignements d'une enquête réalisée par Anima'Fac, supervisée par Valérie Becquet, et à laquelle trois cents responsables d'associations étudiantes ont participé.

Autres données : 59 % des répondants sont des hommes. Il semble que *« les années de lycée soient un moment-clé dans l'affirmation d'une volonté de participer »* à la vie associative. Et les mobilisations (comme les manifestations de l'automne 1995) favorisent la création d'associations.

Enfin, la découverte du milieu associatif est *« plus aléatoire »* dans les universités que dans les écoles : 70,4 % des étudiants en école de commerce rejoignent le milieu associatif dès la première année.

800 000 emplois, 9 millions de bénévoles

- **Emploi.** En France, entre 60 000 et 70 000 nouvelles associations sont créées chaque année. Leur fonctionnement repose essentiellement sur l'investissement des bénévoles : sur les quelque 700 000 associations existant actuellement, 100 000 seulement sont recensées en tant qu'employeurs. Le secteur à but non lucratif emploie néanmoins 800 000 personnes en France (1 000 000 en Allemagne, 400 000 en Italie et 900 000 en Grande-Bretagne). Il contribue à 4,2 % de l'emploi global, et à 10 % de l'emploi tertiaire.
- **Europe.** Le monde associatif *« contribue puissamment à l'économie »* européenne, avec *« une création d'emploi sur sept »* en France, et *« une sur huit ou neuf »* en Allemagne, selon un rapport de la Commission européenne consacré au rôle des associations et fondations en Europe. En pourcentage du PNB, le total des dépenses du secteur non marchand représente 2 % en Italie, 3,3 % en France, 3,6 % en Allemagne et 4,8 % en Grande-Bretagne.
- **Concentration.** Le poids économique du monde associatif est concentré dans les plus grandes structures. Les associations employeurs réalisent 85 % du budget total du secteur associatif. Les 7 000 plus grandes associations réalisent 43 % du budget total du secteur et reçoivent 70 % des financements publics locaux et nationaux en direction des associations, selon les chercheurs du Laboratoire d'économie sociale.
- **Santé – action sociale.** Les associations œuvrant dans les domaines de la santé et de l'action sociale représentent 22 % du nombre total d'associations. Elles réalisent toutefois 42 % du budget total du secteur associatif, et perçoivent 39 % des financements publics.
- **Engagement.** Alors que le nombre de donateurs régresse en France, celui de bénévoles augmente, selon la dernière enquête de la Fondation de France, pour atteindre environ 9 millions de personnes. En 1996, près d'une personne interrogée sur quatre déclarait avoir travaillé bénévolement, soit une progression de 23 % par rapport à 1990.



هكذا من الأصل

La course au gigantisme des banques américaines

« CES FUSIONS sortent du champ d'un esprit rationnel. » Comme beaucoup d'observateurs américains, Laurie Buntain, analyste de la société de gestion californienne Sife Trust Fund, avoue sa stupéfaction après l'annonce des mariages spectaculaires dans le monde de la finance aux Etats-Unis. En une semaine ont été annoncés le rapprochement de la légendaire Citicorp avec le dynamique groupe de services financiers Travelers, la fusion de NationsBank et de BankAmerica, les troisième et cinquième banques du pays et celle de Banc One et First Chicago, les huitième et neuvième.

Ces opérations donnent naissance à des groupes géants : Citigroup et la nouvelle BankAmerica dépassent chacun 550 milliards de francs de capitalisation boursière et emploient plus de 150 000 personnes. La première banque française cotée, la Société générale, pèse 126 milliards de francs et occupe 55 000 salariés.

A chaque fois, Wall Street salue ces opérations avec enthousiasme. Pour les boursiers, ces fusions vont contribuer à faire progresser les profits bancaires et, au-delà, à accroître la productivité de toute l'économie américaine. Plus forts et plus gros, les géants de la finance vont prendre des parts de marché dans le monde entier et devenir aussi connus que MacDo, Walt Disney ou Coca-Cola, des sociétés qui, sur longue période, n'ont jamais déçu la Bourse.

L'accélération du mouvement de concentration des banques américaines commence toutefois à donner le tournis à certains observateurs. Il y a quatre ans, Citicorp était la seule banque américaine à détenir plus de 200 milliards de dollars d'actifs. Aujourd'hui, elles sont six : NationsBank/BankAmerica, la Chase Manhattan (fruit d'une fusion avec la Chemical), Citibank/Travelers, JP Morgan, Banc One/First Chicago et First Union/CoreState se sont ajoutées à la liste.

En grossissant par acquisition, les banques américaines cherchent à rattraper un retard qui leur a été imposé par la réglementation américaine. A l'issue de la Grande Dépression de 1927, une double réglementation – l'Interstate Banking Act et le Glass Steagall Act – leur a longtemps interdit d'étendre leur activité en dehors de leur Etat d'origine et leur a imposé de choisir entre la banque commerciale (qui collecte des dépôts et effectue des crédits) et la banque d'affaires. Cette législation a été considérablement aménagée. L'Interstate Banking Act a été aboli et le Glass Steagall Act, en passe d'être réformé, a été très assoupli.

Les banques américaines veulent donc aujourd'hui avoir une taille nationale ou, comme Citigroup, offrir toute la palette de services financiers possibles, des cartes de crédit aux sicav, en passant par l'assurance, sans oublier les services financiers aux entreprises... Elles ambitionnent ainsi de se rapprocher du modèle de banque « universelle » sur lequel se sont bâties les banques européennes.

ÉCONOMIES D'ÉCHELLE

Travelers et Citicorp, dont les activités sont complémentaires, tablent sur les bénéfices qu'ils peuvent tirer d'une puissance financière accrue et de la distribution de produits que ni le réseau bancaire de Citibank, ni les agents d'assurances de Travelers, ni les conseillers financiers de la filiale Smith Barney ne distribuaient jusqu'à présent. Ils espèrent aussi continuer à croître aux Etats-Unis et à l'étranger, dans les pays émergents en premier lieu.

Les banques américaines veulent aussi réduire leurs coûts et réaliser des économies d'échelle, assurant ainsi la progression de leur bénéfice alors que la croissance de la demande de crédit des particuliers marque le pas. *« Fondamentalement, la banque est une activité avec une perspective de croissance modérée. Les dirigeants des groupes bancaires, dont les actions s'échangent très cher en Bourse à une valeur dépassant vingt fois leur bénéfice, sont sous pression »*, explique Orin Kramer, general partner de Boston Provident Partners, un fonds spécialisé dans les valeurs financières : *« En fusionnant, ils s'achètent encore quelques années de croissance. »* D'ores et déjà, NationsBank et BankAmerica ont annoncé la suppression de 8 000 postes sur un effectif de 180 000 employés au total, et les analystes attendent 10 000 suppressions de postes de la fusion de First Chicago et Banc One.

A l'échelle des Etats-Unis, ces ambitions font naître des mastodontes. Et donc beaucoup de questions. Trop grands pour pouvoir être mis en faillite sans entraîner un risque majeur pour l'économie tout entière, les géants bancaires seront-ils contrôlables par les autorités de tutelle ? Peut-on vraiment piloter efficacement des entreprises financières de cette taille ? Les promoteurs des nouveaux géants bancaires balaient les critiques et affirment qu'ils peuvent s'appuyer sur des outils de gestion de plus en plus efficaces pour y parvenir. En ce domaine, l'Amérique a fait des progrès fulgurants en se dotant d'ordinateurs et de systèmes d'information superpuissants – et très chers – qui assurent un contrôle pratiquement en temps réel des placements et des risques. Ces systèmes informatiques offrent des moyens de formation et de communication rapides, directs et permanents avec tous les salariés du groupe.

L'outil informatique est devenu en fait le nerf de la guerre dans ce monde financier globalisé et très instable. Il permet de suivre tous les avoirs et les besoins d'un client et de lui proposer des services adaptés piochés dans une large gamme. Il permet d'évaluer rapidement, grâce à des systèmes de *scoring* sophistiqués (ces bases statistiques qui mesurent la capacité de remboursement de chaque client), le risque de chaque dossier. Il donne aussi une vision globale des risques de marché et de contrepartie à travers le monde. La crise asiatique a montré combien dans les secteurs du crédit comme dans les salles de marché, il est important de connaître ses engagements, partout et constamment, pour éviter les déboires en cascade. Investir lourdement dans le développement et le perfectionnement de ces systèmes est aussi l'une des motivations des fusions américaines.

Les banques européennes qui, jusqu'à présent, ne se sentaient guère menacées par leurs concurrentes commerciales américaines, révisent leur jugements. Dans le secteur des banques d'affaires, les Américains ont conquis une véritable suprématie en moins de dix ans. Dans la compétition désormais globale, les européennes vont devoir, elles aussi, s'engager dans les grandes fusions.

Sophie Fay

L'astronome *par Sajtinac*



Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Plaidoyer pour une Europe libérale

C'EST entendu : Jacques Chirac voulait occuper le terrain. Un an après « sa » dissolution, le président de la République entendait prouver qu'il était toujours là. Il a choisi pour ce faire, jeudi 16 avril, un domaine où il « compte » au moins autant que le premier ministre : la politique européenne du pays. C'est le chef de l'Etat qui représente la France au Conseil européen, l'instance de décision suprême des Quinze. C'est lui qui sera à Bruxelles, le 2 mai, pour un sommet crucial : celui qui entérinera la participation de la France à l'euro. Mais pour parler de cette échéance, effectivement historique, le chef de l'Etat n'avait pas choisi ce creux de semaine de vacances scolaires tout à fait par hasard : l'objet était, aussi, de couper l'herbe sous le pied à Lionel Jospin, qui doit s'adresser mardi à l'Assemblée nationale sur ce même sujet.

L'exercice comportait pour Jacques Chirac un certain nombre de figures qui, pour être obligées, presque rituelles, n'en correspondent pas moins à la réalité. Oui, il y a, en la matière, un large consensus entre le président, représentant une bonne partie de la droite, et le premier ministre, porte-parole d'une bonne partie de la gauche : la politique européenne de la France – notamment le choix de l'euro – a sa majorité plurielle. De même M. Chirac a-t-il, sur un mode quasi incantatoire, rappelé son attachement au « modèle social européen ». Il a répété que l'intégration européenne ne saurait se faire aux dépens des acquis sociaux des Français. Et a assuré, contre l'évidence, qu'intégration monétaire ne valait pas intégration politique. Il en a tiré la conclusion, bien gaulliste, que l'Europe en train de se faire était toujours celle des nations.

Là n'était pas l'essentiel du propos. Ce qui a frappé fut cette manière d'évoquer constamment l'Europe pour justifier ou avancer la nécessité d'une dose de « libéralisme » économique – le mot ne fut certes pas prononcé – dans le système français. L'Europe pour diminuer le poids de l'Etat dans la vie économique du pays ; l'Europe comme argument d'un certain changement en France. Telle était, plus qu'en filigrane, la leçon européenne du président, l'occasion aussi de se situer par rapport à Lionel Jospin.

On entendit ainsi un Jacques Chirac appeler à la baisse des impôts et de la dépense publique, à l'allègement des charges pesant sur les entrepreneurs, à « l'adaptation » de nos services publics et à l'amaigrissement de notre bureaucratie. Et de suggérer aux Français de « s'inspirer » des pays qui « réussissent le mieux » dans la lutte contre le chômage. Le chef de l'Etat semblait ainsi oublier que, dans la presque totalité des pays européens, les peuples écartent du pouvoir les ultras du libéralisme pour leur préférer des dirigeants sociaux-démocrates. Dans leur grande diversité, ceux-là sont perçus, partout, comme mieux à même de répondre aux nécessités de ce temps : réconcilier les exigences de liberté économique avec celles de la solidarité sociale. Un vrai projet européen.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

Les crimes de guerre et la stratégie du silence

Suite de la première page

Tel n'est pas le cas. Mais une exigence multiforme de divulgation, de témoignages, de transparence se fait de plus en plus pressante, provoquant dans une partie de la hiérarchie militaire, qui la ressent comme une agression, une attitude de refus crispé, plongeant d'autres officiers dans un pathétique désarroi, tandis que le pouvoir politique se cantonne dans un extraordinaire mutisme qu'on hésite à assimiler à un symptôme de tétanie ou à une guerre de tranchées.

Envers les tribunaux internationaux, la stratégie du pouvoir a consisté jusqu'à présent à nier publiquement l'existence d'un quelconque problème, à couvrir autant qu'il le peut les réticences des militaires et, surtout, à parler de tout cela le moins possible, comme si l'attitude de la France envers la justice internationale relevait elle-même du secret-défense. Il a fallu la gaffe du ministre de la défense, Alain Richard, déclarant en novembre que les officiers français n'iraient *« jamais »* témoigner à La Haye pour que l'écho de la polémique arrive jusqu'au grand public, auquel on ne donna d'ailleurs aucune explication.

Les responsables politiques qui consentent à s'exprimer sur le sujet font valoir des arguments qui, pour n'être pas totalement infondés, n'en paraissent pas moins dérisoires en regard du sujet. *« Nous voulons les mêmes droits que les Américains »*, disent-ils notamment pour justifier la bataille procédurière qu'on continue de mener avec Mme Louise Arbour, le procureur des deux tribunaux. Le refus de principe d'aller témoigner a certes été levé après la polémique de novembre, mais on négocie toujours pied à pied avec le bureau du procureur pour « déclasser » le moins possible, limiter les questions auxquelles on accepte de répondre et bénéficier de l'article 70B, qui garantit la confidentialité totale du témoignage. La France, effectivement, n'est pas isolée dans cette attitude : Louise Arbour a dû batailler pendant seize mois pour obtenir de l'administration américaine qu'elle autorise son ancien ambassadeur à Belgrade, Warren Zimmermann, à venir témoigner, à huis clos et moyennant des conditions très restrictives.

LE BLOCAGE DES POLITIQUES

Les responsables français font aussi valoir le combat qu'ils mènent contre la prééminence du droit anglo-saxon dans les procédures des tribunaux internationaux. Soit, mais on est tenté de leur demander si la défense de la francophonie, ou celle du droit latin, justifie malgré tout de faire obstruction au jugement des crimes contre l'humanité...

Les Français ne sont et ne seront jamais appelés à La Haye et à Arusha qu'en tant que témoins, pas en tant qu'accusés, et ils n'ont pas à redouter, contrairement à ce qu'ils laissent entendre, de dérapage des tribunaux internationaux de ce point de vue. La non-assistance à population en danger n'est pas un crime de guerre ; la complicité n'est passible de ces tribunaux que dans le cas du crime de génocide, et il n'est évidemment question pour personne de chercher à prouver que la France ait jamais partagé le projet exterminateur des Serbes ou des Hutus rwandais.

Alors, de quoi a-t-on peur ? Le malaise des militaires est réel devant la perspective d'interrogatoires qui heurtent leurs pratiques et qui pourraient aussi désagréablement rappeler le comportement critiquable qu'eurent certains d'entre eux, envers les chefs de guerre de Bosnie par exemple. Mais le vrai blocage est celui des politiques. C'est que ces tribunaux, et plus encore le projet de cour permanente, mettent en cause en fait l'autorité de l'Etat, des Etats, du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce sont potentiellement de redoutables contre-pouvoirs.

L'ambiguïté initiale dans laquelle furent créés ces tribunaux (faute d'empêcher les crimes, l'ONU bottait en touche en promettant de les punir) revient comme un boomerang : des témoignages d'officiers, qui s'abriteront derrière les ordres reçus, renverront inévitablement à la responsabilité des politiques, à l'abstention des grandes puissances face au crime ou à l'inadéquation des interventions entreprises. Le général Dallaire, ancien commandant canadien des « casques bleus » au Rwanda, appelé à témoigner en février à Arusha, a ouvert le feu en s'en prenant avec véhémence à la criminelle inertie du Conseil de sécurité devant la tuerie qui était programmée et dont il avait lui-même informé l'ONU.

Mais ce n'est pas tout : les témoignages d'officiers français et celui de M. Zimmermann – qui n'est pas un militaire –, contrairement à ceux des victimes, doivent permettre à la justice d'établir les structures de commandement, les chaînes de décision : quels étaient, par exemple, les pouvoirs réels de tel ou tel chef de guerre en Bosnie, d'où recevait-il ses instructions, quels étaient les liens des forces serbes de Bosnie avec Belgrade ou ceux des Croates de Bosnie avec Zagreb, etc. ? Autrement dit, ils risquent de mettre en cause non seulement les criminels de guerre recherchés, comme Mladic et Karadzic, mais des dirigeants toujours en place, à Zagreb et à Belgrade, qui sont devenus des interlocuteurs reconnus : ils risquent de perturber toute la diplomatie des Occidentaux en direction de cette région.

La crainte est décuplée à propos du projet de cour permanente internationale qui, si on la dotait de l'indépendance que réclament pour elle les organisations humanitaires, risquerait d'interférer dans la gestion de toutes les crises et de devenir une espèce de contre-Conseil de sécurité. Le problème est réel, mais il est sans doute soluble ; or il n'est jamais posé par les Etats-Unis ni par la France, qui, plutôt que de l'aborder clairement, freinent en catimini la négociation en cours. Washington a un double langage : pendant que Bill Clinton, au nom de la morale universelle, affirme souhaiter l'avènement d'une telle cour, le Pentagone fait activement campagne contre elle. En France, c'est plus simple encore : personne ne dit rien.

Jusqu'à une période très récente, les responsables politiques, toutes tendances confondues, ne semblaient guère attacher d'importance à ces revendications de vérité et de justice : c'était l'affaire des organisations humanitaires, de quelques juges illuminés ; une intention gentille, mais qui n'allait tout de même pas empiéter sur la vraie politique, sur les choses sérieuses que sont la diplomatie et les interventions militaires. Les illuminés, cependant, ont marqué des points ces derniers mois en France. Les dirigeants français sont contraints aujourd'hui de se préoccuper du sujet. Il faudra bien un jour qu'ils conviennent que la stratégie du silence ne suffit plus et que c'est un vrai sujet de politique.

Claire Tréan

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le contrôle du crédit

LE PRINCIPE d'un contrôle du crédit ne saurait, dans la situation actuelle, être contesté. Nous pensons même que la direction du crédit doit constituer, avec la politique fiscale et budgétaire, un moyen normal de régulariser la conjoncture, et que cette méthode indirecte doit se substituer entièrement aux procédés brutaux qui ont été mis en honneur ces dernières années, et dont les inconvénients n'ont plus à être décrits : répartition autoritaire, rationnement, taxation des prix, etc. Au fur et à mesure que l'étreinte de l'économie dirigée se desserrera – et nous sommes en bonne voie – le rôle de la monnaie dirigée devra s'amplifier tout en perdant le caractère tatillon qu'imposent aujourd'hui les circonstances.

En période de hausse des prix, producteurs, commerçants et spéculateurs ont intérêt à constituer des stocks ou à en augmenter le montant. La pénurie se trouve ainsi accrue pendant que la réduction de l'offre tend à précipiter la hausse des prix. Ainsi le crédit commercial le plus banal, et en période de stabilité monétaire le plus inoffensif, doit lui-même être distribué avec le souci de ne financer que des opérations normales.

Le crédit, d'autre part, a changé de caractère : il relaye l'épargne insuffisante ou méfiante pour assurer la remise en marche et le rajeunissement de notre appareil productif. De là encore naît un risque d'inflation qui appelle lui aussi le contrôle, contrôle double qui doit éviter un gonflement excessif de la circulation et maintenir la demande au niveau des disponibilités de matières et de produits.

René Courtin
(18-19 avril 1948.)

FINANCE Le nouveau directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), Daniel Lebègue, explique dans un entretien au *Monde* qu'il ne veut pas être le *« Samu des banques ou des entreprises en difficulté »*. ● UNE RENTABILITÉ de la CDC de 10 % sur ses fonds propres de 63 milliards de francs pour ses métiers concurrentiels est son objectif. ● PREMIER INVESTISSEUR institutionnel français, la Caisse veut exercer son rôle d'actionnaire dans les grands groupes selon les principes du *« corporate governance »*. ● DE NOUVELLES MISSIONS d'intérêt général, notamment la restructuration urbaine, lui sont demandées. La Caisse veut aussi aider à la création d'entreprises et au financement en fonds propres des PME. ● LA CAISSE se dit prête à s'affirmer comme l'actionnaire de référence des Caisses d'épargne, et à augmenter sa participation dans le capital de la CNP, de 30 % à 40 %.

La Caisse des dépôts, financier de l'économie sociale rénovée

Dans un entretien au « Monde », le nouveau directeur général, Daniel Lebègue, explique qu'il veut, dans le privé, aider à la création d'entreprises. Dans le public, la Caisse peut contribuer à « refaire les villes » en finançant le logement, les transports en commun et les équipements

« Le mélange des genres public-privé est un reproche fréquent fait à la Caisse des dépôts, qui remplit des missions de service public et exerce dans le même temps des métiers concurrentiels. Y a-t-il encore de la place pour une telle institution ?

– C'est une question que j'ai posée à tous mes interlocuteurs depuis mon entrée en fonctions : à la fin du XX[e] siècle, la Caisse des dépôts a-t-elle toujours une utilité sociale et une valeur ajoutée économique pour notre pays ? Tous sans exception m'ont répondu par l'affirmative. Mais nous devons dire clairement ce que nous sommes et ce que nous ne sommes pas.

» Nous ne sommes pas une banque de détail. Nous n'avons pas vocation, non plus, à être le SAMU des banques ou des entreprises en difficulté. La Caisse ne sera pas le parrain du monde des affaires. Elle est le premier investisseur institutionnel français et de ce fait, souvent, l'un des principaux actionnaires des grands groupes français. Mais cette fonction d'investisseur, nous l'exerçons selon les principes du *corporate governance*, conscients de nos droits et de nos devoirs d'actionnaire, rien de plus et rien de moins.

– Mais vous n'êtes pas un fonds de placement américain. Une entreprise publique française doit tenir compte de l'intérêt national, qui ne correspond pas forcément à celui de l'actionnaire.

– Vous avez raison. La Caisse des dépôts est un investisseur de long terme qui assure de ce fait un certain ancrage du capital de grands groupes français. Mais cela ne doit pas nous conduire à jouer je ne sais quel rôle de deus ex machina vis-à-vis d'entreprises privées ou de tour de contrôle de je ne sais quelle grande entreprise financière publique.

» Cela dit, nous savons très bien ce que nous sommes et voulons être. D'abord, la Caisse est investie de missions d'intérêt public. Ses missions traditionnelles sont la gestion des fonds d'épargne réglementés, le financement du logement locatif social, la gestion de caisses de retraite et l'appui au développement local. Personne ne conteste notre utilité dans ces domaines. Des attentes très fortes s'expriment en revanche pour que nous nous engagions dans des missions nouvelles d'intérêt général.

» Comme nous ne pouvons pas tout faire, nous nous concentrons sur quelques priorités, définies en accord avec l'Etat, en particulier sur la restructuration urbaine. Refaire la ville sera un thème majeur des prochaines années. Il est indispensable de mettre en œuvre une approche globale intégrant à l'échelle d'une ville les problèmes de logement, de transports en commun, de zones commerciales et d'équipements sociaux et culturels.

– Concrètement, cela peut se traduire comment ?

– Nous sommes en train d'élaborer un « mode d'emploi » à destination des élus locaux. La Caisse des dépôts apportera son concours pour la maîtrise d'ouvrage et le financement. Deuxième domaine nouveau, l'appui que la Caisse peut apporter au développement d'activités économiques créatrices d'emplois : la création d'entreprises, l'aide à l'insertion et le financement en fonds propres des PME. J'y ajoute un thème qui me tient à cœur, celui de l'amorçage. L'amorçage consiste à identifier de bons projets dans la recherche publique et à les accompagner dans leur développement industriel. Il s'agit d'une activité que personne n'exerce véritablement en France, alors qu'elle est irriguée par de l'argent public aux Etats-Unis.

– S'il n'y a pas de débat sur les missions d'intérêt général, il y en a en revanche sur les activités concurrentielles exercées par la Caisse. Les banques privées vous reprochent de leur prendre des parts de marché en profitant de vos missions publiques.

– Je comprends leurs craintes, et nous devons y répondre. La Caisse peut légitimement développer des métiers où elle dispose d'un réel savoir-faire. Elle est numéro un en France et numéro deux en Europe dans la conservation de titres (3 300 milliards de francs) ; numéro deux en France et parmi les cinq premiers en Europe dans la gestion d'actifs (1 660 milliards de francs). Nous sommes le premier spécialiste en valeurs du Trésor, numéro un ou deux suivant les années dans les émissions d'obligations en francs, numéro un en France et cinquième en Europe via la CNP dans l'assurance de personnes. Nous sommes les premiers au monde pour l'équipement des stations de sports d'hiver et parmi les cinq premiers en Europe dans la gestion de parcs immobiliers, de réseaux de transport urbain et d'autoroutes. Dans tous ces métiers, nous devons nous développer et le faire dans des conditions irréprochables au regard des règles de la concurrence.

» Une distinction claire doit être établie entre missions publiques et activités concurrentielles : 90 % de ces dernières sont d'ailleurs aujourd'hui filialisées. Aucune activité concurrentielle ne bénéficie de subventions publiques. Il reste un problème à traiter, celui du métier de conservateur de titres. Enfin, l'objectif pour nos métiers marchands est de dégager un rendement sur fonds propres d'au moins 10 %.

– Cela veut dire que vous devez dégager plus de 6 milliards de francs de résultat ?

– Oui, et même plus puisque notre objectif de 10 % par rapport à des fonds propres de 63 milliards de francs s'entend après prise en compte des 500 à 600 millions de francs que nous consacrons chaque année à financer en propre des actions d'intérêt général. Les fonds propres de la Caisse des dépôts appartiennent à la nation, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens contribuables. Nous avons le devoir de bien les employer et de les faire fructifier. Il y a deux choses que les Français, à juste titre, n'acceptent plus : les comportements de type bureaucratique et le gaspillage de l'argent public.

– Le 8 avril, le député socialiste Raymond Douyère a remis au premier ministre son rapport sur la réforme des caisses d'épargne. Avec 35 % du Centre national des caisses d'épargne et 40 % de la Caisse centrale du réseau de l'Ecureuil, la Caisse des dépôts est directement concernée. Est-elle satisfaite du rapport Douyère ?

– Oui. Le rapport Douyère a d'abord le mérite de souligner les atouts des caisses d'épargne, notamment le dynamisme commercial du deuxième réseau de banque de détail en France. Le rapport souligne aussi, à juste titre, la nécessité de doter le réseau d'une tête unique et d'améliorer la gestion et la rentabilité.

» La Caisse des dépôts est le partenaire traditionnel de l'Ecureuil, à qui nous fournissons une gamme très large de prestations de banque d'investissement. Nous n'avons ni l'ambition ni la vocation de diriger le réseau des caisses d'épargne. Le rapport Douyère recommande le maintien de notre lien capitalistique avec les caisses d'épargne. Nous en sommes d'accord et nous proposons d'être un actionnaire minoritaire mais actif du chef de réseau en disposant de la minorité de blocage. Actionnaire de référence au regard de la loi bancaire, la Caisse doit être associée aux grandes décisions stratégiques, à la nomination des dirigeants et au contrôle des résultats.

– L'autre grand réseau « associé » de la Caisse est celui de La Poste. Comment envisagez-vous l'évolution de ce partenariat ? N'est-il pas conflictuel en raison des ambitions contradictoires de La Poste et de la Caisse sur les modifications à venir dans le capital de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) ?

– La relation avec La Poste est stratégique pour les deux partenaires. Nous assurons à La Poste, comme aux caisses d'épargne, un ensemble de services de banque d'investissement. Pour ce qui est de la CNP, l'objectif a été tracé par le gouvernement et le Parlement. La compagnie d'assurances restera détenue majoritairement par des capitaux publics. Si l'Etat décide de céder sa participation de 42,5 %, la majorité publique ne peut être assurée que par deux actionnaires : La Poste et la Caisse des dépôts. Aujourd'hui, la Caisse des dépôts détient 30 % de la CNP et La Poste 17,5 %. Nous avons proposé à La Poste de porter le niveau de sa participation à 20 % au moins. Nous sommes prêts quant à nous à augmenter notre participation jusqu'à 40 %.

– Les caisses d'épargne sont candidates pour la reprise du Crédit foncier de France (CFF), qu'en pensez-vous ?

– Il y a aujourd'hui des marques d'intérêt pour le rachat du Crédit foncier venant d'au moins dix groupes français ou étrangers. Je m'en réjouis. La cession a de bonnes chances de se faire dans des délais rapides et dans de bonnes conditions. Les caisses d'épargne peuvent tout à fait trouver leur place dans un projet de reprise en associant des partenaires français et étrangers.

Propos recueillis par
Eric Leser
et Pascale Santi

> Il y a aujourd'hui des marques d'intérêt pour la privatisation du Crédit foncier venant d'au moins dix groupes français ou étrangers

Ni tirelire ni tutrice

Daniel Lebègue a été nommé pour cinq ans directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), lors du conseil des ministres du 17 décembre 1997, en remplacement de Philippe Lagayette, pressenti depuis pour diriger la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en Europe de l'Est.

La Caisse des dépôts présente la caractéristique d'associer des activités concurrentielles et des missions d'intérêt général. Son directeur général se fixe pour objectif un rendement de 10 % de ses fonds propres, malgré le coût des missions d'intérêt général. Mais elle refuse d'être la tirelire des politiques publiques et la tutrice du monde des affaires. La Caisse gère aussi les fonds collectés au titre du Livret A (708 milliards fin 1997) pour financer le logement social. Elle versera à ce titre 20 milliards de francs à l'Etat dans le budget 1998.

Fiat crée à Londres un « haras » de futurs hauts dirigeants

DE TURIN à Londres, l'Europe se fait. Fiat, symbole du capitalisme italien par excellence, a bien l'intention d'en profiter. Le groupe automobile vient de créer une société de droit anglais, basée à Londres, chargée de recruter pour son compte les meilleurs jeunes éléments d'Europe, qu'ils soient ingénieurs, commerciaux ou gestionnaires. *« Cette société fonctionnera comme un vivier-haras pour le groupe »*, explique-t-on chez Fiat.

Objectif de la nouvelle structure : trouver les perles rares et en faire les futurs hauts dirigeants de l'entreprise. Le candidat idéal devra parler parfaitement l'anglais, sortir des meilleures écoles et universités, et surtout se sentir un vrai *« globe-trotter »* des affaires. Car Fiat est aujourd'hui un groupe mondial et veut encore renforcer sa présence hors d'Italie.

Seulement voilà, Fiat a du mal à trouver sur son sol des jeunes débutants prometteurs avides de voir du pays. *« C'est comme en France : les polytechniciens ont rarement envie de faire carrière hors de l'Hexagone*, affirme un cadre de chez Fiat. *Certains pays, comme la Hollande, en revanche, forment les jeunes à partir. »* A la nouvelle structure londonienne de Fiat de rechercher ces exceptions culturelles. Des annonces en anglais sont récemment passées dans les pages des plus grands quotidiens européens afin que les filiales européennes fassent une première sélection. Celles-ci testent la maîtrise de la langue anglaise et aussi la capacité des candidats à travailler en équipe et à s'adapter à l'étranger. Les jeunes diplômés présélectionnés doivent ensuite passer une série d'entretiens à Londres, où leur sort sera scellé.

Les heureux élus passeront cinq ans au sein de cette structure, pendant lesquels ils occuperont des postes très différents dans plusieurs sociétés du groupe et dans le monde entier. D'Iveco à New Holland, en passant par Fiat Auto, de l'Inde au Brésil, d'une fonction commerciale à un poste de technicien, ils feront un vrai tour de maison. Au terme de cette période, si l'essai est concluant, ils pourront enfin intégrer réellement le groupe italien et y faire carrière.

Pourquoi avoir choisi Londres comme centre de recrutement et de formation des futurs dirigeants de Fiat ? *« Parce que la mentalité anglaise est, en Europe, la plus ouverte sur l'international »*, explique-t-on chez Fiat. Mais aussi parce que le statut de droit anglais permet à une entreprise de payer nettement moins de charges sur les salaires et de licencier beaucoup plus facilement qu'en Italie ou en France par exemple. *« Cette année, nous allons recruter par cette nouvelle filière soixante ingénieurs de très haut niveau. Nous continuerons à ce rythme pendant les quatre années suivantes. Mais, dès l'an prochain, nous recruterons d'autres profils que des ingénieurs : des commerciaux ou encore des gestionnaires*, explique-t-on chez Fiat. *Ils seront payés à un salaire correspondant à la moyenne des salaires de sortie d'école dans les différents pays européens. Et auront un statut d'expatrié quand ils seront envoyés à l'étranger. »* A terme, tous les ingénieurs de haut niveau passeront par cette filiale. Et probablement, plus généralement, tous les jeunes diplômés de haut niveau.

Virginie Malingre

Elf-Atochem intensifie ses investissements

TREIZIÈME CHIMISTE MONDIAL, ELF-ATOCHEM a lancé un programme d'investissement de 2,3 milliards de francs pour les deux années à venir, afin de développer ses différentes activités en Europe et dans le monde, notamment en Chine. Le président de cette filiale d'Elf, Jacques Puéchal, a souligné, jeudi 16 avril, être également intéressé par des acquisitions d'entreprises, d'une taille de 1 à 1,5 milliard de francs. *« Nous ne voulons pas chasser les grosses baleines, mais pêcher du gros poisson »*, a affirmé M. Puéchal, après avoir commenté l'exercice écoulé. En 1997, le groupe a dégagé un résultat opérationnel de 4,1 milliards de francs, en hausse de 12 % pour un chiffre d'affaires en progression de 8 %, à 58,1 milliards de francs.

Evoquant l'année en cours, le patron d'Atochem prévoit des *« risques »* sur les résultats de la pétrochimie, qui pourrait connaître un retournement de cycle, tandis que les autres activités de chimie fine et de spécialités devraient *« consolider ou améliorer »* leurs performances. M. Puéchal n'entend pas céder à la tendance consistant à se séparer de la chimie de base aux résultats cycliques pour se concentrer sur les spécialités aux performances plus régulières. Cependant, son poids tend à diminuer. Sa part dans le chiffre d'affaires, qui était de 53 % en 1994, est revenu à 47 % et devrait tomber à 40 % dans le futur, au profit de la chimie fine et des produits industriels.

Les parlementaires socialistes soutiennent La Poste

DEPUIS l'arrivée de Lionel Jospin à Matignon, l'initiative est sans précédent : les groupes socialistes de l'Assemblée nationale et du Sénat se sont réunis pour peser sur l'avenir d'une entreprise : La Poste. Alors que l'opérateur postal et l'Etat négocient le contrat d'objectifs et de progrès pour les années 1998-2001, les élus veulent faire entendre leurs voix. C'est dans cette optique qu'ils devaient faire parvenir, le vendredi 17 avril, une *« contribution »* à Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Si certaines de leurs requêtes semblent faire l'objet d'un consensus, d'autres risquent d'être reçues avec une certaine réserve.

Parmi les premières : *« la reconquête du service public dans les zones urbaines en difficulté par une présence plus grande et du personnel formé »*. A l'heure actuelle, La Poste est présente dans 450 des 700 zones urbaines sensibles (ZUS). Il est d'ores et déjà acquis que ce nombre augmentera considérablement dans les prochaines années. Deuxième souhait à peu près consensuel : développer la *« polyactivité »* dans les zones rurales, afin que La Poste devienne *« le grand service public de proximité »*.

Intellectuellement, tout le monde y est favorable, mais, souvent pour des problèmes de pouvoir, les expériences de polyvalence sont des échecs. La Poste n'est pas opposée à la polyactivité… à condition de partager les coûts.

La troisième proposition risque d'être plus problématique. Les élus proposent que La Poste *« élargisse le champ de ses services »*. Ils proposent qu'elle se voie confier la mise en œuvre du *« droit au compte et au chéquier pour tous »*, qu'elle soit autorisée à délivrer des petits prêts à la consommation et qu'elle puisse distribuer des produits d'assurance-dommages et d'assurance-santé.

UN « EFFORT SUBSTANTIEL »

Si M. Pierret a annoncé que La Poste allait pouvoir distribuer des produits d'assurance-santé, les portes de l'assurance-dommages lui sont *de facto* fermées, même si la loi de 1990 autorise La Poste à en vendre. Pour assurer ces missions de service public, les parlementaires socialistes proposent cinq sources de financement : le maintien d'un abattement sur les impositions directes locales, la consolidation et le développement des services financiers de La Poste, y compris dans l'assurance-dommages, le développement d'un nouveau partenariat entre l'Etat, les régions, les départements pour maintenir la présence postale, et un geste supplémentaire de l'Etat pour compenser les missions de service public que la Poste assure au titre de l'aide à la presse.

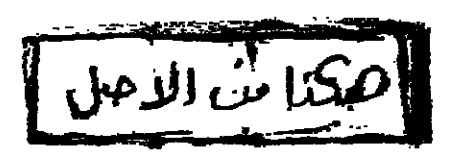
Les élus ne chiffrent pas le coût de ces mesures. Mais alors que les missions de service public sont évaluées à environ 8 milliards de francs, les parlementaires socialistes savent qu'il sera d'autant plus difficile de faire payer l'Etat que celui-ci s'est engagé à fournir un *« effort substantiel »* pour prendre en charge le coût du régime de retraite des postiers, qui est actuellement à la charge exclusive de l'exploitant postal.

Frédéric Lemaître

Le mutualisme contesté

LES RÉACTIONS À LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT d'attribuer le CIC au Crédit mutuel dans le cadre d'une procédure de privatisation ne se sont pas fait attendre. L'Association française des banques (AFB), qui regroupe les banques privées non mutualistes, demande à l'Etat de permettre à ses adhérents de distribuer le Livret bleu, dont le Crédit mutuel a actuellement le monopole. Elle invite également le mutualisme a évoluer et les sociétaires de ces groupes à réclamer leur dû. *« La mutualité a été confisquée par des appareils, elle n'appartient plus aux sociétaires »*, explique Michel Freyche, président de l'AFB, soulignant que les profits sont systématiquement réinvestis dans les fonds propres et non distribués aux sociétaires, dont les parts ne sont en outre pas réévaluées, comme le sont les actions.

En Belgique, le cabinet de conseil Déminor, spécialisé dans la défense des actionnaires minoritaires, a appelé les sociétaires de la banque coopérative Cera, qui va fusionner avec la Kredietbank et l'assureur ABB, à se mobiliser pour défendre leurs droits dans la fusion. Les sociétaires demandent notamment une contrepartie au fait que, à cause de leur statut, leur participation ne soit pas valorisée à son prix réel.



Le gouvernement se penche sur la viabilité des télévisions locales

En dépit de leur succès d'audience, les télévisions de proximité survivent davantage qu'elles ne vivent. Une mission officieuse a été créée à leur sujet, qui pourrait notamment modifier le décret leur interdisant l'accès à la grande distribution

LA TÉLÉVISION locale était quasiment absente du projet de loi sur l'audiovisuel que Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a présenté, le 28 janvier, en conseil des ministres (*Le Monde* du 29 janvier). A peine une ligne pour dire qu'il faut en *« étudier les conditions du développement et de la viabilité »*. Il n'en a guère été question non plus dans les différentes tables rondes de concertation mises en place depuis par la ministre.

La télévision de proximité pourrait toutefois prendre le train de la réforme en marche, dans la mesure où Mme Trautmann a confié, début avril, une mission officieuse au député Michel Françaix (PS, Oise) et à Jacques Vistel, conseiller d'Etat, qui doivent rendre leurs conclusions à la mi-mai.

Le législateur ne pouvait ignorer complètement ce pan très en vogue du paysage audiovisuel : c'est en partie grâce à ses journaux régionaux que France 3 a assis sa suprématie sur la tranche 19/20 heures. M 6 connaît de telles audiences sur ses décrochages, lancés depuis 1989 à 20 h 30 dans dix métropoles régionales, que la chaîne s'apprête à les allonger et à les multiplier. Selon l'institut Téléperformance, la part d'audience de ces rendez-vous d'information locale était de 38,8 % en moyenne en janvier dernier, contre 35,4 % en 1997. France 3, qui a créé des éditions locales entre 18 h 58 et 19 h 02 en réaction à l'initiative de M 6, connaît des succès semblables, jusqu'à frôler les 50 % de parts d'audience à Lille et 70 % en Pays basque. La chaîne publique va donc étendre l'expérience. De son côté, TF 1 a aussi mis à l'étude une politique de décrochages locaux.

« MÉDIAS D'INFLUENCE »

Or, cet intérêt du téléspectateur pour l'information de proximité ne profite pas aux rares télévisions purement locales : la station savoyarde Huit Mont-Blanc a obtenu du CSA un nouveau délai de grâce jusqu'au 30 avril, dans l'espoir de trouver un repreneur. Télé Toulouse vient de fêter dix ans d'existence déficitaire ; elle poursuit sa carrière sous respiration artificielle, grâce aux bouffées d'argent frais que lui prodigue la mairie de Toulouse. Télé Lyon métropole, après plusieurs dépôts de bilan, vit toujours sans un sou public, mais toujours aussi mal.

Il n'existe pas de viabilité du marché pour ces télévisions hertziennes gratuites, alors qu'elles ont trouvé un public. TLM, par exemple, a atteint 68,70 % d'audience cumulée selon les derniers résultats de Médiamétrie. Cet enracinement local ne trouve pas de compensation financière, et la Générale d'images, filiale de Vivendi (ex-Générale des eaux), actionnaire de ces deux télévisions, constate, année après année, que les pertes représentent *grosso modo* 50 % des charges, soit 10 à 12 millions de francs par an et par station.

Le groupe de Jean-Marie Messier ne cache pas son intention de se désengager de ces *« médias d'influence »*, mais pas sans s'être battu pour en faire des affaires rentables : *« Il y a un besoin et un marché,* affirme Louis-Bertrand Raffour, de la Générale d'images. *Inéluctablement, les deux se rencontreront un jour. »* Pas question de laisser le champ libre à des concurrents directs – la Lyonnaise des eaux (M 6) et Bouygues (TF 1) – au moment où le marché de la publicité pourrait enfin s'ouvrir sous la pression de Bruxelles.

La bagarre avait déjà fait rage entre ces groupes lors de la discussion du précédent projet de loi. Sous la pression des lobbies, les parlementaires s'étaient déchirés autour de l'amendement dit « M 6 » sur l'insertion de publicité nationale dans les décrochages locaux.

Est-ce pour déminer ce terrain que le ministère de la culture et de la communication vient d'envoyer deux artificiers faire l'état des lieux et définir des pistes à inscrire dans le futur texte de loi ? Les rapporteurs désignés par Mme Trautmann semblent devoir rejeter l'hypothèse d'une syndication de télévisions locales qui reviendrait à créer une nouvelle généraliste : ce système des réseaux n'a-t-il pas tué les radios locales au profit de groupes comme NRJ ? Face à l'hypothèse d'un renforcement des décrochages locaux de chaînes nationales privées, Michel Françaix et Jacques Vistel semblent privilégier celle des télévisions locales : *« Nous y croyons beaucoup, à condition de leur donner les capacités économiques de devenir de vrais médias d'enracinement citoyen »*, dit Michel Françaix.

MISE MINIMALE

Le marché publicitaire local n'y suffit pas, Télé Toulouse et Télé Lyon métropole en sont les exemples (sur)vivants : au total, il représente quelque 23 milliards de francs, mais le budget annuel moyen de l'annonceur est seulement de 11 000 francs par an, très inférieur à la mise minimale pour une campagne télévisée efficace. Comment accéder aux 28 milliards de francs que les annonceurs nationaux dépensent en régions ? Ces investisseurs à gros budgets (100 000 francs en moyenne), franchisés ou non, sont très centralisés, et la petite télé locale échappe souvent à leur plan média, élaboré nationalement. De plus, une majorité appartient à la grande distribution, secteur interdit de publicité à la télévision en vertu du décret du 27 mars 1992.

« N'est-il pas temps de faire sauter ce verrou avant que l'Europe nous contraigne à le faire ? » C'est l'une des questions que devront trancher MM. Françaix et Vistel. Si oui, toutes les chaînes de télévision pourront s'engouffrer sur un marché en jachère estimé à 28 milliards de francs. Sachant que, statistiquement, ce média en raflera un tiers, les responsables de la presse quotidienne régionale (PQR) se sentent de moins en moins à l'abri derrière la ligne Maginot chancelante du décret de 1992. Avec ses décrochages bien rodés, M 6 aurait une longueur d'avance, et TF 1 ne serait pas loin. En deux ans, selon un professionnel, le chiffre d'affaires publicitaire généré par les décrochages nationaux dépasserait celui de la PQR.

C'est pourquoi les rapporteurs réfléchissent à une modification du décret qui viserait à attribuer de nouvelles formes de recettes publicitaires uniquement à l'avantage des *« vraies télévisions locales »*, c'est-à-dire consacrant au moins 80 % de leurs programmes à la proximité. Plus tout à fait sûrs d'avoir les moyens d'empêchement, les dirigeants de presse rencontrés par les *missi dominici* de Mme Trautmann ont paru moins hostiles à la pédagogie entamée par le gouvernement : à chaînes locales, capitaux locaux, les groupes de presse devenant des opérateurs naturels.

Grâce à la technologie numérique, le ticket d'entrée n'est pas très élevé : 8 millions de francs d'investissements et 19 millions de francs de budget annuel de fonctionnement, selon les ratios de Télé Lyon métropole, la plus moderne des télés de ville. Outre la complémentarité en matière de ressources publicitaires, la presse régionale pourrait trouver dans le média télé la parade à une perte constante de sa pénétration, notamment en zone urbaine, chez les jeunes et dans les milieux les plus populaires.

Jean-Jacques Bozonnet

Télé-Toulouse, créative mais frustrée

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

« Nous savons que nous sommes une chaîne sous perfusion, mais cela ne transparaît pas à l'antenne. » Rédacteur en chef de Télé-Toulouse (TLT) depuis trois ans, Philippe Rey, un ancien de RMC, n'ignore rien de la situation financière de la doyenne des télévisions locales, toujours déficitaire alors qu'elle vient de fêter son dixième anniversaire. Mais il revendique un total professionnalisme : *« Ce qui est difficile, c'est la gestion quotidienne du peu »*. Peu d'argent, peu de moyens techniques, peu de personnel pour assurer une présence sur les écrans des Toulousains de 7 h 20 à 0 h 30. *« Ne financer que deux heures quotidiennes de direct, entre 18 et 20 heures, rediffusées en boucle le lendemain, c'est un peu frustrant »*, déplore-t-il.

Pour produire cette tranche, les salariés doivent accélérer les cadences de travail. Deux reportages par jour, c'est la norme. Présentatrice du « JT » le soir, Laure Cornéjo est sur le terrain dès le matin. Chacun doit être capable de tourner, monter et présenter un sujet. *« Nous sommes les seuls à pratiquer la polyvalence, c'est une bonne école,* se console Robert Pietri, directeur de TLT. *Soixante-trois professionnels passés ici travaillent aujourd'hui sur d'autres chaînes, dont une quinzaine à France 3. »*

« Notre pauvreté nous condamne à la créativité, à la performance dans l'information, résume M. Pietri, fier de ses jeunes troupes. *Leur modèle, c'est Canal Plus, pas France 3, qu'ils jugent vieillotte. »* Encore moins « Télé-Baudis », une sous-télé qui serait aux ordres de la mairie de Toulouse, principal bailleur de fonds avec Vivendi. L'accusation, sous-jacente, de *La Dépêche du Midi* selon laquelle TLT serait un *« gouffre à milliards »* pour le contribuable local blesse la rédaction. Sans qu'il y paraisse : *« Il y a un fantasme et une réalité,* dit Joël Rey, rédacteur en chef adjoint. *L'antenne parle d'elle-même. »* Lors des élections régionales et cantonales, les candidats de tous bords se sont félicités de la couverture de la chaîne. Dominique Baudis n'est pas un habitué du plateau de TLT : *« Il peut se passer des mois sans que je sois interviewé par eux,* dit-il. *TLT est déontologiquement irréprochable. Je regrette qu'elle n'ait pu trouver plus vite son équilibre économique. »*

TROUVER DE NOUVELLES SYNERGIES

Récemment, la mairie a dû procéder à une nouvelle augmentation de capital de 4,5 millions de francs, provoquant l'ire de l'opposition socialiste. La contribution de la ville serait passée de moins de 200 000 francs à plus de 16 millions. *« Cela coûte moins de 10 francs par habitant et par an »*, plaide Dominique Baudis. Une goutte d'eau, selon lui, pour ce média qui *« contribue à la cohésion de l'agglomération »*.

Les efforts de TLT pour réduire ses charges (environ 25 millions de francs par an pour soixante et un salariés) et accroître ses recettes (18,5 millions de francs, dont 14 millions de publicité) restent vains tant que les télévisions seront privées de la publicité de la grande distribution. Robert Pietri compte beaucoup sur le lobbying mené dans le cadre de la future loi audiovisuelle. *La Dépêche*, tombée en dix ans de 28 % à 1,69 % du capital au fil des querelles politiques et commerciales, pourrait alors y trouver de nouvelles synergies : *« Stratégiquement, il faudrait qu'on y réfléchisse »*, reconnaît Bernard Maffre, directeur général du quotidien toulousain.

J.-J. B.

Canal Marseille, la première chaîne locale du câble, est menacée de fermeture

AU MOMENT où la télévision numérique connaît un essor sans précédent, les chaînes de télévision locales diffusées sur le câble sont à bout de souffle. Après la fermeture du canal local de Montpellier, Canal Marseille pourrait, à son tour, mettre la clef sous la porte.

Filiale à 100 % de France Télécom Câble (FTC), Canal Marseille a vu son budget fortement réduit : de 7 millions de francs en 1996, il a été ramené à 4,5 millions cette année. L'objectif de FTC est de trouver des partenaires pour entrer au capital de la chaîne. Selon Jean-Pierre Cellard, directeur d'antenne de Canal Marseille : *« INA-Méditerranée, Soft et Télédiffusion de France (TDF),* via *sa filiale Les Films du soleil, ont été approchés. »* Mais, actuellement, *« ces contacts n'ont pas abouti »*. La chaîne ne semble pourtant pas manquer d'atouts.

Le site de Marseille fait partie du peloton de tête des réseaux câblés de France, juste derrière Paris. Selon Philippe Besnier, président de FTC, le réseau marseillais assemble quatre cent mille prises raccordables. En outre, selon Médiamétrie, 21,8 % des foyers câblés, abonnés et raccordés regardent chaque jour Canal Marseille. Une audience comparable à celle d'Arte, de la Cinquième ou d'Euronews.

« Le câblo-opérateur n'a pas vocation à être l'actionnaire de la chaîne locale », signale M. Besnier. Il envisage deux avenirs possibles pour Canal Marseille : *« Soit elle reste une chaîne locale avec de nouveaux partenaires capitalistiques, soit elle change de nature »*, pour envisager une diffusion nationale sur un bouquet numérique par satellite.

TROIS ÉTAPES

C'est l'objectif poursuivi par l'équipe de Canal Marseille. Jean-Pierre Cellard table sur un développement en trois étapes : *« La mise en place des programmes régionaux diffusés sur d'autres sites câblés en PACA ; une grille de programmes plus riche avec une forte identité provençale ; un développement de la chaîne du Sud »*, éventuellement reprise sur Télévision par satellite (TPS) dont France Télécom, maison mère de FTC, est actionnaire. Pour le PDG de FTC, les budgets des deux dernières étapes devraient respectivement s'établir autour de 30 et 50 millions de francs. Il ne montre guère d'optimisme pour cette démarche. Selon lui, *« France Télécom a regardé le dossier, mais n'aurait pas encore manifesté d'intérêt »*. Faute de repreneur, *« la fermeture pourrait intervenir »*, ne cache pas Philippe Besnier.

Pourtant, l'équipe de la chaîne locale ne baisse pas les bras. En septembre, Canal Marseille entamera *« une campagne de communication »* et prévoit une *« nouvelle grille »* pour janvier. Pour vaincre les réticences de France Télécom, M. Cellard affirme que la chaîne serait un bon vecteur pour assurer la promotion *« du téléphone mobile et des services développés par France Télécom »*. Mais le temps presse et, avec un budget amputé, l'existence de Canal Marseille est menacée.

Guy Dutheil

DÉPÊCHES

■ **CABLE : Telewest Communications**, le second câblo-opérateur britannique a confirmé, jeudi 16 avril, la reprise de General Cable (groupe Vivendi) pour 649 millions de livres (près de 7 milliards de francs). La nouvelle entité, dont 27 % seront mis en Bourse, comptera 849 000 abonnés à la télévision par câble et plus de 1,2 million d'abonnés au téléphone. La fusion doit encore être ratifiée par les actionnaires dont US West, SBC et Cox Communications.

■ **NUMÉRIQUE : avant le lancement** de la télévision numérique en Grande-Bretagne, le groupe britannique BSkyB, contrôlé par Rupert Murdoch, a porté plainte contre son prochain rival British Digital Broadcasting (BDB), pour avoir choisi le décodeur Seca développé par Canal Plus et Bertelsmann. BSkyB, qui a adopté le décodeur News Datacom, accuse BDB d'avoir violé un accord prévoyant une compatibilité des décodeurs entre les deux offres.

■ **La RAI et Canal Plus** doivent retrouver des rapports de collaboration *« positifs »*, a estimé le vice-président du conseil italien Walter Veltroni, jeudi 16 avril. Les deux groupes s'opposent depuis l'annonce la semaine dernière de la création d'une seconde plateforme de télévision numérique en Italie, concurrente de celle de Canal Plus, associant la RAI et Telecom Italia.– *(AFP)*

■ **PUBLICITÉ : la commission des** affaires légales du Parlement européen qui dispose d'un avis consultatif a estimé, jeudi 16 avril, que la Commission européenne n'avait pas le pouvoir d'interdire la publicité pour le tabac dans l'Union. Le projet de directive de décembre 1997 serait construit sur des mauvaises base légales, la Commission ne disposant pas de compétence normative en matière de santé publique.

■ **Le groupe britannique Experian** (Great Universal Stores) a acquis, mardi 14 avril, Metromail, leader américain des bases de données marketing pour 910 millions de dollars (5,46 milliards de francs).

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **HYUNDAI MOTOR : le vendredi 17 avril, les syndicats** ont rejetté le plan de licenciements de 9 600 employés (sur 45 000) présenté par la direction du premier constructeur automobile sud-coréen. Ils ont menacé de déclencher une grève si ce plan est mis en œuvre. Pour réduire les coûts, ils proposent plutôt une réduction du temps de travail de 30 %, à 38 heures par semaine.

● **COOPER : la Coopération pharmaceutique française**, filiale de Rhône Poulenc, a présenté jeudi 16 avril un plan de restructuration portant sur 416 postes sur 1 309 lors d'un comité central d'entreprise. Cooper à l'intention de recentrer son outil logistique, et notamment informatique, sur le site de Melun (Seine-et-Marne) et d'investir 30 millions de francs, a précisé la direction.

SERVICES

● **DEMINOR : le cabinet de consultants spécialisé dans le gouvernement d'entreprise** a demandé une expertise indépendante destinée à évaluer le nouvel ensemble issu de la fusion des banques belges Cera Bank, Kredietbank et ABB Insurance, annoncée le mois dernier. Deminor estime que les parités d'échange proposées aux actionnaires minoritaires de Cera Bank ne protègent pas leurs intérêts.

FINANCE

● **CRÉDIT SUISSE : la banque helvétique a annoncé jeudi** 16 avril qu'elle va cesser ses activités de gestion de patrimoine aux Etats-Unis et au Canada. Les succursales de la division Crédit suisse Private Banking fermeront dans ces deux pays d'ici six mois, provoquant la suppression de 90 postes aux Etats-Unis et de 30 au Canada.

●**BNL : cinq banques étrangères, dont les françaises Crédit agricole et Société** générale ont manifesté leur intérêt pour la privatisation de la banque italienne Banca Nazionale del Lavoro (BNL), a indiqué, jeudi, l'agence économique italienne Radiocor. La date limite pour la manifestation d'intérêt est le 30 avril.

● **AIG : l'assureur américain American International Group (AIG)**, également candidat au rachat du GAN, a déposé une offre de reprise de l'assureur-vie japonais Aoba Life Insurance (ex-Nissan Life), a confirmé, vendredi 17 avril, le président de l'Association des assureurs-vie japonais Yuzuru Fujita.

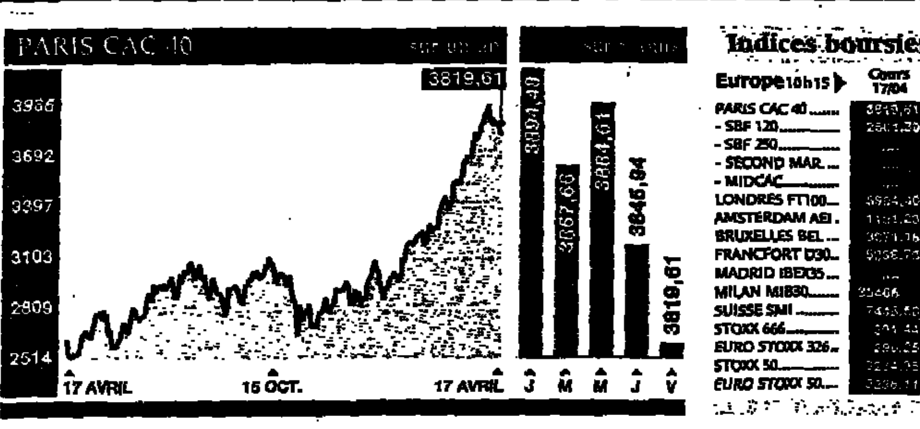
RÉSULTATS

■ **SGS-THOMSON : le leader européen des semi-conducteurs** a publié, jeudi 16 avril, un résultat net meilleur que prévu pour le premier trimestre 1998. Malgré la hausse des frais de recherche et développement, le bénéfice net est stable à 90,2 millions de dollars. Pascale Pistorio, le président du groupe, s'attend toujours à un rebond du cycle au second semestre 1998.

■ **FORD : le deuxième constructeur automobile mondial a enregistré un bénéfice record au** premier trimestre 1998, malgré la stagnation du nombre de véhicules vendus. En exluant un gain exceptionnel de 15,9 milliards de dollars (cission de son activité financière), le bénéfice grimpe de 15 %, à 1,69 milliard de dollars.

■ **TEXAS INSTRUMENTS : le producteur américain de semi-conducteurs** a profité de l'annonce de son résultat trimestriel pour mettre les investisseurs en garde. La faiblesse du marché mondial des semi-conducteurs devrait conduire à la baisse des ventes et des résultats au second trimestre. Pour le trimestre écoulé, le bénéfice, hors charges exceptionnelles de 244 millions de dollars, a progressé de 27,5 %, à 176 millions de dollars.

★ Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ». www.lemonde.fr



Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses	Cours 16/04	Var.% 15/04	Var.% 31/12
ALTRAN TECHNO.	992	+7,01	+115,86
ECIA	1780	+6,90	+47,10
BERTRAND FAUR.	495	+6,45	+15,88
SODEXHO ALLIA	1130	+5,60	+40,24
CREDIT LYONNA	675	+5,46	+115,65
GUILBERT	1081	+4,74	+25,99
CGIP	2930	+4,34	+35,78
CLUB MEDITERR.	550	+4,31	+38,79
FINEXTEL	130	+4,08	+20,88
SALVEPAR (NY)	549	+4	+17,38

Baisses	Cours 16/04	Var.% 15/04	Var.% 31/12
EUROTUNNEL	5,75	−7,31	+10,25
CHRISTIAN DAL.	692	−5,47	−0,57
CS SIGNAUX(CS	205	−6	+62,40
GROUPE GTM	485	−4,90	+14,81
SAUPIQUET (NS	527	−4	−7,54
ERIDANIA BEGH.	1221	−3,78	+28,76
ROCHETTE (LA)	23,30	−3,57	+13,20
CHARGEURS	394,90	−3,54	+9,58
PINAULT-PRINT	4205	−3,44	+30,95
BOUYGUES OFFS.	249	−3,35	−1,62

Indices boursiers

Europe 10h15	Cours 17/04	Var.% 16/04	Var.% 31/12
PARIS CAC 40	3849,61	−0,65	27,87
- SBF 120	[illegible]	−0,65	28,79
- SBF 250	—	—	—
- SECOND MAR.	—	—	—
- MIDCAC	—	—	—
LONDRES FT100	5994,40	−0,13	16,72
AMSTERDAM AEI.	[illegible]	−0,61	28
BRUXELLES BEL	3071,16	0,09	26,99
FRANCFORT D30	[illegible]	−0,46	—
MADRID IBEX35	—	—	—
MILAN MIB30	35466	−2,24	42,19
SUISSE SMI	[illegible]	−0,71	18,85
STOXX 666	[illegible]	−0,64	—
EURO STOXX 326	[illegible]	−0,88	—
STOXX 50	[illegible]	−0,64	—
EURO STOXX 50	[illegible]	−0,48	—

Monde	Cours 16/04	Var.% veille	Var.% 31/12
NEW YORK DJ	[illegible]	−0,94	14,77
- SP 500	[illegible]	−1	14,19
- NASDAQ	[illegible]	−0,27	18,33
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	−0,34	−0,89
JOHANNESBURG	[illegible]	−0,01	30,26
MEXICO BOLSA	[illegible]	0,10	−4,02
SANTIAGO IPSA	[illegible]	−1,29	−11,31
SAO PAULO BOU.	[illegible]	−1,70	18,57
TORONTO FSE I.	[illegible]	−0,18	16,49
ASIE 10h15	17/04	16/04	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	1,88	20,98
HONGKONG H.	[illegible]	−1,67	2,80
SÉOUL	[illegible]	−0,71	22,56
SINGAPOUR ST.	1517	0,12	−0,84
SYDNEY ALL O.	[illegible]	−0,48	9,59
TOKYO NIKKEI	[illegible]	−1,13	2,82

PARIS SBF 250 — 2484,42 (2550, 2428, 2305, 2183, 2061, 1939 ; 19 JANV., 2 MARS, 16 AVRIL)

NEW YORK Dow Jones — 9076,57 (9702, 9154, 8696, 8178, 7669, 7161, 6653, 6145 ; 20 JANV., 3 MARS, 16 AVRIL)

LONDRES — 5994,40 (6199, 5901, 5603, 5305, 5009, 4711, 4413, 4115 ; 20 JANV., 3 MARS, 17 AVRIL)

FRANCFORT DAX — 5268,73 (5279, 4955, 4631, 4307, 3983, 3659, 3335 ; 20 JANV., 3 MARS, 17 AVRIL)

TOKYO Nikkei — 15703,80 (18468, 16946, 15425, 13142, 11620 ; 19 JANV., 3 MARS, 17 AVRIL)

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

LA BOURSE de Paris a ouvert en baisse, vendredi 17 avril, abandonnant 0,86 % à 3 813,03 points dès le début des échanges.
La veille, la cote parisienne avait terminé en net repli malgré le redressement du dollar, la forte baisse de Londres et de Francfort, le recul de Wall Street en matinée et la réunion, vendredi, de la Bundesbank, qui lui donnait les prétextes pour poursuivre son mouvement de consolidation amorcé le 7 avril. *« Il y a eu une baisse malgré la reprise du dollar, le marché a envie de consolider. On devrait toucher 3 750 rapidement »*, commentait, jeudi soir, un opérateur d'une grande banque anglaise. L'indice CAC a perdu 1 % à 3 845,94 points. La réunion, vendredi, de la Bundesbank a entretenu une certaine nervosité sur le marché, même si les intervenants ne croient pas à un relèvement des taux allemands dans l'immédiat.

FRANCFORT

LE MARCHÉ francfortois a ouvert en baisse, vendredi 17 avril. Dès le début des échanges, l'indice DAX Xetra perdait 0,42 %, à 5 270,57 points. La veille, les valeurs allemandes avaient déjà cédé du terrain sous l'effet des prises de bénéfice. A la clôture des transactions informatisées, l'indice DAX affichait un recul de 66,27 points, soit une baisse de 1,24 %, à 5 292,97 points. Selon les courtiers, une telle réaction était nécessaire étant donné le niveau atteint par le marché.

LONDRES

CRAIGNANT un relèvement des taux d'intérêt britanniques et affectée par l'ouverture en baisse de Wall Street, la Bourse de Londres a terminé en net recul, jeudi 16 avril. L'indice Footsie a baissé de 72,1 points, à 6 002 points, soit un repli de 1,18 %.

TOKYO

DÉPRIMÉE par la faiblesse du yen et par des ventes de contrats à terme, la Bourse de Tokyo a terminé la séance sur un nouveau et fort recul, vendredi 17 avril. L'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes a perdu 179,97 points, pour s'établir à 15 703,80 points, soit un recul de 1,13 %. Sur la semaine, les valeurs japonaises, qui avaient gagné 6,20 % huit jours plus tôt, ont finalement perdu 777,32 points, soit 4,71 %.

NEW YORK

LES VALEURS américaines ont marqué le pas, jeudi 16 avril, après avoir gagné 270 points depuis le vendredi 10 avril. Le recul de 2,5 % de la place de Tokyo a donné le signal de la baisse après l'accueil décevant réservé par le G7 au récent plan de relance japonais. L'indice Dow Jones a perdu 85,70 points, soit 0,94 %, à 9 076,57 points.

Valeur du jour : Alcatel et GEC s'offre un super-dividende

La Bourse est restée de marbre à l'annonce du super-dividende de 8 milliards de francs qu'ont décidé de s'octroyer le français Alcatel Alsthom et le britannique GEC avant l'introduction en Bourse de leur filiale commune à 50-50 GEC Alsthom. Les actionnaires avaient dans un premier temps démenti cette ponction (*Le Monde* du 5 décembre). L'action Alcatel Alsthom a même reculé de 0,45 %, à 1 145 francs, flirtant toujours avec ses plus hauts niveaux historiques. Début 1997, l'action Alcatel ne valait que 400 francs. Même scénario à Londres, où l'action GEC a reculé de 1 %, tout en restant solidement accrochée à un cours record de 452 livres.

Les 4 milliards de francs que recevront, chacune, les deux maisons mères de GEC Alsthom réduiront d'autant la valeur qu'elles tireront de la vente, en juin, de 52 % de leur filiale aux investisseurs de Paris, Londres et New York. Les deux sociétés ont eu beau jeu d'expliquer que ce versement exceptionnel *« doit rémunérer l'investissement effectué par ses deux maisons mères depuis 1989 dans la société commune »*, les analystes financiers ont immédiatement revu à la baisse la valorisation de GEC Alsthom. D'autant que les deux sociétés ne s'étaient déjà pas privées de faire remonter chaque année 70 % des profits, contre 30 % à 40 % habituellement chez les sociétés cotées.

Cours d'Alcatel Alsthom — en francs à la Bourse de Paris (1 145 ; 1 300, 1 200, 1 100, 1 000, 900, 800, 700, 600 ; 31/10, 12/12, 23/1, 6/3, 16/4 ; 1997)

GEC Alsthom, future Alsthom, société d'industrie lourde spécialisée dans la génération d'électricité (turbine, générateur) et le matériel ferroviaire, était évaluée, jusqu'à récemment, à environ 40 milliards de francs. Le super-dividende va faire fondre la trésorerie, qui s'élevait à 10 milliards de francs à la fin du dernier exercice. En outre, l'annonce récente du rachat par Alsthom de la société d'ingénierie Cegelec à Alcatel, pour environ 3,5 milliards de francs, va, quant à elle, peser sur la profitabilité de la future société cotée. Les 400 millions de francs de profit de Cegelec, pour un chiffre d'affaires de 23 milliards, ne sont pas encore à la hauteur des 4,4 milliards de francs de résultat opérationnel pour 62 milliards de francs de chiffre d'affaires, dégagés l'an dernier par Alsthom.

Les analystes attendent maintenant avec impatience la divulgation des résultats de GEC Alsthom pour l'exercice clos au 31 mars avant de se prononcer définitivement sur ce qui s'annonce comme la plus grosse mise sur le marché européen de l'année. GEC et Alcatel, qui envisagaient jusqu'à présent de mettre en Bourse 26 % chacun de la société commune, misent désormais sur un succès massif pour pouvoir vendre 6 % supplémentaires, ce qui ramènerait leur participation à 21 %.

Christophe Jakubyszyn

Matières premières

En dollars	Cours 16/04	Var.% veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1630	−0,27
ALUMINIUM 3 MOIS	1452,5	−0,31
PLOMB 3 MOIS	574,5	−0,09
ETAIN 3 MOIS	5530	−0,54
ZINC 3 MOIS	1111,5	−0,49
NICKEL 3 MOIS	5455	0,28
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	6,22	−0,58
PLATINE A TERME	[illegible]	−19,98
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	305,25	0,16
MAÏS (CHICAGO)	259,25	−0,10
SOJA GRAINE (CHG.)	645,5	0,04
SOJA TOURTEAU (CHG.)	162,5	−0,06
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1572	1,48
CAFÉ (LONDRES)	1982	0,04
SUCRE BLANC (PARIS)	255,5	−0,06

Pétrole

En dollars	Cours 16/04	Var.% veille
BRENT (LONDRES)	13,47	0,15
WTI (NEW YORK)	15,94	0,25
LIGHT SWEET CRUDE	15,97	1,04

Or

En francs	Cours 16/04	Var% 15/04
OR FIN KILO BARRE	59950	−0,42
OR FIN LINGOT	60300	−1,14
ONCE D'OR LONDRES	305,30	−1,08
PIÈCE FRANCE 20 F	344	−0,88
PIÈCE SUISSE 20 F	344	−1,15
PIÈCE UNION LAT. 20 F	344	−1,71
PIÈCE 20 DOLLARS US	2800	+3,13
PIÈCE 10 DOLLARS US	1450	+5,84
PIÈCE 50 PESOS MEX	2325	−0,88

MONNAIES

● **Dollar :** la devise américaine cédait du terrain, vendredi 17 avril. Dès le début des transactions entre banques, le billet vert s'échangeait à 6,0488 francs et 1,8043 deutschemark, contre respectivement 6,0609 francs (6,0702 francs selon le cours indicatif de la Banque de France) et 1,8081 mark jeudi, dans les derniers échanges interbancaires. En revanche, quelques heures plus tôt, sur le marché des changes de Tokyo, le dollar restait ferme face au yen, mais en-deçà de ses plus hauts de la journée, les opérateurs craignant une nouvelle intervention de la Banque du Japon. Le billet vert s'échangeait à 131,91 yens, contre 131,41 yens jeudi en clôture. Il a atteint un temps les 132,15 yens, avant de se replier sur des prises de bénéfice.
● **Franc :** la parité entre le deutschemark et le franc restait pratiquement inchangée, à 3,3516 francs pour 1 mark, contre 3,3517 francs la veille.

Cours de change

17/04 10h15	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN	Cours LIRE	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	6,07	6,65	10,22	4,08	2,98	4,60	0,34	3,35	....
DM	1,80	1,98	3,05	1,20	0,89	0,14	0,99	—	0,30
LIRE	1780,35	1960,35	3018,23	1186,71	877,93	1351,09	—	988,37	294,98
YEN	131,72	145,12	223,30	87,85	64,96	....	7,40	73,17	21,83
FLORIN	2,03	2,23	3,44	1,35	....	1,54	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,50	1,65	2,54	....	0,74	1,14	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,59	0,65	....	0,39	0,29	0,45	0,03	0,33	0,10
ECU	0,91	....	1,54	0,61	0,45	0,69	0,51	0,50	0,15
DOLLAR	....	1,10	1,70	0,67	0,49	0,76	0,06	0,56	0,17

Taux d'intérêt (%)

Taux 16/04	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,30	3,60	4,92	6,42
ALLEMAGNE	3,37	3,58	4,86	5,41
GDE-BRETAG.	7,44	7,41	5,77	6,67
ITALIE	5,21	5,09	5,10	5,59
JAPON	0,47	0,46	1,89	....
ÉTATS-UNIS	5,50	5,02	5,58	5,87
SUISSE	0,50	1,38	3,10	4,09
PAYS-BAS	3,36	3,52	4,89	5,40

Matif

Cours 10h15	Volume 17/04	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 JUIN 98	17282	104,27	104,12
Pibor 3 mois JUIN 98	3759	96,23	96,21

Marché des changes

Devises 17h35	Cours BDF 16/04	Achat 16/04	Vente 16/04
ALLEMAGNE (100)	335,24	322	346
AUTRICHE (100)	47,65	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	16,24	15,69	16,78
CANADA	4,22	3,90	4,50
DANEMARK (100)	87,92	82	92
ESPAGNE (100)	3,94	3,64	4,24
ÉTATS-UNIS	6,07	5,75	6,35
FINLANDE (100)	110,43	104	115
GDE-BRETAGNE	10,21	9,78	10,63
GRÈCE (100)	1,93	1,75	2,25
IRLANDE	8,45	7,98	8,82
ITALIE (1000)	3,39	3,12	3,62
JAPON (100)	4,60	4,42	4,77
NORVÈGE (100)	80,61	75,50	84,60
PAYS-BAS (100)	297,60	—	—
PORTUGAL (100)	3,27	2,90	3,60
SUÈDE (100)	76,10	71	81
SUISSE (100)	402,94	390	414

TAUX

● **France :** le marché obligataire français a ouvert en nette hausse, vendredi 17 avril. Dès le début des échanges, le Matif gagnait 20 centièmes, à 104,32. La veille, le contrat notionnel du Matif avait terminé en hausse de 9 centièmes dans des transactions réduites. Depuis le début du mois d'avril, l'activité a chuté sur le Matif (*Le Monde* du 17 avril). Sur les échéances du notionnel, 42 000 lots ont été échangés jeudi, contre 28 000 lots mardi et 45 000 lots mercredi. Les derniers mois, l'activité a régulièrement dépassé les 100 000 lots par jour. L'essentiel de la négociation se fait par le biais du nouveau système électronique et seuls 5 000 lots ont été échangés jeudi sur le marché à la criée, déserté notamment par les négociateurs individuels du parquet (NIP).
● **États-Unis :** sur le marché obligataire américain, le rendement moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, reculait à 5,86 %, contre 5,88 % la veille.

ÉCONOMIE

M. Chirac veut limiter les dépenses publiques

LE PRÉSIDENT de la République, Jacques Chirac, a réclamé, jeudi 16 avril, que la hausse des dépenses publiques n'excède pas l'inflation, contrairement à ce qu'envisage de faire le gouvernement de Lionel Jospin en 1999.
« Il y a des règles de bon sens que le gouvernement serait bien inspiré d'appliquer : que les dépenses publiques n'augmentent pas plus vite que l'inflation », a affirmé M. Chirac. *« Sinon, on s'endette, et c'est une évolution extrêmement dangereuse et perverse »*, a-t-il ajouté. (lire page 6 et 7).

■ **EUROPE : l'euro s'appréciera face au dollar, car il sera très demandé** par les Etats qui ne participeront pas à la monnaie unique et les marchés financiers, a estimé jeudi 16 avril Massimo Russo, conseiller particulier auprès du directeur général du Fonds monétaire international (FMI).
■ **Les pays de l'Union européenne** dont la dette dépasse le critère imposé par le traité de Maastricht *« devront faire un effort particulier pour remplir à l'avenir des normes budgétaires strictes »*, a déclaré, jeudi 16 avril, le ministre allemand des finances, Theo Waigel.
■ ***« On ne peut que prier et chanter pour l'Europe "Plus près de toi, mon Dieu"... »***, a déclaré le ministre français de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement dans un entretien accordé à l'hebdomadaire allemand *Die Woche* paru jeudi 16 avril. *« C'est un chant d'église, que l'orchestre du* Titanic *a joué lors du naufrage. Très courageux, l'orchestre »*, a ajouté M. Chevènement.
■ **Le secrétaire général de la CGT**, Louis Viannet, a estimé, jeudi 16 avril, qu'il n'y aura *« pas de mouvement social contre l'euro »* mais *« sur l'ensemble des retombées de sa mise en place »*, qui *« va donner lieu à des tensions sociales extrêmement fortes »*.
■ **Le chef de l'opposition de droite italienne Silvio Berlusconi** a estimé, jeudi soir, devant le congrès de son parti Forza Italia (FI), que la participation de l'Italie à l'euro sera *« un enfer »*.

■ **ROYAUME-UNI : les commandes et les ventes des entreprises à l'exportation ont** atteint leur plus bas niveau depuis sept ans en raison du renchérissement de la livre sterling, ont affirmé, jeudi 16 avril, les chambres de commerce britanniques (BCC).

■ **ÉTATS-UNIS : les mises en chantier de logements** ont reculé de 2,8 % en mars, a annoncé, jeudi 16 avril, le département du commerce.
■ **Le secrétaire américain au Trésor**, Robert Rubin, a estimé, jeudi 16 avril, que la reprise en Asie était impossible avec un Japon en récession.

■ **INDONÉSIE : le président Suharto** *« est déterminé à appliquer l'accord »* conclu avec le FMI, a rapporté, jeudi 16 avril, le ministre français du commerce extérieur, Jacques Dondoux, à l'issue d'une rencontre avec le chef de l'Etat indonésien.

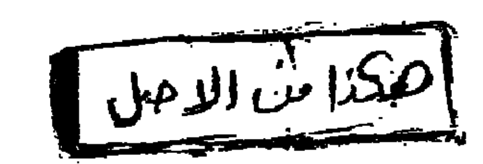
■ **THAÏLANDE : les *hedge funds* (fonds spéculatifs)** ont précipité la crise du système financier thaïlandais en juillet 1997, a affirmé, jeudi 16 avril, un économiste du FMI.

■ **FRANCE : le président du CNPF**, Ernest-Antoine Seillière, a proposé, jeudi 16 avril, la création d'*« emplois-clients »* pour la main-d'œuvre non qualifiée, dont le coût resterait *« acceptable pour le client et l'entreprise, lui permettant de rester compétitive »*.

■ **ESPAGNE : le chef du gouvernement, José Maria Aznar**, se déclare hostile à la réduction imposée du temps de travail dans un entretien publié vendredi 17 avril par le quotidien économique français *La Tribune*.

NOMINATIONS

■ **FRANTOUR : Philippe Jean** est nommé directeur général adjoint du groupe.
■ **AXA : Hervé Hatt** rejoint le groupe en tant que directeur des activités de gestion d'actifs.



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 17 AVRIL

Liquidation : 23 avril
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 10h15

CAC 40 ↘ PARIS
−0,74 %
CAC 40 : 3817,54

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	1030	1035	+ 0,48	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	959	955	− 0,41	1000
Renault (T.P.)	2425	2425	—	1000
Rhone Poulenc(T.P)	3054	3050	− 0,13	1000
Saint Gobain(T.P.)	1265	1290	+ 1,97	1000
Thomson S.A (T.P)	990	995	+ 0,50	1000
Accor	1552	1529	− 1,48	100
AGF	385,80	384	− 0,46	[illegible]
Air Liquide	1110	1107	− 0,27	[illegible]
Alcatel Alsthom	1145	1122	− 1,92	40
Altran Techno. #	992	994	+ 0,20	10
Atos CA	1007	1014	+ 0,69	[illegible]
Axa	729	721	− 1,09	60
Bail Investis.	908	906	− 0,22	100
Bazar Hot. Ville	739	740	+ 0,13	50
Bertrand Faure	495	495	—	5
BIC	437,10	443	+ 1,34	25
BIS	606	600	− 0,99	[illegible]
B.N.P.	511	499,10	− 2,32	25
Bollore Techno.	1060	1059	− 0,09	50
Bongrain	2980	2950	− 1	50
Bouygues	970	965	− 0,51	50
Bouygues Offs.	348	[illegible]	+ 0,72	[illegible]
Bull#	70	70,80	+ 1,14	10
Canal+	1060	1046	− 1,32	20
Cap Gemini	■ 709	721	+ 1,69	40
Carbone Lorraine	2486	2489	+ 0,12	[illegible]
Carrefour	3472	3462	− 0,28	[illegible]
Casino Guichard	415,30	411,30	− 0,98	[illegible]
Casino Guich.ADP	298,90	298,80	− 0,03	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	958	965	+ 0,73	25
C.C.F.	489,50	486,90	− 0,53	[illegible]
Cegid (Ly)	944	948	− 0,42	[illegible]
Cerus Europ.Reun	41,60	[illegible]	− 0,24	[illegible]
CGIP	2933	2851	− 2,79	[illegible]
Chargeurs	394,50	395	+ 0,12	100
Christian Dalloz	690	[illegible]	—	[illegible]
Christian Dior	735	734	− 0,13	[illegible]
Ciments Francais	306,80	[illegible]	− 0,97	[illegible]
Cipe France (Ly) #	193	[illegible]	− 1,39	[illegible]
Clarins	566	560	− 1,06	[illegible]
Club Mediterranee	580	577	− 0,51	[illegible]
Coflexip	780	[illegible]	—	[illegible]
Colas	1088	1082	− 0,55	[illegible]
Comptoir Entrep.	15,95	15,85	− 0,62	[illegible]
Comptoirs Mod.	3213	3215	+ 0,06	100
CPR	490	487	− 0,61	50
Cred.Fon.France	154,60	153	− 1,03	100
Credit Lyonnais CI	675	669	− 0,88	100
CS Signaux(CSEE)	285	285,10	+ 0,03	100
Damart	4010	4006	− 0,09	50
Danone	1386	1394	+ 0,57	10
Dassault-Aviation	1789	1789	—	50
Dassault Electro	712	716	+ 0,56	80
Dassault Systemes	244,80	241	− 1,55	5
De Dietrich	388	388	—	25
Deveaux(Ly)#	860	846	− 1,62	20
Dev.R.N-P.Cal Li #	69,50	68	− 2,15	300
Dexia France	755	753	− 0,26	100
DMC (Dollfus Mi)	156	152	− 2,56	75
Dynaction	211	214,50	+ 1,65	25
Eaux (Gle des)	1096	1086	− 0,91	100
Ecia	1780	1790	+ 0,56	25
Eiffage	424	416,50	− 1,76	50
Elf Aquitaine	746	747	+ 0,13	50
Eramet	271	269,10	− 0,70	20
Eridania Beghin	1221	1220	− 0,08	65
Essilor Intl	2245	2205	− 1,78	20
Essilor Intl.ADP	1973	1995	+ 1,11	20
Esso	591	584	− 1,18	50
Eurafrance	3205	3205	—	200
Euro Disney	9,85	9,85	—	5
Europe 1	1580	[illegible]	—	100
Eurotunnel	5,70	5,75	+ 0,87	[illegible]
Fimalac SA	680	685	+ 0,73	140
Finextel	130	131	+ 0,76	300
Fives-Lille	422,90	420	− 0,68	50
France Telecom	328,80	325	− 1,15	25
Fromageries Bel	4819	4880	+ 1,26	50
Galeries Lafayette	4759	4650	− 2,29	100
GAN ex.dt sous.	189	188	− 0,52	10
Gascogne (B)	559	558	− 0,17	80
Gaumont #	426,50	430,20	+ 0,86	50
Gaz et Eaux	3120	3085	− 1,12	50
Geophysique	812	[illegible]	− 0,24	10
G.F.C.	630	[illegible]	—	100
GrandVision	250,20	[illegible]	+ 1,43	[illegible]
Groupe Andre S.A.	716	[illegible]	− 0,13	[illegible]
Groupe GTM	465	479	+ 3,01	50
Gr.Zannier (Ly) #	178,90	180	+ 0,61	[illegible]
Guilbert	1081	[illegible]	− 0,92	[illegible]
Guyenne Gascogne	2004	1980	− 1,19	100
Hachette Fill.Med.	1585	[illegible]	+ 0,94	20
Havas	551	544	− 1,27	[illegible]
Havas Advertising	1054	1050	− 0,37	50
Imetal	789	[illegible]	− 0,63	[illegible]
Immeubl.France	462	[illegible]	− 0,43	50
Infogrames Enter.	244	[illegible]	+ 0,81	[illegible]
Ingenico	165	[illegible]	—	[illegible]
Interbail	157,10	[illegible]	+ 0,25	100
Intertechnique	1658	1645	− 0,78	100
ISIS	692	[illegible]	− 0,28	50
Jean Lefebvre	425	[illegible]	—	50
Klepierre	1070	[illegible]	− 0,93	100
Labinal	2210	[illegible]	—	100
Lafarge	521	[illegible]	− 1,34	25
Lagardere	244,50	240,20	− 1,75	40
Lapeyre	468	462,50	− 1,17	10
Lebon	297	294	− 1,01	50
Legrand	1545	1531	− 0,90	10
Legrand ADP	985	990	+ 0,50	10
Legris indust.	281	278	− 1,06	20
Locindus	854	846	− 0,93	150
L'Oreal	2871	2841	− 1,04	10
LVMH Moet Hen.	1168	1172	+ 0,34	10
Marine Wendel	1035	1031	− 0,38	100
Metaleurop	71	69,60	− 1,97	25
Metrologie Inter.	15,55	15,45	− 0,64	10
Michelin	363	366	+ 0,82	12
Moulinex #	166,50	166,20	− 0,18	10
Natexis	443,90	443	− 0,20	100
Nord-Est	135	136,60	+ 1,18	50
Nordon (Ny)	480,20	489,90	+ 2,01	70
NRJ #	1079	1080	+ 0,09	10
Olipar	68	67,20	− 1,17	60
Paribas	667	661	− 0,89	50
Pathe	1240	1210	− 2,41	100
Pechiney	275,40	276,90	+ 0,54	100
Pernod-Ricard	415	415	—	20
Peugeot	1008	1012	+ 0,39	35
Pinault-Print.Red.	4205	4190	− 0,35	100
Plastic Omn.(Ly)	848	831	− 2	20
Primagaz	508	505	− 0,59	10
Promodes	2981	2953	− 0,93	20
Publicis #	724	727	+ 0,41	25
Remy Cointreau	120	119,90	− 0,08	10
Renault	274,80	273,80	− 0,36	25
Rexel	2263	2217	− 2,03	20
Rhone Poulenc A	288,30	289	+ 0,24	25
Rochette (La)	28,30	28,35	+ 0,17	10
Rue Imperiale(Ly)	7030	6940	− 1,28	200
Sade (Ny)	240	240	—	100
Sagem SA	3980	3940	− 1	50
Saint-Gobain	989	991	+ 0,20	100
Salvepar (Ny)	545	545	—	50
Sanofi	698	695	− 0,42	25
Sat	2300	2218	− 3,56	100
Saupiquet (Ns)	527	532	+ 0,94	50
Schneider SA	460	454	− 1,30	50
SCOR	391	[illegible]	—	25
S.E.B.	913	913	—	20
Sefimeg CA	433	435	+ 0,46	100
SEITA	269	266	− 1,11	[illegible]
Selectibanque	72,50	72,50	—	100
SFIM	1140	1135	− 0,43	100
SGE	230	226,90	− 1,34	85
Sidel	465	458	− 1,50	45
Silic CA	995	[illegible]	+ 0,40	100
Simco	510	509	− 0,19	100
S.I.T.A.	1390	[illegible]	—	[illegible]
Skis Rossignol	115,50	115,30	− 0,17	25
Soc.Fonc.Lyonnai.#	970	974	+ 0,41	50
Societe Generale	1275	1250	− 1,96	[illegible]
Sodexho Alliance	1130	[illegible]	—	100
Sogeparc (Fin)	440	439	− 0,22	[illegible]
Sommer-Allibert	276,50	273	− 1,26	5
Sophia	256,50	256	− 0,19	35
Spir Communic. #	455	449	− 1,31	20
Strafor Facom	546	530	− 2,93	25
Suez Lyon.des Eaux	1041	1025	− 1,53	60
Synthelabo	960	955	− 0,52	10
Technip	739	730	− 1,21	20
Thomson-CSF	235	232,30	− 1,14	20
Total	703	692	− 1,56	50
UIF	455	455	—	100
UFS	217,50	218	+ 0,22	25
Unibail	867	865	− 0,23	100
Union Assur.Fdal	1088	1080	− 0,73	10
Usinor	97,75	96,15	− 1,63	20
Valeo	573	564	− 1,57	20
Vallourec	470	466,20	− 0,80	100
Via Banque	200,50	200	− 0,24	100
Worms & Cie	381	381	—	12
Zodiac ex.dt divid	1455	1445	− 0,68	10
Elf Gabon	1130	1133	+ 0,26	17

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	156,10	156	− 0,06	1
Adecco S.A.	2400	2371	− 1,20	10
Adidas-Salomon AG#	1079	1040	− 3,61	5
American Express	615	615	—	—
Anglo American #	327,50	330,20	+ 0,82	—
Anglogold Ltd #	289	294,10	+ 1,76	—
Amgold #	285	—	—	3
Arjo Wiggins App.	20,15	20,15	—	—
A.T.T. #	400	400	—	1
Banco Santander #	311,50	313	+ 0,48	250
Barrick Gold #	130,10	—	—	—
B.A.S.F. #	270	270	—	5
Bayer #	274	269	− 1,82	5
Crown Cork ord.#	319	—	—	5
Crown Cork PF CV#	287	287	—	41
Daimler Benz #	630	[illegible]	− 1,58	5
De Beers #	162	162	—	—
Deutsche Bank #	508	504	− 0,78	5
Diageo PLC reg.#	77,90	74,90	− 3,85	—
Dresdner Bank	314	310	− 1,27	5
Driefontein #	38,65	39	+ 0,90	—
Du Pont Nemours #	460	455,50	− 0,97	—
Eastman Kodak #	430	[illegible]	+ 0,23	2
East Rand #	1,49	1,52	+ 2,01	1
Echo Bay Mines #	16	16,45	+ 2,81	—
Electrolux #	563	562	− 0,17	25
Ericsson #	325,70	[illegible]	+ 0,08	2
Ford Motor #	410,10	[illegible]	—	[illegible]
Freegold #	32,50	[illegible]	+ 0,30	—
Gencor act.regr.	14,90	[illegible]	—	—
General Elect. #	516	517	+ 0,19	—
General Motors #	430,10	[illegible]	− 0,95	[illegible]
Gle Belgique #	935	[illegible]	—	—
Harmony Gold #	25,50	26,15	+ 2,54	—
Hitachi #	44,60	45	+ 0,89	50
Hoechst #	233	233	—	5
I.B.M #	649	650	+ 0,15	—
I.C.I #	112,20	111,20	− 0,89	1
Ito Yokado #	318,60	317,90	− 0,23	50
Kingfisher plc #	112,80	113,10	+ 0,26	—
Matsushita #	98,90	101	+ 2,12	50
Mc Donald's #	373	370	− 0,80	—
Merck and Co #	726	723	− 0,41	—
Mitsubishi Corp.#	46,60	45	− 3,43	50
Mobil Corporat.#	459,30	463,70	+ 0,95	1
Morgan J.P. #	896	867	− 3,23	2
Nestle SA Nom. #	11840	11650	− 1,60	10
Nipp. MeatPacker #	81,75	—	—	50
Nokia A	375	369,90	− 1,36	2
Norsk Hydro #	289,60	300	+ 3,59	20
Petrofina #	2250	2288	+ 1,68	—
Philip Morris #	241,10	243	+ 0,75	—
Philips N.V #	455	451	− 0,87	10
Placer Dome Inc #	81,15	83,10	+ 2,40	—
Procter Gamble #	503	501	− 0,39	—
Quilvest	356	—	—	—
Randfontein #	14,05	14,10	+ 0,35	—
Rio Tinto PLC #	86,50	90	+ 4,04	—
Royal Dutch #	336	340	+ 1,19	1
Sega Enterprises	107,90	108,90	+ 0,92	50
Schlumberger #	472,20	472,10	− 0,02	—
SGS Thomson Micro.	461	479	+ 3,90	13
Shell Transport #	44,65	—	—	—
Siemens #	394,60	396	+ 0,35	5
Sony Corp. #	535	522	− 2,42	50
Sumitomo Bank #	58,50	58	− 0,85	50
T.D.K #	493	492	− 0,20	50
Telefonica #	265	270	+ 1,88	500
Toshiba #	26,90	26,75	− 0,55	50
Unilever act.Div.#	442	442,10	+ 0,02	1
United Technol. #	580	582	+ 0,34	5
Volkswagen A.G #	4950	4924	− 0,52	50
Volvo (act.B) #	208	—	—	6
Western Deep #	149,20	150,20	+ 0,67	2
Yamanouchi #	141,10	140,20	− 0,63	50
Zambia Copper	12,15	12,15	—	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15
VENDREDI 17 AVRIL

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
OAT TMB 87/99 CA#	—	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	—	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	—	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	101,89	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	111,35	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	—	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	—	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01CA#	—	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Centenaire Blanzy	◆	550	550
Champex (Ny)	◆	19,20	19,20
CIC Un.Euro.CIP		669	675
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	3020	3020
Generali Fce Assur	◆	1530	1530
Continental Ass.Ly	◆	604	604
Darblay	◆	500	500
Didot Bottin	◆	849	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]
G.T.I (Transport)	◆	348	[illegible]
Immobail		218	217,90
Immobanque		700	715
Lucia	◆	75	75
Monoprix	◆	419	419
Metal Deploye	◆	410	418
Mors		8,55	8,40
Navigation (Nle)	◆	134,20	134,20
Optorg	◆	450	450
Paluel-Marmont ech	◆	496	496
Exa.Clairefont(Ny)	◆	990	990
Parfinance	◆	415	415
Paris Orleans	◆	295	295
Promodes (CI)	◆	2230	2230
PSB Industries Ly	◆	600	600
Rougier #		429	410
Saga	◆	163,40	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg	◆	2061	2061
Hotel Lutetia	◆	497,90	497,90
Hotels Deauville	◆	829	829
L.Bouillet (Ly)	◆	321	321
Lloyd Continental	◆	10990	10990
Matussiere Forest.		57,40	57
Moncey Financiere	◆	3151	3151
M.R.M. (Ly)	◆	461	461
Part-Dieu(Fin)(Ly)	◆	106,30	106,30

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15
VENDREDI 17 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 10h15
VENDREDI 17 AVRIL

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	◆	45	46
Belvedere	◆	1030	1028
BVRP	◆	318	318
Coil	◆	185	185
Electronique D2	◆	109	109
FDM Pharma n.	◆	135	135
Genset	◆	590	590
Guyanor action B	◆	10,40	10,40
High Co.	◆	279	279
Infonie	◆	95	95
Joliez-Regol	◆	95	95
Mille Amis	◆	63	63
Naturex	◆	96	96
Olitec	◆	982	982
Picogiga	◆	238	238
Proxidis	◆	19,95	19,95
R21 Santé	◆	510	510
Stelax	◆	6,85	6,85

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 10h15
VENDREDI 17 AVRIL

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	895	895
Générale Occidentale	◆	160	160
Sté lecteurs du Monde	◆	175,90	175,90
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 16 avril

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	194,80	189,59
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	948,65	948,65
Créd.Mut.Ep.Ind.C	197,38	192,10
Créd.Mut.Ep.J	23416,25	23416,25
Créd.Mut.Ep.Monde	2062,18	2006,99
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1959,98	1921,55
Créd.Mut.Ep.Quatre	1097,87	[illegible]
Revenus Trimestr. D ◆	5298,14	5245,68
Solstice D	2371,31	2365,40
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38805,23	38805,23
Actimonétaire D	30743,87	30743,87
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

SCIENCES Les apiculteurs français réclament l'interdiction d'un pesticide qu'ils accusent d'être à l'origine d'une chute brutale de la production de miel dans plusieurs départements du centre et du centre-ouest de la France. ● COMMERCIALISÉ par la firme Bayer dans plus de 70 pays sous le nom de Gaucho, l'imidaclopride est un insecticide stable et puissant utilisé pour traiter de nombreuses cultures, dont le tournesol butiné, par les abeilles. ● LES ÉTUDES réalisées jusqu'à présent sur le terrain montrent effectivement de fortes corrélations entre les zones traitées au Gaucho et celles où les ruchers sont touchés. Mais elles révèlent aussi un certain nombre d'incohérences, qui laissent planer le doute. ● LE GOUVERNEMENT français et la Commission européenne ont lancé une série de recherches sur le terrain et en laboratoire avant de se prononcer sur le sort du suspect.

Les apiculteurs accusent le Gaucho d'empoisonner leurs abeilles

Un pesticide utilisé pour traiter le tournesol, le blé, la betterave, l'orge et le maïs pourrait être responsable d'une baisse catastrophique de la production de miel dans certains ruchers du centre et du centre-ouest de la France. Les chercheurs enquêtent

CHARBONNIÈRES
(Charente-Maritime)
de notre envoyé spécial

Masqué par un bosquet de hêtres et de chênes dénudés, au bord d'un champ de colza en fleurs et de vignes à cognac, le rucher Bel Air, près des Charbonnières (Charente-Maritime) est plongé dans un silence inquiétant. Annie Milliot, l'apicultrice, Maryse Rigour, du service vétérinaire départemental, et Cécile Fléché, spécialiste des abeilles au Centre national d'études vétérinaires et alimentaires (CNEVA) de Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes), inspectent les ruches une à une. En combinaison blanche et chapeau à voilette, compteur et chronomètre en main. Entre deux averses, quelques abeilles tentent une timide sortie. « *Quatorze sont rentrées dans la ruche numéro deux en deux minutes... Elles devraient être plus de deux cents, en cette saison* », soupire l'apicultrice.

Plus que la pluie froide, ce sont ses voisins agriculteurs qui préoccupent Annie Milliot, car ils pourraient planter demain des semences de tournesol enrobées d'imidaclopride.

Plus connu sous le nom de Gaucho, cet insecticide de la firme Bayer, aussi puissant et stable que toxique, est utilisé pour traiter des cultures de betterave, de blé, d'orge, de maïs et de tournesol. Il diffuse non seulement autour des racines pour tuer les insectes taupins, mais aussi dans toute la plante, via la sève, pour détruire les pucerons. Et cela jusqu'à la floraison du tournesol en juillet-août.

L'an dernier, après plusieurs alertes depuis 1994, les apiculteurs se sont affolés. « *Des colonies entières avaient disparu de nos ruchers quelques jours après la floraison du tournesol. Je n'ai pas vu d'abeilles mortes autour des ruches, mais j'en ai retrouvé ivres et groggy dans les tournesols. Elles avaient perdu le sens de l'orientation et semblaient incapables de rentrer* », raconte le mari d'Annie Milliot. Pour lui, le Gaucho est coupable.

Cécile Fléché a enquêté en 1997 sur 129 ruchers de six départements du centre et du centre-ouest de la France. Et elle a constaté que lorsque 60 % à 90 % des surfaces de tournesol avaient été traitées au Gaucho, la chute de production de miel était de 50 % à 100 % (à l'exception de certains sites). A l'inverse, cette baisse avoisinait les 20 % dans quelques ruchers lorsque les champs de tournesol n'avaient pas été traités avec cet insecticide. Même s'il ne s'agit encore que de corrélations fortes, la profession réclame l'interdiction du Gaucho.

Embarrassé, le ministère de l'agriculture, qui l'a homologué en 1991, a dû suspendre le pesticide dans trois départements sensibles (la Vendée, les Deux-Sèvres et l'Indre) où 80 % environ de la production de miel vient du tournesol. Avec le ministère de l'environnement et la Commission européenne, il finance une série d'études sur le terrain et en laboratoire. Un comité de pilotage a été mis sur pied, qui regroupe aussi les apiculteurs, Bayer, des chercheurs, les représentants des services sanitaires et des instituts techniques. Le sort du pesticide sera réglé en octobre.

Au laboratoire de neurologie comparée des invertébrés (INRA, Bures-sur-Yvette) qu'elle dirige, Minh-Hà Pham-Delègue a emprisonné une série d'abeilles dans de petits tubes. Seule leur tête dépasse. Elle les place devant un tuyau où leur parvient un effluve leur rappelant le goût du nectar de tournesol. Les prisonnières tirent la langue pour lécher. « *Nous étudions leur apprentissage à se nourrir, et les facteurs qui peuvent les perturber*, explique-t-elle. *Si nous savons qu'au-delà de 11,7 nanogrammes ingérés, le Gaucho est fatal pour l'abeille, personne n'a sérieusement étudié son effet en deçà. Il est possible que de très faibles doses perturbent sa mémoire, ses facultés à butiner et à fabriquer du miel.* »

Tandis que ses collègues de l'INRA d'Avignon, Marc-Édouard Colin et Luc Belzunces, vont étudier les pertes d'orientation éventuelles et la métabolisation du produit chez l'abeille, Cécile Fléché et d'autres experts effectueront de nombreux prélèvements sur le terrain et contrôleront de près l'activité des butineuses. Plusieurs tests comparatifs d'activité des hyménoptères sur champs traités au Gaucho (parfois avec un fongicide) et non traités seront aussi réalisés.

Pour la firme allemande, la mise en cause de ce produit vendu dans plus de soixante-dix pays est une catastrophe. Dès les premières rumeurs, ses services ont tenté de vérifier sa responsabilité dans le déclin des populations d'abeilles. « *En comparant les analyses de résidus et l'activité des abeilles sur tournesol traité au Gaucho et sur tournesol non traité, nous ne mettons en évidence aucune différence significative* », assure Gilles Richard, chercheur chez Bayer. Ses analyses sont toutefois contestées par les apiculteurs et jugées suffisamment incomplètes par les scientifiques pour justifier de nouvelles investigations.

Pour disculper son insecticide, Bayer avance deux arguments. La chute de production affecterait également les miels de châtaignier, d'acacia et de tilleul, non traités au Gaucho : « *Le printemps et le début de l'été 1997, très frais et pluvieux, pourraient expliquer en partie cette hécatombe* », assure Gilles Richard. Par ailleurs, si l'on recoupe minutieusement les zones de dépeuplement d'abeilles et celles de traitement avec Gaucho, on détecte d'importantes exceptions. Dans le Centre-Ouest, qui a connu de grandes pertes d'abeilles, 53 % des surfaces ont été traitées au Gaucho. En revanche, « *la Bourgogne présente un taux de pénétration très fort de Gaucho (78 %), alors qu'il n'a pas été fait état de problèmes liés au tournesol traité* », indiquent Luc Belzunces (INRA d'Avignon) et Jean-Noël Taséi (INRA de Lusignan) dans leur rapport remis le 11 décembre 1997 au ministère de l'agriculture. « *Les principaux semenciers de la Vendée nous ont assuré que plus de 90 % de leur vente était bien traités au Gaucho, contrairement à ce que disent Bayer et les deux rapporteurs*, rétorque Philippe Vermandière de Coordination des apiculteurs de France. *Quand à la Bourgogne, plusieurs témoignages d'apiculteurs font état de problèmes analogues.* »

Certaines de ces incohérences pourraient s'expliquer en partie : « *Il n'est pas exclu que le produit soit neurotoxique à faible dose pour l'abeille lorsqu'il se conjugue avec un autre, notamment avec l'un des fongicides utilisés abondamment depuis 1994 dans le centre et centre-ouest du pays* », explique Cécile Fléché. Une telle « *synergie négative* » a déjà été mise en évidence en 1992 par Marc-Édouard Colin et Luc Belzunces entre la deltaméthrine, un insecticide très commun, et un fongicide azole. Gaucho serait alors responsable mais pas coupable.

Vincent Tardieu

Un parasite de plus en plus résistant

Depuis dix ans, les apiculteurs combattent un autre fléau : le varroa, un parasite importé de Chine, qui continue à détruire jusqu'à 40 % des colonies dans le sud de la France. Ce micro-monstre, qui se délecte du couvain, est devenu, depuis un an, largement résistant à l'acaricide fluvalinate. Il pourrait bien résister aussi, demain, à la dernière molécule disponible pour le détruire, l'amitrase. « *Plutôt que chercher son éradication totale, nous devons nous efforcer de contenir les populations de parasites au niveau le plus bas possible. Pour cela, il faut avoir recours à la lutte intégrée, tout en utilisant un arsenal plus large que les produits chimiques* », indique Yves Lecomte, de l'INRA d'Avignon.

***Les pistes* : *réduire les couvains mâle dans la ruche*, préférés du varroa ; pulvériser des huiles ou des esters sur l'abeille pour lui enlever ses parasites ; piéger le varroa par des phéromones et des kéromones attractives *émises par ses comparses ou par l'abeille* ; sélectionner les populations d'abeilles devenues tolérantes...**

Un gène « chocolat » pour reconnaître le sexe des canetons

BORDEAUX
de notre correspondante

Le sexe des anges ne fait plus cancaner personne. Reconnaître le sexe des canetons est un autre problème auquel des chercheurs landais se sont attaqués. La société de sélection de palmipèdes à foie gras (Sepalm) vient de créer une souche de canards reproducteurs avec un gène spécifique baptisé « chocolat », qui s'exprime, à la naissance du caneton, par un signe distinctif de couleur : une tache marron sur le crâne pour les femelles, une noire pour les mâles.

L'aboutissement de cette recherche, anecdotique aux yeux des béotiens, devrait entraîner d'importantes conséquences pour la filière. En effet, seuls les mâles – appelés mulards – sont gavés : leur foie est plus lourd et de meilleure qualité. La détermination du sexe du caneton est donc primordiale. Jusqu'à présent, on le distingue par une pression dorso-abdominale. Cette technique, maîtrisée par du personnel interne ou des spécialistes extérieurs – les sexeurs –, n'évite pas les erreurs de jugement. Surtout, elle stresse le caneton. « *C'est une pression traumatisante qui ne permet pas un démarrage rapide et vigoureux de l'animal* », explique Régis Combebiac, responsable de la production à la Sepalm. Autre facteur de fragilisation et de stress : le temps d'attente avant le sexage peut durer de six à vingt-quatre heures. Grâce au gène chocolat, n'importe qui, sans formation spécifique, devrait pouvoir effectuer le sexage très rapidement.

Ce gène autosexable de couleur existait déjà chez certains canards de Barbarie, les mâles reproducteurs utilisés, avec des canes de Pékin, pour obtenir des canetons bien adaptés au gavage. Mais personne n'avait réussi à le marier avec cette race qui a fait l'objet de milliers de sélections. Les canetons obtenus par les chercheurs de la Sepalm sont non seulement affublés de cette tache noire ou chocolat, mais ils sont entièrement blancs. Cette dernière caractéristique améliore la présentation des carcasse des mulards : la peau est de meilleure qualité, la plumaison plus facile, les défauts esthétiques souvent laissés par les plumes de couleur sont atténués.

Pour obtenir ce résultat, l'équipe de la Sepalm a, d'abord, trouvé un génotype de canard de Barbarie qui, par transmission génétique, aboutit à un caneton blanc avec une tache localisée. Le même travail fut effectué sur les canes de Pékin : elles devaient posséder un génotype blanc qui soit récessif au gène chocolat. Le centre de sélection a, enfin, répondu à un dernier objectif : créer une souche de canards qui permette d'obtenir un meilleur rendement en termes de foie gras (20 à 50 grammes supplémentaires). « *Il s'agit d'un travail de sélection génétique*, précise Eric Guinebert, directeur de la Sepalm. *Il ne faut pas le confondre avec la transgénèse.* » Rien à voir avec un éventuel « canard cloné » ! Le nouveau reproducteur est attendu dans six mois, le temps de l'élevage.

Depuis quatre ans, la Société de sélection avicole de la Sarthe et du Sud-Ouest (Sasso), présente dans le capital de la Sepalm et filiale du semencier Maïsadour, tente d'appliquer ces résultats aux poussins. Dans ce domaine où les poussins deviennent chapons, poulets, dindes ou pintades, il existe déjà des souches « autosexe » : dès leur naissance, on peut les reconnaître soit à la couleur (blanc pour les mâles, rouge-marron pour les femelles) soit à la longueur des plumes (plus ou moins importante selon le sexe). Mais le poussin blanc est mal perçu en production fermière et l'emplumement entraîne chez lui des défauts d'aspect quand il s'effectue trop lentement. La Sasso cherche donc à sélectionner des souches pour trouver le gène autosexable à travers l'aspect du duvet. Les résultats sont attendus dans deux ans.

Claudia Courtois

Gros impact économique

***L'équipe de la Sepalm est catégorique* : sa découverte va rencontrer un important impact économique sur toute la filière foie gras et viande de canard. Outre les qualités – croissance plus harmonieuse, animal plus vigoureux, meilleur rendement pour le foie gras, moins de pertes causées par les erreurs de sexage et le stress –, le canard de Barbarie « chocolat », qui sera vendu sous le nom technique d'AS 50, permettra des gains de temps et d'argent sur le tri.**

La Sepalm espère renouveler 70 % des couples reproducteurs en France. Or plusieurs milliers de canards de Barbarie reproducteurs donnent naissance – en monte naturelle ou, le plus souvent, par insémination artificielle – à 22 millions de canetons mulards chaque année dans le pays. Etendue aux poussins, la découverte ouvrirait aussi un marché très important : la production fermière s'élève à plus de 100 millions d'animaux par an.

Un radar de la NASA révèle de nouveaux vestiges à Angkor

IL N'EST PLUS nécessaire de vanter les mérites de la photographie aérienne pour retrouver les traces de monuments anciens. Mais cette méthode se révèle impropre pour les zones de forêt dense et humide, comme celle qui abrite le site d'Angkor au Cambodge. Elizabeth Moore, responsable du département d'art et d'archéologie à l'Ecole des études orientales et africaines de l'université de Londres, a donc eu l'idée d'utiliser le radar à synthèse d'ouverture développé par le Jet Propulsion Laboratory (JPL) de la NASA pour revisiter du haut du ciel le célèbre site.

Baptisé Airsar (airborne synthetic aperture radar), cet instrument émet et reçoit trois longueurs d'ondes différentes polarisées verticalement et horizontalement. Cela lui permet de « *voir les différences dans la structure de la végétation, et d'apercevoir des vestiges cachés par la verdure* », explique Scott Hensley, ingénieur au JPL. Ces images radar prises en altitude avec une résolution de cinq mètres sont ensuite combinées pour « *générer une grande variété d'images polarimétriques mettant en perspective différents monuments ou différents reliefs* », grâce à la technique dite d'interférométrie, ajoute Elizabeth Moore.

Deux campagnes d'observation archéologiques ont été effectuées avec un Airsar emporté par un DC-8 de la NASA. L'une fin 1996 au-dessus du site d'Angkor, qui regroupe 200 à 300 temples, et l'autre fin 1997 au-dessus du temple Angkor Vat, un fleuron de l'architecture khmère construit par le roi Suryavarman II au XII[e] siècle. Elles ont révélé « *des temples et des signes d'occupation humaine qui ne figurent pas ou qui sont mal inscrits sur les cartes topographiques classiques et sur les rapports archéologiques datant du début du XX[e] siècle* », précise l'archéologue britannique.

C'est ainsi que plusieurs monticules circulaires préhistoriques et *quelques temples inconnus* ont été mis en évidence au nord-ouest d'Angkor. Grâce à une recherche minutieuse des digues, des douves et des canaux sur les images, les chercheurs ont pu également détecter les ramifications d'un réseau hydraulique ancien inobservé jusqu'à présent. Airsar a également découvert à l'extérieur de la douve qui entoure Angkor Vat un monticule inédit haut de six mètres. Une visite sur les lieux a permis à Elizabeth Moore de découvrir des vestiges portant des inscriptions du X[e] siècle.

DES TRACES DU NÉOLITHIQUE

Ces nouvelles découvertes confirment l'ancienneté de la présence de l'homme dans la région. Le site d'Angkor « *a été occupé bien avant l'époque historique, puisqu'on y a retrouvé des traces d'une occupation néolithique* », explique Claude Jacques (Ecole pratique des hautes études), conseiller spécial pour Angkor auprès du directeur général de l'Unesco. Ce spécialiste doute cependant qu'on trouve de nouveaux temples à Angkor proprement dit, car « *cela fait un siècle qu'on y travaille* ». Néanmoins, estime-t-il, l'observation archéologique par radar « *est incontestablement une technique pleine de promesses, d'autant qu'on peut parfois voir le sous-sol sur une profondeur d'un mètre* ».

Christophe Pottier, un architecte qui réalise au Cambodge la mise à jour de la carte archéologique de la région d'Angkor pour le compte de l'Ecole française d'Extrême-Orient, trouve aussi des avantages à l'utilisation de cette technologie. « *Le radar rend possible une nouvelle exploitation des sites archéologiques déjà connus et peut sans doute permettre de nouvelles découvertes dans des zones peu prospectées jusqu'à présent, comme le nord-ouest d'Angkor, là où justement Airsar a découvert des sites circulaires préhistoriques.* »

Christiane Galus

Franck Cammas trouve son bonheur au grand large

Le jeune navigateur, qui prend le départ de la transat en double Lorient - Saint-Barthélemy aux côtés de Michel Desjoyeaux, pense déjà à son prochain défi : la Route du rhum à la barre d'un trimaran

Le départ de la transat en double Lorient - Saint-Barthélemy (3 725 milles) sera donné dimanche 19 avril à 11 heures. Après une escale obligée à Madère, les vingt-quatre bateaux engagés dans cette course feront route vers les Antilles françaises où ils sont attendus aux environs du 14 mai. Pour garantir l'égalité des concurrents, le règlement de l'épreuve contraint les concurrents à utiliser des monocoques de série identique : des Figaro Bénéteau de 9,20 mètres. Parmi eux, Franck Cammas, âgé de vingt-cinq ans, qui forme avec l'expérimenté Michel Desjoyeaux, trente-deux ans, un équipage redouté, rêve d'un défi autrement relevé. Le 8 novembre, il devrait s'aligner sur la Route du rhum, sa première transat en solo, à la barre d'un trimaran spécialement conçu pour lui, alors qu'il n'en a jamais barré en course.

LORIENT
de notre envoyée spéciale

Franck Cammas est âgé de vingt-cinq ans. L'âge auquel les jeunes marins errent sur les pontons, bricolant sur les bateaux des « grands », avec au coeur l'espoir d'embarquer pour un convoyage ou pour une vraie course. Mais le jeune Aixois, installé à Concarneau depuis quatre ans, ne se nourrit plus de voeux pieux. *Groupama*, le Figaro Bénéteau dont il tiendra la barre, dimanche 19 juillet, au départ de la Transat en double Lorient - Saint-Barthélemy, est le sien. Et il a lui-même choisi une sérieuse « référence » comme compagnon de bord : Michel Desjoyeaux.

Dans un milieu où la recherche de partenaires financiers tourne souvent au racolage, la marge de manœuvre de Franck Cammas est presque suspecte. Mais le jeune homme n'a toujours avancé que sur son étonnante détermination. Ou presque. A neuf ans, armé d'un dictionnaire de voile, il a déniché sa vocation dans un livre relatant le tour du monde 1972 d'Eric Tabarly. « *Je ne comprenais rien aux termes techniques* », dit-il. Les stages d'Optimist ont suivi, les séjours aux Glénans, les régates au gré des rencontres sur les pontons. Il a réussi son bac scientifique et fait math sup-math spé en rêvant au grand large. Personne ne l'a empêché de s'y consacrer.

« *Ma passion ne m'a coûté qu'un timbre* », plaisante-t-il. Il fait allusion à celui qu'il a apposé en 1994 sur l'enveloppe de son dossier de candidature pour le Challenge Espoir. Le Crédit agricole donne chaque année leur chance à douze jeunes. Franck Cammas bénéficie du désistement de l'un d'eux et gagne la course face à des spécialistes. « *J'ai eu de la chance* », dit-il. Il court sur ledit bateau pendant un an, gagne six courses sur douze dont la sélection Skipper Elf. Elle lui offre les clés d'un nouveau voilier pour la saison 1995-1996. Il termine quatrième de la solitaire du Figaro, quatrième du championnat de France de match racing et deuxième du championnat de France des solitaires. En 1996, il se classe troisième de la transat Lorient - Saint Barthélemy associés à Jean-Luc Nélias. les assurances Athéna lui offrent leurs couleurs. Il gagne la Solitaire du Figaro.

« *Chaque fois je fais mieux, alors j'ai forcément envie de nouveauté,* lance-t-il. *Je ne m'attendais pas à vivre de mes courses. Je le dois aux gens qui m'aident, moi je suis surtout à l'aise à la barre.* » Vincent Borde, patron de Welcome Aboard, une agence de communication consacrée à la voile, a navigué souvent avec Franck Cammas. Lorsque la mutuelle d'assurances Groupama, en quête d'une image plus attrayante, l'a contacté, il n'a pas hésité : « *Groupama cherchait pour l'édition 2000-2001 du Vendée Globe un marin en devenir. Quelqu'un avec qui écrire une histoire plutôt que de s'offrir un skipper confirmé. Je n'en voyais qu'un avec cette envergure.* »

MARQUES DE DÉFÉRENCE

De concert avec Michel Desjoyeaux, Vincent Borde loue « *l'esprit à la fois cartésien et sensible* » de Franck Cammas, apprécie « *son oreille développée* », qui capte les indicateurs de fonctionnement du bateau au bruit des voiles qui claquent et des drisses qui bougent. Ils l'attribuent aux cours de piano et de violon longtemps suivis par le jeune homme. A trente-deux ans, Michel Desjoyeaux a tout vu de la voile : une Whitbread à dix-neuf ans, une mini-transat en 1991 et une victoire dans la première édition de la Lorient - Saint-Barthélemy en 1992. Il maîtrise la navigation en monocoque comme en multicoque, et est à l'aise en solo comme en équipage. D'où le choix de Franck Cammas : « *Lorsque nous sommes concurrents, c'est l'adversaire qui m'effraie le plus.* »

Ces marques de déférence sincères n'ont pas empêché le benjamin de battre l'aîné pour la première place dans la Solitaire du Figaro à l'été 1997. Pour quelques semaines, ils seront alliés. « *Je remplace une paire de bras et un cerveau qui en vaut deux* », dit Michel Desjoyeaux, qui assure l'intérim de Bertrand Pacé. L'homme, un des plus fins tacticiens et barreurs français, initialement choisi par Franck Cammas s'est fracturé le bras dans un accident automobile il y a trois semaines. Le jeune skipper comptait sur le concours de l'ancien barreur de la Coupe de l'America pour triompher dans une course au large. L'époustouflant succès que connaît actuellement Paul Cayard dans la Whitbread l'avait presque convaincu de l'efficacité de son plan. Tant pis.

Pour Franck Cammas, qui n'en a jamais barré, Groupama a mis un trimaran en chantier. « *C'est toujours un bateau avec une barre, des voiles, un avant et un arrière,* rassure le prodige. *Il supporte simplement plus de toile et moins d'erreurs.* » En juin, le multicoque sera prêt à entamer un programme de courses de quatre ans. Le 8 novembre, Franck Cammas l'alignera au départ de la Route du rhum pour sa première transat solo. Groupama a renoncé au Vendée Globe. « *En voile, le temps est un allié,* dit le navigateur, *construire un bateau pour une seule course, c'est prendre un gros risque.* » La mer a ses caprices. Pour mieux l'apprivoiser, Franck Cammas a persuadé ses partenaires qu'il durerait.

Patricia Jolly

La Whitbread se rapproche de l'Europe

Si le retour au bercail, prévu pour fin mai, approche pour les neuf équipages engagés dans la Whitbread, la 7e étape, qui les mènera à partir de dimanche 19 avril le long des côtes américaines (de Fort Lauderdale, en Floride, à Baltimore-Annapolis), n'aura rien d'une sinécure. Pour couper la ligne d'arrivée, les bateaux devront remonter la baie de Chesapeake : une langue d'eau d'environ 150 milles (quelque 280 kilomètres) aux courants traîtres. Le changement de température des eaux – plus de 20 degrés en Floride –, qui baissera jusqu'à environ 13 degrés, devrait ajouter à la difficulté. Les navigateurs ont consacré une partie de leur escale à étudier les tables de marées et de courants et l'historique de la météo locale. Certains ont survolé la zone, d'autres ont effectué une reconnaissance nocturne. Le voilier suédois *EF-Language*, mené par le Franco-Américain Paul Cayard, qui s'est adjugé trois des six étapes courues, est en tête du classement général provisoire. Il devance *Swedish-Match* et *Merit-Cup*.

La sécurité a le vent en poupe

LORIENT
de notre envoyée spéciale

Les tragiques fortunes de mer de plusieurs concurrents du Vendée Globe 1996-1997 ont ranimé la controverse sur les questions de sécurité en matière de course au large. Deux tendances s'opposent : celle des organisateurs d'épreuve, souvent rendus responsables en cas d'accident, et celle des coureurs, qui, s'estimant seuls dépositaires de leur vie et de leur sécurité, refusent que les règlements soient édictés par d'autres. Ainsi, en mars, Christophe Auguin a-t-il piqué une grosse colère. De l'océan Pacifique, où il parcourait la Route de l'or entre New York et San Francisco, le vainqueur du dernier Vendée Globe a signifié au patron de l'épreuve, Philippe Jeantot, son refus des nouvelles règles. Il a été relayé par Yves Parlier et Isabelle Autissier, membres comme lui de l'Association internationale des monocoques de classe Open (Imoca).

La mainmise des organisateurs sur les règles de sécurité n'est évidemment pas souhaitable pour les skippers de ces prototypes. L'accepter reviendrait à condamner à la retraite les cinquante ou soixante embarcations de classe Open existantes. Une décision qui fâcherait à coup sûr les sponsors engagés à leurs côtés en avantageant ceux qui ébauchent actuellement de nouveaux projets. Ces derniers devront, en revanche, comprendre que la construction de bateaux capables de se « relever » en cas de chavirage n'amoindrira pas les qualités des marins qui les mènent.

Bateau de série, le Figaro Bénéteau pose moins de problème. Depuis 1992 et la première Transat AG2R, Michel Desjoyeaux veille à la jauge. Depuis 1995, il est aussi chargé des règles auprès du bureau de l'association de la classe Figaro Bénéteau. « *Dans l'absolu*, dit-il, *les skippers devraient pouvoir tirer les bateaux au sort avant le départ. le résultat serait imputable au seul travail des hommes présents à bord.* »

Les Figaro Bénéteau lancés dimanche 19 avril à Lorient ne sont théoriquement pas équipés pour une traversée de l'Atlantique. Ils ont dû obtenir une dérogation des Affaires maritimes. Ils disposent d'une balise Argos indiquant la position, d'un signal de détresse et de présence à bord et d'une balise Sarsat Cospas, outil de sécurité international flottant et muni d'une antenne. Ils ont aussi des « réserves de flottabilité », sorte de boudins en plastique gonflés de 2 700 litres d'air, obligatoires et censés retarder un éventuel naufrage.

« *Nous avons aussi des feux blancs, un système de bouchage en cas de bris du safran, un cache pour la ligne d'arbre à hélice qui évite que les algues s'y prennent et ne nous forcent à plonger pour les dégager* », ajoute Michel Desjoyeaux. Le comité de course a innové en imposant à chacun des vingt-quatre bateaux engagés un « standard mini M » : le routage météo étant interdit sur le parcours, un système téléphonique avec neuf numéros préenregistrés permet d'obtenir le classement quotidien, les centres de presse, un standard dispatchant les communications aux sponsors ou aux familles, le PC course, le service médical et le Cross Etel, responsable des secours en mer de la zone parcourue.

P. Jo.

Lorient - Madère - Saint-Barthélemy en 3 725 milles

● **La course.** Cette traversée de l'Atlantique en double de 3 725 milles (environ 7 400 kilomètres) reliera Lorient à l'île de Saint-Barthélemy (Antilles françaises) en passant par l'île de Madère. Le départ est prévu dimanche 19 avril ; l'arrivée sera jugée vers le 14 mai. Pour éviter aux organisateurs d'avoir à gérer un « terrain de jeu » trop vaste et aux concurrents d'être tentés d'effectuer une ligne droite difficile, une neutralisation de quatre-vingt-quatre heures de chaque bateau aura lieu à Madère, où les concurrents sont attendus vers le 26 avril. Le premier arrivé repartira le premier, etc.

● **Les bateaux.** Les concurrents courent sur des bateaux de série identiques, Figaro Bénéteau, monocoques de 9,20 mètres.

● **Les concurrents.** *AGF-Saint-Barth-Assurances* (Kristoffer Jonsson-Guillaume Barraud), *Alliance-Européenne-Cadres* (Thomas Levesque-Olivier Larrat), *Andouilles-Triskel* (Hervé Laurent-Hervé de Kergariou), *Astrolabe-Vivez-la-Mer* (Laurent Collombet-Jean-Luc Macron), *Athéna-Assurances* (Jean-Luc Nélias-Thierry Péponnet), *Carrefour-Prévention* (Dominique Wavre-Michèle Paret), *Douarnenez-98* (Antoine Koch-André Malejac), *Ferme-de-Magné-Royan* (Alexandre Péraud-William Kostyra), *Fleury-Michon* (Philippe Poupon-Luc Poupon), *Groupama* (Franck Cammas-Michel Desjoyeaux), *Groupe-Louis-Sanders* (Ronan Guérin-Ronan Cointo), *Guy-Cotten-Chattawak* (Jean Le Cam-Florence Arthaud), *Infogen* (Jehan de France-Nicolas Svilarich), *Just-Mariette* (Christophe et Hélène Mariette), *Nintendo-64* (Bruno Jourdren-Marc Guessard), *Mac-Donald's-Atlantique* (Yannick Lemonnier-David Ravet), *Marseille-Entreprises-Qualité* (Jean-Paul Mouren-Laurent Pellecuer), *Un-univers-de-services* (Bertrand de Broc-Jimmy Pahun), *Volkswagen-Castrol* (Jérémie Beyou-Gaël Le Cleach), *Seafax-de-Météo-Consult* (Eric Savant-Ros-Karim Ben Ghanem), *Sill-Plein-Fruit-France-3-Ouest* (Roland Jourdain-Gildas Morvan), *Skipper-Elf* (Damian Foxall-Sidney Gavignet), *Ted-Lapidus-Defenders* (Sébastien Audigane-Erici Drouglazet), *Terre-Lune* (Karine et Yvon Fauconnier).

● **Le palmarès.** En 1992, la première édition, sur le trajet Lorient-Canaries-Guadeloupe-Saint-Barthélemy (4 061 milles), a été gagnée par Jacques Caraes et Michel Desjoyeaux sur *Sill-Plein-Fruit-FR3* (24 jours 8 h 40 min 34 s). En 1996 (Lorient-Madère-Saint-Barthélemy), Alain Gautier et Jimmy Pahun se sont imposés sur *Brocéliande* (24 jours 11 h 54 min 32 s).

Les moines de Shaolin perpétuent l'art millénaire du kung-fu

LE CRÂNE rasé, vêtus de kimonos orange, ils attendent sagement que le photographe en finisse avec les réglages. Agenouillés sur le sol, le sabre à la ceinture, les mains posées sur les cuisses, sans la moindre impatience. La séance va durer deux bonnes heures dans ce studio étroit. Mais les dix moines de Shaolin, qui présenteront une démonstration de leur art, samedi 18 avril, à partir de 20 h 30, au Palais omnisports de Paris-Bercy, savent se soustraire à la pression du temps. Voilà déjà des lustres qu'ils ont appris à ignorer le stress pour ne se consacrer qu'aux choses fondamentales : la méditation et le combat.

Dans leur école de la province du Hénan, installé au cœur du temple de Shaolin, à 700 kilomètres au sud de Pékin, près de quinze siècles de prière et de pratique du wu-shu ont enseigné à la perfection l'art de la maîtrise : le kung-fu. Les moines de Shaolin sont des combattants d'un art martial – le fameux wu-shu – dont la technique, fixée au VIe siècle, a été importée en Chine par un moine bouddhiste indien. Depuis, rien dans la longue et tourmentée histoire de l'Empire du Milieu n'a mis un terme à cette tradition qui vise l'harmonie du corps et de l'esprit, l'engagement spirituel et physique total.

Shi Su-yi est âgé de soixante-huit ans. Il est maître des apprentis moines et l'un des dix grands maîtres de kung-fu en Chine. Comme son père, son grand-père, son arrière-grand-père, Shi Su-yi est un maître-disciple, un moine qui ne réside pas dans le temple et n'a pas prononcé les vœux de chasteté. Il a commencé son apprentissage à l'âge de six ans : « *Le matin et le soir, on apprenait le bouddhisme, et le reste de la journée était réservé au wu-shu. Il n'y a eu que la guerre contre les Japonais qui a un peu perturbé la vie du temple.* » Puis il y eut la révolution culturelle et ses gardes rouges qui dénoncèrent les arts martiaux comme pratique féodale. Mais Shaolin a échappé à la répression.

ÉTUDES PAYANTES

La vocation des « moines guerriers » se manifeste très jeune. Shi Xiaohu, le plus précoce des élèves de Shi Su-yi, est tout juste âgé de sept ans. Il est dans son groupe depuis trois ans et effectue à l'occasion de cette tournée à Paris son premier voyage à l'étranger. Au bout de trois ans et à raison de huit heures d'entraînement par jour, Shi Xiaohu maîtrise parfaitement les gestes et la technique du wu-shu. « *De nos jours, il s'agit moins d'un engagement spirituel que d'un enseignement des arts martiaux* », explique Shi Su-yi.

Au total, près de dix mille élèves apprennent le kung-fu dans les différentes écoles de Shaolin. Les études sont payantes. Une inscription coûte environ l'équivalent du salaire annuel moyen d'un employé ou d'un ouvrier chinois. Après trois années d'étude, ils peuvent obtenir un diplôme de maître, lequel permet d'ouvrir une école. Mais, depuis le succès de Li Lan-jie – un ancien de Shaolin – dans un film de kung-fu produit par Hongkong, tous les élèves rêvent de devenir des stars de cinéma. A tel point que Shaolin est désormais l'objet d'une curiosité qui attire chaque année deux millions de visiteurs, dont certains n'hésitent pas à débourser 12 000 francs pour un stage de deux semaines.

A côté de ces écoles – une trentaine se sont ouvertes durant ces vingt dernières années –, le monastère continue de préparer des novices à l'entrée dans les ordres. Le plus souvent, il s'agit d'orphelins recueillis par le temple et auxquels les moines transmettent les préceptes bouddhistes ainsi que les vertus de leurt art martial. Et, aujourd'hui, la Chine revendique près de soixante millions d'adeptes et aimerait bien inscrire la discipline au catalogue des sports olympiques.

Yves Bordenave

Wilmotte, l'habilleur urbain

Les villes aussi savent se meubler en « contemporain »

LE MOBILIER urbain aurait-il pour vocation de ne pas se faire remarquer ? Si la mode, c'est ce qui se démode, la rue doit-elle faire voeu d'intemporel ? Quelle discipline est plus rigoureuse que celle qui impose au dessinateur de mettre en forme l'espace sans ajouter au désordre, de rendre les services attendus tout en résistant à la tentation du décor ?

Il aura fallu une centaine d'années *pour qu'un nouveau mode* d'aménagement de la voirie paraisse nécessaire. Jusque dans les années 70, les villes ont vécu sous le régime du Second Empire. La technique évoluait lentement : le bec de gaz s'était plié, sans changer de forme, à l'électricité. Le banc, la clôture, l'abri, la chaise de square, *le lampadaire avaient été fixés dans* l'élan de l'embourgeoisement citadin, dans l'euphorie conquérante d'une vie orientée par le plaisir. Paris donnait le ton, forgeait un panorama exemplaire avec Alphand. La fonte coulait dans les moules... au point que lorsqu'il s'est agi, il y a quelques années, d'installer des téléphones publics sur les nouveaux Champs-Elysées, on n'hésita pas à les loger dans des pastiches de colonnes Morris.

Pour ce patrimoine auquel le citadin s'accrochait avec le désespoir de celui qui voit « partir » la ville qu'il aimait et ses bibelots classés par lui comme sentimentalement *historiques, l'arrivée des premières* rues piétonnes avait été paradoxalement un choc. En imposant de but en blanc des normes nouvelles qu'il fallait accepter dans la brutalité de leurs bonnes intentions : bacs à fleurs défensifs, chaînes préventives, panneaux explicatifs sans appel.

La ville apprenait à se retrouver, mais dans un espace prisonnier de sa liberté. A cet emballement généreux – rendre la cité à ses pratiquants –, il manquait encore une chose, une esthétique de la discrétion.

Vingt ans après, on peut dire que les deux exigences sont en train de se rejoindre. Ceux qui décident, ceux qui dessinent et ceux qui apprécient commencent à parler le même langage. Vingt ans après, grâce à un nouveau souffle architectural et national, l'arrivée de générations moins timorées a permis de former un nouveau consensus autour d'une ligne graphique rénovée.

Parmi ces architectes et designers, Jean-Michel Wilmotte offre l'entier du parcours : parti d'une chaise en fer redessinée pour les jardins du Palais-Royal en 1986, on *le retrouve du haut en bas des* Champs-Elysées, en 1994, avec tout l'accastillage – bancs, lampadaires et feux de circulation – qui ponctue la promenade rénovée, trottoirs aplanis et libérés, arbres replantés, sous la houlette de Bernard Huet. Un grand projet offert à une avenue dont on voulait qu'elle mérite *son titre ancien avec un silhouet*tage radicalement en accord avec ce nouveau sens du beau que s'offrait la capitale.

Lampadaires à silhouette ultrasobre, deux casquettes plates en acier gris (au lieu des casques ronds et bruns qui demeurent au bas des Champs), tenus par des haubans, mais qui s'effacent dans le haut des arbres, et feux de circulation profilés... Si l'on retrouve Wilmotte et son équipe dans le futur quartier de Tolbiac en train de mettre au point l'aménagement de l'avenue de France avec Paul Andreu, c'est aussi parce que la création de mobilier urbain performant, techni*quement en pointe, est devenue*, avec d'importants chantiers à Lyon, Annecy, Thionville, La Rochelle, ou Valenciennes, et la réalisation de gammes complètes pour deux fabricants (Eclatec en France, Hess en Allemagne), l'une des branches de l'activité de son agence.

UNITÉ

Rénovateur clair et net, franc mais toujours raisonnable, habile à traduire le classique en termes contemporains (vitrines de l'aile Richelieu au Louvre, musée du Chiado à Lisbonne), Wilmotte, qui figurait parmi les cinq designers appelés à remanier les appartements de l'Elysée au début des années 80, se présente de plus en plus comme un architecte d'intérieur... de l'espace extérieur. A travers une déjà longue expérience (notamment avec la société Decaux qui sort son nouvel abribus), et grâce à la complicité avec des matériaux – l'aluminium ou l'acier, poli, patiné, strié ou grenu – très présents dans les détails de son architecture, la collection d'objets urbains signés Wilmotte trouve son unité : voiles galbés blancs (pour une ville de bord de mer comme la Rochelle), demi-lunes pour les parcs, coupoles d'acier haubanées (chez Eclatec) ; mâts lumineux, casquettes d'acier noir dédoublées, bancs conçus comme des canapés de ville, jardinières, plots lumineux, grilles de protection pour les arbres selon un graphisme géométrique (pour Hess).

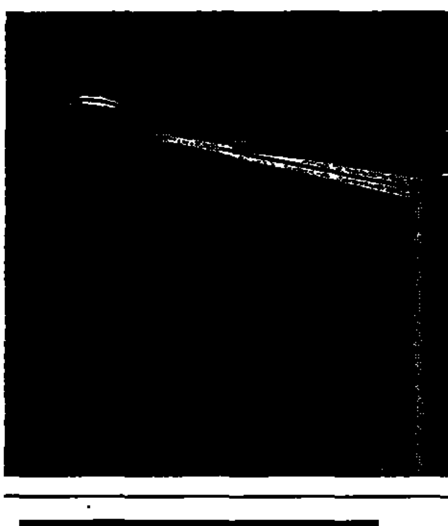
Mais dans l'approche de l'architecte et dans le travail que son équipe réalise, par exemple, sur le parcours du tramway d'Orléans ou la création d'une place piétonne à Thionville, il y aura plus que l'installation d'éléments de mobilier : la préoccupation de modeler des perspectives invisibles, de souligner des mouvements, des échanges, ou encore d'unifier le front des rues, pour que la ville retrouve une harmonie, que ses limites et ses traversées deviennent lisibles. Et même avec l'idée que des installations provisoires, étals de marché ou terrasses de café, pourraient suivre implicitement les traces marquées au sol par le dessin du dallage. Comme des lignes de conduite ou les fondations d'un nouvelle attitude à l'égard de la cité.

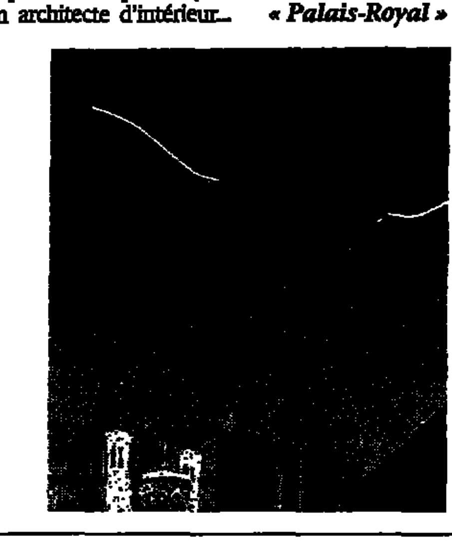
Michèle Champenois



PHOTOS DR

Banc, luminaire et grille d'arbre à Thionville







De gauche à droite, les éclairages publics « Architek » et « Duplex » et la chaise « Palais-Royal »

Design et métissage culturel

Son itinéraire de designer prend racine dans la matière. Le bois plus précisément, *puisque Jean-Baptiste Sibertin-Blanc est* d'abord ébéniste-marqueteur à l'école Boulle, à Paris. Il ponce, coupe, restaure. Cela a son importance. Puis il intègre l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI), *« un lieu de brassage d'idées exemplaire »*. En 1987, il postule pour rejoindre le département mobilier de Ricardo Bofill. *« Une école de rigueur »*, dit-il, sans vouloir *s'étendre*. Le goût de l'ailleurs l'habite. Il ne s'en défend pas et part... Sur les sommets du Machu Picchu et du Kilimandjaro, à Madagascar, en Indonésie... Il s'en servira comme autant de terrains d'exploration pour son travail, s'imprégnant chaque fois du métier des hommes.

Ses premiers objets tendent à la simplicité, ne renient pas l'affectif – *« il faut essayer de saisir ce qui touche les gens »* – et rejettent tout effet nombriliste. Ses créations sont livrées au public. Des éditeurs se laissent séduire : Christofle, Ercuis, Puiforcat... Il multiplie projets et réalisations. Designer, architecte, chercheur et... enseignant à l'Ecole supérieure d'art et de design de Reims et au Centre européen de formation au verre de Vannes-le-Chatel (CERFAV), *« pour apprendre »* aux autres et des autres. Rester les deux pieds dans la réalité est un souci permanent chez ce designer, qui voudrait que les industriels soient plus curieux, plus volontaires.

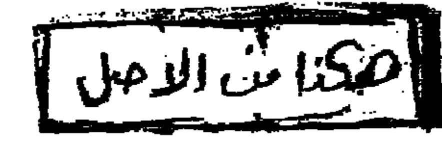
Son parcours dégage deux constantes : les voyages et la matière. Deux centres d'intérêt qui orientent la démarche de Jean-Baptiste Sibertin-Blanc et qui, surtout, *cimentent sa création. Pour ce designer de* quarante ans, partir, c'est découvrir des artisanats et des matériaux qu'il tente, chaque fois, de tendre vers la modernité, sans jamais nier leur identité. C'est dans cette exigence que Jean-Baptiste Sibertin-Blanc approfondit la cohérence de son approche, trouve le lien unitaire entre les différents projets qu'il réalise pour des *sites de production aussi différents que les* Forges de Syam, les Cristalleries de Saint-Louis et un chantier naval à Saint-Malo. D'un endroit, d'une commande à l'autre, il reste fidèle à sa recherche : *« Essayer de travailler l'originalité qu'il y a dans chaque lieu, dans chaque savoir-faire. Pousser chaque matière à dire ce qu'elle a à dire. »*

Jamais, dans son propos, n'apparaît le mot « inspiration », que pourraient facilement lui dicter ses voyages et ses rencontres avec les artisans. Ce n'est probablement pas un hasard. Cela traduit une ligne de conduite qui refuse tout ce qui a trait à l'univers et la sémantique de l'artiste. Pour ce designer, la création s'ancre dans le concret des matériaux. Tout part de là. Le reste est affaire de labeur.

La diversité de ses pérégrinations (lointaines et longues), ajoutée à la variété des industriels avec lesquels il travaille, donne une oeuvre large et hétérogène. Mobilier urbain, objets de luxe, collections pour les arts de la table rencontrent pourtant – dans le mélange des genres et des matériaux – une signature. Comment la *définirait-il* ? Il réfléchit, sans trouver véritablement de réponse. On lui parle d'élégance épurée. *« A Madagascar, j'ai eu envie de casser cette élégance »*, répond-t-il, expliquant que la pierre, le métal de là-bas ont encouragé ce désir. Toujours « la matière des lieux », en première ligne, en guise de point de départ à une création. Il ne pouvait guère trouver meilleure désignation pour son exposition aux Ateliers, l'école de la rue Saint-Sabin où seront notamment présentés quelques éléments de sa collection de mobilier urbain en acier profilé et bois de mélèze (Forges de Syam), son bureau en composite balsa stratifié (Saint-Malo), ses couverts acier de la collection Horizon et ses cadeaux de naissance en métal argenté « Polichinelle » (Nogent-en-Bassigny), son bracelet « Arlequin » pour la montre Reverso de Jaeger-Lecoultre (Tarnier), sa coupe à fruits en tôle galvanisée (Tananarive)...

Véronique Cauhapé

★ « La matière des lieux », Les Ateliers, Ecole nationale supérieure de création industrielle, 48, rue Saint-Sabin, Paris 11e. Du 17 au 29 avril 1998. Tous les jours, sauf le dimanche, de 10 à 19 heures. Tél. : 01-49-23-12-12.



هكذا من الأصل

Fort vent d'ouest en Méditerranée

LES CONDITIONS ne s'améliorent que très lentement samedi : les nuages continuent à dominer avec encore de la pluie sur un grand quart nord-est, ainsi que de la neige sur les massifs montagneux. Le temps sera plus calme sur la moitié ouest mais pas toujours bien ensoleillé. Les régions méditerranéennes bénéficient d'un franc soleil au prix d'un fort vent d'ouest. Les températures restent fraîches pour la saison.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le temps est calme avec un ciel nuageux et quelques éclaircies. Il fera de 10 à 12 degrés.

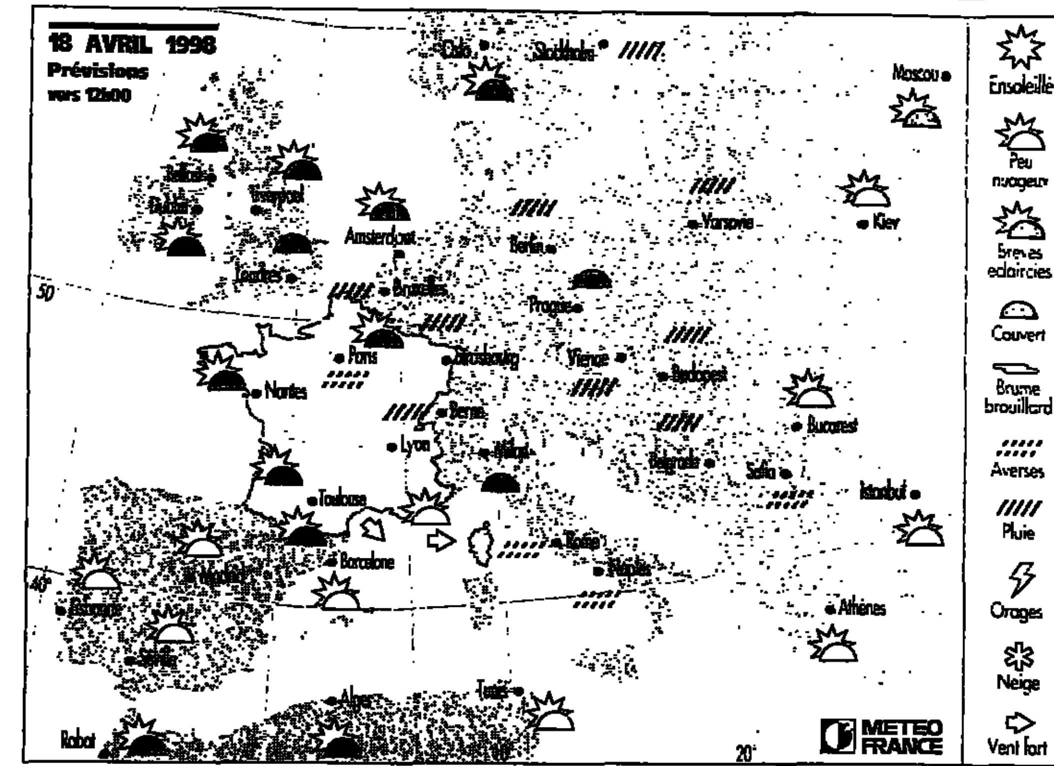
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les nuages dominent en toutes régions la journée durant, avec parfois un peu de pluie. Il fera de 9 à 11 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le temps reste médiocre avec des épisodes pluvieux. Il neige au-dessus de 700 mètres. En Champagne et Bourgogne le ciel est très nuageux, la pluie rare et faible. Il fera de 7 à 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le temps est calme, avec un ciel partagé entre nuages et éclaircies. Une petite averse est toutefois possible sur la côte aquitaine, ainsi qu'un peu de neige le matin sur les Pyrénées, au-dessus de 700 mètres. Il fera de 11 à 13 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Dans le Limousin, nuages et soleil cohabitent. En Auvergne et région lyonnaise, les nuages dominent et peuvent donner quelques gouttes, et un peu de neige au-dessus de 700 mètres. Dans les Alpes le ciel est bouché avec des chutes de neige au-dessus de 700 mètres. Il fera de 7 à 10 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le ciel est dégagé mais le vent d'ouest souffle fort, entre 80 et 100 km/h en rafales, du golfe du Lion à la côte varoise et à la Corse. Il fera de 14 à 17 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **HÔTELS.** L'édition 1998 du *Guide des hôtels Mercure* (groupe Accor) présente les 400 établissements d'un réseau mondial étoffé depuis quelques mois de nouvelles destinations telles que Croatie, Inde, Malaisie et Malte. Avec des plans d'accès plus précis, de nouveaux pictogrammes localisant l'hôtel en centre-ville ou en périphérie, ainsi que la liste des hôtels « Jardins de Paris ». Autre enseigne du groupe, Novotel propose un guide avec 330 établissements dans 54 pays.

■ **AUSTRALIE.** En 1997, 40 000 Français (dont environ 70 % de touristes) se sont rendus en Australie, soit 15 % de plus que l'année précédente. Une tendance qui devrait se poursuivre en raison de la chute du taux de change et à l'approche des Jeux olympiques de l'an 2000 à Sydney. Guide gratuit du voyageur en Australie, sur demande au tél. : 01-41-91-38-61.

PRÉVISIONS POUR LE 18 AVRIL 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	3/9 P	PAPEETE	26/30 P	KIEV	5/13 S	VENISE	9/12 P	LE CAIRE	15/28 N		
AJACCIO	7/14 S	NANTES	2/11 N	POINTE-A-PIT.	24/29 N	LISBONNE	8/16 N	VIENNE	6/12 P	MARRAKECH	11/23 S		
BIARRITZ	7/12 N	NICE	6/16 S	ST-DENIS-RÉ.	22/26 P	LIVERPOOL	6/11 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/23 C		
BORDEAUX	5/12 N	PARIS	5/10 N	**EUROPE**		LONDRES	4/13 C	BRASILIA	21/30 S	PRETORIA	11/25 S		
BOURGES	4/10 N	PAU	3/11 N	AMSTERDAM	4/12 N	LUXEMBOURG	4/8 P	BUENOS AIR.	13/19 N	RABAT	10/19 N		
BREST	5/10 N	PERPIGNAN	7/14 S	ATHENES	13/19 N	MADRID	4/14 S	CARACAS	25/29 P	TUNIS	13/20 S		
CAEN	5/8 N	RENNES	3/11 N	BARCELONE	6/17 N	MILAN	7/15 C	CHICAGO	4/18 S	**ASIE-OCÉANIE**			
CHERBOURG	4/10 N	ST-ETIENNE	2/7 N	BELFAST	6/11 N	MOSCOU	1/8 N	LIMA	22/28 N	BANGKOK	26/35 N		
CLERMONT-F.	4/9 N	STRASBOURG	3/11 P	BELGRADE	9/15 P	MUNICH	3/10 C	LOS ANGELES	13/22 S	BOMBAY	25/34 S		
DIJON	4/7 P	TOULOUSE	4/11 N	BERLIN	5/9 P	NAPLES	10/13 P	MEXICO	15/30 S	DJAKARTA	27/31 C		
GRENOBLE	3/7 P	TOURS	3/10 N	BERNE	3/8 P	OSLO	2/5 N	MONTREAL	6/14 S	DUBAI	26/36 S		
LILLE	6/10 N	**FRANCE outre-mer**		BRUXELLES	5/9 P	PALMA DE M.	5/17 N	NEW YORK	10/15 N	HANOI	23/26 P		
LIMOGES	1/7 S	CAYENNE	26/29 P	BUCAREST	8/17 S	PRAGUE	4/9 C	SAN FRANCIS.	10/18 N	HONGKONG	22/28 C		
LYON	4/8 P	FORT-DE-FR.	24/30 N	BUDAPEST	8/13 P	ROME	9/13 P	SANTIAGO/CHI	11/26 N	JERUSALEM	16/26 S		
MARSEILLE	7/14 S	NOUMEA	24/29 N	COPENHAGUE	5/10 S	SEVILLE	8/22 N	TORONTO	5/14 S	NEW DEHLI	25/39 S		
				DUBLIN	5/11 N	SOFIA	9/16 S	WASHINGTON	10/18 C	PEKIN	13/27 S		
				FRANCFORT	6/12 C	ST-PETERSB.	3/11 P	**AFRIQUE**		SEOUL	13/19 S		
				GENEVE	4/8 P	STOCKHOLM	2/8 C	ALGER	7/18 N	SINGAPOUR	27/32 P		
				HELSINKI	3/8 P	TENERIFE	13/16 N	DAKAR	21/26 S	SYDNEY	16/21 P		
				ISTANBUL	12/20 S	VARSOVIE	7/13 P	KINSHASA	23/32 C	TOKYO	13/17 P		

Situation le 17 avril à 0 heure TU

Prévisions pour le 19 avril à 0 heure TU

ASTRONOMIE

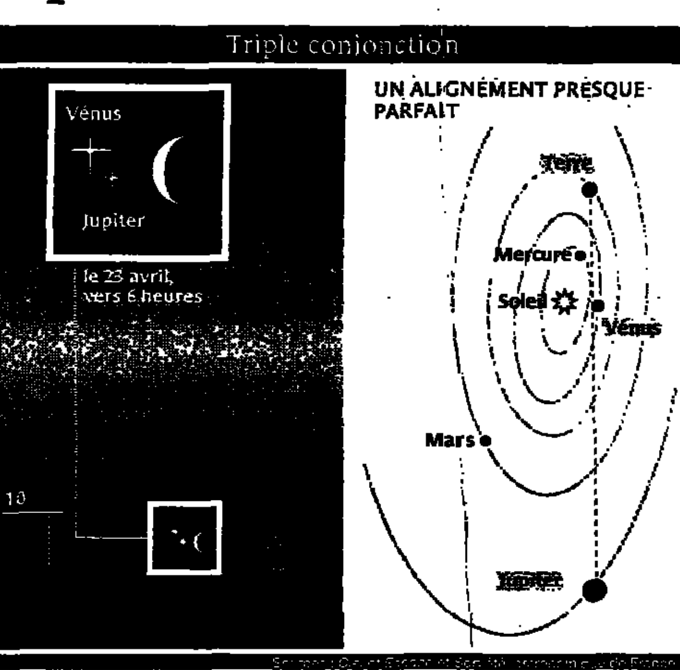
Vénus et Jupiter ont rendez-vous avec la Lune

IL FAUDRA se lever bien avant potron-minet – c'est-à-dire, littéralement, bien avant l'heure à laquelle le chat montre son postérieur – pour pouvoir, jeudi 23 avril, observer à l'œil nu un événement astronomique relativement rare : la triple conjonction de deux planètes et de notre satellite. Ce sera en effet jour de bal pour la Lune, Vénus et Jupiter, qui ont pris rendez-vous pour la dernière valse à trois de ce millénaire.

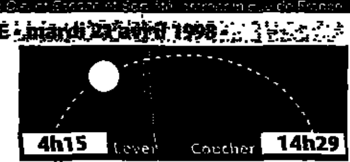


Les astrologues de tout poil en tireront sans doute prétexte pour des cataclysmes à venir ; les astronomes, eux, n'y prendront que du plaisir, à condition, primo, que le ciel soit dégagé, et secundo, d'avoir réglé les aiguilles de leur réveil sur une heure fort matinale. Pourquoi, d'ailleurs, ne pas se lever avec la Lune, qui pointera le bout de son croissant à 5 h 26 (heure de Paris) ? C'est qu'il faudra ensuite se dépêcher de trouver un lieu d'observation débarrassé de tout écran parasite (relief, immeuble, pollution urbaine) car le début du spectacle aura lieu à moins de 10° au-dessus de l'horizon. A 6 heures, soit quarante-sept minutes exactement avant le lever du Soleil, les trois astres se retrouveront dans un mouchoir de poche. Situées deux doigts à gauche de notre satellite, les deux planètes ne seront apparemment séparées que d'une fraction de degré.

Il ne s'agit en fait que d'une question d'apparence et de point de vue, car Vénus et Jupiter, respectivement les deuxième et cinquième planètes de notre système solaire, ne se seront pas véritablement rapprochées et navigueront toujours à plusieurs centaines de millions de kilomètres l'une de l'autre. C'est seulement pour l'observateur terrestre, fixant la toile céleste comme un écran plat tendu de soie noire sur lequel vont se piquer les astres dans leur ronde indépendante, que cette conjonction aura lieu. Notre boule bleue, la brillante « étoile » du berger et le géant gazeux – qui, en raison de la distance le séparant de nous, semble plus petit que Vénus alors qu'en réalité son diamètre est douze fois plus important – ne feront que s'aligner presque parfaitement. A l'autre bout de ce segment de droite virtuel, on peut imaginer qu'un improbable habitant de Jupiter admirera, ce 23 avril, une jolie conjonction entre Vénus et la Terre, éventuellement agrémentée de la présence d'un des nombreux satellites joviens...







Point ne sera besoin, pour observer ce phénomène, de s'équiper d'une puissante lunette de spécialiste. De bons yeux ou une paire de jumelles suffiront. Pour les marmottes qui ne pourraient se résoudre à se lever avant l'aube, la conjonction ne sera pas perdue pour autant. Bien que cela soit peu connu, Vénus et Jupiter font en effet partie des planètes visibles en plein jour... à condition, toutefois, de savoir où les chercher. Vers 9 heures du matin, elles frôleront le pôle Nord de notre satellite, lequel, même sous la forme d'un fin croissant, devrait facilement se repérer.

DOUBLE ÉCLIPSE

Toutes ces indications ne valent, bien entendu, que si l'on habite en France métropolitaine. Bien plus au sud, dans une bande balayant successivement la pointe est du Brésil, l'Atlantique sud, l'Afrique équatoriale, avant de remonter vers le sud de l'Arabie et de s'achever au-dessus de l'Inde, Vénus et Jupiter seront simultanément éclipsées par notre satellite.

Les doubles occultations de planètes par la Lune constituent des phénomènes fort rares. Selon la brochure annuelle de la Société astronomique de France, « *les deux cas précédents eurent lieu le 8 février 1951 (Mars et Jupiter) et le 13 décembre 1968 (Jupiter et Uranus). Les deux prochains auront lieu le 4 mars 2000 (Vénus et Uranus) et le 6 septembre 2037 (Jupiter et Uranus)* ». Cependant, si l'on exclut Uranus, Neptune et Pluton pour ne conserver que les événements impliquant les planètes les plus brillantes et visibles à l'œil nu, force est de constater qu'entre 1600 et 2200, il n'y eut et il n'y aura que treize doubles occultations. La prochaine, qui mettra en scène Mercure et Mars, est programmée pour le 13 février... 2056. Ceux qui tiennent absolument à assister à ce jeu de cache-cache derrière notre satellite seraient sans doute plus sages de réserver rapidement un billet d'avion à destination de Nairobi. Le 23 avril, les astronomes kényans auront le privilège de ne plus voir Vénus et Jupiter pendant vingt-quatre minutes.

Pierre Barthélémy

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98093

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II								■			
III				■			■				
IV										■	
V						■			■		
VI			■								
VII		■									
VIII							■		■		
IX					■						
X						■					
XI								■			

HORIZONTALEMENT

I. Travaux d'aiguilles. – II. Fait le tour de la situation. Ferré ou... tard. – III. Handicapé aux extrémités. Préposition. Assure le contact. – IV. Femme au service des femmes. – V. Difficile à faire avancer. Cité antique. Cité du champagne. – VI. Belle routière de collection. Papa de grand-papa. – VII. Apportera force détails. – VIII. Bête de selle endurante. Peut se voir en peinture. – IX. Réveil des sens. Sorties des bras de Morphée. – X. Salpêtre. En position fondamentale. – XI. Forment la haie. L'Europe des Dix-Huit.

VERTICALEMENT

1. Quand le lit devient trop petit. – 2. Suceurs de sang. Prince arabe. – 3. Réduisit à l'impuissance. Trace du passé. – 4. Un peu d'importance. Convertit les livres en francs et demain en euros. – 5. Construire son habitation. Préposition. – 6. Vitrines du *Monde*. Rengaine d'autrefois. – 7. Personnel. Fait le trottoir à la gare. Te rends. – 8. Partisans du beau langage. – 9. Clameur espagnole. Au bout de la curée. Baie nippone. – 10. Introduit un peu de nouveau. Belle et rose, elle nage en bord de mer. – 11. Morceau délicat que les imbéciles ne verront même pas.

Philippe Dupuis

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

SOLUTION DU N° 98092

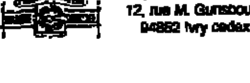
HORIZONTALEMENT

I. Tire-larigot. – II. Imaginé. Oui. – III. Rima. Odeurs. – IV. Eternuent. – V. Aa. Dernière. – VI. UTM. Pète. Or. – VII. Fières. Mesa. – VIII. Louer. Pépin. – IX. Ange. Assied. – X. Mie. Ere. – XI. Chevalières.

VERTICALEMENT

1. Tire-au-flanc. – 2. Imitation. – 3. Rame. Meugle. – 4. Egard. Rée. – 5. Li. Neper. Ma. – 6. Anoures. Ail. – 7. Redent. Psei (Pise). – 8. Enièmes. – 9. Goûte. Epier. – 10. Our. Rosière. – 11. Tisserandes.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITÉ

Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre

21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

PHILATÉLIE

L'édit de Nantes

RAYMOND MORETTI signe son retour à la philatélie avec un timbre – le dix-septième de sa carrière – célébrant le quatrième centenaire de la promulgation de l'édit de Nantes. D'une valeur de 4,50 F, ce timbre sera mis en vente générale lundi 20 avril.

L'édit de Nantes avait déjà bénéficié d'une émission en 1969, et sa révocation, d'une autre en 1985. On retrouve Henri IV (1553-1610) sur un timbre de 1943, tandis que certains renvoient plus ou moins directement à ce roi : le château de Pau, où il est né (1939 et 1982), le pont et le lycée parisiens qui portent son nom (1947, 1978, 1996)...

Le timbre, dessiné par Raymond Moretti, mis en page par Charles Bridoux, est imprimé en offset en feuilles de cinquante.

P. J.

★ Vente anticipée à Nantes, les 18 et 19 avril, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert au château des ducs de Bretagne et à la Cité des congrès, 2, rue de Valmy. Vente anticipée, avec cachet sans mention « premier jour », au château de Pau.

★ Souvenirs philatéliques : J.-P. Morice-Capan, 5, rue des Tulipes, 44120 Vertou.

EDIT DE NANTES 1598-1998 — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — 4,50

EN FILIGRANE

■ **Conférence.** *Le Monde des philatélistes* organise une conférence de Guy Prugnon qui traitera de la lettre simple de Paris pour Paris (1849-1871). Cette conférence, gratuite, se déroulera dans les locaux du *Monde*, samedi 25 avril, de 11 heures à 12 heures (*Le Monde*, 21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75005 Paris. Métro : Censier-Daubenton ou Gobelins. Bus : 27 ou 91. Réservations auprès de Christine Camps, tél. : 01-42-17-33-28).

■ **Ferrari.** La République de Saint-Marin a émis un feuillet de douze timbres à 800 lires à l'occasion du centenaire de la naissance d'Enzo Ferrari et des cinquante ans de présence de Ferrari dans le monde des courses et de la F1. Les douze timbres reproduisent les modèles symboliques de la marque, de la 125 S (première victoire sur le circuit de Caracalla, à Rome, en 1947) à la F 310 de Michael Schumacher.

■ **Vente.** La 162e vente sur offres Robineau (Paris, tél. : 01-47-70-16-90), clôturée le 21 avril, compte plus de 2 000 lots. La couverture du catalogue présente un très beau « Double de Genève » (prix de départ : 125 000 F). La vente s'ouvre sur une collection de lettres timbrées suivant le régime du « double affranchissement » franco-allemand (1871-1872). Deux 1 F vermillon pointent à 65 000 et 85 000 F. On notera enfin une sélection de « ballons montés » rares (de 850 à 50 000 F).

PRINTEMPS DE BOURGES C'est sous la pluie, comme le veut la coutume locale, qu'a eu lieu la deuxième journée d'un Printemps de bonne tenue musicale. Après les poids lourds de la chanson française est venu le temps du réveil multiethnique. Les tribus chères à *Daniel Colling*, directeur artistique du festival, affichent leurs tentatives de fusion tous azimuts. Smoke City, Jay-Jay Johansen, Paris Combo, Alabina, Donny Elwood, *Candye Kane* et *Symposium* ont donné le « là » de cette musique transculturelle. ● LE RAP, invité mal élevé de toute programmation qui se respecte, est l'objet de toutes les attentions des services de sécurit : ceux du festival et surtout ceux de la préfecture, qui s'inquiète de possibles violences. ● QUÉBÉCOIS, le joueur d'harmonica Alain Lamontagne est le spécialiste de la « podorythmie des frappeux d'pieds ». Il a confié au *Monde* les secrets de sa généalogie.

Les mille et une manières transculturelles de voyager en musique

Le festival berrichon évolue avec l'air du temps. 1998 marque le retour des grands mélanges des styles entre les différents groupes invités et à l'intérieur même de ceux-ci. Exemples : Paris Combo, Donny Elwood ou Candye Kane

BOURGES
de notre envoyée spéciale

Il y a trois ans seulement, le Printemps de Bourges, vaste miroir des tendances en matière de musiques populaires, affirmait la tribalisation des goûts : le bataillon techno, la brigade jungle, la caravane reggae, la cohorte musiques du monde, toute une galaxie qui avait appris à cohabiter sans toujours se fréquenter. Et voilà que tout change à nouveau. Dans les allées marchandes qui cernent les salles de concert, les vendeurs de boucles d'oreilles en argent et de foulards en batik sollicitent le chaland à renfort de techno. Katmandou rejoint Detroit. Le Printemps 1998, vingt-deuxième du nom, porte la marque de la réconciliation par temps de mondialisation. Les *djembés* virent au binaire et le rock à la bossa-nova.

Au second jour du Printemps, l'après-midi – pluvieuse, évidemment – aurait pu être à la sieste. *Les atmosphères un tant soit peu* mystérieuses et aquatiques, sorte de trip-hop ensoleillé créé par la chanteuse de Smoke City – Anglo-Brésilienne possédant la fausse candeur de Jane Birkin et à la vraie exubérance de l'hémisphère Sud –, suffisaient à peine au réveil des consciences multiethniques. Le groupe londonien (basse, violoncelle, guitare et percussion) s'est fait connaître grâce à *Underwater Love*, morceau tiré d'une compilation, *Rebirth of Cool*, pour les besoins d'une publicité Levi's (une escouade de femmes-poissons sauve un garçon de la noyade). En scène, Smoke City est parfois menacé de dilution. Cette bossa revisitée à l'anglo-saxonne est parfois du goût de Jay-Jay Johanson. Ce gringalet blond et francophile possède une voix de crooner que musèle une timidité bien utile pour éviter un tête-à-tête trop franc avec le public. De *Whiskey*, son premier album, à *Tatoo*, le second, paru ce mois-ci, Jay-Jay Johanson promène le rock dans le jazz, la bossa, qu'il épure, la chanson, ou un hip-hop en scratches adoucis.

Les barrières de genre sont-elles effacées pour autant ? Le groupe français Paris Combo, découverte du Printemps de Bourges, tout comme les Têtes Raides programmées dans la même salle le 16 avril, s'efforce de ne pas faire de l'étiquetage une condition d'existence. Belle du Berry, fille du cru, a réuni autour d'elle un trompettiste de jazz australien, David Lewis, un contrebassiste malgache, un guitariste manouche et un batteur français afin de mener à bien son exploration des mondes étrangers à partir d'ici. L'esprit de Django Reinhardt, mais aussi celui de Jean Tranchant ou de Mireille (époque *Couché dans le foin*), plane sur ce bastringue rempli d'arabesques, d'effets ellingtoniens et d'envies de bals populaires, non dépourvu de chic à la française. Le tout est mené par une chanteuse pour qui le plaisir de la fête passe avant l'émotion. « *Les Espagnolades*, dit ainsi Belle du Berry, *ça se guinche aussi.* »

LOUKOUM MUSCLÉ

De sa voix un peu pointue, formatée à la mode des années 30, Belle du Berry décline sa façon de voyager : les visions exotiques (navires rouillés du port d'Istanbul) ne sont pas noyées par les idées politico-hallucinogènes de la génération précédente. La conception romantique et déjantée de la *beat-generation* a cédé le pas à la bourlingue façon *Géo* ou *Thalassa*, sans pour autant sombrer dans la carte postale : l'étranger – reggae, rumba, flamenco, accordéon compris – est aujourd'hui passé dans les mœurs, et ce jusqu'au Bas-Berry (album chez Boucherie Production). Paris Combo revendique dans ces mélanges, qui sont l'image de la France d'aujourd'hui, le droit au plaisir, à l'espace et à la « déconnade »



Le groupe Paris Combo revendique le droit aux mélanges et au plaisir.

Le charme du Printemps de Bourges est aussi d'apporter une extrême variété de spectacles dans une même soirée. Voyageuse encore, Alabina, coincée sous un grand chapiteau entre Claude Nougaro et Liz McComb, est une blonde orientale née en Israël de parents marocain et égyptien. Version contemporaine d'une Dalida qui n'aurait jamais quitté l'esprit de la variété cairotte, Alabina (Ishtar) s'est acoquinée avec une bande de *Gitans* de Montpellier, Los Ninos de la Sara, dont certains sont des proches des Gipsy Kings. Loukoum musclé (douze musiciens, avec guitares gitanes et violons orientaux), plutôt insipide sur disque, mais d'une redoutable efficacité en scène, Alabina traîne un parfum entêtant depuis les loges et affirme ses identités croisées.

APPEL À L'AMOUR (PHYSIQUE)

Tout autant que le Camerounais Donny Elwood, petit rigolo venu de Yaoundé. Il a été convoqué à Bourges par le guitariste Dominique Cravic, l'un des membres de *la tribu des Primitifs du futur*, orchestre de jazz des origines mené ici même il y a quelques années par le dessinateur Donald Crumb, le père américain de *Fritz the Cat*. Au Magic Mirrors, en fin de nuit, Donny et sa bande (notamment Daniel Colin, l'un des acordéonistes de Paris Musette, tentative réussie de rénovation du musette version jazz manouche) n'ont pas flanché sur la défense de l'idée anticolonialiste.

L'identité n'est pas ce qui turlupine le plus l'Américaine Candye Kane. Cette inconditionnelle du boogie-woogie, ancienne star du porno californien aux formes plus que généreuses, était venue l'an passé à Bourges, déjà flanquée de son indescriptible pianiste, Sue Palmer. Depuis, elle n'a cessé de tourner en France. Elle a même composé une chanson, très balloche cajun, en l'honneur de la langue française « *A language made for fucking* ». Belle du Berry et son combo presque parisien se fendent d'une réjouissante chanson psychanalytique (« *Mon moi, il en a marre* »), tandis que Candye, emplumée, lance un appel à l'amour (physique). C'est Bourges, un jeudi soir de Printemps.

Véronique Mortaigne

Le rap, entre violence des textes et violence des fans

BOURGES
de notre envoyé spécial

C'est un document écrit, un tableau qui montre combien le rap perturbe les festivals musicaux depuis trois ou quatre ans. Ce tableau a été dressé par Daniel Colling, patron du Printemps, pour le compte du préfet du Cher. On y retrouve des informations sur les concerts, et notamment sur le comportement potentiel du public. D'un côté, il y a les spectateurs « *familial-calme* », « *populaire et adulte* », « *attentif* », « *rêveur* », « *festif* ». Et de l'autre, des « *jeunes revendicatifs* », « *agressifs* » – les fans de rap. Ces commentaires sont confirmés par Marie-Françoise Haye-Guyot, préfet du Cher, qui souhaitait connaître « *les spectacles à risques* », formule qui rejoint les « *populations à risques* » désignées par la direction technique du Printemps. Les spécialistes affirment que cette liste colle parfaitement au personnage de Daniel Colling, qui aime classer les groupes musicaux et publics en « *tribus* » et « *sous-tribus* ».

Le rap dérange. « *Il ne faut pas grand-chose pour que ça pète* », dit Fernando Ladeiro-Marques, un des programmateurs du Printemps, au point que « *des festivals ont préféré écarter tout spectacle de rap* ». Mais comment Bourges pourrait ignorer une musique qui n'a jamais été aussi populaire – IAM, Doc Gyneco, NTM, Passi, Stomy Bugsy ont vendu 300 000 albums et plus – et que le Printemps a favorisée en programmant IAM et NTM ? Cette année, la plupart des dix concerts rap font salle comble. Et celui d'IAM, dimanche 19 avril, devrait réunir 6 000 spectateurs au Stadium. « *Un concert à hauts risques* », dit-on à la direction technique du Printemps. D'où un « encadrement » solide. « *Jamais il n'y a eu autant de flics sur le Printemps* », disent des habitués, impression confirmée par la préfecture.

Jeudi 16 avril, 15 heures. Trois groupes de rap sont programmés à la salle *Germinal*, la plus « chaude » du Printemps : NAP, Hasheem, Afro Jazz. 80 francs le billet. D'un côté, cinq cents places qui seront remplies. De l'autre, une dizaine de gros bras appartenant à une entreprise spécialisée – « *on ne peut pas faire prendre de risque à notre service d'ordre classique, vu l'historique de cette salle* », dit Thierry Gravelle, responsable de la sécurité au Printemps – auxquels il faut ajouter une dizaine de CRS et un vigile avec son chien. « *Le chien, avec les gens qu'il y a, il est tendu.* »

Les gens en question sont une centaine de jeunes vêtus de jogging et coiffés d'une casquette, qui n'ont pas de billets. Ils se racontent : « *Nous venons de la Chancellerie* (un des deux quartiers « difficiles » de Bourges, avec celui de Gibjoncs). *C'est notre quartier et on l'aime. On squatte le Printemps parce que ça bouge. On aime le rap parce que c'est la musique de nos quartiers. On n'a pas d'argent pour ça parce que le Père Noël est déjà passé.* » Les adolescents ajoutent : « *Germinal est le lieu qui nous accueille le mieux.* » Cette salle programme des concerts toute l'année, rap et techno, notamment par le biais d'associations, comme Emmetrop, qui « *font du bon boulot dans les quartiers* ». Un conflit semble opposer Emmetrop au Printemps : « *L'association a un discours de réinsertion adapté à la cité, mais pas au festival* », explique Thierry Gravelle. Comment peut-on multiplier les concerts rap tout en ignorant les jeunes dont il est question dans les textes ? Voire les heurter en leur opposant des services d'ordre musclés ? Le problème « *préoccupe* » Daniel Colling : « *A partir du moment où nous ouvrons le Printemps aux musiques actuelles, donc au rap, avec des groupes qui ont un discours urbain radical et qui rejettent la société, il ne faut pas se plaindre des comportements de leurs publics.* »

TROIS SCÈNES GRATUITES

Certains, en revanche, même au sein du festival, jugent « *démagogiques* » des groupes de rap qui « *insultent l'Etat* » mais viennent se produire dans un festival « *largement subventionné* ». Le préfet, tout en rejetant l'anathème dont a fait l'objet NTM à Toulon, a préféré, l'an dernier, rester hors d'un concert de Bourges pour « *marquer* [sa] *solidarité avec des policiers qui étaient insultés* ».

Daniel Colling rappelle quelques mesures qui font la fierté de Bourges : il gère la salle Germinal *durant toute l'année* ; trois scènes sont gratuites durant le Printemps ; le travail remarquable de l'association Cemea permet à des jeunes de dormir à Bourges, dans cinq internats de lycées, pour 10 francs ; un lieu a été ouvert pour la « *population errante* ». « *Maintenant, on ne va pas régler les problèmes des jeunes des quartiers nord de Bourges en cinq jours.* »

Ce travail de fond est notamment celui de la préfecture du Cher. La persuasive Marie-Françoise Haye-Guyot multiplie les actions de terrain, le dialogue avec les associations. « *Je ne peux pas dire qu'on n'aura pas un grand incident qui dégénère. Mais j'espère avoir tout fait pour ne pas en arriver là.* »

Michel Guerrin

Soirée rave ou soirée techno ?

« On ne peut bénéficier de subventions de l'Etat et organiser une rave »*, dit Marie-Françoise Haye-Guyot, préfet du Cher. Ainsi, samedi 18 avril, la soirée très attendue du Printemps est intitulée Electronic Dance Festival. Il s'agit de *« musiques technologiques maîtrisées »*, dit le préfet, et non d'*« une rave dans une friche clandestine »*. Outre des conditions sanitaires strictes, elle annonce que *« le service des douanes a doublé ses effectifs par rapport à l'an dernier »* pour contrôler les voitures qui prennent l'autoroute pour Bourges. Afin de confondre les dealers, notamment d'ecstasy. Reste que ces nuances sémantiques semblent avoir échappé à Daniel Colling : *« En donnant des garanties à la préfecture, nous avons pu organiser une rave sous le terme d'une soirée techno. »

GÉNÉALOGIE

ALAIN LAMONTAGNE, BLUES ET TURLUTTE

Joueur d'harmonica « ruine-babines », styliste du rythme par le pied (la « podorythmie des frappeux d'pieds »), Alain Lamontagne, né à Verdun, banlieue de Montréal, musicien et chanteur, une fois en scène raconte aussi des histoires. Celle de sa rencontre, « *le 14 juillet 1959* », avec un lutin dont le propos fut le suivant : « *Si vous arrivez à apprendre deux savoirs avec les jambes, vous vivrez jusqu'à cent vingt-neuf ans* », « *date à laquelle*, poursuit l'homme-orchestre, *il se proposait de me présenter à l'éternité* » – ce conte a pour titre *L'âge de raison*. Roi du swing et du bagout, il martèle également celle de Sisyphe, créateur, selon lui, du mot « rock n'roll » (le rocher poussé éternellement sur le versant d'une montagne). L'énergie d'Alain Lamontagne appartient au secteur informel de l'économie des variétés nord-américaines, qui a toujours eu sa place au Printemps de Bourges.

« *La musique va à l'âme, les mots à l'esprit, les rythmes au corps* », poursuit Alain Lamontagne. Si, du point de vue strict de la généalogie, les Lamontagne sont des descendants de Renaud Baquet, dit Lamontagne, arrivé de Lamonjoie, dans le Gers, sur le Nouveau Continent en 1635 avec le régiment de Carignan, Alain, fils de chauffeur de bus, doit son art musical aux bluesmen américains joueurs d'harmonica : Sony Terry, Sony Boy Williamson, Little Walter. Pour le reste – le chant, la tchache, l'humour et l'ironie –, Lamontagne est, dit-il, un fils de La Bolduc, femme superbe (en personnalité) morte en 1941 après avoir pratiqué « la turlutte », cet art de tourner la langue en la roulant à toute vitesse pour raconter des histoires de tous les jours, petites maladies, grands maux, anecdotes salaces, poules, vaches, cochons. La Bolduc (une intégrale chez Scalen Disc) est une star de la musique québécoise, au *même titre que Gilles Vigneault*, à une génération de différence. Elle chantait, elle jouait aussi de l'harmonica, et trimbalait des airs de *ménagères en partance pour le* prochain marché.

« *L'être humain est en vie parce qu'il a eu des héritiers* », dit Lamontagne, néo-conteur issu de la génération folk des années 70, invité à Bourges pour la troisième fois. La formule est plus complexe *qu'il n'y paraît : elle sous-entend* que par ses jeux de pieds et de souffle Alain Lamontagne permet à l'énergie noire de Sony Terry, au langage très québécois de la Bolduc et à l'art du conte pratiqué sur les chantiers forestiers du Nord américain, d'être toujours vivaces.

V. Mo.

★ Le 17 avril au Théâtre Jacques-Cœur, à 17 h 30. Album : *De toute beauté*, Alain Lamontagne/Michel Donato, 1 CD Transit 9111.

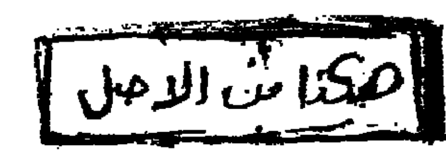
INSTANTANÉ

SYMPOSIUM AUX AMPHÉTAMINES

Dans ce Printemps très avare en sensation rock, les programmateurs ont tout de même réussi à pimenter d'un brin d'excitation une soirée du 16 avril légèrement arthritique. Les Londoniens de Symposium pourraient être les petits-fils des Wampas, Candye Kane et Cramps, à l'affiche avec eux au palais d'Auron. Avec l'énergie vibrionnante des vingt ans qu'ils n'ont pas encore, ils ont tenté, pour leur deuxième concert en France, de faire honneur à leur réputation de meilleur groupe de scène britannique du moment. Pied au plancher pour un sprint de quarante minutes, les cinq gamins s'improvisent pois sauteurs. Ne manquent que les *skateboards*. Il y a quelques mois, Ross, chanteur-kamikaze, s'était gravement blessé au genou en plongeant dans la foule. Il avait continué la tournée en chaise roulante sans renoncer à ses acrobaties. Totalement rétabli, il s'égosille avec le coffre d'un lycéen en virée houblonnée. Au fond de la gorge, de beaux moments de nihilisme (« *Je ne t'écoute jamais, ça n'a aucune importance, pourquoi est-ce que je te hais ?* ») et de peines de cœur juvéniles (« *Why don't you love me ?* »).

Autour de lui, les riffs tombent dru, en s'arrangeant toujours pour esquisser une mélodie enjôleuse. On pense aux Who des *sixties*, aux Buzzcocks, aux dessins animés de Tex Avery. L'académisme *britpop* (Blur n'est pas si loin) se pervertit de punk américain. Trop peu de gens à Bourges connaissent leurs chansons. Forcément, leur premier album, *On The Outside*, ne sort que le 18 mai. Alors, pour finir en rassembleur et affirmer que, jeunes chiens déchaînés, on n'est pas moins fier de son insularité, Symposium reprend *A Hard Day's Night* des Beatles. Gavé d'amphétamines.

Stéphane Davet



Manifestation nationale à Montpellier contre les alliances avec le FN

Après le « vendredi noir » qui a vu l'élection de Jacques Blanc (ex-UDF) à la présidence du conseil régional du Languedoc-Roussillon, les milieux culturels se rassemblent dans la préfecture de l'Hérault le 18 avril pour demander sa démission

De nombreux artistes, directeurs d'institutions culturelles et responsables d'associations, regroupés à Montpellier dans le Collectif du 20 mars – jour de l'élection de l'ex-UDF Jacques Blanc à la présidence du conseil régional du Languedoc-Roussillon avec les voix des élus du Front national – appellent à une manifestation nationale le samedi 18 avril à Montpellier, qui partira à 14 heures des jardins du Peyrou. Les organisateurs attendent 10 000 personnes, venues de la métropole languedocienne comme de plusieurs régions qui ont connu le même type d'alliances. Le 28 mars, une première manifestation avait réuni près de 15 000 personnes qui, déjà, avaient demandé la démission de Jacques Blanc. Les professionnels ont été particulièrement blessés par une phrase inscrite dans la déclaration de candidature de M. Blanc, stipulant qu'il refuserait en matière de culture la *« dictature de la gauche »*.

MONTPELLIER
de notre correspondant

Depuis le 30 mars, ils s'entassent tous les jours à midi, dans une petite salle du centre chorégraphique de Montpellier. Sur la table, un tract : *« Halte au Front national »*. On s'inquiète de savoir qui collera les affiches de la manifestation du 18 avril ; on recense les chèques de soutien, on lit une motion de soutien qui arrive de la Cartoucherie de Vincennes... Membres d'associations culturelles, syndicalistes, universitaires ou parents d'élèves, tous font partie du Collectif du 20 mars, créé à l'initiative des acteurs culturels de la région Languedoc-Roussillon après l'élection de Jacques Blanc (ex-UDF) à la présidence du conseil régional grâce aux voix du Front national.

Indignés par ce qu'ils appellent un *« vendredi noir »*, les professionnels ont été particulièrement blessés par une phrase inscrite dans la déclaration de candidature de M. Blanc, stipulant qu'il refuserait en matière de culture la *« dictature de la gauche »*. A cette attaque se sont ajoutés les propos d'Alain Jamet, président du groupe FN au conseil régional, exigeant, noms à l'appui, que soient sanctionnés les responsables des grandes institutions culturelles de la ville de Montpellier, au motif notamment qu'on ne peut *« cracher dans la soupe et tendre sa sébile »* (*Le Monde* du 27 mars).

Dans un climat de « micro-Mai 68 », le collectif languedocien s'est organisé à la faveur de rencontres entre les représentants des grandes structures, plutôt proches de la municipalité de Montpellier, et d'autres plus petites et plus isolées, chacun se rejoignant sur le terrain de la lutte contre l'extrême droite. Inquiets d'être transformés en instruments au service de Georges Frêche, maire socialiste de Montpellier à la personnalité controversée, certains ont finalement fait taire leurs réticences. Jean-Paul Montanari, le directeur du Festival Montpellier-Danse, connu pour ses liens avec M. Frêche, s'est volontairement placé en retrait de la scène médiatique pour qu'il soit bien clair qu'il s'agit d'un *« combat contre le FN et non pour un homme »*. Une ligne s'est enfin dégagée pour exiger la démission de M. Blanc, tout en continuant à demander les subventions du conseil régional. Sylvie Pujadas, membre de la troupe de théâtre Groupe Idées, rappelle que *« sans l'argent de la région, on ne peut pas monter les spectacles qui sont justement notre parole »*.

Le débat ne va pas sans certains états d'âmes. Daniel Bedos, directeur du Printemps des comédiens, festival annuel qui a lieu en juin à Montpellier et dans les communes proches, se dit persuadé que *« Jacques Blanc ne démissionnera pas. Il est installé à la région, et, qu'on le veuille ou non, il a une légitimité »*. *« Moi, je suis paumé »*, confie-t-il, ajoutant qu'il *« faut profiter de ce qui se passe pour réfléchir sur le sens de ce qu'on fait et aller l'expliquer dans les cages d'escalier. Car les acteurs culturels souffrent aujourd'hui d'une incompréhension de l'opinion »*.

PREMIÈRE VICTOIRE

Craignant que la réputation du centre régional des lettres (CRL), émanation du conseil régional, puisse souffrir de l'opprobre jeté sur la région, une trentaine d'éditeurs ont, de leur côté, rédigé un texte pour renouveler leur confiance au CRL, refusant par ailleurs de faire un procès *a priori* à l'exécutif régional. Max Chaleil, directeur des Presses du Languedoc, s'inquiète de voir se développer un *« climat de terrorisme »* qui consiste à sommer chacun de se prononcer pour la démission de M. Blanc, sous peine d'être considéré comme un partisan du Front national. *« Le FN exploite les angoisses et les peurs liées au chômage et à la précarité, et c'est d'abord sur ce terrain qu'il faut se battre »*, précise-t-il. D'autres ont une position plus radicale. Frédéric Dejean, directeur de la maison d'édition Cric et Criquet dans le Gard, annonce qu'il se retirera du CRL si M. Blanc ne démissionne pas. L'image de sa *« maison serait entachée*, dit-il, *si des publications mentionnaient le nom d'un organisme dépendant du Languedoc-Roussillon »*.

De son côté, Marcel Roques, vice-président du conseil régional en charge de la culture, affirme qu'il poursuivra la politique conduite par la région jusqu'ici. A Pierre Pitiot, responsable du Festival du cinéma méditerranéen, et à Jean-Paul Montanari, qui s'inquiétaient de se voir privés de subventions, il répond aujourd'hui qu'elles leur seront versées. Tout comme à Jean-Claude Fall, directeur du Centre dramatique national-Théâtre des Treize Vents, Daniel Bedos et Mathilde Monnier, qui dirige le Centre chorégraphique national de Montpellier. *« Ce que j'ai fait pendant douze ans est la garantie de ce que je ferai pendant six ans »*, insiste M. Blanc, assurant qu'il respectera dans le domaine culturel *« les personnes qui ne partagent pas* [ses] *opinions politiques »*.

M. Blanc compte en fait contourner le Front national en s'appuyant sur des majorités de circonstance, comme il l'a fait depuis sa première élection, en 1986, et déjà avec les voix du FN. Il espère ainsi piéger la gauche en la contraignant à voter des subventions avec la droite, sous peine de porter la responsabilité politique de leur rejet. *A contrario*, il se trouve lui aussi piégé, car il ne pourra plus pénaliser la culture montpelliéraine sans risquer d'apparaître comme le bras séculier du FN. C'est sans doute là la première victoire du collectif du 20 mars : les enjeux de la politique culturelle sont désormais sur le devant de la scène, et chacun des responsables régionaux est placé devant ses responsabilités. Plus qu'un nouveau test, la manifestation de samedi à Montpellier devrait constituer un tournant dans le mouvement. Après elle, estime un membre du collectif, *« une autre vie commencera »*.

Jacques Monin

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : la rétrospective consacrée aux films de Jean Eustache**, au cinéma Saint-André-des-Arts à Paris (5e) connaît, avec près de 5 800 spectateurs en deux semaines, un tel succès qu'une deuxième salle lui est désormais dévolue. Projeté actuellement aussi à Lyon et à Pantin, ce programme sera prochainement présenté à Lille, Créteil, Rennes, ainsi qu'à La Ferme du buisson à Noisiel (Seine-et-Marne).

■ **Le producteur américain David Stutman réclame 10 millions de dollars** (61 millions de francs environ) à l'acteur Leonardo DiCaprio et à un de ses amis, Tobey Maguire, qu'il accuse d'empêcher la sortie d'un film, *Don's Plum*, qu'il a financé et dans lequel les deux acteurs ont tourné. Nanci Ryder, porte-parole de l'acteur, a répliqué que Leonardo DiCaprio avait accepté de tourner le film à la condition qu'il ne soit jamais diffusé en salles, le film étant un court métrage en noir et blanc, au scénario improvisé. – *(Reuters.)*

■ **DISQUES : Walter Veltroni, vice-président du conseil italien et ministre des biens culturels** s'est prononcé le 16 avril pour un abaissement de la TVA sur les produits musicaux, disques et cassettes notamment. *« Je ne comprends pas pourquoi le livre d'un chanteur doit bénéficier d'une TVA à 4 % alors que le disque du même chanteur est taxé à 20 % »*, a déclaré M. Veltroni, en marge d'un congrès italo-français à Rome sur la culture française en l'an 2000. M. Veltroni a précisé que l'Italie est justement en train d'étudier avec la France la possibilité d'*« une politique commune afin de réduire les taxes sur la musique et les amener aux mêmes niveaux que l'édition »*. – *(AFP.)*

TROIS QUESTIONS À *JEAN-CLAUDE FALL*

1 Quel est l'enjeu, pour le directeur du Centre dramatique national de Montpellier, de la manifestation du 18 juin ?

Nous demandons la démission de Jacques Blanc, en nous appuyant sur des questions très precises. Il dit n'avoir pas signé d'accord avec le Front national. Or sa déclaration préalable contient un certain nombre d'éléments qui reprennent, mot pour mot, les exigences du Front national. Il est donc d'une totale mauvaise foi. Nous voulons aussi qu'Alain Jamet, responsable régional du Front national, explique ce qu'il entend quand il déclare que *« le Front national est maître du jeu dans la région »* et quand il déclare vouloir *« mettre fin à la dictature de la culture de gauche »* ? Sur toutes ces questions, nous n'avons aucune réponse.

2 Quelles sont les menaces qui pèsent sur le théâtre que vous dirigez ?

Elles sont très claires. Alain Jamet a fait savoir que le Centre dramatique et un certain nombre d'autres grosses institutions de la région doivent faire l'objet de restrictions sur le plan financier. Jacques Blanc a tout de suite répondu : *« Ne vous inquiétez pas, je ne ferai rien de tout ça. »* D'une part, je ne le crois pas. D'autre part, la question de fond n'est pas celle de l'argent, mais celle de la citoyenneté. Nous récusons la légitimité de l'alliance de Jacques Blanc avec le Front national. Nous pensons que nous ferions tous une faute en l'acceptant.

3 Comment ce contexte influe-t-il sur le quotidien du théâtre ?

Le quotidien du théâtre, en ce moment, consiste à beaucoup débattre, mobiliser, préparer la manifestation du 18 et d'autres à venir. En même temps, nous poursuivons évidemment notre travail, qui nous fonde, d'une certaine manière, à mener ces actions. Presque 6 000 personnes sont venues voir *Œdipe*, de Sénèque, que nous avons présenté en mars. Nous allons accueillir *La Noce chez les petits-bourgeois* et *Grand'peur et misère du IIIe Reich*, de Brecht, mis en scène par Didier Bezace. Il ne faut pas lâcher le terrain. C'est là que l'on se bat, tous les jours.

Propos recueillis par Brigitte Salino

Quand les censeurs brésiliens étaient critiques de cinéma

AU BRÉSIL, la censure, qui toucha les arts en général, la chanson et le cinéma en particulier, s'est officiellement éteinte en 1984, alors que les militaires en place depuis le coup d'Etat de 1964 quittaient le pouvoir. Les racines, les axes de pensée de la censure brésilienne ont été souvent moqués, mais rarement étudiés sur le fond. Un chercheur de Sao Paulo, Inima Simoes, a fouillé trente ans d'archives où figurent plusieurs milliers de rapports rédigés par des fonctionnaires chargés de visionner en avant-première les films brésiliens et étrangers.

Les censeurs jouaient abondamment du ciseau. Mais avant de mutiler ou de *« réorienter »* les œuvres, ils s'érigeaient en critiques, car ils étaient les premiers à avoir accès aux films, et parfois les seuls à les avoir vus dans leur version authentique. Il leur arrivait donc de conseiller les réalisateurs sur les scénarios à venir, de les instruire personnellement sur leurs goûts cinématographiques. Les plus zélés aimaient le cinéma. *« Ils cherchaient à se perfectionner, à grandir dans le métier »*, explique Inima Simoes dans un entretien publié fin mars dans le quotidien national *Estado de Sao Paulo*. *« Dans les années 80, pour se recycler, certains se sont même inscrits aux cours de cinéma de l'Université de Brasilia créée par Paulo Emilio Salles Gomes, communiste historique »*, poursuit le chercheur. La haute couture au service de l'intolérance.

Dans ses pérégrinations, Inima Simoes a découvert l'existence de l'Anacen (Association nationale des censeurs), assemblée d'anciens censeurs *« qui se réunit toujours dans l'immeuble de la police fédérale de Brasilia pour discuter de thèmes tels que "la caducité de la profession" ou "le défi de la globalisation économique mondiale" »*. L'anachronisme inquiète à quelques mois du trentième anniversaire, le 13 décembre 1998, de la promulgation de l'AI 5, l'acte constitutionnel numéro 5, article d'exception voté par les militaires en réponse aux troubles de 1968.

« BOIS DE PIRANHA »

Les censeurs n'avaient pas tous le même niveau de culture, remarque le chercheur. *« Les textes de certains rapports paraissent être rédigés par des semi-analphabètes et, dans d'autres, on voit que le censeur était un érudit. »* Les metteurs en scène avaient appris à les tromper en usant des *« bois de piranha »*, scènes leurres, fortes mais inutiles, que les censeurs coupaient d'emblée. Ils exerçaient ainsi leur métier, sans toujours être dupes. Ces gardiens de la moralité, du nationalisme, remparts contre la révolution populaire, n'étaient pas tous aussi idiots que celui qui, en 1955 – sous le régime libéral de Jucelino Kubitschek –, demanda l'interdiction de *Rio 40 Graus*, de Nelson Pereira Dos Santos, image inversée de la carte postale carioca, au prétexte que le réalisateur était *« un menteur, puisque la température en ville n'a jamais atteint 40 degrés »*.

L'universitaire soucieux de la mémoire collective a repris une par une ces fiches d'évaluation de la censure. Ainsi, *Terre en transe*, de Glauber Rocha, fut-il accusé de *« dénigrer l'image du pays »* et interdit d'exportation, tandis qu'*Alphaville* de Jean-Luc Godard, *« dont le peuple brésilien pouvait aisément se passer »*, fut interdit d'entrée. *Matou a familia e foi ao cinema*, de Julio Bressane, écopa d'un commentaire à boulets rouges : *« Ce film est nul du début jusqu'à la fin... Si le spectateur arrive à le supporter jusqu'au bout, il sera encore plus embarrassé et confus que le réalisateur lui-même. »* *A Mulher de todos*, du « père » du cinéma expérimental brésilien Rogerio Sganzerla, défend, aux yeux du censeur choqué, *« une philosophie existentialiste, l'amour libre, l'absolutisme de la vie... Les gros mots constamment employés, les scènes de nudisme, la férocité, l'érotisme et le sexe à haute dose me font opter pour l'interdiction totale »*. Quant à *Jardim de guerra*, de Nelville de Almeida, il est l'objet de l'*« appréciation technique »* d'un connaisseur. Le censeur cinéphile souligne *« l'imitation trop flagrante des films français... Les scènes sont mal montées et l'interprétation forcée, théâtralisée, tout cela sans parler des dialogues, prétentieux dans leur recherche d'une intellectualisation abusive »*. Dans leurs recherches de la juste esthétique, les censeurs étaient parfois brouillons : en 1971, le négatif de *Manha Cinzenta*, film réalisé par Olney Sao Paulo, disparaît corps et biens, après interdiction définitive.

Véronique Mortaigne

Flammarion affiche un résultat en baisse de 17 % en 1997

LE GROUPE D'ÉDITION FLAMMARION a dégagé en 1997 un résultat en baisse de 17 % par rapport à 1996, a indiqué le PDG, Charles-Henri Flammarion. Le bénéfice net part du groupe hors plus-value a été en 1997 de 31,9 millions de francs, contre 38,5 millions en 1996. Selon l'éditeur, la polémique autour de *L'Affaire Yann Piat* n'aurait exercé aucun *« impact négatif »* sur ce bilan du groupe. Flammarion a pourtant traversé une épreuve difficile avec la parution en octobre de ce livre d'André Rougeot et Jean-Michel Verne, mettant en cause François Léotard et Jean-Claude Gaudin dans l'assassinat de l'ex-députée du Var : condamné par la justice à supprimer certains passages, l'éditeur avait renoncé à en poursuivre la publication avant d'être condamné, conjointement avec les auteurs, à payer plus de 1 million de francs sous forme d'amende et de dommages et intérêts.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe affiche pour sa part une légère hausse de 0,1 %, s'établissant à 1 113,5 millions de francs (contre 1 112,7 en 1996). Dans le contexte d'un marché en récession, Charles-Henri Flammarion conclut que *« les ventes de Flammarion témoignent d'une bonne capacité de résistance »*, avec notamment un chiffre d'affaires de l'activité « livres » qui progresse de 1,2 % et des ventes stables pour les activités « presse magazine » et « librairie ».

« Nanaqui », la transe terrifiante du Teatro del Silencio

NANAQUI, par le Teatro del Silencio. Mise en scène : Mauricio Celedon. *PARC DE LA VILLETTE-ESPACE CHAPITEAU,* **avenue Corentin-Cariou, Paris 19e.** *Mo* **Porte-de-La Villette. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche à** *16 heures.* **Tél. : 08-03-07-50-75. Durée : 1 heure. Jusqu'au 10 mai.**

Aux instruments (guitares, synthétiseur, percussions), quatre petits grooms amorcent une ouverture *planante brisée en deux* temps et trois mouvements par un orage de métal. Une horde de furieux est entrée en piste. Sur des corps cambrés d'adolescents, des visages simiesques aux rides centenaires gravées profondément dans les fronts surmontés de cheveux de crin. La souffrance suinte de cette coupure entre deux âges, de l'impossibilité de faire coïncider la tête et les jambes. Les traits des malheureux, sans aucun doute saisis d'un vieillissement précoce, accéléré, irrésistible, pointent la maladie, l'épidémie. Tous atteints au même endroit, au même moment. Sous leurs redingotes noires, ils ont la souplesse de *boys* de revue, tournant furieusement en rond et en rang, cannes brandies, balayant tout sur leur passage.

Apparaissent deux hommes en blanc. Tranquilles. Sûrs de leur affaire, de leur rôle. Visages blancs, surexposés, corps massifs, à la Fatty, écrasants. Infirmiers ou bourreaux selon l'angle. Patiemment acharnés à maintenir l'équilibre de la terreur. Un travail à faire, et rien d'autre, de l'ordre du maintien de l'ordre. Pour l'exemple, ils rouent de coups une pile de paillasses *qu'ils jettent aux fauves tournoyant.* Sous les pas des jeunes vieillards, entre leurs mains, elles seront tour à tour radeaux, ponts, matelas, fardeaux, niches, écharpes, exhalant une poussière blanche, talc médicinal ou farine à faire le bon pain du droit chemin. Désir d'enfer, de refuges hostiles. Asiles dans un asile pour psychiatrisés.

Le sens est dans l'excès de geste, dans la vitesse ou la lenteur d'exécution

Sous le vacarme, hors quelques interjections indéchiffrables, l'absence de paroles. Le Teatro del Silencio pratique un théâtre muet, à la façon du cinéma, où le sens est dans l'excès de geste, dans la vitesse ou la lenteur d'exécution ; où le noir et le blanc disent tantôt le bon et le méchant, tantôt leur contraire ; où les personnages ont des façons de Caligari. L'expressionnisme a gravé leurs silhouettes d'employés de bureau il y a trois quarts de siècle. Ils réapparaissent comme des morts-vivants *qui auraient forcé sur les doses.* Tics et retics, répétitions à faire peur. Révolte contre les tics et les répétitions. Et répétition, vaine, des révoltes. Jusqu'au moment où ne reste plus que la tentation de s'évader par le haut. Par le cirque. Les agrès, nouveau jardin des supplices. Contorsions, pendaisons, contentions, équilibres et chutes.

Nanaqui, c'est le nom que sa mère donnait à Antoine, Marie, Joseph Artaud – dit Antonin – un nom d'Indien déjà, qui paraît issu du continent réunissant le Chili du metteur en scène Mauricio Celedon et le Mexique des Tarahumaras. Mais le titre de la pièce (*Nanaqui – Dossier 262602 – L'Homme qui se dit poète*), qui se veut un hommage à l'auteur du *Théâtre et son double*, est trop alambiqué pour ne pas desservir le cirque noir du Teatro del Silencio, sa transe terrifiante et implacablement ordonnée.

Jean-Louis Perrier

L'escale parisienne du jeune pianiste Igor Tchetouev

Cet Ukrainien, qui vient de remporter le premier prix du concours Arthur-Rubinstein de Tel-Aviv, n'a pas été aussi éblouissant qu'on aurait pu l'imaginer

CHOPIN : ***Nocturne op. 48 no 2 ; Quatrième Ballade op. 52 ; Polonaise-Fantaisie.*** **DEBUSSY :** ***L'Isle joyeuse.*** **PROKOFIEV :** ***Sixième Sonate.*** **Igor Tchetouev (piano). Auditorium du Louvre, le 16 avril, 12 h 30. Récital retransmis sur France-Musique, le 28 avril, à 12 h 30.**

En invitant Igor Tchetouev à faire ses débuts parisiens, l'Auditorium du Musée du Louvre ne pouvait deviner, il y a deux ans de cela, que cet Ukrainien remporterait, il y a à peine un mois, le premier prix du prestigieux concours Arthur-Rubinstein de Tel-Aviv. Une récompense décernée par un jury au sein duquel siégeaient des pianistes de haut vol et non des professeurs, toujours plus ou moins suspectés de magouiller pour faire passer *leurs élèves. Igor Tchetouev* peut donc être légitimement heureux d'avoir été adoubé par l'Helvético-Argentine Martha Argerich, les Français Michel Dalberto et François René Duchable et l'Américain Jerome Lewenthal.

Né en 1980, à Sébastopol, ce jeune homme a d'abord été l'élève du conservatoire de sa ville natale, avant d'aller étudier à Simféropol avec Tatiana Kim. A l'âge de onze *ans,* il est lauréat du concours des jeunes virtuoses de Kiev et remporte en 1994 le premier prix du concours Vladimir-Krainev de Kharkov. Tous les concours ne portant pas le nom d'un mort glorieux, Igor Tchetouev est aujourd'hui élève de *Krainev à Hanovre, pianiste* admirable que quelques disques enregistrés il y a une vingtaine d'années en Union soviétique – notamment des mazurkas de Chopin, aussi fulgurantes que celles de Vladimir Horowitz – avaient fait connaître.

Tchetouev s'est déjà produit en Europe, aux Etats-Unis, a tourné avec les Virtuoses de Moscou et *Vladimir* Spivakov. *Les Aixois* ont pu l'entendre avec cet ensemble lors de l'ouverture du Festival, organisé en l'honneur du violoniste Zino Francescatti. Voilà donc Tchetouev à *Paris et au Louvre, quelques* semaines après la fin d'un grand cycle qui aura présenté des films d'archives passionnants consacrés à des pianistes légendaires et permis d'entendre les débuts parisiens de Nikolaï Lugnasky, 25 ans, l'un des *interprètes majeurs* de notre époque, et de Mariss Gothoni, 19 ans, dont les *Images* de Debussy et la « musique nocturne » de la *Suite en plein air* de Bartok, retransmises sur France-Musique, ne pouvaient faire oublier qu'il est un essayiste *et un poète reconnu en* Finlande.

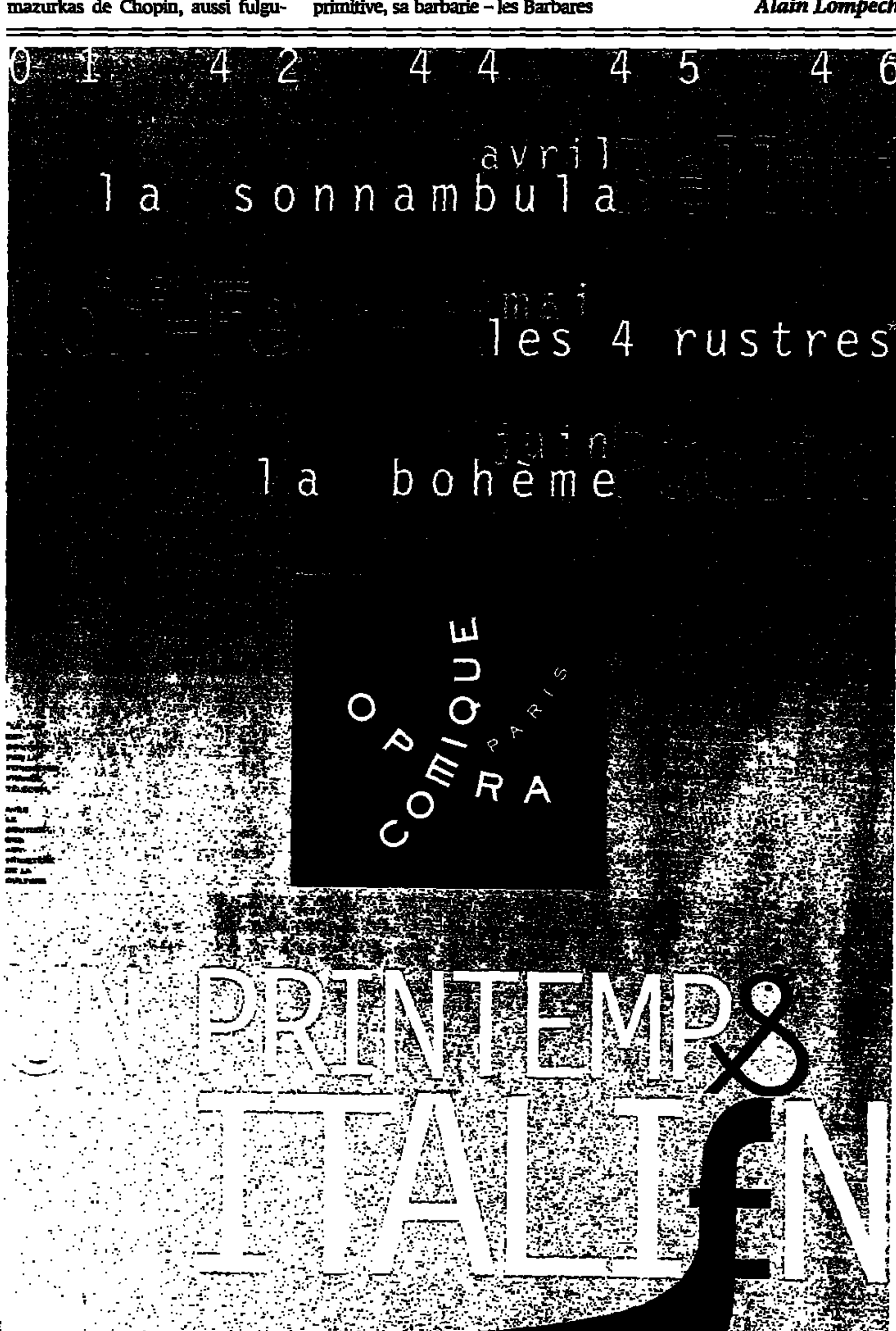
PROBLÉMATIQUE CHOPIN

Igor Tchetouev n'est vraisemblablement pas de la même trempe que ces deux-là, encore qu'il ne soit pas impossible que l'impression mitigée qu'il nous a laissée soit due au fait qu'il décompresse après la joute pianistique de Tel-Aviv. Admirablement composé, son programme l'aura montré à son meilleur dans la *Sixième Sonate*, de Prokofiev. Découpée au laser, pugnace sans jamais être cognée, vive, regorgeant de couleurs, construite sans être prisonnière de la barre de mesure ou d'un schéma interprétatif trop planifié, mais au contraire en apparence improvisée, cette pièce de Prokofiev, trop souvent forgée au marteau, laissait exploser sa force primitive, sa barbarie – les Barbares *n'étaient pas le peuple qu'on croit* – et son lyrisme serein dans un troisième mouvement idéal.

C'est Chopin qui semble poser quelques problèmes à Tchetouev. *Mais à quel pianiste n'en pose-t-il* pas ? Curieusement moins celui de la *Quatrième Ballade* que celui du *Nocturne op. 48 no 2.* Bravo donc à ce pianiste d'avoir pris la ballade en *n'oubliant ni qu'elle est en 6/8 ni* que son indication de tempo est *andante comodo.* Tchetouev l'a donc jouée dans un tempo allant et en faisant bien sentir le balancement de la phrase. On lui reprochera cependant une exécution un peu *brouillonne* (trop de pédale), un peu appuyée, mais on le félicitera d'avoir respecté les rapports de tempos entre chacune des séquences d'une œuvre conçue dans l'esprit de la variation. Son interprétation du nocturne était plus gê*nante. Pourquoi ce parti pris de len*teur ? Pourquoi reléguer la main gauche et son « doux clapotis » si loin qu'on ne l'entendait presque pas ? Pourquoi ne pas avoir conservé à la partie centrale son caractère interrogatif ? Pourquoi l'avoir jouée *de façon si fondue, si peu précise* rythmiquement ? La lecture de la partition n'apportera aucune réponse.

La fin de ce nocturne, l'une des *plus* belles inspirations harmoniques du compositeur, tombait, elle aussi, à *plat.* Trop jouée, *pas assez* suggérée, elle inaugurait de bien intrigante manière le premier récital parisien d'un pianiste que l'on réentendra, c'est certain, plus maître de *lui dans une musique qu'il sait* chanter et dans laquelle il aura tout de même ému.

Alain Lompech



SORTIR

PARIS

Orchestre national des jeunes de Grande-Bretagne
Quel programme magnifique ! Il faut être jeune, vigoureux pour être souffleur dans la solaire *Sinfonietta* de Janacek, dont les parties de cuivres sont parmi les plus difficiles du répertoire, et il faut être plus jeune encore pour être idéaliste au point de jouer l'adieu au monde, l'hymne à la nature qu'est *Le Chant de la Terre*, la dernière œuvre achevée de Mahler. Ce sont justement de jeunes Britanniques emmenés par John Eliot Gardiner, un grand chef celui-là, qui viennent à Paris pour un concert qui devrait faire salle comble et qui, pourtant, n'a encore attiré que peu d'auditeurs. Anne-Sofie von Otter (mezzo-soprano), Keith Lewis (ténor).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 390 F.

Prysm
Paolo Fresu Quartet
A quelques mètres de distance, le pianiste Pierre de Bethmann (au Sunset) et le trompettiste Paolo Fresu (Au duc des Lombards) sont en concert. Deux sensibilités qui font avancer le vocabulaire de leurs classiques respectifs (post-bop, la galaxie années 60 et 70 de Miles Davis...) sans nostalgie figée. Prysm avec, outre de Bethmann, le contrebassiste Christophe Wallemme et le batteur Benjamin Henocq, vient d'enregistrer *Second Set* (Blue Note/EMI), qui bouscule avec énergie le fameux « art du trio ». Paolo Fresu sera, lui, en quartette (et pour quelques jours de plus) avec une partie du répertoire d'*Angel* (RCA-Victor/BMG). A la trompette aérienne de Fresu répondent les éclats électriques du guitariste Nguyên Lê. Pour une grande soirée – nuit – de jazz, prévoir des allers et retours entre les deux clubs.
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Les 17 et 18, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Les 17, 18, 20, 21, 22 et 23, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Brigitte Fontaine
Ah ! les palaces selon Brigitte ! Du luxe, de la volupté. De l'ironie sur papier glacé avec un regard de prolétaire. Des *Palaces*, donc, dernier album en date de la chanteuse aux cheveux ras et aux idées hautes, nous entendrons parler sur la scène du Bataclan, après celle de l'Auditorium des Halles, où Brigitte Fontaine avait présenté l'un des plus beaux spectacles de chansons (avec musique kabyle, rock, jazz, trip-hop, techno et autres créations personnelles) de l'année écoulée. Fontaine (avec Areski), c'est un univers où l'art est roi.
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mo Voltaire. Les 17 et 18, à 20 heures. Tél. : 01-47-00-55-22. 132 F.

MONTREUIL

B. Free, Bifteck
Etienne Brunet continue d'occuper une place singulière dans les musiques actuelles avec un univers où se télescopent l'improvisation, le free rock, la chanson, des mélodies déglinguées et quelques utopies. Les improvisations seront enregistrées et mixées à l'issue du concert. On pense, en plus chaleureux, à certaines des réalisations de Bob Ostertag.
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Mo Robespierre. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Bhaji, une balade à Blackpool
de Gurinder Chadha (Grande-Bretagne, 1 h 40), avec Kim Vithana, Jimmi Harkishin, Sarita Khajuria.
Comme elle respire
de Pierre Salvadori (France, 1 h 40), avec Guillaume Depardieu, Marie Trintignant, Jean-François Stévenin.
Le Dîner de cons
de Francis Veber (France, 1 h 20), avec Thierry Lhermitte, Jacques Villeret, Francis Huster.
Kissed (**)
de Lynne Stopkewich (Canada, 1 h 18), avec Molly Parker, Peter Outerbridge, Jay Brazeau.
Le Lion à barbe blanche
dessin animé d'Andreï Khrjanovski (Russie, 30 mn).
US Marshals
de Stuart Baird (Etats-Unis, 2 h 10), avec *Tommy Lee Jones, Wesley Snipes, Robert Downey Jr.*
Vampires (*)
de John Carpenter (Etats-Unis, 1 h 42), avec James Woods, Daniel Baldwin, Sheryl Lee.
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGE

Jeune Peinture 1998
Espace Eiffel-Branly, 29-55, quai Branly, Paris-7e. Mo Alma-Marceau. Tél. : 01-44-18-42-65. De 11 heures à 20 heures ; nocturnes lundi 20, mercredi 22, vendredi 24, dimanche 26 avril jusqu'à 23 heures. Du 17 avril au 27 avril. 40 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commis*sion par place). Place de la Madeleine et* parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Michèle Anne De Mey
Kataménia.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris-18e. Mo Abbesses. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.
Compagnie Ixkizit
Joel Borges : *Lettre capitale.*
Amphithéâtre de l'Opéra-Bastille, 120, rue de Lyon, Paris-12e. Mo Bastille. Le 17, à 20 heures. Tél. : 01-42-57-21-57.
Eddie Palmieri Orchestra
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. Le 17, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.
The Cramps
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Anvers. Le 17, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 143 F.
Véronique Rivière
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris-2e. Mo Sentier. Le 17, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F.
Serge Hureau
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 110 F.
Dikès
Ailleurs, 13, rue Jean-Beausire, Paris-4e. Mo Bastille. Le 17, à 21 heures. Tél. : 01-44-59-82-82. De 30 F à 80 F.
Barrio Chino
Chapelle des Lombards, 19, rue de Lappe, Paris-11e. Mo Bastille. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-43-57-24-24. 80 F.

PROLONGATION

25 avril : Lettres d'Algérie
mise en scène de Baki Boumaza, avec Cécile Bouillot, Azize Kabouche et Anne Loiret.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris-6e. Mo Odéon. Du mardi au samedi, à 18 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. 40 F.

ANNULATION

Linda de Suza
Victime d'un accès de grippe australienne, Linda de Suza annule les concerts qu'elle devait donner les 17 et 18 avril à l'Olympia.
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-8e. Mo Opéra. Tél. : 01-47-42-25-49.

RÉSERVATIONS

Compay Segundo
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9e. Les 23 et 24 avril à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 175 F à 230 F.
Rachid Taha
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Le 25 avril à 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. 143 F.
Sonny Rollins
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9e. Le 29 avril, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. 345 F et 435 F.
Les Juifves
de Robert Garnier, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec les comédiens de « L'Illustre Théâtre ».
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris 1er. Les 23, 24 et 25 avril, à 20 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00. 50 F et 80 F.
Le Jeu de l'amour et du hasard
de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Vincent.
Théâtre Nanterre-Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du 24 avril au 14 juin. Tél. : 01-46-14-70-00. De 80 F à 140 F.

DERNIERS JOURS

18 avril :
Rei Naito
Galerie Jennifer Flay, 20, rue Louise-Weiss, Paris-13e. Mo Chevaleret. Tél. : 01-44-06-73-60. De 14 heures à 19 heures ; samedi 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.
Martin Parr
Galerie du Jour-Agnès B, 44, rue Quincampoix, Paris-4e. Mo Rambuteau. Tél. : 01-44-54-55-90. De 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.
19 avril :
Mémoires d'avenir – photographies : regards sur les francophones
Mairie du 4e arrondissement, salle Jean-Mouly, 2, place Baudoyer, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-74-20-04. De 10 heures à 18 heures ; samedi et dimanche de 14 heures à 18 heures. Entrée libre

VENDREDI 17 AVRIL

FILMS DE LA SOIRÉE

19.30 **Le Deuil sied à Electre** ■ ■
Dudley Nichols (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 125 min). Cinétoile

20.30 **Deburau** ■ ■
Sacha Guitry (France, 1951, N., 90 min). Ciné Cinéfil

22.00 **The Indian Runner** ■ ■
Sean Penn (Etats-Unis, 1990, 125 min). Cinéstar 1

22.20 **Les Désaxés** ■ ■
John Huston (Etats-Unis, 1961, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil

22.50 **Clerks** ■ ■
Kevin Smith (Etats-Unis, 1994, N., v.o., 90 min). Ciné Cinémas

23.45 **Le Dernier Milliardaire** ■ ■
René Clair (France, 1934, N., 90 min). RTL 9

0.00 **Border Line** ■ ■
Danièle Dubroux (France - Suisse, 1991, 90 min). Cinéstar 2

0.20 **Le Salon de musique** ■ ■ ■
Satyajit Ray (Inde, 1958, N., v.o., 95 min). France 2

0.20 **La Splendeur des Amberson** ■ ■ ■
Orson Welles (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

1.50 **Sortilèges** ■ ■
Christian-Jaque (France, 1944, N., 100 min). Ciné Cinéfil

2.35 **La Minute de vérité** ■ ■
Jean Delannoy (France, 1952, N., 105 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Michael Millon, Manu Chao (live). Canal +
20.05 C'est la vie ! Enfant unique. TSR
20.50 Thalassa. Naufrages en eaux troubles. France 3
21.00 De l'actualité à l'Histoire. L'exclusion en France, l'AMI. Histoire
21.50 Paris modes. Les Français à New York. Paris Première
22.00 Faut pas rêver. République démocratique du Congo : Les pêcheurs du fleuve. France : Les hommes sangliers. Suisse : Les cars jaunes. Invité : Pierre Bichet. France 3
22.50 Bouillon de culture. Politique et philosophie : A la recherche du bonheur. Invités : Daniel Cohn-Bendit, Laurent Lemire, Olivier Duhamel, André Comte-Sponville et Luc Ferry. France 2
23.10 Sans aucun doute. Doit-on craindre les plombages dentaires ? Invitée : Anne Barrère. TF 1
23.30 Les Dossiers de l'Histoire. Mai 1968 : dix semaines qui ébranlèrent la France [1/2]. France 3

DOCUMENTAIRES

19.20 Enquêtes médico-légales. [7/13]. La maladie du légionnaire. Planète
19.45 Watergate. [3/5]. Planète
20.00 Cités et merveilles. Istanbul. Téva
20.15 Rachmaninov, Masterclass par Jorge Bolet. [5/5]. Muzzik
20.35 Irak, 5000 ans et 6 semaines. Planète
20.40 William Forsythe, danseur et chorégraphe. Mezzo
21.20 Lascaux revisité. Odyssée
22.00 L'Essence de la vie. [2/4]. Odyssée
22.10 ▶ Grand format. Les Yeux bleus. Arte
22.20 Afriques : Comment ça va avec la douleur ? Planète
22.50 Le Monde des chevaux. [10/13]. Le cheval de voltige. Odyssée
23.15 Arctique, les mystères du narval. [3/13]. Odyssée
23.20 David Bowie Changes. Canal Jimmy
23.45 Qui êtes vous, docteur Freud ? Odyssée
0.40 Femmes de Bolivie. Téva

SPORTS EN DIRECT

14.30 Tennis. Tournoi messieurs de Barcelone. Eurosport
20.30 Football. D 1 : Cannes - Lens. Canal +

DANSE

20.30 Danse : William Forsythe, danseur et chorégraphe. Solo. From a Classical Position. Blue Yellow. Mezzo

MUSIQUE

21.00 Sonny Rollins. Montréal 82. Muzzik
22.00 The Art Ensemble of Chicago & Cecil Taylor. Muzzik
22.50 Mithridate, roi du Pont. Mise en scène. Graham Vick. Dir. Paul Daniel. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.30 Bonnes vacances. Pierre Badel. Festival
20.35 Manon Roland. Édouard Molinaro. TMC
22.05 La Dame de Lieudit. Philippe Monnier. Festival
22.30 Mitsuko Uchida, Mozart au Japon. Tony Palmer. Mezzo
23.00 Jeanne d'Arc. Pierre Badel [1/3]. Histoire

SÉRIES

20.45 Sperling. Double identité. Arte
20.55 Cybill. Les frasques de Zoey. Téva
20.55 Galactica. Voyage dans le temps. 13e Rue
21.00 P.J. SDF. France 2
21.00 Stargate SG-1. Les Nox. Série Club
21.45 Buck Rogers. Planète des Amazones. 13e Rue
21.50 Dossier : Disparus. Madeleine. France 2
22.10 Au cœur du temps. Le règne de la terreur. Disney Channel
22.25 Dream On. Bess, tu n'es pas ma femme (v.o.). Canal Jimmy
22.30 Twin Peaks. Ep. 28 (v.o.). Série Club
22.55 Seinfeld. La Chinoise (v.o.). Canal Jimmy
23.15 The Visitor. The Chain (v.o.). Série Club
23.55 New York Undercover. Affaires internes. La vengeance. 13e Rue
0.10 Brooklyn South. Violet in Violet (v.o.). Série Club
0.10 Friends. Celui qui avait des menottes (v.o.). Canal Jimmy
0.35 Star Trek, la nouvelle génération. Humain, soudainement (v.o.). Canal Jimmy
1.20 New York Police Blues. La conscience tranquille (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **20.50 France 3**
« Thalassa » :
Naufrage en eaux troubles
Réalisée par Ramon Gutierrez, une enquête passionnante sur les mystérieux « naufrages » d'une quarantaine de bateaux au large de l'Italie, disparus sans laisser de traces. Un cocktail explosif mêlant Mafia, trafiquants et déchets radioactifs.

● **22.20 Ciné Cinéfil**
Les Désaxés (The Misfits)
Trois hommes et une femme à la chasse au mustang, dans le Nevada. Des êtres solitaires, inadaptés, qui se croisent, souffrent, sont hantés par l'idée de la mort. Scénario écrit par Arthur Miller, qui était encore le mari de Marilyn Monroe. Ce film réalisé en 1960, où l'on retrouve bien la marque de John Huston, distille une angoisse profonde, un climat funèbre. Les trois principaux interprètes portaient déjà en eux leur iaque emporta Clark Gable deux jours après la fin du tournage ; Marilyn Monroe et Montgomery Clift disparurent dramatiquement par la suite. – *J. S.*

● **0.20 France 2**
« Ciné-club » :
Le Salon de musique
Un vieux radjah ruiné se souvient du temps où, dans le salon de musique de son somptueux palais, il donnait des fêtes et des concerts. Tournée à la même époque que *La Trilogie d'Apu*, une des œuvres essentielles de Satyajit Ray, réalisée en 1958. Méditation sur une culture menacée par les influences occidentales, et sur une classe aristocratique vouée à la décadence et à la mort. Des images belles, simples, envoûtantes. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 **Le Bigdil.**
19.50 **Ushuaïa.**
20.00 **Journal, Météo.**
20.55 **La Soirée d'enfer.**
23.10 **Sans aucun doute.** Doit-on craindre les plombages dentaires ?
1.05 **TF1 nuit, Météo.**

FRANCE 2

19.20 **1 000 enfants vers l'an 2000.**
19.25 et 1.55 **C'est l'heure.**
19.50 **Au nom du sport.**
19.55 et 20.45 **Météo.**
20.00 **Journal, Point route.**
21.00 **P.J.** SDF.
21.50 **Dossier : Disparus.** Madeleine.
22.50 **Bouillon de culture.** Politique et philosophie : à la recherche du bonheur.
0.00 **Journal, Météo.**
0.15 **Présentation du Ciné-club.**
0.20 **Le Salon de musique** ■ ■ ■ Film. Satyajit Ray (v.o.).

FRANCE 3

18.20 **Questions pour un champion.**
18.48 **Un livre, un jour.**
18.55 **Le 19-20 de l'information.**
20.01 **Météo.**
20.05 **Fa si la chanter.**
20.34 et 0.29 **La Minute nécessaire de M. Cyclopède.**
20.35 **Tout le sport.**
20.45 **Consomag.**
20.50 **Thalassa.** Naufrages en eaux troubles.
22.00 **Faut pas rêver.**
23.05 **Météo, Soir 3.**
23.30 **Les Dossiers de l'Histoire.** Mai 1968 : dix semaines qui ébranlèrent la France [1/2] : Rêve général (3-23 mai).
0.30 **Libre court.** Les Beaux Jours.

CANAL +

▶ **En clair jusqu'à 20.30**
18.30 **Nulle part ailleurs.**
20.15 **Football.** Cannes - Lens.
22.35 **Un air de famille** ■ Film. Cédric Klapisch.
0.20 **Les Treize Fiancées de Fu-Manchu** ■ Film. Don Sharp (v.o.).

ARTE

19.00 **Tracks.**
19.30 **7 1/2.** Autriche : Operette et présidentielles. J'ai la foi : le juif de Bruxelles.
20.00 **Brut.**
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.45 **Double identité.** Téléfilm. Kai Wessel.
22.10 ▶ **Grand format.** Les Yeux bleus.
23.45 **Tombés du ciel** ■ Film. Francisco Lombardi (v.o.).
1.50 **Le Dessous des cartes.** Traité d'Ottawa : les mines hors la loi.

M 6

19.00 **Lois et Clark.**
19.54 **Le Six Minutes, Météo.**
20.10 **Plus vite que la musique.**
20.40 **Décrochage info, Produits star.**
20.50 **Rapt aux Caraïbes.** Téléfilm. Sigi Rothemund.
22.35 **Au-delà du réel, l'aventure continue.** Anniversaire de mariage.
23.30 **Visions de meurtre.** Téléfilm. O Michael Rhodes.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 **Agora.** Bertrand Poirot-Delpech (*Théâtre d'ombres, Journal de l'année 1997*).
21.00 **Black and blue.** Quand le jazz embrasse beaucoup.
22.10 **Fiction.** *Point de lendemain*, de Vivant Denon.
23.00 **Nuits magnétiques.** La psychanalyse cent ans après. Elle est passée par-là. [4/4].

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert franco-allemand.** Par l'Orchestre philharmonique de Dresde, dir. Michel Plasson : œuvres de Chabrier, Chausson, Ravel, Dutilleux.
22.30 **Musique pluriel.**
23.07 **Jazz-club.**

RADIO-CLASSIQUE

20.40 **Les Soirées.** Hans von Bülow. Œuvres de Liszt, Wagner, Mendelssohn, Brahms, Beethoven.
22.30 **Les Soirées... (suite).**

SAMEDI 18 AVRIL

FILMS DU JOUR

14.30 **La Splendeur des Amberson** ■ ■ ■
Orson Welles (Etats-Unis, 1942, N., 95 min). Ciné Cinéfil

15.15 **Le Deuil sied à Electre** ■ ■
Dudley Nichols (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 120 min). Cinétoile

16.05 **Les Désaxés** ■ ■
John Huston (Etats-Unis, 1961, N., v.o., 120 min). Ciné Cinéfil

17.15 **Les Furies** ■ ■
Anthony Mann (Etats-Unis, 1950, N., 105 min). Cinétoile

18.05 **Deburau** ■ ■
Sacha Guitry (France, 1951, N., 95 min). Ciné Cinéfil

23.00 **L'Etrange Noël de Mr Jack** ■ ■
Tim Burton et Henry Selick (Etats-Unis, 1993, 75 min). Cinéstar 2

23.15 **Temps sans pitié** ■ ■
Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1956, N., v.o., 85 min). Cinétoile

0.35 **The Indian Runner** ■ ■
Sean Penn (Etats-Unis, 1990, v.o., 95 min). Cinéstar 1

0.40 **Les Copains d'abord** ■ ■
Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1983, 105 min). Cinétoile

2.20 **Alamo (version courte)** ■ ■
John Wayne (Etats-Unis, 1960, v.o., 155 min). Ciné Cinémas

2.25 **Chamanka** ■ ■
Andrzej Zulawski (Pologne, 1997, 120 min). Canal +

3.55 **Trois frères** ■ ■ ■
Francesco Rosi (France - Italie, 1980, 110 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 16.10 Le Monde des idées. Avec André Gauron et Henri Gaino. LCI

MAGAZINES

13.45 Les Grandes Enigmes de la science. L'Explosion : de la dynamite au Big Bang. France 2
14.30 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Marc Lazar, Christian Liger, Gilles Perrault, Bénédicte Savoy, Gérard Mordillat. Histoire
17.10 Courts particuliers. Pierre Salvadori. Paris Première
18.30 Les Dossiers de l'Histoire. Les grandes erreurs de l'Histoire : Munich, 1938. Histoire
19.00 T.V. +. Canal +
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 18 avril 1948. Sa Majesté Eisenstein est morte. Invité : Pierre Sorlin. Arte
20.00 Thalassa. La Guerre des bichiques. TV 5
20.45 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jacques Marseille, Christiane Rimbaud, Jean-Noël Jeanneney, Jorge Semprun. Histoire
20.45 Le Club. Boris Bergman. Ciné Cinéfil
21.00 Faut pas rêver. Invité : Patrick Rambaud. TV 5
21.40 Metropolis. Qui viendra à la rescousse des monuments soviétiques ? Arte
23.35 Du fer dans les épinards. L'héritage est un dû. France 2
0.00 Musique et Cie. Nouveau Tempo du tango. France 3
0.00 La France et ses religions. Invités : Jean Daniel, Jean Delumeau, Monseigneur Gérard Defois, Jean-Louis Schlegel. Histoire

DOCUMENTAIRES

18.05 Fortunes de mer. [3/3]. La fin d'un métier. La Cinquième
18.05 A ma zone. Odyssée
18.20 Do re mi fa sol la si do, les Kummers. Planète
19.30 L'Héritage des samouraïs. [2/3]. Histoire
19.30 L'Image instantanée : Dr Erich Salomon. Odyssée
19.45 Autour du monde en 80 jours. [3/7]. Planète
20.15 The Universal Mind of Bill Evans. Muzzik
20.20 Lascaux revisité. Odyssée
20.35 Flamenco. [3/6]. Planète
20.35 Le Léopard des neiges en Mongolie. TMC
20.45 L'Aventure humaine. Mirages, miroirs magiques à l'horizon. Arte
20.55 L'Eté des manchots. Odyssée
21.00 On the Edge. L'improvisation en musique. Muzzik
21.30 Anciennes civilisations. Rome. TMC
21.35 Enquêtes médico-légales. [7/13]. La maladie du légionnaire. Planète
21.50 Albinos en Afrique. Odyssée
22.00 Watergate. [3/5]. Planète
22.20 Bénin, pays des échanges. Odyssée
22.35 Aux p'tits bonheurs la France. Cancer au féminin. France 3
22.50 Irak, 5000 ans et 6 semaines. Planète
23.00 Les Kennedy : Destin tragique d'une dynastie. [2/3]. Histoire
23.15 L'Essence de la vie. [2/4]. Odyssée
23.30 ▶ Music Planet. Compay Segundo. Arte
23.50 Chauves-souris de jour et de nuit. Planète
0.05 Poupées de chair. Téva

SPORTS EN DIRECT

14.00 Tennis. Coupe de la fédération. République tchèque - Suisse. TSR
14.45 et 21.00 Motocyclisme. 24 heures du Mans. Eurosport
14.50 Motocyclisme. 24 heures du Mans. M 6
15.00 Golf. Open de Cannes. Finale. Paris Première
17.55 Football. D 2 : Lorient - Wasquehal. Eurosport
20.30 Arts martiaux. Festival de Paris-Bercy. Paris Première
21.30 Arts martiaux. Festival de Paris-Bercy. Eurosport

MUSIQUE

17.44 Soirée Bill Evans. Muzzik
18.30 Roméo et Juliette, de Berlioz. Mezzo
20.30 Opéra : Puccini. *Turandot*. Mise en scène. Giuliano Montaldo. Dir. Maurizio Arena. Mezzo
22.00 Eugène Onéguine. Mise en scène de Graham Vick. Dir. Andrew Davis. Muzzik
23.40 Black Sessions. Paris Première

TÉLÉFILMS

18.25 L'Homme sandwich. Michel Polac. Festival
20.30 Jean de la Tour Miracle. Jean-Paul Carrère [1 et 2/2]. Festival
20.35 La Guerre de l'eau. Marc F. Voizard. Canal +
20.50 Le Voyage de Pénélope. Patrick Volson. France 3
20.55 Médecine dure. Guy Green [1 et 2/2]. Téva
22.25 Puccini. Tony Palmer. Mezzo
23.00 Kindred, le clan des maudits. Peter Medak. 13e Rue
0.30 La Mort et la Boussole. Alex Cox. Arte

SÉRIES

17.15 Chapeau melon et bottes de cuir. Pandora. M 6
17.25 New York Undercover. Affaires internes. 13e Rue
17.30 Le Prisonnier. A, B et C (v.o.). Série Club
17.30 Ally McBeal. Drawing the Lines (v.o.). Téva
17.40 L'Enfer du devoir. La prisonnière et le lieutenant. RTL 9
18.25 Les Sentinelles de l'air. Un geste et vous êtes mort. Série Club
18.55 Dharma & Greg. The First Thanksgiving (v.o.). Téva
19.00 ▶ Absolutely Fabulous. Le défilé de mode (v.o.). Arte
19.15 Highlander. Dose mortelle. Série Club
20.40 Derrick. Le cercle infernal. Des vies bouleversées. RTL 9
20.55 Le Caméléon. SL 27. M 6
21.00 The Lazarus Man. Le chat sauvage. Canal Jimmy
21.30 The Visitor. The Chain (v.o.). Série Club
21.45 The Sentinel. Etat de siège. M 6
22.13 New York Undercover. La vengeance. 13e Rue
22.15 Brooklyn South. Violet in Violet (v.o.). Série Club
22.30 Columbo. Face à face. TSR
22.40 L'Hôpital et ses fantômes. Que ton règne arrive. Arte
22.40 Profiler. O Dans les abysses. M 6
22.50 Chicago Hospital : La Vie à tout prix. Petits sacrifices. RTL 9
23.15 Star Trek, la nouvelle génération. Humain, soudainement. Canal Jimmy
23.45 Le Prisonnier. A, B et C (v.o.). Série Club
1.05 Seinfeld. La Chinoise (v.o.). Canal Jimmy
1.25 Friends. Celui qui avait des menottes (v.o.). Canal Jimmy
3.35 Star Trek, la nouvelle génération. Les frères (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques.

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **0.00 France 3**
« Musique et Cie » :
Le Nouveau Tempo du tango

Artango, art vivant

L'INCIPIT de cette émission dit bien la profusion de clichés attachés à l'imaginaire du mot « tango ». Le documentaire qui suit, signé par Valérie Exposito, qui a manifestement pris plaisir à filmer son sujet, est fait pour s'en débarrasser. Il ne faut pas manquer, revigorant malgré l'heure tardive de diffusion à laquelle le service public contraint les téléspectateurs dès lors que le mot « culture » est en vue, ce *Nouveau Tempo du tango* accordé au réel talent d'Artango, formation de deux Orléanais, le pianiste Fabrice Ravel-Chapuis et le bandonéoniste Jacques Trupin.

Parfois accompagné d'un quatuor à cordes – qu'on écoute bien le rôle majeur du violoncelle dans cette affaire –, plus souvent en duo exercé à une très belle et très féconde complicité, Artango a incorporé (dans le sillage du grand Astor Piazzolla) et singularisé à l'aune de sa culture européenne cet art musical populaire aujourd'hui centenaire, né dans les faubourgs d'immigrés de Buenos Aires, entre la rue et les bordels. Le film de Valérie Exposito ne manque pas d'évoquer cet héritage, notamment à l'appui des propos de la chorégraphe Claudia Rosenblatt, comme de donner à entendre la voix emblématique du genre, celle de Carlos Gardel. Détour aussi par La Boîte d'accordéon, à Montreuil, chez Laurent Jarry, qui rappelle l'origine allemande du bandonéon ; plus tard transporté vers les rivages sud-américains (Argentine, Uruguay, Paraguay), où cet instrument du cœur, capable de rendre au plus vibrant l'expression de la nostalgie, de la violence ou de la jubilation, a eu tôt fait de supplanter les traditionnels accompagnateurs du tango, la guitare et la flûte.

Sans avoir tout à fait renié *« la pensée triste qui se danse »*, Artango déploie cet alliage bouleversant d'harmonies et de rythmes dans un jeu de conversation tout aussi sensuel que cérébral - même s'il n'est pas dansé, leur tango traverse le corps dans son entier. Gammes inspirées d'histoires et d'ambiances contemporaires et urbaines, qui prouvent la possible universalité et la pérennité du genre.

Valérie Cadet

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.15 **Reportages.** Monnaie de Paris.
13.50 **MacGyver.**
14.45 **Scandales à l'amirauté.**
15.45 **Moloney.**
16.35 **California College :** Les Jumelles de Sweet Valley.
17.05 **Xéna la guerrière.**
18.00 **Sous le soleil.**
19.00 **Beverly Hills.**
20.00 **Journal, Allez les bleus.**
20.40 **Le Résultat des courses.**
20.50 **Météo, Trafic infos.**
20.55 **Spéciale Roger Hanin.**
23.15 **Hollywood Night.** La tigresse sort ses griffes. Téléfilm. O Richard W. Munchkin.
0.55 **Formule foot.**
1.30 et 2.10 **TF1 nuit, Météo.**

FRANCE 2

13.35 **L'Esprit d'un jardin.**
13.40 **Consomag.**
13.45 **Les Grandes Enigmes de la science.** L'Explosion : de la dynamite au Big Bang.
14.40 et 17.50, 18.50, 23.30, 1.20 **La Minute nécessaire de monsieur Cyclopède.**
14.45 **Samedi sport.**
14.50 **Tiercé.** En direct.
15.05 **Tennis.**
17.55 **Chair de poule.** [1 et 2/2].
18.45 **1 000 enfants vers l'an 2000.**
18.55 **Farce attaque... à Poitiers.**
19.45 et 20.55 **Tirage du Loto.**
19.50 **Au nom du sport.**
19.55 et 20.50 **Météo.**
20.00 **Journal, Le Monde de la Coupe.**
20.45 **A cheval.**
21.00 **Faites la fête.**
23.35 **Du fer dans les épinards.** L'héritage est un dû.
1.10 **Journal, Météo.**
1.25 **Les 30 Dernières Minutes.**
1.50 **Bouillon de culture.** Politique et philosophie : A la recherche du bonheur.

FRANCE 3

14.05 **Evasion.**
14.35 **Les Pieds sur l'herbe.**
15.05 **Destination pêche.**
15.40 **Couleur pays.**
18.13 **Expression directe.**
18.19 et 20.34, 1.34 **La Minute nécessaire de monsieur Cyclopède.**
18.20 **Questions pour un champion.**
18.50 et 0.55 **Un livre, un jour.**
18.55 **Le 19-20 de l'information, Météo.**
20.05 **Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Le Voyage de Pénélope.** Téléfilm. Patrick Volson.
22.35 **Aux p'tits bonheurs la France.** Cancer au féminin.
23.35 **Météo, Soir 3.**
0.00 **Musique et Cie.** Nouveau Tempo du tango.
1.05 **Musique graffiti.** Les week-ends jazz.

CANAL +

▶ **En clair jusqu'à 14.00**
13.50 **Le Journal de l'emploi.**
13.55 **Volley.**
16.00 **Basket NBA.**
17.05 **Les Superstars du catch.**
▶ **En clair jusqu'à 20.35**
17.55 **Décode pas Bunny.**
18.50 et 22.00 **Flash infos.**
19.00 **T.V. +.**
20.05 **Les Simpson.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **La Guerre de l'eau.** Téléfilm. Marc F. Voizard.
22.05 **Surprises.**
22.15 **Jour de foot.**
23.00 **Dangereuse alliance.** Film. Andrew Fleming.
0.35 **Boxe.** Réunion de Manchester.
2.25 **Chamanka** ■ ■ Film. Andrzej Zulawski.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 **Correspondance pour l'Europe.** L'avortement en Europe.
14.00 **Fête des bébés.**
14.30 **Le Journal de la santé.**
15.00 **Fenêtre sur court.**
15.30 **Soha Arafat, une Palestinienne.**
16.25 **Sur les chemins du monde.** 16.30 Les Dernières Frontières de l'Himalaya. 17.00 Grands lacs. 17.30 Lieux mythiques. Chaco Canyon, l'énigme des Anasazi. 18.05 Fortunes de mer. [3/3].
19.00 ▶ **Absolutely Fabulous.**
19.30 **Histoire parallèle.**
20.15 **Le Dessous des cartes.**
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.45 **L'Aventure humaine.** Mirages, miroirs magiques à l'horizon.
21.40 **Metropolis.**
22.40 **L'Hôpital et ses fantômes.** [2/11]. Que ton règne arrive.
23.30 ▶ **Music Planet.** Compay Segundo.
0.30 **La Mort et la Boussole.** Téléfilm. Alex Cox.
1.30 **Corpus Christi.** [9/12].

M 6

14.10 **Sports événements.**
14.50 et 18.05, 19.45 **Motocyclisme.** En direct. Les 24 heures du Mans.
15.15 **Les Aventures de Brisco County.**
16.05 **Les Têtes Brûlées.**
17.15 **Chapeau melon et bottes de cuir.**
18.10 **Amicalement vôtre.**
19.10 **Turbo, Warning.**
19.54 **Le Six Minutes, Météo.**
20.10 **Hot forme.**
20.40 **Ciné 6.**
20.54 **La Trilogie du samedi.** 20.55 Le Caméléon. 21.45 The Sentinel. 22.40 Profiler O.
23.30 **Piège pour un flic.** Téléfilm O. Frank Harris.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 **Fiction.** *Les Monstres sacrés*, de Jean Cocteau.
23.00 **Pâques orthodoxes.**
0.05 **Le Gai Savoir.** Lise Maurer, Denis Parirs.

FRANCE-MUSIQUE

19.00 **A l'Opéra.** Donné en direct du Metropolitan Opéra de New York. Dir. Charles Mackerras : *L'Affaire Makropoulos*, de Janacek, Catherine Malfitano (Emilia Marty), Marie Plette (Christina), Jane Shaulis (Femme de ménage).
23.07 **Présentez la facture.** Le son et les instruments du Concerto Köln, avec les musiciens de l'orchestre.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 **Autour de Francis Poulenc.** Œuvres de Poulenc, Debussy, Chabrier, Satie, Stravinsky.
22.30 **Da Capo.** *Symphonie n° 3*, de Mendelssohn, par le Symphonique de Londres, dir. Maag ; *Trio op. 97*, de Beethoven, Gilels, piano ; Kogan, violon, Rostropovitch, violoncelle.

Le Monde

SAMEDI 18 AVRIL 1998

Bruxelles s'efforce de calmer la colère de M. Chirac contre M. Brittan

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

On tentait de dédramatiser, vendredi 17 avril, à la Commission de Bruxelles, au lendemain de l'invective lancée par Jacques Chirac, dans sa conférence de presse, contre le commissaire européen Leon Brittan, qui milite pour l'idée d'un traité transatlantique de libre-échange, dont la France ne veut pas.

« Il n'y a bien entendu aucune négociation avec les Etats-Unis, puisque la Commission n'a pas de mandat et qu'elle n'en a pas encore demandé », déclarait, comme pour calmer la colère du président français, le directeur de cabinet de Jacques Santer, président de la Commission. *« Il n'y a qu'un document de réflexion que la Commission a soumis au Conseil pour susciter un débat »*, a-t-il ajouté.

Le conflit s'était envenimé ces dernières semaines. Déjà, le 31 mars, à l'occasion de la réunion du conseil des affaires générales, Hubert Védrine, le ministre français des affaires étrangères, avait publié un communiqué reprochant à M. Brittan, ancien ministre de Margaret Thatcher, d'avoir *« fait une présentation inexacte et fausse du débat et des conclusions du conseil »*.

Après avoir répété que la France refusait les propositions de la Commission et qu'il n'y avait donc pas de mandat, il soulignait que *« celle-ci n'était pas habilitée à en parler au Sommet transatlantique »*, qui rassemblera, en mai, Bill Clinton, Tony Blair et Jacques Santer. Expliquant qu'informer, explorer, n'était pas négocier, M. Brittan n'avait pas paru préoccupé par les interdits français...

« Il est inadmissible qu'un commissaire aille négocier sans un mandat précis de la part du Conseil et il faut clairement l'indiquer de façon à ce que cela ne se reproduise plus », a renchéri, jeudi, Jacques Chirac, rappelant que Sir Leon était *« un récidiviste »*, qu'*« il nous avait déjà fait le coup à Blair House, dont nous n'avons pas gardé le meilleur souvenir »*.

C'est là une allusion à l'un des épisodes les plus difficiles de l'Uruguay Round, le précédent cycle de négociations commerciales dans le cadre du GATT. En 1993, le gouvernement Balladur, récemment en place, trouvait que des concessions excessives avaient été faites aux Etats-Unis et demandait que le dossier soit réouvert.

M. Brittan manœuvra contre cette requête, prenant le risque de déclencher une crise entre les Douze plutôt que celui de nouvelles tensions avec les Américains. Alain Juppé, alors ministre des affaires étrangères, l'interpella en plein conseil pour lui indiquer que le gouvernement *« ne lui faisait pas confiance »*. Ce fut alors le chancelier Kohl, appuyé par les Belges, qui fit basculer le conseil dans le sens souhaité par la France.

PETITE GUERRE

Au sein même de la Commission, M. Brittan, en raison de son ego surdimensionné, agace parfois. Mais son intelligence, sa compétence, sa capacité de travail et de négociation ne sont remises en cause par personne. Sa gestion du conflit avec les Américains concernant les deux lois extraterritoriales (Helms-Burton et D'Amato-Kennedy) a été plutôt habile, évitant les affrontements directs tout en préservant l'essentiel des intérêts communautaires, notamment français.

Par ailleurs, les deux projets qu'il préconise – l'AMI, qui concerne les investissements, et le NTM, portant surtout sur les échanges de services – sont appuyés par une majorité de commissaires et regardés favorablement au sein du conseil des ministres. Même en France, au-delà du brouhaha suscité par les professions culturelles, l'accueil est loin d'être exclusivement négatif. Il n'y a peut-être pas de raison d'anticiper les négociations de l'OMC de 1999 et l'on peut donc considérer la position du gouvernement comme fondée. Faire respecter une position clairement exprimée est également nécessaire. N'est-il pas souhaitable cependant que cesse cette petite guerre entretenue comme à plaisir par les deux protagonistes ?

Philippe Lemaitre

Les signatures de maires opposés à tout contrat d'union entre personnes de même sexe affluent

Une agence de communication a été chargée de centraliser les lettres des élus

À CE JOUR, plus de 12 000 maires de communes françaises ont signé la « Déclaration des maires de France pour le mariage républicain », dans laquelle il est écrit : *« Soucieux de préserver la famille comme élément naturel et fondamental,* [je] *déclare m'opposer à la mise en place d'un contrat d'union pour les personnes du même sexe et m'opposer à l'implication du maire en tant qu'officier d'état civil, dans la célébration d'un contrat de ce genre »* (*Le Monde* des 16 et 17 avril).

Qui a signé ? Essentiellement des maires de communes rurales, comme celui d'Aveizieux (1 023 habitants), dans la Loire, ou celui de Galey (114 habitants), dans l'Ariège. On remarque également que l'opposition entre Paris et la province est manifeste. Ainsi, le département des Hauts-de-Seine, proche de Paris et plutôt à droite, n'a retourné que neuf courriers, dont ceux de Jean-Pierre Fourcade, maire (UDF) de Boulogne-Billancourt, et de Jacques Kossowski, député (RPR) et maire de Courbevoie. En revanche, des départements plus ruraux dépassent la centaine de signataires.

SIX ÉLUS PARISIENS

Les élus de grandes agglomérations sont minoritaires, en dehors de deux maires d'arrondissement à Lyon et un à Marseille. A Paris, Benoîte Taffin, maire (UDF) du 2e arrondissement, a retourné son coupon, ainsi que Jean-Pierre Lecoq, maire (RPR) du 6e arrondissement, Pierre Rémond, maire (RPR) du 17e arrondissement, Gabriel Kaspereit, maire (RPR) du 9e arrondissement, François Lebel, maire (RPR) du 8e arrondissement, Pierre-Christian Taittinger, maire (UDF-PR) du 16e arrondissement.

Ce dernier a rajouté à la main que *« seul le Parlement est compétent pour voter des dispositions législatives »*, mais a indiqué qu'il s'oppose à l'implication du maire dans de tels contrats. Pierre Lellouche, qui n'est pas maire mais député (RPR) de Paris, a également retourné la lettre signée.

Les maires Front national Jean-Marie Le Chevallier, à Toulon, et Jacques Bompard, à Orange, ont signé. Deux maires de gauche ont également renvoyé leur copie : Jacques Carat, maire (PS) de Cachan (Val-de-Marne), et Albert Calloni, maire (PRG) de Bastia (Haute-Corse).

Chaque matin, lorsqu'ils partent chercher le courrier, les responsables de la petite agence de communication Artéa, chargée de centraliser les lettres, sont surpris. Ce jeudi 16 avril, il y a 182 lettres, plus que la veille (124), moins que l'avant-veille (198). Le coup de feu est passé. Le 20 mars, l'agence Artéa affirme avoir reçu 1 103 courriers de mairies. Le 21 mars, 1 118. Le 23 mars, 1 898. Les courriers sont aujourd'hui rangés dans cinq gros cartons, divisés par départements : 168 signatures de maires du département du Nord, 120 du Maine-et-Loire, 121 de Vendée, 98 de Loire-Atlantique... Certains départements n'ont pu être classés dans les cartons, faute de place, et traînent sur les étagères.

« MARKETING DIRECT »

« Ce qu'il y a d'agaçant avec cette histoire, déplore Sophie Legendre, qui travaille chez Artéa, *c'est que personne ne nous croit. Pourtant, les courriers sont là. »* Le téléphone ne cesse de sonner. Des journalistes de province veulent avoir la liste des maires de leur département ayant signé, d'autres recherchent Michel Pinton, l'initiateur de la campagne. Dans le deux-pièces d'un petit immeuble du 9e arrondissement de Paris, le personnel de l'agence Artéa cherche à gérer l'urgence.

« Nous sommes plus habitués à organiser des opérations de communication dans le domaine culturel, explique Vianney Mallein, qui dirige Artéa. *Là, l'opération s'apparente à du marketing direct. »* Il devait obtenir le renfort d'une équipe de bénévoles de l'Association pour la promotion de la famille, une association conservatrice, pour dépouiller les courriers. *« Mais ça n'a pas marché »*, poursuit Vianney Mallein, qui vient de recevoir une offre d'aide de Familles de France, une autre association catholique conservatrice.

M. Mallein jure qu'il diffusera un listing complet des maires ayant signé l'appel du collectif dès que possible. Il évalue le coût de l'opération à 135 000 francs, dont le financement devrait être révélé par M. Pinton dans les prochains jours.

Michèle Aulagnon

Un amendement de M. Chevènement à sa loi sur l'immigration soumis au Conseil constitutionnel

LES DÉPUTÉS RPR ET UDF, qui ont saisi le Conseil constitutionnel sur la loi réformant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, sont pratiquement assurés d'obtenir, au moins partiellement, gain de cause. Ils font en effet remarquer qu'une disposition de la loi met en cause la liberté d'association. Ce faisant, ils rappellent que la première grande décision des gardiens de la Constitution – celle qui leur a permis, en juillet 1971, de prouver qu'ils pouvaient s'opposer à la volonté d'un gouvernement – a justement consisté à proclamer que cette liberté était un principe fondamental reconnu par les lois de la République. Si, cette fois, ce principe est mis à mal, c'est à la suite d'une initiative de Jean-Pierre Chevènement lui-même.

Le projet de loi du ministre de l'intérieur prévoyait des poursuites pénales contre toute personne aidant un étranger en situation irrégulière, maintenant en cela une disposition de la loi Pasqua de 1993. Les députés PS, PC et Verts ont tenu à exclure de ces poursuites les associations qui aident les étrangers à tenter de régulariser leur présence en France.

Malgré l'opposition de M. Chevènement, un amendement dans ce sens a été voté en première lecture. Le Sénat l'ayant supprimé, Gérard Gouzes, le député socialiste rapporteur du projet, a proposé, en deuxième lecture, un amendement excluant de poursuites les *« associations à but non lucratif, lorsqu'elles apportent, conformément à leur objet, aide et assistance à un étranger séjournant irrégulièrement en France »*. Cette fois, le ministre s'y est montré favorable, à condition de rajouter qu'il ne s'agit que des associations *« à vocation humanitaire, dont la liste est fixée par arrêté du ministre de l'intérieur »*. Pour justifier cette formulation, M. Chevènement a expliqué : *« Le droit d'association est extrêmement libéral en France, et nous ne saurions reconnaître des collectifs dont la motivation n'est pas, à proprement parler, de jouer le rôle des avocats de la défense. »* L'amendement et son sous-amendement ont été adoptés. Mais l'ajout du ministre paraît bien contraire à la Constitution. Celui-ci l'ignorait-il ?

DISTINCTION ENTRE ASSOCIATIONS

Comme le font remarquer les députés signataires du recours, cette distinction entre les associations, par une simple décision ministérielle, est une atteinte au principe de la liberté des associations, d'autant que la fameuse décision de 1971 a justement censuré la permission faite à l'autorité préfectorale de refuser la déclaration de création d'une association. Ils ajoutent que la loi n'a fixé aucun critère normatif encadrant l'arrêté du ministre.

Si le Conseil constitutionnel suit ce raisonnement, il déclarera contraire à la Constititution les mots : *« dont la liste est fixée par arrêté du ministre de l'intérieur »*. Il aura, à ce moment, le choix entre deux solutions : soit valider le reste du dispositif, soit estimer que, pour le législateur, il formait un tout, qu'il est impossible de scinder. Dans ce cas, tout le mécanisme d'exclusion des associations des poursuites pénales serait censuré. Jean-Pierre Chevènement gagnerait, alors, sur toute la ligne.

Thierry Bréhier

Le chef de l'Etat a reçu à déjeuner des représentants du grand patronat

LE PRÉSIDENT de la République, Jacques Chirac, a reçu à déjeuner, jeudi 16 avril, des patrons de très grandes entreprises de l'industrie, de la banque et des services, membres du cercle « Entreprises et Cité », animé par Claude Bébéar, président du directoire d'AXA-UAP. Le chef de l'Etat et ses invités ont abordé les grands sujets économiques, notamment l'évolution de la conjoncture en Asie et au Japon, et les conséquences de l'entée en vigueur de l'euro pour les entreprises. M. Chirac a aussi évoqué, selon l'Elysée, *« les évolutions nécessaires du système de protection sociale, afin d'améliorer la solidarité et la responsabilisation des partenaires, et les efforts pour développer les emplois des jeunes dans le secteur privé, notamment par l'alternance »*.

Parmi les membres du grand patronat reçu par le président de la République, outre Claude Bébéar, se trouvaient Bernard Arnault (LVMH), Jean-Louis Beffa (Saint-Gobain), Pierre Bellon (Sodexho), Daniel Bernard (Carrefour), Thierry Desmarest (Total), Jean-René Fourtou (Rhône-Poulenc), Paul-Louis Halley (Promodès), Claude Heurteux (Auguste-Thouard), André Lévy-Lang (Paribas), Michel Pébereau (BNP), David de Rothschild, Didier Pineau-Valencienne (Schneider) et celui qui lui succédera en 1999, Henri Lachmann (Strafor).

■ **VITROLLES : le tribunal administratif de Marseille** a jugé « illégale », jeudi 16 avril, et a annulé une délibération du conseil municipal de Vitrolles, dirigé par le Front national, qui avait voté, le 20 janvier, une *« allocation municipale de naissance »* accordée selon le critère de *« la préférence nationale »*. Le tribunal a suivi les recommandations du commissaire du gouvernement, Gérard Ferulla.

Société des lecteurs du « Monde »

LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU *MONDE* tiendra son assemblée générale annuelle le samedi 25 avril, à 15 heures, au CNIT, 2, place de la Défense (92053 Paris-La Défense). Les actionnaires qui n'auraient pas reçu de convocation sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la Société (21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél. : 01-42-17-25-01). Les pouvoirs ou votes par correspondance doivent parvenir au secrétariat de la Société avant le 24 avril. Les personnes désirant acheter des actions de la Société des lecteurs doivent s'adresser à un établissement financier (banque, bureau de poste...).

Tirage du *Monde* daté vendredi 17 avril : 507 462 exemplaires 1